

Actes de

L'université d'été de

La solidarité internationale

du 2 au 5 juillet 2008 à Nantes

*Quels partenariats
pour quelles solidarités ?*

Organisée par le
**Centre de recherche
et d'information pour le développement**



En partenariat avec la
Maison des Citoyens du Monde



En lien avec le 3^e
Forum mondial des droits de l'Homme



SOMMAIRE

Introduction	3
Module 1 – Palestine et solidarité internationale	5
Module 2 – Collectifs de solidarité internationale et partenariats dans les territoires : une ouverture nécessaire.....	13
Module 3 – Les enjeux de la responsabilité sociale des entreprises	25
Module 4 – Migrations et développement : enjeux européens	38
Module 5 – Quelles politiques agricoles au service du développement ?.....	47
Module 6 – Prévenir les conflits et construire la paix pour la promotion des droits fondamentaux et pour le développement	57
Module 7 – Nord-Sud : ensemble face à la mondialisation financière, quel développement ?.....	68
Module 8 – Contre la « Françafrique » : un partenariat pour une réforme de la politique de la France en Afrique....	79
Module 9 – Urgence écologique : le développement en danger.....	93
Atelier 1 – Tourisme solidaire : pour des coopérations émancipatrices et responsables	103
Atelier 2 – Valoriser la parole du Sud : des partenariats pour informer sans déformer	105
Atelier 3 – Quelles relations stratégiques des associations de solidarité internationale avec les entreprises ?	110
Atelier 4 – Un partenariat renforcé entre organisations de la société civile et syndicats au Sud	114
Atelier 5 – D’une relation commerciale équitable à un partenariat global : comment impliquer réellement nos partenaires du Sud ?.....	116
Atelier 6 – Quels partenariats entre les organisations étudiantes et les organisations "seniors" de commerce équitable ?.....	119
Atelier 7 – Pas de micro-crédit sans accompagnement : expérience d’un réseau de formation en développement humain et d’une coopérative financière	123
Atelier 8 – Le Forum social mondial : nouvelles alliances, nouvelles solidarités. Forum mondial	127
« sciences et démocratie » : ce que les scientifiques et les mouvements sociaux peuvent faire ensemble	127
Atelier 9 – Les Forums sociaux locaux : témoignages et débats	129
Atelier 10 – Comment, à partir d’un partenariat de terrain Nord-Sud, évoluer dans nos pratiques de lutte contre les exclusions ?	132
Atelier 11 – Le plaidoyer : un outil stratégique de partenariat.....	133
Atelier 12 – Comment défendre les droits des militants menacés au Sud ?.....	138
Atelier 13 – Quand la défense de la diversité des expressions culturelles contribue au développement durable	141
Atelier 14 – Le droit, un outil d’autonomie pour les partenariats de solidarité internationale	145
Atelier 15 – Face au pillage économique de l’Amérique latine : exemples d’actions des mouvements sociaux latino-américains et européens.....	148
Atelier 17 – L’accès réel aux droits humains pour tous et pour TOUTES : le droit du travail	151
Atelier 18 – L’accès réel aux droits humains pour tous et pour TOUTES : l’approche par les droits dans les projets	155
Atelier 19 – Collectivités territoriales et associations de solidarité internationale : quel partenariat pour l’éducation au développement ?	159
Atelier 20 – Le partenariat avec les acteurs du Sud en éducation au développement et à la solidarité internationale.....	162
Atelier 21 – Critères et outils pour un partenariat de qualité : quel point de vue des partenaires du Sud ?	166
Atelier 22 – Enjeux du commerce équitable et « garantie ».....	170
Atelier 23 – Un travail décent pour une vie décente : de la définition d’un concept à la construction d’une campagne.....	173
Atelier 24 – Du partenariat projet par projet aux alliances société à société	177
Atelier 25 – Demandeurs d’asile : apprendre le français entre obligations et obstacles, quelle solidarité ici ?	180
Atelier 26 – Echanges d’expériences sur des partenariats locaux entre acteurs organisateurs de <i>la Semaine de la solidarité internationale</i> et entreprises	184
Atelier 27 – Quels partenariats constituer pour que les séjours des jeunes dans les pays en développement génèrent de la solidarité ?	187
Atelier 28 – Comment faire des rapports sociaux et environnementaux des entreprises un outil véritable au service de nos partenaires du Sud ?.....	191
Atelier 31 – La présidence française de l’Union européenne : quelles attentes et quelles mobilisations des acteurs de la solidarité internationale ?	192

Introduction

La 5^e édition de l'Université d'été de la solidarité internationale s'est déroulée à Nantes du 2 juillet au 5 juillet 2008. Elle a réuni plus de 800 participants originaires de France, de Belgique et de Suisse, et 43 partenaires d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est. Coordonnée par le CRID, elle a été mise en œuvre par 84 organisations (associations de solidarité internationale, de défense des droits humains, de protection de l'environnement, collectivités territoriales, syndicats...) qui ont assuré l'élaboration et l'animation des modules et des ateliers. Cette nouvelle édition a été préparée en s'appuyant sur le dynamisme des collectifs locaux d'associations de solidarité internationale de la région Pays de la Loire.

L'Université d'été a été rythmée par une question centrale : « *Quels partenariats pour quelle solidarité ?* ». Ce concept de partenariat, initié dans les années 1970 notamment par le CRID, a en effet beaucoup évolué au cours des dernières années, enrichi et questionné par nos pratiques. Les 30 ateliers répartis sur deux après-midi ont permis de dresser un état des lieux global de cette évolution, avec une grande diversité d'approches. Les 9 modules de formation proposés en matinées ont quant à eux abordé des thèmes spécifiques, tout en faisant un lien avec la question du partenariat.

Nantes accueillait au même moment le 3^e Forum mondial des droits de l'Homme : l'occasion de construire une séance commune entre les deux événements, au lendemain du lancement de la présidence française de l'Union européenne, afin de mettre en dialogue l'Europe et les enjeux des droits de l'Homme et de la solidarité internationale.

L'Université d'été a aussi laissé une place importante à des temps plus informels pour favoriser la rencontre et créer des rapprochements entre militants de la solidarité internationale et avec les partenaires du Sud, dont l'expertise a été un élément déterminant pour la qualité des débats. Cette année, le CRID souhaitait enfin que l'Université d'été s'adresse à d'autres publics impliqués dans la solidarité internationale : élus locaux, départementaux et régionaux, agents des collectivités territoriales, syndicalistes, étudiants... Leur présence a permis d'ouvrir plus largement encore les débats.

Les Actes sont le reflet de la richesse des échanges qui ont nourri l'Université d'été pendant 4 jours. Mais ils renvoient aussi à des pistes pour continuer à s'informer, apprendre et agir...

Les modules

Module 1 – Palestine et solidarité internationale

Le module « Palestine et solidarité internationale » dresse un bilan historique des 60 ans du conflit israélo-palestinien, en abordant notamment le rôle du mouvement de solidarité en Israël et en France. Le conflit israélo-palestinien pose l'enjeu de l'application du droit international, seule garantie de la construction d'une paix juste et durable. Plusieurs notions de droit traversent ce conflit : des exemples théoriques et pratiques sont présentés.

Le module a été co-organisé par :

- AFPS (Association France Palestine solidarité)
- Amnesty international
- CCFD (Comité catholique contre la faim et pour développement)
- CEMEA (Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active)
- Fédération Artisans du monde
- Génération Palestine
- Ligue des droits de l'Homme
- Plateforme des ONG françaises pour la Palestine
- SIDI (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement)

PREMIERE MATINEE

60 ANS APRES 1948, PASSE ET PRESENT DES TERRITOIRES OCCUPES

Sébastien Boussois (historien, journaliste)

Sébastien Boussois présente en introduction de ce module **l'épisode historique de 1948, qui marque la création de l'Etat juif, mais aussi la disparition de la Palestine arabe** ainsi que l'interprétation qui en est faite par les « nouveaux historiens » israéliens. Ceux-ci remettent en cause trois fondements de l'historiographie israélienne traditionnelle.

Le premier est la menace mortelle qui aurait pesé sur Israël : ces chercheurs confirment en effet la supériorité croissante des forces israéliennes à cette époque. Le deuxième fondement ébranlé concerne la volonté de paix d'Israël au lendemain de la guerre. Mais le fondement le plus sérieusement ébranlé par les « nouveaux historiens » concerne l'exode des Palestiniens. L'historiographie officielle israélienne considère que les réfugiés palestiniens, 500 000 au maximum, seraient partis volontairement à l'appel des dirigeants arabes. Or six mois après le 10 mars 1948, plus de la moitié de la population autochtone de la Palestine, soit près de 800 000 personnes, a été déracinée, 531 villages détruits et onze villes vidées de leurs habitants. Au total, les services de renseignement de la Hagana estiment à 73% les départs directement provoqués par les Israéliens...

Dans un deuxième temps, Sébastien Boussois évoque **les mouvements pacifistes en Israël de 1978 à 2000** retraçant les grandes étapes de sa création et de son évolution : d'un grand

mouvement pacifiste israélien à une multiplication de petits mouvements. Le premier mouvement « de paix », est Shalom Arshav, La Paix Maintenant, qui se crée en 1978. Shalom Arshav est le premier mouvement hors-institutionnel à créer un « climat favorable » en Israël à la signature d'une paix avec l'Egypte.

A noter que, dès 1982, le mouvement se radicalise et se scinde en deux. Lorsque la guerre du Liban commence début juin, Shalom Archav se tait et c'est un Comité contre la guerre du Liban créé par quelques intellectuels qui mobilise quelques centaines de manifestants. Mais la « petite roue » des radicaux va progressivement entraîner la « grande roue » des modérés : en septembre, ils sont 400 000 à manifester contre les massacres de Sabra et de Chatila sur la place des Rois (l'actuelle place Rabin), à Tel-Aviv. Jusqu'à la fin des années 1980, on constate donc la mobilisation d'un gros mouvement uni et militant que l'on ne peut considérer pour autant comme « pacifiste ».

Puis sur la période 1987-1993, un certain nombre de mouvements différents émergent. Tous sont relativement modérés : la plupart sont des associations issues de la société civile et apportent leur compétence professionnelle à un combat politique. L'ensemble des mouvements se mobilise jusqu'à la signature des accords d'Oslo. Sur sept années d'enterrement progressif de la paix, de nouveaux mouvements, plus engagés, plus radicaux parfois, vont essaimer et mener leur action conjointement ou non avec des organisations existantes, type Gush Shalom (créé en 1993 par Uri Avnery).

Sur la tranche 2000-2004, les différents mouvements de lutte contre l'occupation organisent de nombreuses manifestations qui attirent des milliers de sympathisants et parviennent à créer de solides alliances entre eux. Sur la période 2004-2007, on voit fleurir une mouvance plus proche des gens, plus ciblée, plus locale, plus micropolitique, plus individualisée aussi, à l'image de la société israélienne d'aujourd'hui à travers des mouvements comme Zochrot, Taayush.... Ce sont des mouvements comme les Anarchistes contre le Mur, Machsom Wartch, Icahd, Yech Din, ou les Combattants pour la Paix, qui mènent des actions conjointes avec les Palestiniens en dehors du courant et du discours « mainstream ».

François Leroux (Association France Palestine solidarité Nantes)

François Leroux présente la genèse, en France, du mouvement de solidarité avec la Palestine. Il est le produit de la rencontre entre les années 1969 et 1971 entre des travailleurs immigrés, surtout d'origine maghrébine, de la mouvance maoïste issue de mai 1968, de la mouvance issue du PSU et des militants étudiants palestiniens dont les deux futurs premiers représentants officiels de l'OLP en France, Mahmoud Hamchari et Ezzedine Khalak. Les premiers temps se caractérisent par l'envoi de militants, surtout étudiants, dans les camps palestiniens en Jordanie et de médecins en Jordanie (parmi eux René Frydmann et Marcel-Francis Kahn).

En 1974, l'Association médicale franco-palestinienne (AMFP) est créée. Suite au tournant stratégique de l'OLP vers une action centrée sur la diplomatie, l'Association France Palestine (AFP) naît en 1979 et se donne une présidence représentative de cinq composantes politiques françaises. De nombreux contacts sont recherchés auprès des forces politiques françaises. Au moment de la guerre du Liban en 1982, les deux associations se mobilisent en commun, notamment par l'envoi de nombreux médecins dans les « hôpitaux » de l'OLP à Beyrouth. Les deux associations fusionnent en 2001 pour créer l'AFPS.

Maxime Guimberteau (Plateforme des ONG françaises pour la Palestine)

Maxime Guimberteau présente l'action de la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, créée en 1993 par une dizaine d'associations. En 2008, elle rassemble 38 associations, dont 23

sont membres signataires et 15 sont membres observateurs. La Plateforme regroupe des organisations de solidarité internationale, des associations de sensibilisation, de développement, de recherche, de défense des droits de l'Homme, des mouvements d'éducation populaire et des collectifs d'associations. Elle a trois types d'actions : une action de développement (mise en place de programmes), une action d'information et de mise en place de campagnes publiques et une action de sensibilisation auprès des institutions et parlementaires français.

Depuis 2002, la Plateforme a mené 5 types de campagne. La campagne « Occupation, pas d'accords » a été lancée en 2002 pour demander la suspension des accords d'association entre l'Union européenne et Israël. En 2003 a débuté la campagne contre le Mur « Stop the Wall », qui s'est focalisée en 2006 sur la question de Jérusalem (campagne « Jérusalem, capitale confisquée »). Les élections présidentielles et législatives de 2007 ont été l'occasion d'une campagne d'interpellation des candidats (« Elections 2007 : le droit pour la paix »). La Plateforme et plusieurs dizaines d'autres associations non membres se sont enfin largement mobilisées pour la campagne « Paix comme Palestine : 60 ans après, la paix par le droit » à l'occasion des 60 ans de la Nakba. 50 villes ont ainsi participé à une journée d'action délocalisée en mars 2008 avant le rassemblement du 17 mai 2008 à Paris avec la participation de 4 000 personnes.

Michel Morzière (Amnesty International)

Michel Morzière introduit la thématique de la destruction des terres et des biens au regard du droit international, en se basant sur l'exemple de deux villages de la Vallée du Jourdain : Hadidiya et Humsa. Depuis de nombreuses années, l'État israélien mène une politique de démolition discriminatoire d'habitations qui a permis l'établissement sur les territoires palestiniens occupés de dizaines de colonies israéliennes, illégales selon le droit international. Les Palestiniens, eux, se voient confisquer leurs terres et refuser des permis de construire, tandis que leurs maisons sont détruites.

Les terrains évacués sont souvent utilisés pour l'établissement de colonies israéliennes. Il s'agit là d'une violation du droit international, qui interdit aux puissances occupantes d'installer leurs propres citoyens sur les territoires qu'elles occupent. Les Palestiniens, notamment les bédouins de la vallée du Jourdain dont la plus grande partie est aujourd'hui définie par l'armée israélienne comme zone militaire ou occupée par quelque 36 colonies israéliennes, souffrent particulièrement des pressions exercées.

Gilles Manceron (Ligue des Droits de l'Homme)

Gilles Manceron conclue la matinée en s'arrêtant sur l'Avis de la Cour internationale de justice de la Haye du 9 juillet 2004. Cet avis représente un texte majeur du conflit israélo-palestinien car il conclut que « l'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est, et le régime qui lui est associé, sont contraires au droit international ».

La Cour internationale de justice poursuit en affirmant qu'« Israël est dans l'obligation de mettre un terme aux violations du droit international dont il est l'auteur et [...] est dans l'obligation de réparer tous les dommages causés par la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est ».

Dernier élément important de cet avis, la responsabilité de tous les Etats qui sont « dans l'obligation de ne pas reconnaître la situation illicite découlant de la construction du mur et de ne pas prêter aide ou assistance au maintien de la situation créée par cette construction ».

DEUXIEME MATINEE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET INDEPENDANCE POLITIQUE
--

Sbeih Sbeih (Chercheur et président de l'Union générale des étudiants palestiniens France, GUPS)

Sbeih Sbeih introduit la matinée : parmi les multiples questions que soulève la situation dans les territoires occupés, figure celle du développement économique. Sans développement économique autonome en Palestine, pas d'indépendance politique. Quel est le rôle des ONG et de la communauté internationale ? Quels sont les enjeux et les contraintes ?

Anne Olivier (Fédération Artisans du monde)

Anne Olivier expose l'action de la Fédération Artisans du Monde en Palestine. Cette action se base autour du soutien au développement durable. Le développement étant entendu comme la maîtrise par les peuples et les sociétés de leurs choix économiques, politiques, sociaux, culturels et écologiques.

L'action se traduit par l'appui aux agricultures paysannes et à la souveraineté alimentaire et la nécessité d'avoir des régulations publiques, donc des instances nationales, régionales et internationales démocratiques en capacité de créer et faire appliquer des lois. C'est sur ces bases que la Fédération Artisans du monde, en important des produits comme l'huile d'olive ou le couscous, a développé une coopération avec l'ONG palestinienne PARC (Palestinian Agricultural Relief Committees).

Deux axes de travail sont privilégiés par cette organisation : le maintien et le renforcement de l'agriculture et de l'activité paysanne et l'action politique en luttant contre le processus d'annexion des territoires et la violation des droits humains.

Pierre Leparoux (Association France Palestine solidarité)

L'Association France Palestine Solidarité de Nantes a réalisé un projet de diffusion de l'huile palestinienne en France, par la mise en place de liens entre paysans de la région de Nantes et paysans palestiniens. Le groupe de l'AFPS de Nantes, avec l'appui de la Chambre d'agriculture locale, a mis en place un réseau « commercial ».

Plusieurs agriculteurs de la région nantaise vendent l'huile directement depuis leur ferme. L'approvisionnement est assuré par un réseau de militants bénévoles. 4 000 bouteilles ont été vendues en Loire Atlantique en 2007. De plus, pour renforcer les solidarités entre paysans français et palestiniens, une mission en Palestine est organisée en 2008 pour les paysans qui vendent l'huile. Conçu de cette manière, le projet n'est pas une action humanitaire, mais un projet de solidarité économique et politique qui concourt à maintenir les paysans palestiniens sur leur terre, donc à résister à l'occupation.

Anne Olivier, d'après une intervention écrite de **Françoise Guyot** (CCFD)

Autre forme de soutien au développement économique des Palestiniens, le tourisme alternatif dans les territoires palestiniens prend de plus en plus d'ampleur. L'association Solidarité avec les Groupes d'Artisans Palestiniens (SGAP), créée en 2008 et soutenue par le CCFD, a fait

l'hypothèse qu'un grand nombre de personnes en France étaient désireuses de se rendre en Palestine, pour mieux comprendre la réalité sur place. L'organisation d'un tel voyage par le biais d'une agence de tourisme solidaire pouvait contribuer à donner un cadre plus sécurisant et assurer la faisabilité de ce voyage.

L'association partait de trois constats : la richesse du patrimoine historique et culturel de la Palestine, la main mise des « tours operators » israéliens sur le tourisme religieux, notamment dans la ville de Bethléem, ainsi que les appréhensions et craintes des touristes potentiels. Soutenue par le CCFD, la Ville de Grenoble, la Région Rhône Alpes et le Centre d'action culturelle du consulat de Jérusalem, une mission test a été menée en décembre 2007 conjointement avec l'association Couleurs Sensations. Chaque voyage se veut être une découverte progressive de la réalité et est organisé autour de Jérusalem Hébron, Nazareth, Jaffa, Ramallah et Naplouse.

Dominique Lesaffre (Solidarité internationale pour le développement et l'investissement)

Dominique Lesaffre présente les actions de micro finance menées par la SIDI en Palestine depuis plus de 15 ans. L'ACAD (Arab Center for Agricultural Development), partenaire de la SIDI depuis 7 ans, a débuté en 1990 avec le crédit productif en zones rurales en couvrant tout le pays par ses représentations locales. Il est important de noter que les institutions de micro finance en Palestine font face à un dilemme conséquent : si elles n'assument pas leur mission, elles perdent leur raison d'être, si elles l'assument, elles se décapitalisent par les effets du risque contextuel auquel elles sont confrontées.

Le profil de ce risque est multiple. Les producteurs ruraux ne peuvent pas écouler leur production par le fait du bouclage interne de la Palestine. Le territoire palestinien est sans cesse grignoté par les colonies israéliennes et leur infrastructure. Les garanties réelles dans cette économie appauvrie sont devenues de plus en plus difficiles à demander à des clients certes entrepreneurs mais sans horizon économique...

Echanges avec les participants

Trois questions sont posées aux participants du module : quels sont selon vous les enjeux du développement économique dans les Territoires palestiniens ? Les contraintes ? Et les perspectives ?

Les participants soulignent comme enjeu le maintien des agriculteurs et de la population palestinienne de façon générale sur leur terre. Le développement économique est un moyen de lutter contre la « fuite des cerveaux », de soutenir la survie et l'unité de la Palestine, notamment par l'action de la société civile locale, indispensable à un véritable Etat. La vente des produits en France est un moyen, mais non une fin. Cela permet de créer en France des réseaux de solidarité.

Parmi les contraintes, les participants mettent en avant essentiellement l'occupation et la colonisation israéliennes, le blocus, le soutien inconditionnel des USA à Israël et les divisions entre Palestiniens. De façon plus précise, le risque de créer des « poches de développement » sans respecter un développement national équilibré a également été souligné. Face à ces contraintes, il faut développer un travail d'information et de sensibilisation qui s'adresse en particulier aux hommes politiques français et européens et plus globalement aux comités d'entreprise, écoles, universités, collectivités territoriales, syndicats, partis politiques.

L'intervention de Sbeih Sbeih complète ces différentes réflexions. Il souligne les problèmes structurels qui entravent un véritable développement économique dans les Territoires palestiniens. Principal obstacle : le maintien du rapport de domination exercé par Israël sur l'économie palestinienne (absence de liberté de mouvement des biens et des personnes dans les territoires

palestiniens et vers Israël). Les accords d'Oslo n'ont pas eu l'effet attendu sur le développement. Deux autres éléments contribuent à cette dépendance : le soutien de la diaspora palestinienne et l'aide internationale. L'action de la société civile palestinienne en soutien à la formation d'un Etat palestinien, si elle a été réelle à l'époque des Accords d'Oslo, est maintenant limitée, notamment par un début de trop grande professionnalisation.

La question du boycott des produits israéliens a été soulevée durant le **débat**, comme un possible moyen d'action et de pression. Cette méthode est habituelle aux anglo-saxons mais est moins familière pour la France. La Plateforme des ONG françaises pour la Palestine a mené une campagne pour la suspension de l'accord d'association entre l'Union européenne et Israël. L'Union européenne accorde de nombreux avantages à Israël dans ses échanges avec l'Europe, notamment la possibilité d'importations sans droits de douane. Israël réalise près de 50% de son commerce, import et export, avec l'Europe. Il y a donc là une possibilité de pression importante.

TROISIEME MATINEE POURQUOI S'ENGAGE-T-ON POUR LA PALESTINE ? LES NOUVELLES FORMES DE MOBILISATION

Entre continuité et évolution, s'engager pour les droits des Palestiniens est un choix motivé par des raisons individuelles propres et souvent très diverses. Que signifie cet engagement aujourd'hui et quelles sont les nouvelles formes de mobilisation ?

Fabienne Messica (CEDETIM)

Fabienne Messica débute la réflexion en analysant les débuts de l'engagement en faveur de la Palestine. Bien qu'un peu tardif, dans les années 60 puis 70, le mouvement de soutien aux Palestiniens dans les milieux occidentaux est fortement imprégné de la conscience anticolonialiste. Les militants d'alors se reconnaissent dans le slogan « Palestine laïque et démocratique » et dans le mouvement national palestinien.

Par ailleurs, sans qu'ils revendiquent particulièrement leur confession, parmi les soutiens à la cause palestinienne, on compte un nombre relativement important d'intellectuels juifs, universalistes, internationalistes, antisionistes. Une plus grande complexité apparaît néanmoins avec l'émergence de la question juive, qui prend un tour aigu dans les années 80. C'est à cette époque que la question de la Shoah et du génocide va être véritablement popularisée. Auparavant, il y avait peu d'écrits sur la question et peu de création cinématographique. C'est aussi à cette époque que les historiens vont se saisir du sujet, et notamment de la question spécifique de l'existence des chambres à gaz niées par les négationnistes.

On peut dire qu'avec le négationnisme, on découvre qu'on peut être à la fois antisioniste et antisémite, ce qui n'était pas concevable dans le fondement universaliste, internationaliste de l'antisionisme. Ce débat marque vraiment un franchissement : dans le soutien à la cause palestinienne, il faut désormais compter ses amis et identifier ses faux amis. Par ailleurs, à travers ce débat, on prend conscience que la question de l'Etat d'Israël n'est pas seulement une question coloniale. Elle est aussi liée à la question juive, à un héritage historique lourd et complexe. On peut donc parler d'une nouvelle sensibilité à l'antisémitisme.

Deuxième élément constitutif de cette complexité, c'est l'existence en France d'un « nouveau », d'un autre judaïsme issu des pays du Maghreb, pays colonisés par la France qui accueille ces nouveaux arrivants comme des « pieds-noirs » alors qu'il étaient installés depuis des siècles dans

ces pays. Ces nouveaux arrivants projettent sur l'Etat d'Israël toute leur nostalgie, tous leurs rêves de « retour » et sans doute aussi, leur amertume à l'égard des Arabes. Enfin, la transformation des objectifs du mouvement palestinien, sa division actuelle, l'émergence du Hamas comme force politique élue par les Palestiniens constitue le dernier élément. Cette transformation, outre qu'elle pose des problèmes par rapport à la sensibilité laïque des milieux de solidarité a conduit les mouvements à abandonner l'aspect utopique des premiers engagements et à se replier sur le concept du droit.

Inesse Laouini et Mayya Sanbar (Génération Palestine)

Nouvelle organisation dans le paysage de la solidarité avec la Palestine, Génération Palestine est née d'une série d'échanges de jeunes en Palestine. Cette démarche permet aujourd'hui à des jeunes de toutes les origines de découvrir, ensemble, la réalité de la situation en Palestine à travers des camps d'été. Cette année, le projet « Tous témoins, tous acteurs » a permis à 120 jeunes de 5 pays européens d'aller à la rencontre de la Palestine, pour découvrir, comprendre, et agir... Ce camp d'été vise à promouvoir les valeurs de solidarité internationale, de démocratie et de tolérance, à travers des visites et des rencontres en Palestine et en Israël, des micro-projets de solidarité, des animations pédagogiques à destination des enfants de camps de réfugiés et des ateliers d'échange avec les jeunes participants.

Au retour de Palestine, des actions de témoignage et de sensibilisation sont menées (auprès des universités, maisons de quartier...), ainsi qu'une démarche de réflexion et de formation en relation avec des associations ou collectifs existants (CEMEA, AFPS, Plateforme des ONG françaises pour la Palestine).

Régis Balry (Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active, CEMEA, Nantes)

Ayant accompagné Génération Palestine lors de sa création, les CEMEA favorisent et accompagnent le départ de jeunes à l'étranger, en Palestine et ailleurs. Régis Balry détaille le travail mené sur le processus éducatif qui amène à l'engagement dans la solidarité internationale : les représentations avant et après, la phase d'immersion, l'analyse des relations affectives, et la mise en place d'un cadre institutionnel. Sur Nantes, les CEMEA animent des soirées de témoignages au retour des participants.

Echanges avec les participants

L'échange s'engage sur les motivations, les contraintes et les formes de leur engagement.

Se dégagent d'abord des motivations « émotionnelles » : la révolte devant l'injustice répétée subie par le peuple palestinien liée à des éléments d'histoire personnelle (identité, voyages, rencontres). Puis viennent des motivations plus rationnelles et souvent plus globales (non spécifiques à la Palestine), parmi elles, l'opposition au racisme et la volonté du « vivre ensemble ».

Les participants ont exprimé leur préoccupation par rapport aux enjeux globaux du conflit (la force ou le droit, le rapport entre les civilisations, l'idéologie sécuritaire, le positionnement de l'Europe dans le monde...). Les répercussions du conflit en France ont aussi été soulignées et la nécessité d'y faire face.

Parmi les contraintes et les freins à l'engagement, la difficulté à maîtriser la complexité de la situation (donc le besoin d'argumentaires) a été mise en avant ainsi que l'impression du « manque de résultats », de la sensation d'impuissance, question qui rejoint l'apathie de l'opinion publique, et

des hommes politiques. L'éloignement géographique du conflit, auquel s'ajoutent les divisions entre Palestiniens, sont des éléments qui peuvent freiner un engagement. Enfin dans le contexte français, l'accusation d'antisémitisme a été une préoccupation soulignée par les militants.

Au niveau des formes d'engagement à pratiquer dans le futur, l'information et le témoignage sur la situation en Palestine et Israël doivent jouer un grand rôle, au niveau politique (actions de lobby, particulièrement avant les élections européennes), des entreprises, syndicats, écoles et lycées, réseaux amicaux, associatifs, espace public... Ce qui implique de travailler les arguments pour mettre en cause, attaquer les représentations inexactes sur Israël, au lieu de rester dans une posture défensive.

Le séjour sur place est aussi une forme indispensable d'engagement pour rompre l'isolement et témoigner. Il est nécessaire de travailler dans la durée avec des organisations palestiniennes, de soutenir des projets sur place et ici, ce qui permet de résister économiquement et politiquement.

Trois actions particulières ont été présentées par des participants : un projet inter-universitaire de coopération entre 10 universités (5 européennes et 5 palestiniennes), une action par le moyen du Comité d'entreprise d'EDF (information, vente d'huile, spectacles palestiniens, voyages en Palestine, soutien à des projets à Jénine, accueil d'enfants...) et la mise en place de « Vivre la Palestine en Provence » (auprès de 50 personnes, ce projet fait expérimenter la question de la liberté de circulation, de l'eau, de la terre, par un déplacement sur un espace de la même superficie que la Palestine).

Le débat avec la salle a été centré en grande partie sur le travail de transmission vers les plus jeunes de l'engagement en solidarité avec la Palestine. Les associations plus « anciennes » ont des difficultés à « rajeunir » leurs rangs, sur la question palestinienne mais certainement au-delà, d'où l'importance de l'existence de Génération Palestine et de son travail en lien avec les CEMEA. A propos de ces jeunes militants, des questions classiques émergent : comment assurer la pérennité de leur action, les fidéliser, les former... Des formes d'action différentes n'empêchent toutefois en rien de réaliser un but commun en veillant au respect mutuel, à l'échange de compétences.

Autre point débattu : l'accusation d'anti-sémitisme récurrente comme argument d'intimidation qui semble avoir moins d'impact auprès des jeunes militants. Les participants ont enfin mis en avant la nécessité de bien connaître la situation en Israël et notamment les propos des forces anti-colonialistes.

Module 2 - Collectifs de solidarité internationale et partenariats dans les territoires : une ouverture nécessaire

Faire de la solidarité internationale une valeur partagée dans les territoires... Transversale, elle a vocation à toucher l'ensemble des acteurs de la collectivité – politiques, économiques, associatifs et citoyens – et à nourrir leurs champs d'intervention. Objet des politiques locales, elle peut concerner les différents services d'une collectivité.

Les acteurs de la solidarité internationale, pour faire progresser leur engagement, doivent s'ouvrir à tous les secteurs de la société (collectivités locales, éducation populaire, économie sociale et solidaire, éducation à l'environnement...). Les collectifs locaux proposent, aux membres du CRID et aux intervenants invités, de réfléchir à la construction d'un ancrage territorial toujours plus fort de la solidarité internationale, au Nord comme au Sud.

Le module a été co-organisé par :

- **CADR (Collectif des associations de développement en Rhône Alpes)**
- **CASI (Coordination des associations de solidarité internationale) Bretagne**
- **CASI Maine-et-Loire**
- **CASI Sarthe**
- **CASI Vendée**
- **CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)**
- **IPAM (Initiatives pour un autre monde)**
- **Maison des Citoyens du Monde de Nantes**
- **RADSI (Réseau aquitain pour le développement et la solidarité internationale)**

PREMIERE MATINEE COLLECTIFS LOCAUX DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ET ACTIONS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DES RELATIONS PRIVILEGIEES CONSTRUITES AUTOUR DES TERRITOIRES

Confrontés à l'influence du « mondial » et aux interdépendances entre le local et le global, les acteurs de la solidarité internationale ont dû construire des réponses locales à des problèmes internationaux (par exemple les AMAP, le réseau des Villes hors AGCS, les clauses des marchés publics...).

En 2006, l'atelier organisé par le CRID dans le cadre de l'Université d'été de Lille était davantage une action à destination des élus. Aujourd'hui le thème abordé est celui des alliances entre collectivités territoriales et associations : que voulons-nous faire ensemble ? Nous pouvons mener des campagnes d'opinion communes (Objectifs du millénaire pour le développement par exemple) et nous pouvons contribuer à la construction d'une parole à l'international (Forum social mondial, défendre une parole auprès des gouvernements y compris des Nations Unies).

L'interrogation porte sur le territoire : collectivités territoriales et associations, comment travailler ensemble pour toucher tous les citoyens ?

1^e partie – Pourquoi travailler ensemble ? par Michel Faucon (CRID)

En 2004, le module de l'université d'été du CRID a contribué à asseoir le bien fondé des collectifs d'associations de solidarité internationale (ASI) dans les régions. C'est de là qu'est venue l'idée de se doter d'un document de référence, une sorte de charte de ces collectifs. Le document a vu le jour à la suite de la réunion annuelle des collectifs de la même année.

Par rapport aux collectivités territoriales qui mènent des projets de coopération, il importe que les ASI se dotent d'une existence collective. Cela afin de rendre plus visible, aux yeux des collectivités territoriales comme aux yeux des citoyens du territoire, la réalité des actions mises en œuvre par les ASI. Aujourd'hui, les collectivités sont devenues des acteurs incontournables des actions de solidarité internationale. En tant que représentants des acteurs de solidarité internationale mobilisés et compétents, les collectifs régionaux devraient être partenaires des collectivités territoriales dans leurs actions et aussi exercer une vigilance et s'assurer que cette démarche « solidarité internationale » n'est pas oubliée dans les politiques menées.

Vis-à-vis de nos concitoyens, le travail à mener par les collectifs consiste en des actions de sensibilisation, d'explication. Il faut faire comprendre que l'alternative à une mondialisation qui anéantit les plus faibles, c'est la solidarité internationale. Il faut le faire avec les collectivités territoriales dans une démarche de partenariat.

C'est au niveau local que les démarches de solidarité ont le plus de chance d'être efficaces et la collectivité territoriale est le premier organisateur du niveau local, ce qui justifie notre volonté de travailler davantage avec elle.

Il y a nécessité d'établir une alliance stratégique entre les collectivités locales et le monde associatif pour promouvoir la coopération internationale, dans un contexte de mondialisation soumise aux seuls intérêts économiques et face aux désengagements de l'Etat. Cette alliance implique de mieux comprendre ce qui fonde la légitimité des associations et de rénover les partenariats entre tous les acteurs susceptibles d'être impliqués dans des actions de solidarité internationale. Il s'agit de mettre en évidence la continuité entre la solidarité internationale et la solidarité qui se vit dans nos sociétés : d'où l'interaction avec les politiques locales.

Quelques difficultés sont à surmonter :

- Il faut reconnaître que les façons de travailler des collectivités territoriales et des ASI ne se rencontrent pas toujours. Le monde associatif n'est pas un monde facile. On n'a pas spontanément envie d'exister collectivement et d'être partenaires des collectivités territoriales. Il y a certainement une pédagogie à mener. Il faut faire reconnaître auprès des collectivités territoriales les missions de service public que les collectifs associatifs développent auprès de leurs concitoyens par le biais des formations. Il faut d'ailleurs faire admettre qu'associations et collectivités n'ont pas la même définition du mot « formation ».
- Les collectivités territoriales ont-elles un rôle d'« assembleur » pour faire travailler ensemble des associations de solidarité internationale, d'éducation populaire, de droit à la santé etc. ?
- Il y a donc des moyens financiers et logistiques à mettre à la disposition des collectifs associatifs pour qu'ils puissent mener à bien cette mission de service public et puissent peser sur les questions macro-économiques et de politique internationale ; il est important que la population puisse identifier un lieu, un espace dédié à la solidarité internationale.

Le travail en réseau (des associations et des collectivités) permet de passer du local à l'international et de faire pression sur les forces dominantes et les gouvernements afin de protéger et d'aider les plus faibles. Nous voulons que la solidarité internationale soit partagée par tous, qu'elle devienne une dimension de la vie de tout un chacun, qu'elle soit la prolongation indispensable de notre vie de consommateur, de citoyen... Pour cela nous avons un désir ardent et commun d'une collaboration plus efficace et plus dynamique. Mais le mode d'emploi n'a pas toujours été trouvé.

2^e partie – Construction d'une stratégie entre associations et collectivités territoriales, par Gustave Massiah (CRID)
--

Nous sommes au début de la construction d'une stratégie entre associations et collectivités territoriales. Il y a des contradictions mais celles-ci peuvent être positives. Elles sont de 4 ordres :

1) **La question de la légitimité.** Les ASI sont certaines de leur légitimité, elles sont en mesure de ne pas être victimes des jeux institutionnels et de représenter un rapport nouveau. Les collectivités territoriales ont les mêmes certitudes. Une meilleure articulation entre démocratie représentative et démocratie participative peut être une solution.

2) **Partenariat et lien de subordination.** La *Semaine de la solidarité internationale* est une initiative qui a très bien démarré. C'est une initiative associative qui s'est élargie à d'autres acteurs. Les collectivités territoriales apprécient l'évènement et tentent désormais de se l'approprier en demandant aux ASI de donner un coup de main. Or, un partenariat c'est un rapport de société à société alors que les collectivités territoriales considèrent que ce sont elles qui décident de ce rapport de partenariat. Les collectivités locales sont surtout intéressées par les partenariats multi acteurs (solidarité internationale, droits de l'Homme, syndicats, institutions, écoles...). Mais que sont les collectifs associatifs régionaux ? Quelle est leur place dans les collectifs multi-acteurs ? La coopération décentralisée est une initiative extraordinaire : actuellement il y a une tentative double des politiques de coopération nationales, qui veulent à la fois se « défausser » sur la coopération décentralisée, notamment sur le plan financier, tout en contrôlant celle-ci pour y mettre le drapeau national.

3) **Des alliances, mais qui soient durables.** Au début de la coopération décentralisée, il y a eu des moyens financiers et un partage de reconnaissance. Il faut aller plus loin. Il y a une alliance stratégique à construire entre collectivités locales et mouvements associatifs. On pourrait imaginer une coopération alliant deux collectivités territoriales (une ici, une là bas) et deux mouvements associatifs (l'un ici, l'autre là-bas), ce qui garantirait la durabilité de la coopération. Parallèlement, des frictions peuvent émerger lorsque les alternances électorales remettent en cause les orientations de la coopération décentralisée. Il faut trouver les moyens d'inscrire cette coopération dans la durée.

4) **Articulation entre politiques locale et internationale.** Il doit y avoir une continuité entre solidarité internationale et solidarité dans nos sociétés. Nos associations sont de plus en plus enclines à interpeller les collectivités territoriales sur leurs politiques locales et pas seulement sur leur coopération décentralisée : quelle cohérence entre la coopération décentralisée et les autres éléments de la politique locale ?

Finalement, ce que nous attendons des rapports associations / collectivités territoriales, c'est que les politiques locales amorcent des alternatives et que les associations soient de réels partenaires.

3^e partie – Traduire une envie de solidarité internationale tout en l'ancrant dans le local, renforcer les partenariats

Claude Naud (maire de Corcoué - Loire-Atlantique)

En l'an 2000, j'étais premier adjoint. La commune souhaitait célébrer l'entrée dans l'an 2000. L'idée a été de traduire avec les citoyens une envie de solidarité internationale tout en l'ancrant dans le local. Pérenniser une action de solidarité internationale suppose une pérennisation économique et un ancrage des cultures. La culture est l'expression des sociétés humaines, il faut donc ancrer nos actions sur nos relations aux autres, au monde et à l'histoire. Comment faire participer les gens sans les lasser ?

Nous avons réalisé une mosaïque de 20 m² en faisant participer un grand nombre de personnes (350). Tout le monde y a été associé (enfants, personnes âgées, handicapés) selon un message de solidarité et de diversité avec la phrase : « *Que faire de la planète ?* ». L'action a été parrainée par l'UNICEF avec l'accord de l'auteur de l'image reproduite par la mosaïque. En partant du local et en mobilisant des individus, on rejoint le global / l'universel (l'UNICEF). La seule façon de coopérer c'est de poser des actes.

Président d'un syndicat intercommunal de pays en 2002, nous avons élaboré une charte de territoires dans le cadre de la loi Voynet, puis avons mis en place un conseil de développement dont les membres étaient ceux qui avaient contribué à la charte. On prétend que le bien fondé d'une action passe par une politique représentative ou participative. C'est faux : il n'y a de politique que si elle est participative. Attention ! Qu'est-ce que « la société civile » ? C'est un mot créé par la « société politique ». De la même façon, on distingue la société civile de la société politique. C'est de la stigmatisation. Un élu n'est légitime dans son mandat que s'il représente la société civile. Or si un élu oublie qu'il a été élu, il ne mérite plus sa fonction.

Françoise Gentil (chargée de la démocratie territoriale et participative au Conseil régional des Pays de Loire)

En 2004, la réunion de 600 personnes sur la coopération décentralisée à Nantes a donné naissance au réseau ligérien ALCID (Acteurs ligériens de la coopération internationale et du développement) porté par le Conseil régional. Le Conseil régional a par ailleurs développé trois types de fonds :

- Le FRASICOD LA-BAS, qui finance des projets de terrain.
- Le FRASICOD ICI, qui finance des actions d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD-SI).
- Un fonds d'aide humanitaire d'urgence.

Les initiatives prises par la région depuis 2004 renforcent la mobilisation des diverses catégories d'acteurs (signature de conventions d'objectifs) et démontrent la place accordée à l'engagement de coopération internationale puisque celui-ci est inclus dans le contrat de plan avec l'Etat. La mobilisation des acteurs se poursuivra à l'automne dans le cadre de l'Agenda 21 qui permet de faire se rencontrer les « experts du quotidien ». Un autre projet initié par le Conseil régional consiste à recenser la « diaspora ligérienne » à l'étranger.

Bertrand Gallet (directeur général de Cités Unies France)

L'engagement des collectivités territoriales françaises augmente en quantité et en qualité, sans pour autant qu'il soit très simple de présenter des budgets parfaitement limpides. La mobilisation

de plusieurs services d'une collectivité n'est pas nécessairement imputée à une ligne budgétaire unique « solidarité ou coopération internationale ». Il y a donc nécessité de décloisonner à l'intérieur même des collectivités territoriales. A ce propos, les ASI peuvent apporter une contribution car une des méthodes pour ce faire sont les Agenda 21 locaux. Cités Unies France y travaille également. Les budgets des collectivités territoriales à l'international ne sont pas extensibles à l'infini ; ces budgets sont issus de l'impôt et sont l'objet d'enjeux politiques, ne l'oublions pas. Autre point, trop de coordination tue la coordination. La coordination intégrale n'existe pas ! Dans le maillage des acteurs du territoire, les élus locaux ont un rôle à jouer. Les conseils municipaux sont des lieux de concertation à valoriser.

Quelques autres points importants : la différence entre démocratie représentative et démocratie participative n'est plus un débat ; l'éducation au développement doit s'exercer tout au long de l'année et non une fois par an lors de la *Semaine de la solidarité internationale* ! Il est important de s'appuyer sur la culture pour animer la coopération décentralisée et plus largement promouvoir la solidarité internationale.

Echanges avec les participants

Serge Bonnal, président de la CASI Bretagne. J'insiste sur l'importance d'entraîner ensemble les individus, les élus etc. dans l'intérêt de la solidarité internationale. L'exemple de la mosaïque est intéressant car il a permis de mobiliser ensemble élus et population sur un même projet.

Christian Fleury, président du RADSI. En Aquitaine, il y a beaucoup d'associations locales qui travaillent déjà avec les communes. Souvent tout repose sur le soutien de personnes élues. Quand les élus changent, les actions peuvent s'arrêter. Au niveau des départements, certains sont très dynamiques, pour d'autres la solidarité internationale n'est pas la priorité. Le Conseil régional nous soutient bien et les relations avec le personnel administratif sont très bonnes.

Le réseau reçoit de nombreuses demandes d'adhésion. Il y a une volonté générale de travailler ensemble de s'ouvrir, de participer. Un appel à projet multi acteurs est lancé tous les ans par le Conseil Régional. L'enveloppe a été doublée cette année et il n'y a pas de limite de subvention par projet. Il y a donc une volonté politique d'aider les acteurs. Cependant il y a là un danger. L'enveloppe augmente mais elle est ouverte aux collectivités territoriales comme aux associations. Et la dotation par projet est illimitée. En général les collectivités territoriales déposent de gros projets avec des budgets importants et risquent donc de capter la part la plus importante de l'enveloppe au détriment des projets associatifs.

Des projets sont néanmoins possibles en collaboration avec les collectivités territoriales en Aquitaine. Ainsi le RADSI a été co-organisateur du projet « Lycéens citoyens solidaires ». Le projet est porté au niveau régional par le réseau. Le réseau s'ouvre à d'autres acteurs notamment les collectivités territoriales grâce à l'adhésion de deux mairies au RADSI. Il y a donc une collaboration qui s'instaure. L'entrée développement durable est aussi porteuse de perspectives à partager entre les collectivités et les associations.

Bernard Vrignon, Maison des citoyens du monde de Nantes. Quelle est la réalité de la marge de manoeuvre des élus ? Se pose le problème du financement et de la réalité du dialogue qui devrait s'instaurer d'égalité à égalité dès qu'on réfléchit sur les politiques. Or, en considérant le cadre juridique de la coopération décentralisée et des conventions, les associations restent dans un rôle d'opérateur subordonné.

Nous souhaitons que la solidarité internationale soit vécue comme un vecteur transversal des politiques. Or, la solidarité internationale peut être considérée par les élus comme un lobby parmi d'autres mais dont il est difficile d'évaluer l'impact des actions sur le territoire. On assiste alors à

des rapports de force entre acteurs, entre « lobbies » car le territoire est électif. Qu'est ce qu'un budget « solidarité internationale » pour une collectivité territoriale ? Cela ne veut rien dire, il faut traduire la somme en euros par habitant. Il est donc important de créer une passerelle avec des enjeux locaux (insertion, sans papier, etc.) qui ont un lien direct avec le territoire.

Claude Naud. Réfléchissons à la marge de manoeuvre de l' élu. Comme toute action politique, la solidarité internationale demande un certain volontarisme de la part de celui qui la porte. On ne fait pas de politique ou de solidarité internationale par hasard, ni sans le dire. Il est impératif de déclarer son intention.

Dans ma commune, la solidarité internationale est affichée. Certains administrés s'en fichent, d'autres l'utilisent pour contrer la politique municipale, d'autres la soutiennent. Pour les élus locaux, le fait d'affirmer une volonté politique de s'inscrire à l'international n'est plus un risque. Ce qui est important c'est de dire « comment ». L'engagement se situe dans les modalités de l'action. Cependant dès lors qu'il y a une relation de subordination entre associations et collectivités territoriales, il faut une relation d'« adultes ».

Bertrand Gallet. Je ne partage pas les réflexions sur les problèmes de marge de manoeuvre et de risques que prendraient des élus. Le point essentiel est le phénomène extraordinaire qu'est la coopération internationale. Les administrés acceptent de plus en plus qu'une partie de leur argent soit dévolue à des actions menées à l'autre bout du monde. Les budgets sont en général votés à l'unanimité et reconduits quelle que soit la majorité politique. Pour ce qui concerne le risque, phénomène nouveau, on commence à voir le thème de la solidarité internationale porté comme thème de campagne et de « politique politicienne ». Les régions commencent à avoir un argumentaire très porteur. Par exemple, elles remettent en cause la politique nationale de Brice Hortefeux. La question n'est pas le chiffre mais l'explication du chiffre et dans ce rôle, associations et élus locaux peuvent se retrouver dans le plaidoyer. Il n'y a que la stratégie qui peut être remise en cause. Il ne faut pas créer des conflits qui n'existent pas.

Agnès Chek, Maison des citoyens du Monde de Nantes. Avant d'aboutir à des conventions d'objectifs, il faut montrer comment on travaille, qui on est. Il faut montrer notre légitimité à travailler avec les autres acteurs. La solidarité internationale suppose un engagement dans l'éducation populaire. Il y a des freins : comment passer du service « international » au service « culture » ? Il faut faire des efforts pour aller de plus en plus vers d'autres acteurs de solidarité internationale. Comment effectuer des passerelles et aller au delà du simple acteur référent de la solidarité internationale dans une collectivité ? L'outil Agenda 21 permet de travailler sur cette transversalité.

Serge Bonnal. Le cloisonnement des familles d'acteurs est naturel. Chacun travaille dans des logiques différentes. Par exemple, dans une entreprise, les personnes ont une culture professionnelle mais dans les associations, il y a une grande diversité. Une des difficultés est de s'obliger à la rigueur. En 2004, suite aux Assises régionales de la solidarité internationale, le réseau ABCIS (Acteurs bretons pour la coopération internationale et la solidarité) a été créé. C'est un réseau informel multi acteurs qui s'est doté d'un outil, un site Internet pour l'animation duquel le Conseil régional a créé un emploi. La limite de cet outil est qu'il est difficile pour les associations de l'alimenter.

A quel moment se passe le lien entre coopération décentralisée et associations ? L'idéal serait que les acteurs de la coopération décentralisée fassent appel aux associations pour monter des projets ensemble. Il ne faut pas oublier la dimension internationale de l'agenda 21. La solidarité internationale ne s'exerce pas que vers le Sud. Elle s'exerce aussi en France. Les politiques agricoles, de l'eau, de l'énergie... sont internationales et sont des champs où peuvent s'exercer la solidarité internationale.

Astrid Frey, Cités Unies France. Il y a une réflexion en Ile de France : comment une politique de coopération internationale peut s'imbriquer dans les politiques locales ? Quelle pérennité de cette politique ? Où commence le projet de solidarité internationale et avec qui ?

Annie, Artisans du Monde. Les collectivités locales doivent mieux affirmer ici leur engagement solidaire. Par exemple en se lançant sur des achats éthiques, le commerce solidaire et équitable. L'intérêt de cette démarche c'est qu'il n'y a pas besoin de créer une ligne budgétaire supplémentaire puisque c'est un budget qui existe déjà.

Danielle Moreau, centre de documentation Ritimo dans la Sarthe. Je souhaite réagir à la présentation par Mme Gentil du réseau ALCID. Pour nous, comme collectif, c'est un semi échec et une semi réussite. Pourquoi ? Nous avons à nous poser la question de nos rôles et légitimités respectifs. ALCID a été mis en place par le Conseil régional mais il n'y a pas eu assez de temps de concertation en amont et donc pas d'appropriation de l'outil par les collectivités et par les ASI. Nous ne fonctionnons pas dans le même temps : les élus avaient des comptes à rendre et donc ALCID devait fonctionner alors que les associations, elles, avaient besoin de temps et d'informations pour se l'approprier.

Conclusion de la première matinée, par Michel Faucon (CRID)

La solidarité se vit sur une base élargie et sur la durée. L'alliance entre les collectivités territoriales et le monde des associations doit se faire avec prudence. Le collectif ne doit pas se laisser trop embarquer dans le travail institutionnel. Sinon, il risque de ne plus avoir assez de temps pour mener la réflexion avec les associations. Il faut alterner.

La solidarité internationale ne se limite plus à la traditionnelle aide au développement mais inclut les droits de l'Homme, l'éducation populaire, l'éducation à l'environnement, etc.

Il faut proposer des expressions diversifiées de la solidarité internationale, inventer de nouvelles formes qui permettent à nos concitoyens de la comprendre au quotidien via des temps forts tels que la *Semaine de la solidarité internationale* et des thèmes tels que le commerce équitable. Continuons également d'approfondir toutes les opportunités qu'offre le champ culturel.

Il est normal de ne pas avancer à la même vitesse, il y aura toujours des précurseurs. Il faut à la fois investir les collectifs multi acteurs et se constituer en collectif d'ASI pour être à la hauteur des enjeux. C'est ainsi que l'on peut renforcer les ASI pour qu'elles soient légitimes auprès des autres acteurs.

DEUXIEME MATINEE

FAIRE AVANCER LA SOLIDARITE INTERNATIONALE, COMMENT ET AVEC QUI ?

En introduction à cette matinée Michel Merlet, Conseiller général, accompagné de Stanislas Marcetteau, chef du service des relations internationales, a présenté comment le Conseil général de Loire Atlantique s'était engagé dans la coopération internationale et comment s'était installé un partenariat avec le collectif associatif. Depuis 3 ans, le dispositif APADI, doté aujourd'hui de 300 000 euros, permet de soutenir des projets d'associations du département. Parallèlement une réflexion s'est engagée sur la politique de coopération internationale du Conseil général et la Maison des Citoyens du Monde participe à ce travail régulier ainsi que le CRID qui a été consulté.

Répartis en sous groupe, cette deuxième matinée avait pour objectifs de partager des expériences vécues au niveau local, départemental ou régional selon différentes entrées thématiques. Trois secteurs ont ainsi été examinés, en se basant sur de nombreux exemples : l'éducation au développement et à la solidarité internationale, l'économie sociale et solidaire, enfin la problématique « agenda 21 ». Qui a mené ces expériences ? Comment ? Quelles ont été les difficultés rencontrées ? Voit-on des perspectives nouvelles se dégager ?

Les expériences sont déjà anciennes et abondantes en ce qui concerne l'éducation au développement. Les communications des ASI de Basse Normandie, Bretagne, Lorraine et Aquitaine ont permis d'élargir la palette habituelle d'activités en mettant l'accent sur des expériences novatrices. En revanche, beaucoup de chemin reste encore à parcourir quand on aborde les alliances avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire. Certes, des témoignages de diverses régions : Basse Normandie, Bretagne, Rhône Alpes, Alsace, ont été présentés mais n'ont pas permis d'apporter des réponses à toutes les questions soulevées par les participants. Sur la thématique « agenda 21 » tous s'accordent pour y reconnaître un espace privilégié de concertation d'acteurs multiples, espace encore trop peu investi par les associations de solidarité internationale.

Quelques exemples...

Ritimo en Haute Normandie : de l'échange de jeunes à l'éducation populaire

Avec le soutien du Conseil général, s'effectuaient des échanges de jeunes pour la promotion du développement, de la solidarité internationale, de l'interculturel. Leur retour était l'occasion de faire réfléchir d'autres jeunes sur leurs représentations du Sud et des rapports Nord / Sud.

Un partenariat s'est mis en place avec le centre d'éducation populaire de Haute Normandie (CEMEA) sur une base implicite : toute expérience doit passer par la maîtrise du langage. Les questions financières ne sont pas intervenues dans la relation. Il s'agissait par contre de montrer au Conseil général que la qualité du séjour des jeunes et sa capitalisation passaient par cette formation aux méthodes d'écriture.

Une présentation publique préparée avec l'aide d'une troupe de théâtre qui travaillait sur la notion d'étranger a permis à la fois d'élargir le partenariat et de valoriser le travail en amont. Le Conseil général a désiré systématiser les ateliers d'écriture dans les échanges de jeunes et la poursuite de la sensibilisation dans les écoles en faisant « tourner » la pièce de théâtre.

Le service des relations internationales s'est mis en lien avec le service Education / Culture par l'intermédiaire de cette action et de Ritimo. Quelques constats s'imposent : le cloisonnement des services au sein des collectivités territoriales ; l'écart qui se creuse entre le service Relations internationales et les autres services ; la difficulté à entrer en partenariat avec les lycées.

Une expérience en Lorraine avec l'Education Nationale

Les établissements scolaires avaient des projets d'aide en situation d'urgence (financement d'envoi de matériel...) mais pas d'activités d'EAD. Certains établissements étaient à la recherche d'ASI (accompagnement de projets de solidarité internationale) et inversement. Des réunions d'acteurs (Conseil régional, Conseil général, Jeunesse et Sports, Fédération des œuvres laïques, UNICEF, Education Nationale, avec des élèves, chefs d'établissement, inspecteurs pédagogiques...) ont permis de mettre au point une charte de l'établissement solidaire et surtout en amont, de réfléchir à ce qu'est un projet d'EAD dans un établissement solidaire, les critères de qualité des projets...

Des points particuliers ont été discutés : ce qu'est un partenariat de solidarité internationale légitime, le type de convention qui lie les parties ; ce qu'est un partenariat éducatif pluridisciplinaire ; ce que sont des échanges / actions réciproques et des réalisations communes.

Deux comités de labellisation par an des « établissements solidaires » sont des points de départ vers l'accompagnement de projets de solidarité internationale. La Région va déposer un projet REGIO (Union européenne) pour contribuer à l'élaboration d'une charte européenne de l'établissement solidaire. Le label offre une reconnaissance de l'équipe qui porte le projet au sein de l'établissement, un financement des collectivités locales.

Quelques difficultés rencontrées : le cloisonnement des services qui ralentit les dynamiques, même quand la collectivité (comme en Bretagne) est en agenda 21... L'action des ASI peut contribuer à plus de transversalité. Il faut être attentif à différencier les stratégies d'alliance des actions de partenariat. L'approche partenariale oblige à penser en termes de manques et de complémentarités. Les représentations territoriales des fédérations d'éducation populaire et des réseaux d'ASI sont très différentes. Des espaces de rencontre et d'échanges sont importants.

TROISIEME MATINEE :

STRATEGIES DE REPRESENTATION, CONCERTATION, FORMATION, ALLIANCES POUR PORTER LES MISSIONS DE LA SOLIDARITE INTERNATIONALE PLUS LOIN

1^e partie - Faire alliance avec d'autres acteurs

Alain Desjardins (Peuple et Culture et Accueil Paysan)

Alain Desjardins a insisté sur la nécessité d'une bonne qualité d'écoute des porteurs de projet et sur l'importance de la démarche d'éducation populaire dans cet accompagnement. Il est nécessaire d'intégrer davantage les démarches d'éducation populaire dans les actions de développement et de solidarité internationale. Il s'agit de savoir mettre en confiance les acteurs, afin que les personnes au cœur des projets se sentent en capacité de les porter. Une expérience illustre ces propos : l'écriture d'une charte du tourisme solidaire, avec l'appui du CCFD, par les acteurs du pourtour méditerranéen. Certains pays, comme le Brésil, travaillent aussi et depuis longtemps dans ce sens en insistant sur l'auto estime. Peuple et Culture parle d'« entraînement mental » (de nombreux livres et textes sur le sujet sont disponibles).

Hervé Derriennic (CADR, Collectif des associations de développement en Rhône-Alpes)

A l'origine, un collectif s'est constitué sur l'agglomération lyonnaise. Il a existé « informellement » de 1978 à 1986 et s'est impliqué dans plusieurs campagnes d'opinion, en relation avec les grands mouvements nationaux. C'est l'« entrée » de collectivités territoriales – et particulièrement du Conseil régional Rhône-Alpes à compter de 1984 – dans le champ de la coopération qui a entraîné les associations, en 1986, à se constituer en collectif « formel » affirmant sa dimension régionale : le CADR. Si, depuis, le CADR a conduit nombre d'actions significatives en direction d'un large public, les démarches pour nouer des relations avec les collectivités territoriales sont restées longtemps vaines. Nous avons vécu une situation de blocage.

Si bien qu'en 2000, le CADR est un collectif de 25 à 30 associations, avec un budget limité, en déficit et au bord de l'asphyxie, qui doit relever plusieurs défis :

- Exister dans une grande région, 8 départements, avec plusieurs pôles importants alors que nous sommes centrés sur l'agglomération lyonnaise.
- Exister au côté de l'un des premiers réseaux pluri acteurs, RESACOOOP, créé par la Région, le Ministère et les grandes associations et en dehors de toute implication / participation du CADR.
- Exister à proximité de grandes associations de dimension nationale et internationale : Handicap International, Vétérinaires sans frontières (devenu Agronomes et vétérinaires sans frontières), Bioforce...qui n'ont pas besoin d'un collectif.
- Tenter de nouer des relations avec des interlocuteurs dans les collectivités territoriales. Les changements de majorité au Conseil Régional et dans les grandes collectivités ont permis et accélérer ces nouvelles relations.
- Donner confiance aux associations adhérentes et susciter leur intérêt pour une dynamique collective.

Sans doute avons-nous relevé quelques uns de ces défis puisque aujourd'hui le CADR compte 55 associations membres et crée une dynamique avec 130 à 140 associations de la région. Le CADR a multiplié par 5 son budget et compte 4 salariés. Quels ont été les leviers et les opportunités ?

1. Le CADR a adopté une stratégie : créer ou structurer des réseaux

Un réseau, c'est créer de la transversalité (décloisonner), c'est impliquer les associations sur leur « cœur de métier » pour mutualiser leurs expériences, c'est co-construire ensemble des outils, des projets...

Des associations membres et non membres du CADR participent aux travaux des réseaux et dans ce cas acceptent de se déplacer de toute la région. Le CADR anime 5 réseaux : le réseau Départ (tourisme responsable et solidaire) a été le 1er réseau en 2001, puis le réseau/groupe de travail sur le commerce équitable, le réseau Paix et Développement, le réseau Rhône-Alpes pour Haïti, le réseau solidarité internationale Lyon (pour la *Semaine de la solidarité internationale* sur Lyon et le Rhône). D'autres réseaux pourraient se constituer.

La vie des réseaux suscite aussi quelques relations internationales. En premier, le réseau Départ participe à des rencontres comme le Forum international du tourisme solidaire (FITS) et il est co-animateur depuis cette année d'une campagne européenne d'éducation sur ce thème avec des partenaires italiens et espagnols. Le Réseau Rhône-Alpes pour Haïti approfondit les relations de commerce équitable qui pourraient se nouer entre Haïti et Rhône-Alpes. Enfin le Réseau Paix et Développement construit des relations avec des partenaires du Congo Brazzaville qui se structurent aussi autour de ce thème.

Le CADR, d'une démarche « généraliste » suscite donc une démarche plus « spécialisée » ce qui entraîne une nouvelle légitimité, une nouvelle reconnaissance. Ces acquis sont nécessaires pour préparer et construire de nouvelles alliances.

2. Le CADR a adopté une stratégie pour construire une dynamique de dimension régionale

Le CADR s'est donné comme objectif de « faire vivre » la famille associative de la solidarité internationale. Une première étape a été de susciter des tables rondes thématiques dans 6 villes de la région en 2004-2005. Au total 47 associations sont intervenues dans les différents débats. C'est au terme de cette première phase, que nous avons défini le projet d'une Université d'été régionale de la solidarité internationale, avec l'appui du CRID. Le projet a été co-construit avec une quinzaine d'associations dans le cadre d'un comité de pilotage. Le résultat, les 6 et 7 juillet 2007, a dépassé nos espérances. Nous avons réuni 200 participants appartenant à 78 associations de la région. Les actes ont été publiés. Et nous engageons la préparation d'une seconde édition pour

juillet 2009. Ainsi le CADR démontre sa capacité à fédérer et animer la vie associative dans la région et renforce sa légitimité pour établir de nouvelles alliances.

3. Le CADR bénéficie de la dynamique de la *Semaine de la solidarité internationale*

La *Semaine* est un événement « légitime », reconnu et soutenu par les collectivités territoriales... qui renforce la « légitimité » du CADR. L'évènement « Village de la solidarité internationale », mis en oeuvre à l'initiative de la ville de Lyon en 2002, a vécu une crise profonde en 2004. C'est le CADR qui s'est trouvé en capacité de reprendre le projet et d'animer la dynamique de la *Semaine* sur l'agglomération et sur le Rhône. Le CADR réfléchit aux évolutions nécessaires pour que la *Semaine* soit un temps fort qui se démultiplie : diversité des lieux, diversité des acteurs... Le CADR, avec les autres structures qui animent la *Semaine* dans les différents départements réfléchit avec l'équipe nationale de la *Semaine* au processus de décentralisation.

4. Le CADR réfléchit à la création d'outils au service de toutes les ASI

Toute dynamique associative suscite à un moment des innovations, des « outils » afin de répondre à des besoins que ressentent les associations pour améliorer leurs pratiques. Le CADR réfléchit à :

- la création d'un « espace multi-acteurs de la solidarité internationale et de l'économie solidaire » sur l'agglomération lyonnaise ;
- la création d'un « centrale d'achat » régionale au service des pratiques de commerce équitable ;
- la création d'une fondation régionale afin de développer le mécénat en faveur de la solidarité internationale.

C'est la reconnaissance acquise au cours de ces dernières années qui permet d'envisager ces innovations. Cette reconnaissance va prendre aussi une dimension « institutionnelle » : présence du CADR au sein de la CPCA Rhône-Alpes (Conférence permanente des coordinations associatives) et démarche pour représenter l'économie solidaire liée à l'internationale (commerce équitable, tourisme responsable et solidaire...) à la CRESS (Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire).

Intervention du réseau Humanis

Humanis construit son identité et travaille à se faire reconnaître afin de pouvoir créer des alliances. Le réseau Humanis regroupe plus de 100 associations en Alsace. Il organise deux événements annuels, le Forum humanitaire et le Salon des solidarités à Paris. Un autre événement est en préparation le Forum européen, à Strasbourg en novembre dont l'objectif est la rencontre à l'échelle européenne de collectifs.

2^e partie - Vers des partenariats internationaux

1^{er} exemple : le « Réseau guinéen des maisons des jeunes », par Mamadou Saliou Bah

Son Conseil d'administration est composé d'associations. Chacune d'entre elles apporte sa compétence tout en gardant son domaine d'intervention. Les institutions guinéennes ont contribué de façon importante à la structuration du réseau. Aujourd'hui, grâce la reconnaissance acquise par le réseau, il est en mesure de peser sur les orientations politiques.

Le réseau guinéen des maisons de jeunes entretient un partenariat avec la MJC de Villeroi (Dans le Nord) sur les thèmes de l'Internet et de la culture. Ce partenariat a abouti à l'édition d'un livre réalisé par les jeunes. Ce travail commun a permis de rendre compte, sans qu'elles fassent l'objet de caricatures, des actions que mènent les jeunes ici et la-bas. Le réseau a aussi noué des partenariats avec la Fédération régionale des MJC Nord Pas de Calais et avec les Francas. Mais ces expériences restent encore isolées, plusieurs sont tentés mais hésitent à se lancer dans l'aventure. Les réseaux contribuent par leur fonctionnement et leurs actions au renforcement de la société civile.

Le réseau Afrique Jeunesse de Guinée est un collectif d'ONG et d'associations de jeunesse de Guinée qui compte une vingtaine de membres. Il s'organise sur la base de 4 régions dans le pays, avec un correspondant par région. Des rencontres sont aussi organisées tous les ans avec les structures similaires des pays de l'Afrique de l'Ouest, avec pour objectif principal le renforcement de la dimension éducation populaire dans l'approche des jeunes. Le réseau insiste aujourd'hui sur la formation des jeunes.

2° exemple : La Maison des droits de l'Homme de Limoges

L'organisation d'une tournée de l'ONG Tibéna dans le Limousin a permis de connaître des indiens du Brésil et d'engager un travail en commun. Celui-ci a commencé par une campagne de sensibilisation et la production d'un livre en portugais. Il s'est poursuivi en France par l'organisation d'une campagne pour la paix. Les deux structures, françaises et brésiliennes, ont identifié des problématiques communes : le manque de reconnaissance et la nécessité de faire de l'EAD. Le partenariat français a été une caution pour les actions des partenaires brésiliens, de même que la présence des Indiens a renforcé le poids de la campagne pour la paix menée en France.

Les échanges qui ont suivi ces deux témoignages ont porté sur les questions liées à la subordination ou dépendance par l'argent dans ces partenariats Nord-Sud. Pour chacun des témoins (du Sud comme du Nord), il faut construire un partenariat sur le donnant/donnant, faire valoir la complémentarité sous un angle d'égal à égal. Et ACODEV de préciser qu'il faut aller au-delà d'un simple partenariat par projet qui dans ce domaine montre ces limites.

Conclusion du module

Le module s'est conclu sur une question que les collectifs devront reprendre lors de la réunion de rentrée en octobre : en terme de structuration, faut-il aller plus loin que ce qui existe actuellement, à savoir, un lien très souple avec le CRID, et étudier une structuration nationale des collectifs que Coordination Sud aimerait mettre en place ?

Les collectifs régionaux ou départementaux d'associations de solidarité internationale sont aujourd'hui un maillon essentiel dans l'expression de la solidarité internationale. Ils ont acquis une réelle reconnaissance auprès des collectivités territoriales et les exemples de partenariats de qualité se multiplient. La réflexion menée durant les trois jours, au sein de ce module, a permis de déterminer plus clairement les nouvelles alliances à construire et les nouveaux chantiers à entreprendre pour élargir dans notre société la volonté de (re-) construire la mondialisation sur la solidarité entre les peuples.

Module 3 - Les enjeux de la responsabilité sociale des entreprises

Le module aborde la question des droits de l'homme dans les filières à forte intensité de main d'œuvre, puis donne des bases sur la notion de la « Responsabilité sociale des entreprises » (RSE) avant de proposer un éclairage scientifique dans le champ d'action du Collectif « Ethique sur l'étiquette ».

Le module a été co-organisé par :

- CCFD
- CFDT
- Cités unies France
- Collectif Ethique sur l'étiquette
- Léo Lagrange consommateurs
- Peuples solidaires

PREMIERE MATINEE ENJEUX DES DROITS DE L'HOMME AU TRAVAIL DANS LES FILIERES A FORTE INTENSITE DE MAIN D'ŒUVRE

Droits humains dans les filières à forte intensité de main d'œuvre par Hélène Tropres
(Peuples Solidaires, membre du bureau d'Ethique sur l'étiquette)

Pour montrer la mobilisation des associations de lutte pour les droits de l'Homme dans les filières à forte intensité de main d'œuvre, Hélène Tropres choisit le cas de l'**Alliance Play Fair**. Cette alliance qui se mobilise depuis 2003 pour mettre fin à l'exploitation des travailleurs dans l'industrie du sport, réunit :

- La Clean Clothes Campaign, collectif de 250 associations et syndicats.
- La Confédération syndicale internationale...
- et la Fédération internationale des travailleurs du textile, de l'habillement et du cuir représentant à elles deux 180 millions de travailleurs dans plus de 150 pays.

Le contexte : Les industries du sport sont très lucratives : 75 milliards de dollars de chiffre d'affaire pour la vente des chaussures et vêtements de sport en 2005.

- Depuis 2004, les bénéfices ont augmenté de 50% pour Nike, de 68% pour Adidas, de plus de 200% pour des entreprises asiatiques.
- Mais les salaires réels payés aux travailleurs sont encore plus bas qu'il y a 10 ans.

Les articles de sport sont fabriqués essentiellement en Asie (en Chine, Inde, Indonésie, Thaïlande, Vietnam, Pakistan et Turquie). Or, ce sont les acheteurs (la grande distribution et les marques) qui fixent les délais de production et de livraison, les prix payés aux fournisseurs, etc. Autant de facteurs qui influencent les conditions de travail dans une usine.

La mobilisation : Depuis 2003, l'Alliance Play Fair cherche le dialogue avec les industriels de :

- la Fédération mondiale de l'industrie d'articles de sport (WFSGI) ;
- la Fair Labor Association (FLA), initiative multipartite qui réunit 24 marques de sport, 5 fournisseurs d'équipements, des ONG et des universités.

Mais, à l'issue de ces rencontres, Play Fair note peu d'avancées et identifie quatre obstacles à franchir : le non respect du droit des travailleurs à la liberté d'association et à la négociation collective, l'emploi précaire, les fermetures d'usines et les salaires de misère.

Ces violations des droits se retrouvent dans tous les secteurs, qu'ils soient consolidés (chaussures) ou éclatés en ateliers de sous-traitance avec un secteur informel développé (ballons). Cependant le pouvoir de négociation des travailleurs diminue du haut en bas de la filière.

Pour améliorer la situation il faut, dans un premier temps, concentrer les efforts sur les grands fournisseurs et les usines relativement stables qui entretiennent des relations à long terme avec quelques acheteurs. Mais dans tous les cas, il y a une nécessité impérieuse d'une collaboration accrue entre :

- des acheteurs et des fournisseurs pour améliorer les termes des contrats,
- des travailleurs qui doivent être organisés en syndicats indépendants,
- des ONG qui soutiennent les syndicats et mobilisent l'opinion publique,
- et des gouvernements pour faire appliquer les lois et les règlements.

Présentation de la situation aux Philippines, par Cecilia Tuico (Workers' assistance center)

Cecilia Tuico est responsable du Workers' Assistance Center (WAC, Centre d'assistance aux travailleurs). Cette ONG philippine œuvre depuis 1995 pour la défense des droits des travailleurs de la zone franche de Cavite. Elle aide en particulier les ouvriers à s'organiser, les soutient dans leurs initiatives syndicales, propose des formations, organise des campagnes internationales de sensibilisation et leur fournit une assistance juridique.

Aux Philippines, la violence politique est quotidienne. En 2005, 151 militants politiques ont été assassinés dont 31 défenseurs des droits des travailleurs, responsables syndicaux et militants. Tous les jours les défenseurs des droits de l'Homme, militants syndicaux etc. font l'objet de vagues d'agressions très violentes. Non seulement les autorités philippines n'interviennent pas pour mettre fin aux violations des droits syndicaux et de grève des travailleurs par les entreprises dans la zone, mais il semble qu'elles participent elles-mêmes aux intimidations en réprimant par la violence les grévistes et les militants. Les meurtres et tentatives d'assassinats ne font l'objet d'aucune enquête indépendante.

Le 3 octobre 2006, Mgr Alberto Ramento, évêque de la ville de Tarlac, président du Conseil d'administration du Workers' Assistance Center et militant pour les droits des travailleurs, est poignardé et tué dans son église. Il figurait sur la liste militaire des hommes à abattre. Depuis 1998, cet « évêque des pauvres » comme on l'appelait chez lui, soutenait activement les travailleurs de la province de Cavite dans leur lutte pour la protection et la défense de leurs droits. Ce n'est qu'un exemple...

Ceux qui expriment leur opposition au gouvernement répressif de la présidente Gloria Macapagal-Arroyo et dénoncent les exécutions extrajudiciaires de militants risquent leur vie. Les syndicalistes qui luttent pour leurs droits risquent licenciements mais aussi tentatives d'assassinats. La violence des autorités publiques à l'égard des travailleurs philippins s'exprime également à travers la répression brutale des manifestations et des grèves.

Face à ces violences, le WAC réclame aux autorités philippines des mesures qui mettent fin à la violence dans la zone franche de Cavite et qui assurent la sécurité des travailleurs et de leurs

défenseurs dans la région. Ils demandent également la réalisation de toute urgence d'enquêtes indépendantes et impartiales sur les meurtres et tentatives d'assassinats de ces derniers mois.

Présentation de la situation des droits humains en Chine par Cai Chong Guo (correspondant français de China Labour Bulletin)

Basée à Hong-Kong, le China Labour Bulletin est une ONG d'information sur la Chine qui travaille en lien avec les médias internationaux. L'année 2008 aura été marquée par de nombreux changements en Chine :

- manifestations (incendie de la préfecture) : mouvement de haine entre la population et le pouvoir ;
- attaques contre des policiers ;
- suicide collectif d'ouvriers licenciés devant la maison du gouvernement.

La situation est explosive sur le plan social. La faible ouverture du pays suite au tremblement de terre a été suivie par une fermeture quasi immédiate. L'image du gouvernement s'est par ailleurs fortement dégradée.

La solidarité est peu existante en Chine. La quête de la richesse et du pouvoir et l'impossibilité de toute contestation mènent l'uniformisation des pensées, l'emportant sur tout enjeu de solidarité. Depuis quelques mois, l'intérêt pour la situation politique a repris, en témoigne le nombre d'internautes et de « bloggeurs » bien que l'information demeure parfaitement contrôlée, biaisée. Une très forte contestation existe envers le pouvoir central, qui s'exprime sur le mode ironique. La Chine est devenue l'« atelier du monde », investie par les transnationales qui y produisent pour l'exportation.

Il existe 3 catégories de salariés (fonctionnaires d'Etat, salariés citadins et salariés migrants), dont les moins considérés, les ouvriers migrants, qui représentent environ 200 millions de travailleurs, subissent une situation très précaire et sont, en plus du déracinement et de l'absence de réseau social, particulièrement malmenés par les employeurs.

Sous Mao Tsé Tong régnait une précarité politique : les Chinois connaissaient une certaine sécurité (d'emploi notamment) mais les actes de la vie quotidienne étaient contrôlés. Aujourd'hui, les Chinois subissent une précarité politique et économique.

Si autrefois on ne pouvait pas critiquer Mao, aujourd'hui on ne peut pas critiquer le patron ! Même si depuis Mao, le niveau de vie s'est amélioré : 20% des chinois sont aisés (fonctionnaires, patrons, commerçants, cols blancs des entreprises étrangères etc.), mais 20 à 30% de la population vit sous le seuil de pauvreté (300 à 400 millions de paysans). L'inflation a été très forte ces dernières années : le prix du porc, présent dans l'alimentation de base, a doublé en deux ans. Beaucoup de chinois subissent une situation très précaire, entre le coût de la vie qui augmente (scolarisation payante etc.) et une perte de dignité, le manque de justice et de respect. Une envie grandissante d'expression naît, alors que la censure devient insoutenable.

Le nouveau code du travail laisse peu d'espoir d'amélioration des conditions de travail. Quelques avancées cependant dans ce nouveau code sur le papier : il a contribué à l'émergence d'un débat, la volonté de faire grève. En Chine, le problème qui se pose n'est par l'absence de lois (elles existent), mais la façon dont elles sont appliquées : il faut créer les conditions d'application de la loi.

DEUXIEME MATINEE
**LES ENJEUX DE LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ENTREPRISES :
MECANISMES ET DEFINITION**

La responsabilité sociale des entreprises : enjeux, dispositifs, acteurs, par Michel Capron
(membre du Conseil d'Administration d'Ethique sur l'étiquette)

1. La notion de RSE

Qu'est-ce que la RSE ?

- La prise en compte des effets des activités économiques sur l'environnement social et naturel.
- Le fait de prendre en compte ces aspects dans la stratégie et la gestion de l'entreprise et d'en rendre compte.
- La contribution de l'entreprise au développement durable (optique essentiellement européenne).

Après avoir livré une définition de la RSE, Michel Capron rappelle que c'est depuis l'Antiquité que l'humanité s'est souciée des conséquences prédatrices de l'activité économique sur les ressources naturelles et sur les ressources humaines. Il cite par exemple le Code Hammourabi (1750 avant notre ère), l'équilibre agro-sylvo-pastoral au Moyen Age, etc.

Les trois grandes conceptions de la RSE

- Origine religieuse et morale, héritière du paternalisme d'entreprise : cette conception trouve son fondement dans des valeurs religieuses ou morales. Elle fait appel à l'éthique du dirigeant pour faire le bien autour de lui (devoir moral). Les actions relèvent de la philanthropie et sont destinées à réparer. C'est la conception qui prédomine encore aux Etats-Unis aujourd'hui (où l'entreprise est assimilée à son dirigeant).
- Conception « stratégique utilitariste » : elle apparaît dans les années 1970. Elle implique la nécessité pour l'entreprise d'adopter un comportement vertueux destiné à servir ses performances économiques. Les actions sociales doivent avoir un retour bénéfique pour l'entreprise. Elle permet à l'entreprise de soigner son image de marque et sa réputation pour asseoir sa légitimité. Elle est très répandue aujourd'hui en Europe où elle fonde l'argumentaire pour inciter les entreprises à adopter des démarches RSE volontaires.
- Conception de soutenabilité : cette conception apparaît dans les années 1990, surtout en Europe. Elle porte des préoccupations environnementales et de cohésion sociale. L'entreprise est en société. Elle ne peut être viable que si son environnement est sain et fertile. L'on fait référence, dans cette conception, au développement durable. L'entreprise doit donc contribuer au bien commun (intérêt bien compris à long terme). Elle doit intégrer des objectifs sociaux et environnementaux dans son management, prévenir et anticiper les risques. Ce qui suppose un encadrement réglementaire par des normes substantielles.

Qu'est-ce qui explique les raisons de l'émergence de la RSE ?

Deux raisons fondamentales intimement liées expliquent les raisons de l'émergence de la RSE :

- La prise de conscience par la société civile de risques potentiellement irréversibles. L'abaissement du seuil d'acceptabilité des risques dans un monde globalisé (risques sanitaires, environnementaux, sociaux). L'émergence d'une multitude d'organisations exerçant des pressions sur les entreprises.

- Une crise de légitimité des entreprises (notamment multinationales) en quête de regain de confiance

Une troisième raison réside dans l'affaiblissement des Etats (on en demande plus aux entreprises). Il existe aussi une autre catégorie de raisons liées au mouvement des idées. Les pressions de la société civile s'appuient sur :

- Le respect des droits humains.
- La question sociale dans le commerce international.
- Les interrogations éthiques des milieux d'affaires.
- L'émergence de la notion de développement durable.

La RSE pour qui ?

Plusieurs réponses antagonistes :

- Satisfaire uniquement les actionnaires (Friedman, rejoint par Reich).
- Satisfaire les parties prenantes... lesquelles ?
- Contribuer aux biens publics ou communs (mondiaux et locaux).

Cela dépend de la conception de l'entreprise (contractualisme contre institutionnalisme) et de la conception des rapports entreprises/société (l'entreprise, une affaire de société ou l'inverse ?).

Définition de la RSE par l'Union Européenne : *« Etre socialement responsable signifie non seulement satisfaire pleinement aux obligations juridiques applicables, mais aller au-delà et investir davantage dans le capital humain, l'environnement et les relations avec les parties prenantes »*. Cela suppose *« l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec leurs parties prenantes »*. Il n'y a aucune référence à l'éthique. C'est une définition estimée ambiguë par le Parlement européen (mars 2007)

Autres définitions (Projet ISO 26 000, version WD4.2) : *« Responsabilité d'une organisation vis-à-vis des impacts de ses décisions et de ses activités sur la société et l'environnement, par un comportement transparent et éthique qui contribue au développement durable, à la santé et au bien-être de la société ; prend en compte les attentes des parties prenantes ; respecte les lois en vigueur et est compatible avec les normes internationales de comportement ; et est intégré dans l'organisation et mis en œuvre dans ses relations. »*

Définition de Michel Capron : *« La RSE est la contribution d'entreprise(s) à un développement soutenable, c'est-à-dire toute activité ou tout comportement visant à subvenir à des besoins économiques, en préservant les conditions de reproduction de la nature, dans des relations sociales d'équité permettant d'assurer la paix et la cohésion sociale. »*

Distinguer RSE et Développement Durable

Le développement durable concerne l'ensemble de l'humanité au niveau planétaire. La RSE concerne l'entreprise, un groupe d'entreprises, un réseau ou une filière d'activités, voire un secteur. La RSE peut être considérée comme une contribution de l'entreprise au développement durable.

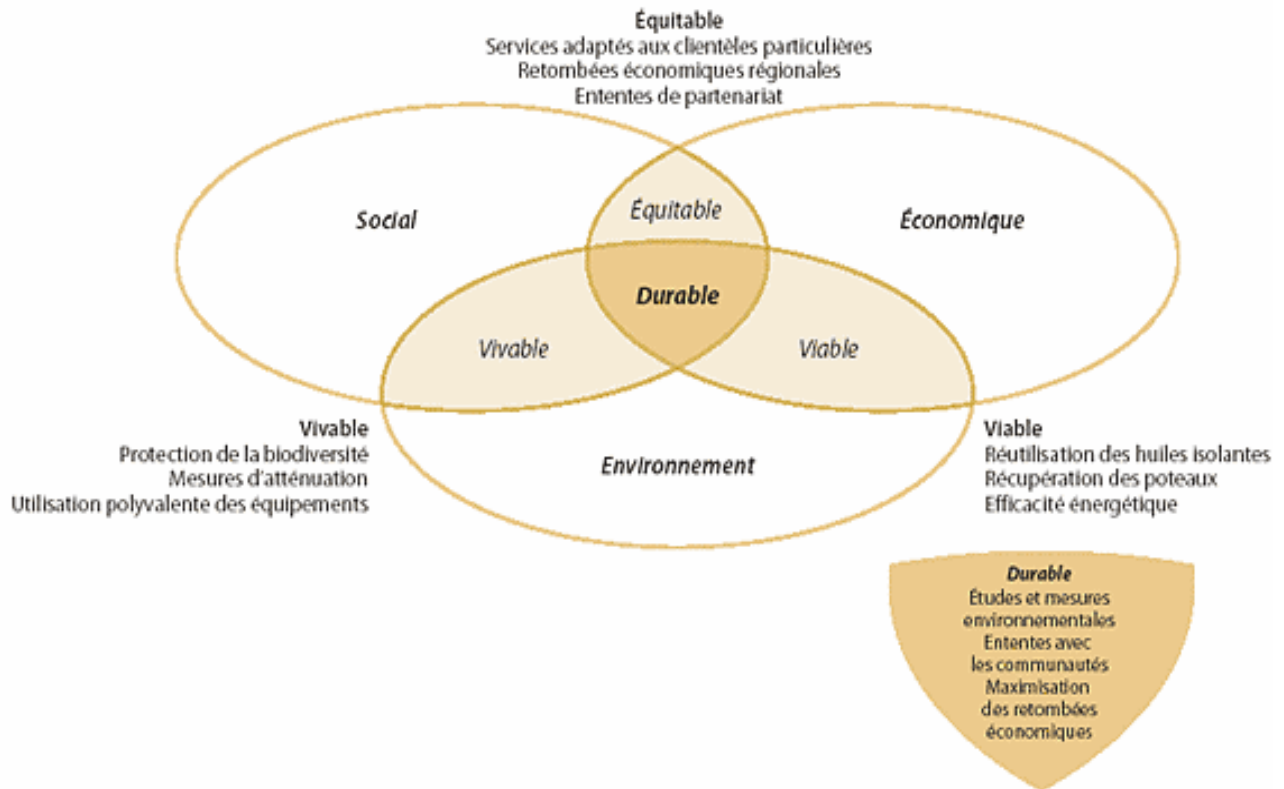
Les trois dimensions du développement durable (schéma page suivante)

Ces trois dimensions sont en tension :

- un monde vivable (articulation social/environnemental),
- une planète viable (économique/environnemental),
- une société équitable (économique/social).

Cela implique de conjuguer : efficacité économique (prospérité), la préservation de l'environnement (qualité de vie), l'équité sociale (bien-être). A ces trois dimensions sont maintenant ajoutées parfois la dimension culturelle et la dimension « gouvernance ».

Appliquer le concept de développement durable



2. La RSE comme nouveau mode de régulation mondiale des entreprises ?

Les sources conventionnelles

- ONU : Déclaration universelle des droits de l'homme (1948), convention internationale sur les droits de l'enfant (1989)...
- Conventions internationales sur la protection de l'environnement (droit de la mer, biodiversité, déclaration de Rio...).
- OCDE : principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales (2000).
- Conventions de l'OIT ; Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (1977, révisée en 2000).

Les démarches volontaires des entreprises

- Codes de conduite : engagement unilatéral au contenu très divers. Les comparaisons sont difficiles. Ils peuvent conduire à des sanctions.
- Certifications sociales (de sites) (ex. SA 8000) : inspirées de la certification qualité et environnementale, c'est une assurance pour le donneur d'ordre.
- Labellisation (de produits) : bois (FSC), pêche, commerce équitable...
- Démarches de prévention ou d'assurance : leur crédibilité repose sur les audits.

Les nouveaux défis pour les acteurs économiques et sociaux

- Existe-t-il une réelle effectivité de la RSE, des démarches et des dispositifs ?
- Est-ce seulement de la poudre aux yeux, un effet marketing ou un levier pour des avancées sociales ?

- Est-ce un nouveau discours de légitimation de l'entreprise capitaliste ?
- Est-ce une instrumentalisation de l'éthique à des fins économiques ?
- Qu'en est-il du potentiel régulateur de la RSE ? Est-ce que l'émergence de nouveaux modes de régulation peut contribuer à dépasser le modèle fordien ? Doit-elle être une démarche volontaire ou une régulation contraignante ?
- La RSE est-elle susceptible de reconfigurer les organisations et les marchés ?

Les défis pour les entreprises :

- Rechercher de la légitimité, de la crédibilité pour les grandes entreprises (entretenir le capital réputation).
- Concilier des objectifs difficilement conciliables : gérer les dilemmes économique/social ; social/environnemental ; économique/environnemental.
- Faire, sans en faire trop : ne pas se substituer aux pouvoirs publics.
- Satisfaire les parties prenantes... Lesquelles ? Et comment ?
- Ouvrir de nouveaux espaces de concertation : dialogue avec de nouvelles parties prenantes.
- Quelle compatibilité avec une gouvernance tournée vers les investisseurs ?
- Intégrer les préoccupations sociales et environnementales dans le management.

Nouveaux critères de gestion et d'évaluation des performances :

- (Re)penser l'utilité sociale des activités, de leur mode de gestion (la flexibilité par exemple) et leurs effets sociétaux.
- Repenser la conception des produits, des équipements, des processus, des flux, des matériaux, de l'ergonomie des postes de travail... (critères de choix d'investissement).

Les défis pour les syndicats :

- Quelle implication dans les démarches volontaires d'entreprise ?
- Ouverture de dialogue et de concertation avec les autres parties prenantes (notamment les organisations de la société civile)... avec qui et à quels niveaux ?
- Ouverture internationale indispensable (la question des accords-cadres internationaux par exemple).
- Ouverture à des thématiques (plus ou moins) nouvelles (droits humains, environnement...).

Les défis pour les ONG :

- Comprendre les logiques d'entreprise.
- Passer de la dénonciation/confrontation au dialogue, voire à la coopération ?
- Définir une politique de relations avec les entreprises (institutionnalisation ?).
- Quel mode de dialogue avec les entreprises, avec les syndicats.
- Quelles stratégies d'alliances, de partenariats ?
- Prise en compte de nouveaux champs (formation, professionnalisation).
- Risques de manipulation ?

Les défis pour les collectivités territoriales :

- Intégration de la prise en compte de la responsabilité sociale dans les achats publics.
- Réflexion sur la notion de « territoire socialement responsable ».

Les défis pour les organisations de consommateurs :

- Comment définir la consommation responsable ?
- Comment rendre responsable le consommateur ?
- Quels modes d'action (buycott, boycott...) ?
- Comment s'assurer de consommer responsable ?

Echanges avec les participants

Q : Quid de l'opposition entre normes contraignantes et initiatives volontaires des entreprises ? Quelle place pour la régulation publique ? La RSE est-elle une « poudre aux yeux » ?

R : Là où le droit n'était pas appliqué, les entreprises, sur pression de la société civile, se sont engagées dans des initiatives volontaires. Ce sont des dynamiques complémentaires. On ne peut pas croire dans le « tout réglementariste ».

TROISIEME MATINEE

LE COLLECTIF ETHIQUE SUR L' ETIQUETTE, ACTEUR DE LA RSE : PRESENTATION, ROLE, ACTIONS ET OUTILS

Présentation du Collectif et de sa refonte, par Maïté Errecart (présidente d'Ethique sur l'étiquette)

Le Collectif Ethique sur l'étiquette est composé d'organisations diverses : ONG, associations de consommateurs, syndicats, association de collectivités locales et mouvements d'éducation populaire. Le collectif a pour mission de promouvoir le respect des droits de l'Homme au travail et promouvoir un progrès social négocié. Il se concentre sur les secteurs à forte intensité de main d'œuvre, essentiellement jouets et textile/chaussures, notamment dans le secteur sportif, mais pourrait s'ouvrir à d'autres domaines comme l'électronique. Le collectif s'était donné deux missions : sensibiliser les consommateurs à la qualité sociale de leurs achats et faire pression sur les entreprises pour qu'elles s'assurent du respect des droits de l'Homme au travail le long de leur chaîne de fabrication. A cette fin, le collectif a choisi comme cadre les principales normes fondamentales de l'OIT.

Un 1^{er} combat : faire adopter par les entreprises des codes de conduites ambitieux intégrant les mesures à prendre pour faire respecter ces droits fondamentaux. Ces codes étaient vérifiés par la conduite d'audits sociaux. Ce combat a été assez largement gagné sur la forme, la plupart des entreprises étant dotées aujourd'hui de chartes éthiques et codes de conduites diverses.

Le 2^e combat : aboutir à la création d'un label social. En raison de la complexité de sa définition et de sa mise en œuvre, ce combat a été abandonné à l'époque par le collectif.

Pour aboutir à ces fins, le collectif s'était doté de deux outils : les campagnes d'opinion et le baromètre de la qualité sociale des entreprises. Le collectif a été refondu par la volonté des 5 associations les plus engagées (CCFD, CFDT, Peuples Solidaires, Léo Lagrange consommation, Cités unies France) sous la forme d'une association loi 1901. Un dossier de financement a été déposé auprès du Ministère des Affaires étrangères, prévoyant le recrutement d'un coordinateur salarié.

Présentation des « Appels urgents » de Peuples Solidaires, par Fanny Gallois (Peuples solidaires, membre du bureau d'Ethique sur l'étiquette)

Que sont les appels urgents ? Et d'où viennent-ils ?

La fédération Peuples Solidaires compte 175 adhérents individuels et 70 groupes locaux (associations). Les Appels urgents sont une activité de la Fédération Peuples solidaires. Ils

viennent des associations partenaires, des campagnes internationales et des syndicats ou associations du Sud.

La fédération œuvre selon 4 axes principaux :

- Le partenariat avec des organisations du Sud.
- La défense des droits économiques, sociaux et culturels.
- L'éducation à la citoyenneté internationale.
- Le fédéralisme.

Contre quoi nous battons-nous ? Quelles sont nos principales thématiques ?

Peuples solidaires se bat contre toutes les injustices sociales, notamment les salaires de misère, l'exploitation de la force de travail des adultes, l'insécurité au travail, le travail forcé des enfants et la mauvaise répartition des terres. A ce titre, nos principales thématiques sont la sous-traitance et les multinationales, l'accès à la terre, les productions agricoles, etc.

Nous relayons, en Europe, des appels à la solidarité internationale :

- des groupes de base qui nous interpellent (syndicats, associations, communautés, etc.) ;
- des victimes d'une violation de leurs droits économiques, sociaux ou culturels,
- des personnes qui font appel à la solidarité internationale.

Présentation des « Appels urgents » lancés en faveur du Workers assistance center, par Cecilia Tuico (Responsable du Workers' assistance center)

1. Appel n°302 (du 26 février au 15 mars 2007) : « Philippines : Halte aux violences »

Aux Philippines, la violence politique perdure. En 2005, 151 militants politiques ont été assassinés. Parmi eux, 31 défenseurs des droits des travailleurs, responsables syndicaux et militants pour les droits des communautés urbaines pauvres... Et cette tempête répressive ne semble pas s'apaiser : ces derniers mois, des grévistes de la zone franche de la province de Cavite et leurs défenseurs ont fait l'objet d'une nouvelle vague d'agressions.

Le 3 octobre 2006, Mgr. Alberto Ramento, évêque de la ville de Tarlac, président du Conseil d'administration du *Workers' Assistance Center* et militant pour les droits des travailleurs, est poignardé et tué dans son église. Selon nos informations, il figurait sur la liste militaire des hommes à abattre. Depuis 1998, cet « évêque des pauvres » comme on l'appelait chez lui, soutenait activement les travailleurs de la province de Cavite dans leur lutte pour la protection et la défense de leurs droits. Il exprimait avec détermination son opposition au gouvernement répressif de la présidente Gloria Macapagal-Arroyo et dénonçait fermement les multiples exécutions extrajudiciaires de militants.

Meurtres et tentatives d'assassinats

Deux mois plus tard, en décembre 2006, Jesus Buth Servida et Joel Sale, deux militants membres de l'ONG *Solidarity of Cavite Workers* (SCW) sont la cible de coups de feu alors qu'ils attendent dans leur véhicule devant l'usine japonaise de matériel électronique *Yazaki-EMI*, à Imus, pour effectuer une livraison. Servida est tué sur le coup et Sale sévèrement blessé. Un an plus tôt, ces deux hommes avaient été licenciés par la direction de l'entreprise, en raison du soutien qu'ils avaient fourni au syndicat soutenu par le WAC, face au syndicat qui avait l'appui du gouverneur de la province.

En avril 2006 déjà, Gerardo Cristobal, un ex-syndicaliste de cette même usine et membre actif du SCW, qui avait été licencié en même temps que Servida et Sale, avait été la cible d'une tentative d'assassinat alors qu'il s'apprêtait à rejoindre une manifestation de travailleurs... Ces meurtres et tentatives d'assassinats n'ont jusqu'à aujourd'hui fait l'objet d'aucune enquête indépendante.

Violences policières envers les travailleurs grévistes

La violence des autorités publiques à l'égard des travailleurs philippins s'exprime également à travers la répression brutale des manifestations et des grèves. Les usines coréennes de *Chong Won Fashion* et de *Phils Jeon Garments Inc.*, dans la zone franche de la province de Cavite, ont ainsi été la scène de violentes répressions de la part de la *Philippine Economic Zone Authority* (police de l'Autorité des zones économiques spéciales philippines), d'agents de sécurité privée et de la police locale. En août et septembre 2006, suite au refus de la direction de ces deux usines d'entamer des négociations collectives avec les syndicats indépendants légalement élus en leur sein, et après le licenciement abusif de responsables syndicaux, des travailleurs montent des piquets de grève en face de leurs entreprises respectives. La police de la *PEZA*, des agents de sécurité privée de la zone et des agents de la police municipale de Rosario interviennent alors pour disperser les grévistes, et blessent au moins 50 ouvriers.

Face à ces violences, nos partenaires se mobilisent et font appel à la solidarité internationale pour soutenir leur lutte.

2. Appel n°308 (du 13 juillet au 1^{er} septembre 2007) : « Les violences continuent aux Philippines »

En janvier 2007, dans l'Appel n°302, intitulé « Philippines : halte aux violences ! », nous faisons appel à votre solidarité pour soutenir les grévistes de la zone franche de la province de Cavite et leurs défenseurs, victimes d'une vague de violence et d'agressions. Vous avez été nombreux à écrire à l'Ambassadeur des Philippines en France pour dénoncer la violence des forces de police et des agents de sécurité privée de la zone envers les grévistes des usines textiles de Chong Won et de Phils Jeon, et lui demander de prendre les mesures nécessaires pour mettre un terme à ces agressions et assurer la sécurité et les droits des travailleurs et de leurs défenseurs. Les travailleurs en grève de l'usine de Chong Won ont reçu vos messages de solidarité en nombre et nous ont signifié à quel point ces lettres leur avaient été d'un grand soutien. Mais cinq mois après cet Appel, force est de constater que les violations que nous dénoncions en janvier n'ont pas cessé. Ainsi, les 10 et 11 juin derniers, les grévistes de l'usine de Chong Won, aujourd'hui appelée C. Woo Trading, ont été violemment attaqués par des hommes armés.

Voilà près de neuf mois que dure la grève à C. Woo Trading. Après le refus de la direction coréenne, en août et septembre 2006, d'entamer des négociations collectives avec le syndicat indépendant légalement élu, et le licenciement abusif de deux de leurs responsables syndicaux, les travailleurs montent un piquet de grève en face de l'usine. La police de la zone franche, des agents de sécurité privée et des policiers municipaux de Rosario interviennent alors pour disperser les grévistes à coups de matraque, blessant au moins 50 personnes parmi les ouvriers syndiqués. Ce qui n'empêche pas les travailleurs, déterminés à faire entendre leurs voix, à poursuivre leur protestation.

Mais en février et mai 2007, les grévistes subissent deux nouveaux revers : suite aux décisions du Département du travail philippin et du Comité national des relations de travail, le syndicat librement élu de C. Woo Trading est radié et la grève est déclarée illégale. Le licenciement des 116 travailleurs est donc ainsi avalisé par les autorités publiques...

Nouvelles violences envers les grévistes

Les 10 et 11 juin 2007, des hommes armés de fusils M-16, de pieds-de-biche et de couteaux attaquent le piquet de grève, menacent les grévistes, détruisent leurs réserves de nourriture, et d'eau potable, volent nos portables, nos appareils photo, nos sacs et tous nos effets personnels etc.

Les autorités philippines impliquées dans ces attaques

Tous les indices semblent impliquer les autorités publiques philippines dans ces agressions. **D'abord**, les armes à feu utilisées pour la seconde attaque sont du type de celles utilisées par la police ou par les militaires. **Ensuite**, au lendemain des attaques du piquet de grève devant C. Woo Trading, la police de la zone franche s'est empressée d'installer deux nouveaux postes de contrôle pour empêcher le retour des grévistes. **Enfin**, les victimes des attaques n'ont pas été autorisées à déposer de plainte auprès de la police, malgré leurs différentes tentatives.

Inquiet devant ces allégations sur la probable implication des autorités philippines, le Centre d'assistance aux travailleurs fait aujourd'hui à nouveau appel à votre solidarité et vous demande d'interpeller l'Ambassadeur des Philippines en France afin qu'il réclame aux autorités de son pays que toute la lumière soit faite sur ces attaques et que la sécurité des travailleurs en grève de C. Woo Trading soit enfin assurée. *Pour en savoir plus :* <http://www.wacphilippines.com>.

Le Workers' Assistance Center est une ONG philippine qui oeuvre depuis 1995 pour la défense des droits des travailleurs de la zone franche de Cavite. Elle aide en particulier les ouvriers à s'organiser, les soutient dans leurs initiatives syndicales, propose des formations, organise des campagnes internationales de sensibilisation et leur fournit une assistance juridique.

Présentation de la démarche d'achats publics éthiques, par Jean-Philippe Magnen (adjoint au Maire de Nantes délégué à la coopération décentralisée et au co-développement)

Les achats publics sont un enjeu non négligeable, qui représente 15% du PNB (15 milliards d'euros). La démarche de la ville de Nantes, Nantes Métropole et le réseau grand Ouest est d'inscrire la thématique « achats publics éthiques » dans une démarche plus large de développement durable, une commande publique durable : éthique, équitable, éco-responsable. La Ville de Nantes a adhéré à cette démarche en 2001 par la signature de la lettre d'intention proposée par le Collectif Ethique sur l'étiquette sur les achats publics éthiques, et a créé une sensibilisation sur la question, qui s'est matérialisée par la demande de création d'une délégation politique sur le commerce équitable et le développement durable, et une évolution des clauses sociales dans les marchés publics.

L'autre volet de cette démarche est la sensibilisation des citoyen(ne)s qui se manifeste par des actions de soutien aux associations sur des actions spécifiques (par exemple lors de la Semaine de la solidarité internationale) et la création d'un marché de Noël équitable (parallèlement au marché « traditionnel ») qui rentre également dans le soutien à l'action économique.

On peut en tirer quelques éléments de bilan :

- L'importance de dépasser les mesures symboliques : l'achat de 850 t-shirt bio et équitables lors d'une manifestation sportive a permis d'une part de fortement sensibiliser les citoyens, d'autre part d'impulser une dynamique dans les services de la ville (ici notamment le service des sports). Les critères sociaux sont aujourd'hui plus clairement pris en compte dans les marchés publics de la ville.

- L'importance de la force humaine au sein de la collectivité pour mener à bien ces démarches.
- Il faut également composer avec les freins qui régissent le fonctionnement d'une collectivité.

Le réseau grand Ouest regroupe quatre régions et une quarantaine de collectivités locales. L'idée de ce réseau est de mutualiser les expériences en termes d'Administration publique. Quelques remarques :

- Il faut envisager la question de l'offre : il est nécessaire d'accompagner la structuration de l'offre, une fois les clauses sociales intégrées, s'assurer que l'offre correspondante existe !
- On remarque une réelle évolution des mentalités : prise en compte de l'urgence sur l'empreinte écologique et la question des droits humains.
- Nous sommes proches d'un changement d'échelle : de plus en plus d'élus sont prêts à intégrer cette démarche.

Trois freins sont à signaler : la structuration des filières, les prix, les conditionnements. La question du prix a aussi une dimension politique : accepter de payer à un coût largement supérieur (jusqu'à 3 fois) un article bio ou équitable.

A plus long terme, parvenir à un changement d'échelle implique de :

- généraliser les pratiques au sein des collectivités, notamment au travers de réseaux de collectivités ;
- structurer les filières d'approvisionnement avec une nécessaire adaptation de l'offre ;
- renforcer les actions d'information, d'animation et de mobilisation, en soutenant les acteurs, associatifs notamment, en ayant des lieux dédiés ET en irriguant le reste de la collectivité ;
- évaluer les systèmes de politiques publiques, systèmes très transversaux auxquels il faut intégrer des critères spécifiques.

L'évaluation de cette démarche est difficile car le thème est transversal. Nantes sort juste de l'expérimentation, même si la prise de conscience est indéniable. Les achats éthiques et équitables restent une niche qu'il faut développer à côté des secteurs « traditionnels ».

Question et réflexions de l'échange avec les participants :

- L'attention prépondérante accordée aux aspects environnementaux au détriment des aspects sociaux.
- Quel est l'intérêt des réseaux internationaux de collectivités locales dans la commande publique, en terme de mutualisation par exemple ?
- L'importance de travailler avec les comités d'entreprises, comme avec les collectivités territoriales. C'est un secteur à exploiter.

Présentation de l'action menée par le Collectif Ethique sur l'étiquette de Nantes dans le cadre de la campagne « Jouez les jeu pour les JO ! », par Gérard Aigroz

Gérard Aigroz, responsable du Collectif Ethique sur l'étiquette nantais, rappelle aux participants l'intérêt d'un tel collectif et le fait que le collectif nantais n'a pas cessé de se mobiliser même si parfois cette mobilisation n'apparaissait pas vraiment dans une action quotidienne. La participation à diverses actions était davantage liée à la volonté de ne pas voir le Collectif sombrer dans l'oubli et de rappeler que faire un choix « éthique » permet d'éviter d'encourager un système socialement injuste, posant par là même la question de la consommation responsable.

Le collectif nantais a donc déjà participé à diverses actions, sans oublier les neuf campagnes d'opinion et de pression menées par Ethique sur l'étiquette, l'affichage de l'exposition qui commence à vieillir mais est toujours d'actualité (et qu'ils espèrent voir rajeunir), avec toujours autant d'impact pédagogique, de sensibilisation.

La campagne « *Jouez le jeu pour les JO !* » 2008 a démarré, comme pour les autres campagnes, dans la continuité de ce que le collectif local faisait auparavant : prise de contact avec les diverses associations ayant déjà participé au Collectif, contact a été pris avec l'Union locale, l'Union Départementale et l'Union Régionale CFDT. Une dizaine d'associations environ ont répondu présent, ainsi que le syndicat du SGEN-CFDT qui a participé activement à l'action, environ 1600 pétitions ont été adressées à leurs adhérents.

Le contexte chinois a parfois rendu difficile la campagne : tremblement de terre, conflit au Tibet, de nombreuses personnes souhaitant « ne pas en rajouter sur la Chine ». Le collectif nantais précise que la volonté du Collectif n'était pas de stigmatiser un pays, mais de chercher à rappeler les valeurs d'éthique et de responsabilité sociale auxquelles est tenu chaque acteur d'un tel événement que sont les Jeux Olympiques, en s'appuyant sur des exemples concrets de violations des droits de l'Homme au travail pour mobiliser et sensibiliser l'opinion publique.

Seul le journal *Ouest France* a répondu présent en faisant paraître un communiqué de presse. Gérard Aigroz a rappelé que l'action du collectif nantais doit continuer pour faire prendre conscience de l'état du monde de façon à sensibiliser le consommateur aux valeurs citoyennes dans la consommation. L'action doit continuer pour que l'élément citoyen augmente lors de l'achat d'un produit, et que l'intention se transforme en action.

Module 4 - Migrations et développement : enjeux européens

La présidence française de l'Union européenne a fait des politiques migratoires une de ses priorités. A l'automne 2008, le Conseil de l'Union européenne doit se réunir à Bruxelles pour adopter le « Pacte européen sur l'immigration et l'asile ». La France hébergera la 2^e Conférence interministérielle euro-africaine en matière de migrations et développement dans la même période. Pour mieux comprendre les enjeux associés à ces événements, le module propose d'analyser les liens entre les différentes politiques menées par l'Union européenne et la question migratoire.

Le module a été co-organisé par :

- Cimade
- CNCD (Centre national de coopération au développement, Belgique)
- CRISLA (Centre de réflexion, d'information et de solidarité avec les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine)
- Terre des Hommes France

PREMIERE MATINEE

LA POLITIQUE EUROPEENNE DE DEVELOPPEMENT ET LES QUESTIONS MIGRATOIRES

Retour sur la « directive de la honte » adoptée par le Parlement européen le 18 juin 2008, avec Hélène Flautre (députée européenne, présidente de la sous-commission aux droits de l'Homme du Parlement européen)

Malgré la mobilisation de la société civile européenne, le Parlement européen a voté le 18 juin 2008 une directive qui rend l'enfermement des migrants en situation irrégulière quasi systématique et autorise la rétention administrative jusqu'à 18 mois. Ce vote est un signe extrêmement négatif envoyé à l'adresse du monde entier. Il donne l'image d'une Europe fermée sur elle-même, méprisante à l'égard des autres nations. Les politiques migratoires européennes sont coûteuses, inefficaces et sans perspective. La fermeture des frontières a pour conséquence le renforcement des réseaux mafieux. Le vote de cette directive est très décourageant. Il conforte les signaux envoyés par certains pays européens qui ont considérablement durci leur politique migratoire.

Migrations : quels enjeux pour la politique de développement européenne ? par **Françoise Raoult** (chargée des questions « Migrations et développement » à CIRE, Coordination et initiative pour et avec les réfugiés et étrangers - Belgique)

La politique européenne en matière d'immigration et d'asile remonte au Conseil de l'Europe de Tampere, en 1999. Cette politique s'est tournée petit à petit vers des objectifs sécuritaires au détriment des politiques de développement. Retour sur les différents programmes de financement européen qui montrent comment les questions de migrations et de développement sont imbriquées.

Une approche globale et concertée de la migration, telle que proposée sous le concept « Migration et développement », est certainement prometteuse pour répondre à la fois aux besoins de main d'œuvre des pays industrialisés et aux besoins de développement des pays d'origine, et à ceux des migrants. Toutefois, pour que la « solution triplement gagnante » ne reste pas qu'un discours politique, il convient d'une part d'inclure dans la réflexion sur ce concept tous les éléments qu'il peut recouvrir en y accordant la même importance, et d'autre part d'avoir véritablement une attention égale aux intérêts de chacun.

La concertation Nord-Sud sur la question des migrations internationales et du développement, sans poser la question de la redistribution des ressources et des revenus entre le Nord et le Sud, signifie une approche désincarnée du développement et des causes de la migration. Tant que les politiques économiques et commerciales continueront d'entraver le développement socio-économique des pays en développement et d'appauvrir un très large segment de leur population, aucune politique de coopération au développement et aucune « politique de migration sécuritaire » ou « politique de migration choisie », n'arrêtera le mouvement des populations qui cherchent les moyens de leur survie.

Les instruments financiers destinés à la coopération avec les pays tiers en matière de gestion de la migration, dans le sens de la limitation des flux migratoires vers l'Union européenne, devraient être distincts des instruments de la coopération au développement, dont l'objectif est l'atteinte des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

La question migratoire ne doit pas influencer la politique de développement. Par ailleurs, le droit de protection ne peut en aucun cas être remis en question et s'il convient d'aider les pays en développement à faire face aux flux de réfugiés, ceci ne doit pas être le prétexte pour les pays les plus riches de se décharger de leur responsabilité internationale, que ce soit en termes de protection ou dans la résolution des conflits.

D'autre part, il faudrait que les pays accueillant des migrants montrent une volonté à collaborer avec les pays d'origine dans un réel esprit de partenariat afin d'obtenir des bénéfices mutuels. Or, jusqu'à présent, la coopération internationale, notamment européenne, a visé prioritairement à contrôler les flux de migrants et à répondre à « ses besoins » de main d'œuvre, dans le cadre d'une négociation – et non d'une concertation – où les rapports de force sont de toute évidence inégaux.

Les nouvelles politiques de migrations économiques représentent, certes, une piste intéressante pour les pays de destination et d'origine ainsi que pour les migrants. Toutefois, la concertation devrait viser l'articulation des politiques d'émigration des pays d'origine et des politiques d'immigration des pays de destination, en la basant sur les besoins et capacités respectives. Par ailleurs, si la migration du travail doit répondre aux besoins de main d'œuvre des pays industrialisés, elle ne doit pas se transformer en une réserve de « main d'œuvre meilleur marché », afin d'assurer la compétitivité de leurs secteurs économiques non délocalisables. En effet, l'établissement d'un tel dumping social rayerait nombre de travailleurs des pays de destination de l'équation « gagnante ».

La politique européenne de voisinage et les questions migratoires, par Florent Sebban, (responsable des programmes « Relations européennes / APD » à Coopération SUD) et Claudia Charles (chargée d'études au Groupe d'information et de soutien aux immigrés, GISTI)

Alors que la politique européenne de voisinage est censée « faire profiter les voisins de l'Union européenne de la prospérité de l'Union », elle est en réalité utilisée comme un moyen de pression sur les pays frontaliers appelés à « coopérer » en matière migratoire. Les pays tampons sont sommés de contrôler leurs frontières pour freiner l'émigration illégale à partir de leur territoire, et

de réadmettre leurs ressortissants expulsés ainsi que ceux des pays tiers ayant transité sur leur territoire, en échange du versement de l'Aide publique au développement (APD).

En perspective de l'élargissement de 2004 avec, en corollaire, la création de nouvelles frontières extérieures à l'Est de l'Union européenne, la Commission européenne a proposé la mise en place d'une « politique européenne de voisinage » (PEV) ayant pour objectif de faire partager aux pays voisins de l'Est et du Sud de l'Union les bénéfices de cet élargissement afin de « renforcer la stabilité, la sécurité et le bien-être de l'ensemble des populations concernées ».

Conçue à ses débuts pour les pays de l'Est, notamment l'Ukraine et la Moldavie (qui allaient devenir les voisins les plus proches après l'élargissement de janvier 2007), la PEV a été étendue, à la demande notamment de la France, de l'Espagne et de l'Italie, aux pays du pourtour méditerranéen. Pour ce qui concerne ces derniers pays, il est affirmé que la politique européenne de voisinage complète le processus de Barcelone, lequel, aux yeux des institutions européennes, continue à être un élément clé des relations de l'Union avec les pays méditerranéens.

Cela devrait être encore le cas avec l'adoption et la mise en place de « l'Union pour la Méditerranée » avec, à travers celle-ci, un renforcement des relations politiques, économiques et institutionnelles¹.

Ce sont donc quatorze pays qui sont concernés par la PEV : à l'Est, l'Ukraine, la Moldavie, et les trois pays du Caucase ; au Sud, les pays faisant partie du processus de Barcelone : le Maroc, la Tunisie, l'Algérie, la Jordanie, l'Égypte, le Liban, Israël, l'Autorité palestinienne et la Syrie. La Biélorussie et la Libye font l'objet d'un traitement spécifique.

Dans cette Politique européenne de voisinage, les questions relatives à l'immigration et à l'asile occupent une place prépondérante. Les exemples de pays comme le Maroc ou le l'Ukraine, qui ont tous deux signé avec la Commission européenne des accords en matière de gestion des contrôles frontaliers montrent clairement que, hormis d'autres objectifs, la politique européenne de voisinage est un moyen, parmi d'autres, d'externalisation de la gestion des frontières de l'Union européenne.

Echanges avec les participants

La notion d'Aide publique au développement n'est pas clairement définie. Elle peut inclure les salaires des coopérants, les bourses des étudiants venant étudier en France, etc.

Selon Florent Sebban, il est nécessaire d'ouvrir un véritable débat sur la définition de l'APD. L'OCDE a défini certains critères. Le coût des études des étudiants étrangers en France est effectivement comptabilisé comme de l'APD, même lorsque l'étudiant était en France depuis plusieurs années avant de devenir étudiant. Les dépenses de l'OFPRA sont également comptabilisées comme de l'APD, de même que les centres culturels français à l'étranger, certaines dépenses dans les DOM-TOM ou encore les allègements de dette. Un grand nombre de ces dépenses ne devraient pas être comptabilisé comme tel, en particulier les mesures liées au contrôle des flux migratoires. Il est difficile de mesurer la proportion de l'APD qui est « gonflée » par des dépenses qui ne devraient pas y figurer. *Pour plus de renseignements sur cet aspect, consulter le site Internet de Coordination SUD : <http://www.coordinationsud.org>.*

Fançoise Raoult précise que les expulsions ne sont pas comptabilisées dans l'APD. Mais on ne sait pas si l'aide versée à des pays tiers, comme le Maroc par exemple, pour les aider à expulser les migrants, est ou non comptabilisée.

¹ Cf. « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée. La Commission adopte des propositions visant à renforcer le partenariat entre l'UE et ses voisins méditerranéens », communiqué de presse, Bruxelles, 20 mai 2008, IP/08/774.

Claudia Charles ajoute que les Roms sont citoyens de l'Union Européenne. Pourtant, ils continuent à être expulsés. Des sommes importantes sont versées pour des programmes qui visent l'intégration des Roms, mais cet argent ne leur parvient pas. Il s'agit d'un véritable problème d'efficacité de l'Aide : l'APD parvient rarement aux personnes qui en ont besoin, en raison notamment de la corruption. Quant à l'argent versé dans le cadre de « l'aide au retour », les migrants l'utilisent souvent pour revenir dans le pays d'accueil après une visite dans leur pays d'origine.

On parle beaucoup de l'argent du Nord qui est envoyé au Sud, mais peu de l'argent du Sud envoyé au Nord. Or, en payant le service de la dette, certains pays du Sud versent beaucoup d'argent aux pays du Nord.

DEUXIEME MATINEE

LES RAVAGES DES POLITIQUES ECONOMIQUES : L'IMPACT SUR LES MIGRATIONS

Impact des politiques européennes en Afrique sub-saharienne, Karine Sohet (APRODEV, Belgique)

Les politiques commerciales de l'Union européenne ont une influence considérable sur les économies des pays d'origine des migrants. La Politique agricole commune également, de même que la politique de la pêche, ou encore la politique de sécurité et de défense. Quelle cohérence existe-t-il entre ces politiques et la politique de migration et développement ?

Le cadre politique des relations Union européenne-Afrique sub-saharienne se structure autour :

- du consensus européen pour le développement. Il concerne tous les pays en développement ;
- des Accords de Cotonou avec 3 piliers : le dialogue politique (institutions conjointes), la coopération au développement, le commerce (négociation des APE, Accords de partenariat économique). L'instrument financier est le Fonds européen de développement (FED) ;
- de la stratégie Union européenne-Afrique adoptée au Sommet de Lisbonne et incluant 8 partenariats : sécurité et paix, droits de l'Homme, changement climatique, énergie, sciences et recherche, OMD, migration, commerce et intégration régionale. Il n'y a pas d'instrument financier spécifique ;
- par le biais de la stratégie Union européenne-Afrique, des priorités importantes pour l'Union européenne ont été introduites, notamment les questions migratoires et sécuritaires et la gouvernance.

Le cadre politique des relations Union européenne-Afrique du Nord se structure autour :

- du partenariat euro-méditerranéen (processus de Barcelone) et ses institutions (réunions ministérielles, comités d'experts) ;
- de la politique de voisinage et ses instruments de mise en œuvre : plans d'action par pays, stratégie régionale ;
- de la stratégie Union européenne-Afrique et ses 8 partenariats ;
- des négociations d'accords commerciaux bilatéraux (accords d'association) en vue d'une zone de libre échange ;
- de l'Union pour la Méditerranée nouvellement lancée avec le 1^{er} Sommet en France le 13 juillet 2008 : sommets biennaux, co-présidence, secrétariat et comité conjoint, projets d'envergure régionale (infrastructure, environnement,...). Il n'y a pas d'instrument financier spécifique.

Il y a une incohérence des politiques de l'Union européenne en Afrique. La Commission européenne aborde la question de la cohérence de façon limitée et compartimentée. Par exemple, la cohérence de l'approche « Migration et développement » se fait sous l'angle de la fuite des cerveaux, la formation, le recrutement, le retour volontaire, la responsabilité des gouvernements des pays d'origine, les transferts financiers... L'impact des politiques économiques de l'Union européenne (PAC, commerce, pêche,...) sur les économies et les producteurs africains et, au-delà, sur l'exode rural et l'émigration, n'est pas réellement abordé.

Par ailleurs, les Accords de partenariat économique (APE) que l'Union européenne propose aux ACP (pays d'Afrique, Caraïbes et Pacifique), créent des obstacles à l'intégration régionale plutôt qu'ils ne la favorisent. Ils ne soutiennent pas la diversification économique et maintiennent les ACP dans la dépendance aux exportations des produits à faible valeur, en empêchant la protection des industries naissantes face aux importations européennes. Ces accords menacent le commerce Sud-Sud du fait de la clause de la « nation la plus favorisée » accordant à l'Union européenne le même accès préférentiel qu'aux autres partenaires commerciaux (notamment du Sud).

Les APE sont signés sans date limite. L'accord de Cotonou expire en 2020. Quel avenir pour la coopération au développement Union européenne-ACP ? La même question peut se poser avec la Politique agricole commune (PAC) qui n'arrange pas les agriculteurs des pays ACP. En effet, producteurs et intermédiaires européens exportent vers l'Afrique des « sous-produits » sans valeur sur le marché européen, tels que les morceaux de viande et poulets congelés, après avoir fait leur bénéfice sur la partie « noble » (muscles, blancs de poulet).

Les ravages des politiques économiques européennes et leurs impacts sur les migrations, par Oumou Zé (CNCD 11.11.11, Belgique)

Alors que le nouveau paradigme depuis la signature des accords de Cotonou est censé être le dialogue politique, force est de constater que les questions commerciales restent omniprésentes lors des négociations. Il n'existe toujours pas à l'heure actuelle de dialogue équitable entre les pays du Nord et les pays du Sud sur les questions migratoires.

Dans le cadre de ses relations de coopération économique et de développement avec les pays africains, l'Europe propose des « partenariats » dont les termes sont déterminés par le dialogue politique.

Cependant, plusieurs études d'impacts sur les filières économiques essentielles des pays ACP mettent en garde quant aux conséquences du modèle de libéralisation des échanges commerciaux proposé par l'Europe à ses partenaires africains.

Dès lors, le cadre plus général de la coopération ne suffit pas à pallier les défauts de développement et d'opportunités d'avenir. Dans ce contexte, les stratégies de migration individuelles ou collectives deviennent un domaine de dialogue et de négociation politique de premier ordre, ayant des implications stratégiques et financières pour les partenaires au développement.

Projection du film *Une pêche d'enfer*, de Vincent Buno

« *Donnez-lui un poisson, il mangera un jour. Apprenez-lui à pêcher, il mangera toute sa vie* ». Le poisson autrefois le plus répandu au Sénégal était le thiof. Actuellement il est presque en voie de disparition. Un véritable drame national quand on sait que c'est l'aliment de base pour les Sénégalais. La cause de la disparition de ce poisson ? La mondialisation de la pêche. Au large des côtes africaines, on voit d'énormes chalutiers draguer les fonds marins. Ces chalutiers proviennent

pour la plupart des pays du Nord : du Japon, des Etats-Unis, et surtout d'Europe... *Pour en savoir plus sur le film* : <http://dalp-unepechedenfer.blogspot.com>.

Les conséquences des politiques économiques de l'Union européenne sur les pays d'origine des migrants, avec Mamadou Lamine Niasse (Collectif Pêche et développement, Sénégal)

Beaucoup de Sénégalais se sont sédentarisés le long de la côte pour travailler comme manutentionnaires ou comme vendeurs. Les premiers accords de pêche signés entre le Sénégal et l'UE datent de 1979. Depuis lors, les bateaux de pêche européens puis asiatiques ont pillé les eaux au large du Sénégal. Les Sénégalais ont alors commencé à utiliser leur outil de travail, à savoir leur pirogue, pour émigrer vers l'Europe. La crise économique a aggravé la pression et les départs se sont multipliés. Les femmes ont payé le plus lourd tribut.

Echanges avec les participants

Les gouvernements du Sud sont pieds et poings liés aux Etats du Nord, en raison du chantage à l'aide opéré par leurs gouvernements. Mais que se passerait-il si les gouvernements nationaux du Sud refusaient de signer les Accords de partenariats économiques ? Est-ce que cela ne serait pas profitable pour les pays du Sud sur le long terme ? Quelles alternatives peut-on proposer face aux APE et aux politiques commerciales de l'OMC ?

De nouveaux accords de pêche doivent être signés prochainement. Comment les pêcheurs peuvent-ils se mobiliser et faire pression sur leur gouvernement ? Il est nécessaire de dépasser le constat misérabiliste et de proposer des réponses durables aux problèmes rencontrés.

Comment faire connaître en Europe les conséquences des politiques économiques européennes sur les pays d'origine des migrants ? Les associations de consommateurs doivent se mobiliser et dénoncer les pratiques des entreprises du Nord. Il faut également que les consommateurs au Nord prennent conscience que leurs habitudes de consommation ont des conséquences dramatiques sur les pays du Sud.

Très souvent, les entreprises du Nord vendent au Sud les restes de leurs propres marchandises. La nourriture arrive dans un état déplorable, comme c'est le cas pour les poulets congelés qui ont été décongelés puis recongelés plusieurs fois, et qui sont à peine mangeables lorsqu'ils arrivent sur les marchés du Sud. La même chose se produit en Haïti où les marchés locaux ont été envahis de produits congelés européens de mauvaise qualité (pieds de porc, têtes de cochon), lorsque la production locale a souffert d'une épidémie.

Karine Sohet souligne qu'APRODEV est impliquée dans des partenariats avec des entreprises et des associations de consommateurs. Suite à une campagne menée conjointement par plusieurs acteurs européens et camerounais, le Cameroun a arrêté d'importer du poulet congelé. Il est important de ne pas segmenter les différents combats car les questions migratoires sont étroitement liées aux questions agricoles et environnementales.

L'immigration féminine est étroitement liée au dépérissement de l'agriculture familiale dans les pays du Sud. Les femmes migrent de plus en plus pour travailler dans les exploitations d'agriculture intensive au Nord. Il est donc important de soutenir à la fois les luttes des travailleurs au Nord et au Sud, et les causes environnementales.

TROISIEME MATINEE
GESTION DES FLUX MIGRATOIRES ET DROITS FONDAMENTAUX

Les relations Union européenne / Libye et l'agence Frontex : la répression aux frontières européennes, par Claire Rodier (présidente du réseau Migreurop)

Les politiques migratoires européennes ont pour conséquence directe l'emprunt par les migrants de routes de plus en plus dangereuses. L'organisation italienne Fortress Europe a recensé 12 000 morts aux frontières de l'Europe depuis 1998, et ce en se basant uniquement sur les chiffres transmis par la presse. Par ailleurs, il existe entre 270 et 300 centres d'enfermement officiels sur le territoire de l'Union européenne, ainsi que des centres dans des pays tiers.

Le Pacte européen renforce les dispositifs policiers mis en place depuis plusieurs années. Les moyens de l'agence Frontex, opérationnelle depuis 2006, ont été accrus. Derrière la formule « approche globale de l'immigration », l'Union européenne entend intégrer la question migratoire à toutes les politiques de l'Union, y compris la politique étrangère. La Libye intéresse particulièrement l'Union européenne en raison de sa localisation.

L'accord de gestion concertée des flux migratoires France-Mali et la question des expulsés maliens, par Ousmane Diarra (président de l'Association des Maliens expulsés, AME, Mali)

L'Association des Maliens expulsés est née en 1996 suite aux expulsions massives de Maliens en provenance de France mais aussi d'Arabie Saoudite, du Libéria et d'Angola. Un collectif s'est tout d'abord constitué pour accueillir les migrants expulsés et pour exiger la libération de certains d'entre eux enfermés à leur arrivée au Mali. Depuis 2007, les activités de l'AME sont renforcées : l'association organise l'accueil des expulsés, le suivi médical, l'aide au recouvrement des biens, l'assistance juridique, l'hébergement pendant les premiers jours...

Contexte. Aucun accueil des expulsés n'est prévu au niveau de l'Etat malien. L'Etat malien accueille des groupes plus nombreux d'expulsés et leur donne souvent un pécule : c'est le cas pour les expulsions d'Espagne. Au niveau du continent africain, on assiste généralement à des expulsions massives, notamment de Libye. Pour les expulsés de France, c'est « la galère » dès l'arrivée à l'aéroport. La plupart du temps, les expulsés arrivent à l'aéroport démunis et sans avoir pu contacter la famille. Ayant souvent refusé l'expulsion, ils ont subi des violences physiques et psychologiques de la part des policiers.

Historique. Après sa création le 6 octobre 1996 suite à des expulsions massives de Maliens immigrés dans le monde entier (France, Angola, Arabie Saoudite, Libéria, Zambie, etc.), l'AME bénéficie aujourd'hui dans sa mobilisation – grâce aux contacts pris avec plusieurs associations du Nord lors du Forum social mondial de Bamako de janvier 2006 – du soutien de Droits devant !, No vox, Migreurop, la Cimade, etc. qui l'aident à porter ses revendications auprès des pouvoirs d'ici et de là-bas.

Objectifs. L'AME a plusieurs objectifs, parmi lesquels :

- Accueillir les expulsés à l'aéroport et à la gare.
- Assurer un suivi médical et psychologique des expulsés.
- Aider au recouvrement des biens des expulsés.
- Déclencher des poursuites judiciaires auprès des institutions internationales de justice pour les violations des droits de l'Homme commises par les pays expulseurs.
- Créer des activités économiques pour l'insertion des expulsés.
- Mobiliser un collectif de soutien pour qu'il exerce un moyen de pression auprès des consulats réfractaires à la délivrance des visas.

- Encourager et participer à des actions communes avec des associations du Nord dans le but de « globaliser » les luttes, et ce dans un esprit de partenariat.

Les perspectives de l'AME :

- Emissions de radio : au Mali, le meilleur moyen de communication au niveau national est la radio. L'AME a grand besoin d'un outil de communication pour véhiculer des informations à l'intention de la société civile malienne en général, et des expulsés, refoulés et candidats au départ en particulier.
- Aide aux projets socio-professionnels des expulsés : notre souci est d'aider les expulsés, le plus souvent sans ressources et dans une situation de rupture socioprofessionnelle due à leur expulsion, à monter leur projet et acquérir un fonds (prêt ou subvention) pour démarrer une activité.
- Mise en place d'antennes régionales : nous souhaitons concrétiser les contacts que nous avons déjà dans les zones frontalières (Mauritanie et Algérie) et les zones de transit de migrants, pour y développer des antennes régionales.
- Organisation d'un forum des migrants : Nous souhaiterions organiser à Bamako un forum des migrants, qui permettrait de réunir les acteurs de la société civile mondiale concernés par la défense des droits des migrants.

Projection du film *Dem Walle Dee : partir ou mourir*, de Rodrigo Saez

Ce documentaire, tourné à Dakar pendant l'été 2007, donne la parole à des Sénégalais partis clandestinement en chaloupes à travers l'océan Atlantique pour rejoindre l'Europe qui verrouille ses frontières. Par-delà les récits poignants, ce film nous fait découvrir les conditions de vie sans espoir de tous ceux qui veulent partir.

Initiatives de la société sénégalaise autour des questions de migrations, par Fatimata Sy (Union pour la Solidarité et l'Entraide, USE, Sénégal)

L'USE est la doyenne des ONG sénégalaises. Après avoir axé son travail sur l'aide d'urgence durant les périodes de sécheresse, elle se consacre désormais au développement local. L'USE a organisé plusieurs colloques mettant l'accent sur l'apport des migrants au Sénégal.

Conclusion : la Convention des Nations Unies sur les droits de tous les travailleurs migrants, par Alexandra Aubry (Terre des Hommes)

La Convention des Nations unies sur les droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille a été adoptée en 1990 par l'assemblée générale des Nations Unies. Elle est entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2003 après la vingtième ratification (par le Guatemala). Cette Convention défend le principe de non-discrimination et énumère les droits des migrants et de leur famille, qu'ils aient ou non des papiers. C'est bien cette reconnaissance des droits des sans-papiers qui pose problème aux pays européens.

La troisième partie de la convention est consacrée aux droits fondamentaux de la personne humaine qui constituent des normes minimales (les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels) et s'appliquent à tous les migrants en situation régulière ou irrégulière. La quatrième partie porte sur les droits plus spécifiques qui prennent en compte la situation des travailleurs migrants en situation régulière et des membres de leur famille.

Toutefois, aucun pays Européen, ni même les Etats Unis ou le Canada, ne l'ont ratifiée. Les quelques 34 Etats ayant exprimé leur consentement pour cette convention sont essentiellement

les pays d'émigration alors que les violations des droits des migrants se produisent tout particulièrement dans les pays d'immigration. En effet, plusieurs Etats craignent que l'octroi de droits aux migrants puisse rendre leur pays plus attrayant pour les migrants en situation irrégulière, et donc favoriser l'immigration clandestine. Argument totalement faux !

Des ONG européennes ont lancé une campagne qui vise la ratification de la convention dans les pays européens.

Voir le site <http://www.december18.net>, qui dispense toutes les informations concernant la Convention). Voir également un des derniers numéros d'Hommes et migrations, revue de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration (France), qui se concentre sur les enjeux et les perspectives liés à la Convention internationale sur les droits des travailleurs migrants.

Echanges avec les participants

Le CRID et son groupe de travail sur les migrations ont impulsé l'organisation d'un Sommet citoyen sur les migrations, les 17 et 18 octobre 2008 à Paris. Plus de 200 organisations des sociétés civiles du monde entier ont rejoint l'appel à se mobiliser durant ces deux journées, pour faire entendre une autre voix et réclamer « *Des ponts, pas des murs !* ».

Pour répondre à une question du public, Ousmane Diarra souligne que l'Association Malienne des Expulsés est soutenue par plusieurs associations de défense des droits, comme la Cimade, et par des syndicats, comme la CGT. Par ailleurs, l'AME participe à un projet régional de défense des droits des migrants et à la mise en place d'une plateforme d'associations maliennes travaillant dans ce domaine. Elle est également membre du réseau euro-africain constitué à Rabat en 2006.

Les associations d'Afrique de l'Ouest sont engagées actuellement dans une phase de coordination nationale. Néanmoins, certains gouvernements cherchent à freiner cette consolidation des organisations de la société civile en émiettant les sources de financement notamment. Les organisations doivent rester vigilantes car il existe un risque de récupération important de la part des gouvernements.

En ce qui concerne les pays d'Afrique du Nord, Claire Rodier souligne que les conditions de travail sont souvent extrêmement difficiles pour les associations de défense des droits des migrants. Le Maroc représente un cas unique au Maghreb où la société civile peut s'organiser sans de grandes difficultés. La situation est particulièrement préoccupante en Libye où la société civile ne peut pas s'exprimer librement.

Pour conclure, nous avons une pensée toute particulière pour un de nos partenaires, Mamadou Saliou Bah, de l'association marocaine GADEM (Groupement antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants), qui devait intervenir dans ce module pour parler des conséquences des politiques migratoires européennes dans les pays de transit, mais qui s'est vu refuser le visa d'entrée sur le territoire Schengen. Nous regrettons profondément son absence et dénonçons la politique de visa arbitraire, injuste et humiliante qui nous prive de sa présence et de son expertise.

Module 5 - Quelles politiques agricoles au service du développement ?

Face au défi alimentaire mondial, quelles politiques agricoles au Nord comme au Sud ? Le module apporte un éclairage sur la situation agricole et alimentaire actuelle et souligne l'importance de mettre au point des politiques agricoles ambitieuses. Un coup de projecteur est porté sur la Politique agricole commune (PAC) à l'occasion de son bilan de santé et de la définition de ses orientations après 2013. Quels sont ses impacts ? Comment peut-elle être plus favorable au développement ?

Le module a été co-organisé par :

- CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
- CFSI (Comité français pour la solidarité internationale)
- Confédération Paysanne
- CRID (Centre de recherche et d'information sur le développement)
- Fédération Artisans du monde
- Peuples Solidaires

PREMIERE MATINEE LES ENJEUX AGRICOLES ET ALIMENTAIRES

Introduction, par Laurent Levard (Fédération Artisans du Monde)

La crise alimentaire et agricole mondiale qui sévit aujourd'hui remet la question des politiques agricoles au centre de l'actualité.

Les « émeutes de la faim » dans 40 pays ont attiré l'attention de l'opinion publique sur une crise qui ne date pas d'aujourd'hui, mais qui est devenue visible par le fait que les consommateurs pauvres des villes en sont à présent aussi victimes. Avant qu'elles n'apparaissent à l'écran, rappelons que 854 millions de personnes souffraient de la faim en 2007, les $\frac{3}{4}$ étant des ruraux qui tentent de survivre grâce à l'agriculture.

Depuis longtemps, les organisations de solidarité internationale dénonçaient cette situation et avaient anticipé les problèmes actuels. Elles se sont aujourd'hui regroupées avec d'autres organisations (écologiques, agricoles) dans une campagne de mobilisation intitulée « *L'agriculture est malade : soignons la PAC ! Pour une agriculture durable au Nord comme au Sud* » pour exiger une réorientation de la politique agricole commune (PAC) vers des enjeux régionaux mais également à travers des revendications au niveau international.

La première matinée de ce module va être consacrée à la présentation des grands enjeux agricoles et alimentaires. La deuxième s'attardera sur les politiques agricoles à mettre en place avec des exemples dans différents pays. La dernière portera sur la PAC : présentation, impacts au Nord comme au Sud, revendications portées par la société civile.

Retour sur la crise alimentaire et agricole, par Benjamin Peyrot des Gachons (Peuples Solidaires)

Actuellement, il n'y a pas de pénurie alimentaire dans le sens où il y a suffisamment de nourriture pour nourrir les 6 milliards d'habitants de la planète. Il y a surtout un problème d'accès à la nourriture pour les consommateurs les plus pauvres à cause de l'augmentation des produits céréaliers.

Cette crise alimentaire touche plus particulièrement certaines catégories de la population :

- *Les consommateurs urbains* : dans la mesure où ils ne produisent pas mais achètent leur nourriture.
- *Les travailleurs agricoles ainsi que de nombreuses personnes des zones rurales* : n'ayant pas accès à la terre pour produire, ils doivent également acheter de la nourriture.
- *Les agriculteurs du Nord* : qui doivent faire face à la hausse des prix (du fourrage, de l'engrais, etc.).

La conjugaison de plusieurs facteurs permettent d'expliquer en partie la crise actuelle :

- *L'augmentation de la demande et la diminution des stocks* : la demande s'est accrue sous l'effet de l'explosion des classes moyennes en Inde et en Chine qui sont passées à un régime alimentaire plus riche, auquel est venue s'ajouter la hausse de la population mondiale d'environ 1,2% par an.
- *Les accidents climatiques et la diminution des terres arables* : divers événements climatiques (sécheresses, inondations...) expliquent la faiblesse des récoltes dans certaines zones géographiques.

Au delà des facteurs décrits ci-dessus, les problèmes actuels liés à la hausse des prix agricoles mondiaux sont le résultat de choix politiques antérieurs et du comportement de certains acteurs :

- *L'essor des agrocarburants* : avec les subventions et les investissements massifs des sociétés multinationales et les puissances économiques mondiales, comme les États-Unis et l'Union européenne dans la production d'agrocarburants ces dernières années, l'usage de la terre a rapidement évolué, passant de la production alimentaire à la production de carburants.
- *La crise financière et les spéculateurs* : avec la crise des « subprimes »², les matières premières sont devenues des valeurs refuges et donc spéculatives pour les établissements bancaires.
- *Les accords de libre échange* : aussi bien dans les accords d'ALENA (Accords de libre échange nord américain) que dans ceux avec les pays d'Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), les pays riches demandent aux pays du Sud de poursuivre la libéralisation de leur secteur agricole.

Les entreprises de l'agroalimentaire profitent de la crise. Ce sont elles qui définissent à quel prix les produits sont achetés et à quel prix ils sont vendus dans le pays importateur. Le poids de l'Union européenne dans les organismes internationaux est important dans la mesure où elle négocie plusieurs accords de libre échange avec des pays du Sud.

Illustration de la situation, par Simon Adjei-Mensah (GAWU, General agricultural worker's union, Ghana) et Rajagopal PV (Ekta Parishad, mouvement de paysans sans terre indiens)

² Les « subprimes » sont des crédits à risques accordés aux États-Unis à une clientèle peu solvable, sur la base d'une majoration d'intérêts.

Simon Adjei-Mensah. Dans les années 70, la Banque Mondiale et le FMI ont lancé les programmes d'ajustement structurel (PAS) au Ghana. Alors que le secteur agricole regroupait 60% de la population active, la conditionnalité des aides mise en place à travers les PAS a entraîné une diminution du nombre de travailleurs agricoles. En effet, comme il fallait réduire les dépenses publiques et donc les emplois dans le secteur public, et que toute une partie était employée dans la formation ou l'accompagnement du secteur agricole, ce sont ces emplois qui ont été supprimés. Face à cette situation, le GAWU a créé en 1979 une « division syndicale auto-emploi » pour aider les travailleurs à rechercher du travail. La plupart de ceux qui ont été appuyés ont été dirigés vers l'agriculture paysanne.

Des plantations de bananes appartenant à l'Etat ont également été fermées ou vendues à des entreprises privées. Parallèlement, le marché agricole a été libéralisé et mis en concurrence avec les pays développés. Des entreprises de l'agro-business se sont installées et des petits producteurs ont été expropriés.

Rajagopal PV. Aujourd'hui, on n'a toujours pas répondu au problème de la faim. Il est donc essentiel de réfléchir à des politiques qui permettent de fournir de la nourriture à tous car il y a assez de terres disponibles. Le problème c'est que la terre est distribuée à ceux qui veulent faire du profit. C'est pourquoi un combat est mené en Inde au sein du mouvement « Ekta Parishad » pour aider des populations pauvres à obtenir un lopin de terre pour leur alimentation.

L'argument de la crise alimentaire est aujourd'hui utilisé pour dire qu'il faut donner encore plus de terres aux multinationales car elles produisent davantage et qu'on ne peut pas compter sur les petits paysans pour assurer la production, d'où un fort taux de suicide chez les paysans indiens soit 1 millions en 10 ans. Bien qu'il existe une loi qui limite à 15 hectares la propriété foncière, personne (y compris les parlementaires eux-mêmes) ne la respecte.

Echanges avec les participants

La crise alimentaire est bien une crise liée au prix des produits et non pas à leur production. Le problème du prix vient de la spéculation effrénée qu'il y a autour de nous et dont nous sommes tous responsables.

Quelqu'un du public (un Congolais) a estimé que, selon lui, les PAS ont eu l'avantage de faire disparaître des entreprises publiques qui ne vivaient que de subventions dans certains pays. Il faut donc étudier chaque pays au cas par cas pour déterminer l'effet des PAS et ne pas apporter de réponse globale.

Comment répondre durablement à la crise ? par Ambroise Mazal (CCFD)

A la crise actuelle due à la hausse des prix, vient s'ajouter une crise structurelle ancienne qui est le résultat de choix politiques et de choix de développement. Face à cette situation, il y a une diversité de réponses qui pourraient être apportées sur les modèles agricoles à mettre en place.

Dans la déclaration finale adoptée lors du dernier sommet de la FAO (Food and agriculture organization) du 5 juin 2008, les pays membres ont délivré un message contradictoire et inconsistant sur les moyens de résoudre la crise actuelle, mettant ainsi en avant un vrai problème de gouvernance mondiale.

D'une part, il a été largement avancé qu'il fallait appuyer les productions locales pour renforcer l'agriculture familiale, et d'autre part qu'il fallait se diriger vers une plus grande libéralisation des échanges agricoles. Au-delà des principes tels « qu'éliminer la faim et garantir la sécurité alimentaire », il n'y pas eu de vrai engagement sur les solutions à apporter. Il n'y a d'ailleurs pas eu de positions sur les agrocarburants.

La seule idée originale proposée au cours de ce sommet a été celle de la France, qui a proposé la mise en place d'un « partenariat mondial » en matière de sécurité alimentaire, reposant sur 3 piliers :

- *La gouvernance* : mise en place d'un groupe international sur la sécurité alimentaire pour adopter une stratégie mondiale sur la sécurité alimentaire et en assurer le suivi.
- *L'expertise* : création d'un groupe international de scientifique sur la sécurité alimentaire, à l'image du GIEC (Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat) en matière de changement climatique.
- *Le financement* : une re-mobilisation de la communauté financière internationale à travers la création d'une facilité mondiale pour la sécurité alimentaire qui serait gérée par le Fonds international de développement agricole (FIDA).

Au vu de l'ampleur de la crise actuelle, il est essentiel d'entreprendre plusieurs chantiers :

- *Réhabiliter les politiques publiques agricoles et de sécurité alimentaire*
- *Reconnaître le droit à la souveraineté alimentaire dans le droit international et les accords commerciaux.*
- *Mettre fin à la « schizophrénie » des institutions financières internationales* avec d'un côté les organisations des Nations Unies comme la FAO, et de l'autre les institutions de Bretton Woods qui ne jurent que par le libre échange.
- *Réinvestir dans le secteur agricole à la hauteur des enjeux.*
- *Associer la société civile (organisations de producteurs, ONG) dans la gouvernance des politiques.*
- *Réorienter les politiques en cours* : négociations des APE (Accords de partenariat économique), projets de développement des agrocarburants...

Interventions des partenaires

Simon Adjei-Mensah. Dans son combat au quotidien auprès des paysans vulnérables, il essaie de les organiser, de les faire travailler ensemble. Il a constaté que ce dont ils ont besoin en premier ce n'est pas de l'argent, mais d'une école pour leurs enfants, d'une route, d'une clinique, d'eau potable... Le GAWU essaie de former les populations mais pour cela, il a besoin du soutien des organisations internationales. Concernant les APE, il insiste sur le fait que ces accords sont imposés par l'Union européenne aux pays ACP.

Il est important de mentionner le problème démographique dans la crise actuelle, dans la mesure où d'ici 2050 il faudra nourrir 9 milliards d'être humains.

Il y a une concurrence forte entre le système onusien basé sur les droits économiques et sociaux et le modèle du libre échange du FMI et de la Banque Mondiale, qui a des prérogatives plus importantes qu'au départ. Il y a donc une lutte entre ces deux modèles avec un système onusien qui ne sort pas gagnant.

Il y a quelque chose de positif à retirer de la crise actuelle, c'est qu'elle a remis au goût du jour l'autonomie alimentaire et l'agriculture familiale. Il faut maintenant voir dans quelles mesures les politiques vont être changées pour appuyer l'agriculture familiale.

Rajagopal PV. Selon lui, tant qu'il y aura de l'insécurité alimentaire, il y aura toujours des problèmes de démographie galopante. Pour lui, l'agriculture doit sortir de l'OMC car on ne peut pas commercer l'alimentation. La nourriture est presque quelque chose de spirituel.

DEUXIEME MATINEE QUELLES POLITIQUES AGRICOLES METTRE EN PLACE ?
--

Synthèse des débats de la veille et introduction, par Laurent Levard (Fédération Artisans du Monde)

L'analyse de la crise agricole et alimentaire a bien fait ressortir l'idée qu'elle était la conséquence de choix politiques : dérégulations des marchés, désengagement des Etats dans les politiques agricoles... La responsabilité de l'Union européenne a d'ailleurs été largement rappelée dans cette situation.

Cette crise peut être à la fois interprétée comme un risque et une opportunité :

- Le risque est lié à un problème d'interprétation. En effet, il ne faut pas oublier que la majorité de la population qui souffre de la faim est rurale, même si c'est actuellement la partie urbaine qui est visible. Cette situation peut donc être utilisée pour justifier l'arrêt des politiques de soutien à l'agriculture familiale.
- On voit actuellement les dégâts engendrés par la dépendance alimentaire de certains pays. L'opportunité peut donc être saisie pour remettre au centre des préoccupations la souveraineté alimentaire.

Différentes pistes ont également été avancées pour résoudre la crise : le réinvestissement dans les politiques agricoles, mettre fin à la schizophrénie entre les organisations des Nations Unies et celles de Bretton Woods. Cette nouvelle matinée va quant à elle être consacrée à l'étude plus précise des politiques agricoles (définition, objectifs) et sera illustrée par les exemples maliens et brésiliens.

Face au défi alimentaire, quels objectifs assigner à une politique agricole ? par Marc Dufumier (professeur d'agriculture comparée à l'Institut national agronomique Paris Grignon)

Une politique agricole fait référence à l'ensemble des interventions de l'Etat, conçues et mises en œuvre au nom de « l'intérêt général », en vue d'infléchir le développement agricole. Elle se met en œuvre en conformité avec la politique économique générale du gouvernement. Les objectifs généraux d'une politique agricole peuvent être : la croissance économique, la répartition des revenus, la création d'emplois, la sécurité et la souveraineté alimentaire, etc.

Différents instruments peuvent être utilisés en fonction des objectifs poursuivis :

Des politiques de prix

Le gouvernement peut intervenir sur les prix selon 3 objectifs :

- Des prix rémunérateurs pour favoriser les agriculteurs ou les consommateurs.
- Des prix incitatifs afin que les agriculteurs soient encouragés à produire seulement certains produits.
- Des prix stables.

Les régulations de prix sur le marché national

Les gouvernements peuvent intervenir pour réguler le marché par des organismes de promotion, des organismes de régulations (subventions ou quotas) ou par des offices de commercialisation. Les soutiens publics à l'agriculture sont largement pratiqués au sein des nations les plus riches et ruinent les paysans du Sud.

La protection aux frontières

Elle peut se traduire par des droits de douane (fixes, proportionnels, variables), des barrières non tarifaires (contingentement à l'importation), des taxes ou subventions à l'exportation ou des accords commerciaux internationaux.

La protection aux frontières est nécessaire car les agriculteurs dont l'outillage reste encore exclusivement manuel ne peuvent plus résister aux importations alimentaires en provenance du Nord.

Les politiques d'aides aux investissements peuvent prendre différentes formes :

- Financement public d'infrastructures et de services agricoles. En Afrique, le manque d'infrastructures est l'un des obstacles principaux à la compétitivité des agricultures africaines.
- Subventions pour l'achat d'intrants ou de matériel
- Crédit agricole et rural...

Politiques foncières

Les objectifs peuvent être une distribution plus équitable du foncier agricole ou la réduction des coûts d'accès au foncier. Des réformes agraires du type expropriations, redistributions et distribution de titres de possession ou de propriété peuvent être menées.

Politiques de recherche et de développement technologiques

De telles politiques peuvent permettre de déterminer les productions et les techniques à promouvoir, les possibilités pour augmenter la productivité sans créer du chômage...

Echanges avec les participants

N'y a-t-il pas un entre deux entre agricultures familiale et capitaliste ? L'agriculture capitaliste est une agriculture de grandes surfaces, fortement spécialisée, qui est destructrice pour l'environnement et qui ne crée pas d'emplois. En effet, dans les grandes exploitations capitalistes, si le tracteur est plus productif que la main d'œuvre, ils vont la renvoyer, alors que dans l'agriculture familiale, la préservation de l'emploi est essentielle.

Exemples concrets de politique agricole, par Faliry Boly (Secrétaire général de l'AOPP, Association des organisations professionnelles paysannes du Mali) **et Douglas Estevam** (Mouvement des sans terre, Coordination nationale du secteur Culture et communication, Brésil)

Faliry Boly. Au Mali, le problème du foncier est crucial. A Niono, au nord de Ségou, comme dans l'ensemble de la zone de l'Office du Niger (c'est l'un des périmètres irrigués d'Afrique de l'Ouest le plus étendu) une gestion dite « concertée » de la riziculture est appliquée : les producteurs se voient attribuer une parcelle de terre à cultiver, tandis que l'Office leur fournit des conseils et surtout l'eau.

Aujourd'hui, il y a une forte spéculation dans l'attribution des parcelles. Du coup, beaucoup de terres sont souvent rachetées par des grandes entreprises. Il n'y a pas de consultation des agriculteurs. Avec le projet de loi d'orientation agricole en cours au Mali, la Confédération nationale des organisations paysannes (CNOP) est largement intégrée dans le processus d'élaboration et mène un gros combat pour que cette loi prenne en compte les préoccupations des paysans.

Douglas Estevam. Comme il l'a été mentionné précédemment, une politique agricole fait partie intégrante d'une stratégie plus globale d'un pays et elle est liée à d'autres secteurs de l'économie. La réforme agraire brésilienne est un héritage de la structure sociale issue de la colonisation qui a

forgé la structure foncière du pays. Selon les époques de l'histoire du pays, l'agriculture a joué un rôle différent. Toutefois, la voie d'une répartition des richesses n'a jamais été choisie.

A partir des années 90 (surtout en 1994), l'agrobusiness a commencé à être favorisé. Aujourd'hui 1% des propriétaires brésiliens contrôlent 46% des terres de l'ensemble des propriétaires et les plus 22 grands propriétaires contrôlent 8% du territoire.

La réforme agraire n'a pas été mise en place avec le président Lula mais à son arrivée au pouvoir en 2002, il a constitué un groupe d'intellectuels pour donner un deuxième élan à cette réforme. Six ans après son arrivée, on constate que la moitié du million de familles sans terre a pu s'installer. Aujourd'hui, la première production du pays est le soja qui s'étend sur 21 millions d'hectares, la deuxième est la canne à sucre avec 6 millions d'hectares et une prévision de doublement d'ici 2015. Ces productions constituent les principales cultures de l'agrobusiness dans lesquelles on constate une exploitation croissante des travailleurs en terme de salaire.

Le Mouvement des Sans Terre (MST) collabore avec d'autres mouvements brésiliens pour mettre en place une réforme agraire juste, mais également pour défendre l'accès à l'éducation, à la santé, la mise en place de coopératives... L'axe privilégié de cette réforme c'est l'agriculture biologique et l'agriculture de subsistance. Le MST s'érige vivement contre le projet de développement du gouvernement qui vise essentiellement l'agrobusiness au grand dam des autres paysans.

Echanges avec les participants

Quel cadre multilatéral adopter pour favoriser le développement de la paysannerie ?

- Pour Simon Adjei-Mensah, le problème de la faim peut se résoudre avec les populations en concertation avec les populations elles-mêmes. En aucun cas ce sont les organismes internationaux qui vont trouver les solutions. Il convient donc d'identifier les organismes locaux en mesure de travailler avec les agriculteurs.
- Selon Marc Dufumier, une régulation internationale est nécessaire sous la gouvernance d'une institution car on ne peut pas laisser l'agriculture être traitée dans le cadre d'accords bilatéraux. Les organisations des Nations Unies ont souvent failli par excès de bureaucratie, alors que l'OMC a failli par excès de non respect démocratique. Pour lui, la solution demeure dans la relocalisation afin que chacun produise proche de chez soi et que les circuits de circulation soient restreints. Par ailleurs, il faut que les terres soient mieux réparties.

TROISIEME MATINEE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE EN QUESTION
--

Synthèse des débats de la veille et introduction, par Laurent Levard (Fédération Artisans du Monde)

La matinée précédente a été centrée sur les politiques agricoles, ses objectifs et ses instruments. Les débats et échanges ont largement mis en avant la question du foncier et l'importance d'associer des organisations paysannes dans la mise en place de politiques agricoles. Cette dernière partie du module va se focaliser sur la Politique agricole commune (PAC) : son évolution, son bilan ainsi que sur les revendications de la société civile pour sa prochaine réforme de 2013.

Evolution de la PAC et son bilan de santé, par Dominique Breton (Confédération Paysanne)

Pour la Confédération paysanne, il faut d'abord préciser quels objectifs sont assignés à la PAC :

- la souveraineté alimentaire ;
- le développement de l'emploi et la garantie du revenu des paysans ;
- une agriculture paysanne et durable.

Or, aujourd'hui, la Commission européenne envisage l'abandon des outils de régulation des marchés (quotas, intervention sur les céréales) au profit des « signaux du marché », et propose de développer le découplage des aides. Avec l'objectif affiché de la Commission européenne de rendre la PAC conforme à l'OMC, l'Union européenne atténue progressivement l'efficacité des mécanismes de soutien des prix inférieurs et de préférence communautaire et lie son intervention à des contingents de production. Le paiement des aides est désormais étroitement lié au respect d'exigences de conditionnalité.

La PAC, menace ou modèle pour les agricultures du Sud ? par Pascal Erard (CFSI)

Les pays les plus pauvres ne sont pas nécessairement les plus vulnérables face à la hausse des cours mondiaux des céréales et de certains produits comme le lait.

- A Madagascar, un des pays les plus pauvres de la planète, il n'y a pas eu *d'émeutes de la faim* car la politique d'appui à la production de riz a permis au pays de devenir autosuffisant.
- Au Cameroun, un pays plus riche que Madagascar, il y a eu des *émeutes de la faim* parce que l'agriculture a été négligée au profit des importations.

La mise en place de politiques agricoles est donc une des solutions principales pour résoudre la crise actuelle, d'autant plus que 46% de la population active mondiale travaille dans le secteur agricole. Dans ce contexte, si la PAC est tantôt perçue comme un modèle à suivre, elle est aussi tantôt vue comme une menace à éviter.

La PAC comme un « modèle » : depuis sa mise en place en 1962, la PAC a relevé plusieurs des défis qui étaient alors posés aux pays européens. Elle a notamment permis à l'Europe d'atteindre l'autosuffisance alimentaire. En garantissant des prix stables aux producteurs, elle a favorisé l'investissement dans l'agriculture, a permis d'augmenter la productivité, etc.

La PAC comme une « menace » : la PAC a tellement encouragé la production à ses débuts, que dans les années 80 l'Union européenne s'est retrouvée à la tête de montagnes de lait en poudre, de beurre, de blé... dont elle ne savait que faire. Afin d'écouler ces excédents et comme les prix intérieurs étaient supérieurs aux prix mondiaux, l'Union européenne a décidé de les brader à l'aide de subventions à l'exportation qui permettent de produire à des prix inférieurs aux coûts de production, c'est-à-dire de pratiquer du dumping.

Pour les paysans du Sud, il s'agit de concurrence déloyale, les produits européens arrivant sur leurs marchés à un prix artificiellement bas. Au mieux cela empêcherait le développement de filières locales, au pire, certaines exploitations locales ne pouvaient survivre économiquement et fermaient leurs portes.

Propositions pour une PAC plus favorable au développement, par Stéphanie Margot (Fédération Artisans du Monde)

Au vu de l'ensemble des enjeux liés à l'agriculture (alimentation, environnement, changement climatique, développement rural...), le calendrier actuel autour du bilan de santé et de la définition des orientations de la PAC après 2013 est l'occasion pour différents types d'acteurs de s'impliquer dans le débat sur la PAC afin d'influencer la réorientation de la politique européenne.

Présentation de la position de Coordination Sud

Le combat pour la prise en considération du sort des paysans du Sud dans les négociations commerciales internationales en général et dans la définition des orientations de la PAC après 2013 en particulier, s'explique par le fait que, parce que l'Union européenne est le premier importateur et exportateur de produits agricoles dans le monde, sa politique agricole a une influence importante sur les marchés mondiaux et donc sur les agricultures du monde entier.

La position défendue par la Coordination nationale des ONG de solidarité internationale (Coordination Sud), et plus particulièrement par la C2A (Commission Agriculture et Alimentation de Coordination Sud) à l'heure du bilan santé de la PAC, est le maintien des agricultures familiales au Nord comme au Sud comme modèle de développement durable. Pour les ONG, la PAC doit poursuivre avant tout un objectif de souveraineté alimentaire.

Pour cela, la C2A appelle la France à porter différentes demandes au niveau européen :

- La suppression des subventions aux exportations d'ici 2013.
- Une veille sur les répercussions des exportations agricoles de l'Union européenne sur les économies locales des pays en développement pour éviter qu'elles n'aient des conséquences négatives.
- Le maintien d'outils de régulation tels que les prix d'interventions, les aides au stockage dans les filières stratégiques ou les quotas de manière à orienter la production vers les besoins de l'Union européenne.

La campagne « L'agriculture est malade : soignons la PAC ! » pour une agriculture durable au Nord comme au Sud

De manière plus large, plusieurs organisations, à la fois des ONG de développement de Coordination Sud (CCFD, Peuples Solidaires, CFSI et la Fédération Artisans du Monde), mais également une organisation environnementale (les Amis de la Terre), un syndicat agricole (la Confédération Paysanne), Attac et le CRID, se sont associées pour lancer une campagne intitulée « *L'agriculture est malade : soignons la PAC ! Pour une agriculture durable au Nord comme au Sud.* »

Cette campagne, lancée mi-avril, et qui va s'étendre jusqu'à fin 2008, est une campagne d'information, mais également d'interpellation des décideurs français. L'objectif de cette mobilisation est de permettre à l'ensemble de la société civile de se réapproprier le débat sur la PAC à travers différentes manifestations publiques, de proposer et de mettre en avant des propositions concrètes pour favoriser l'émergence d'une agriculture durable au Nord comme au Sud.

Dans le cadre de cette campagne, plusieurs revendications sont formulées :

- *Au niveau international*, la reconnaissance par les Nations Unies du « droit international à la souveraineté alimentaire ».
- *Au niveau européen*, l'Union européenne doit proposer une réorientation de la PAC vers une production agricole durable.

- *Au niveau français*, la réorientation de la PAC au niveau national doit aller dans le même sens qu'au niveau européen pour que les aides reçues se dirigent vers une agriculture de qualité.

Point de vue des partenaires du Sud

Simon Adjei-Mensah. Il a souhaité rajouter une autre dimension à l'ensemble des revendications présentées, en dénonçant les Accords de partenariats économiques en négociation entre l'Union européenne et les pays Afrique Caraïbes Pacifique (ACP). Certains pays africains, comme le Ghana ont été obligés de signer individuellement ces accords à cause des pressions exercées par les multinationales qui y possèdent des plantations de bananes.

Faliry Boly. Il est en accord avec les propositions formulées par la société civile française, mais ajoute qu'il faut davantage se focaliser sur le foncier. En effet, beaucoup de familles sont chassées de leur terre. Le problème au Mali, c'est que le statut de l'agriculteur n'est pas encore bien défini pour pouvoir mettre en place une politique agricole telle que la PAC.

Douglas Estevam. Après avoir souligné le fait que les politiques agricoles au Brésil comme en Europe se développent le plus souvent en faveur des grands exploitants, il s'est attaqué à la promotion de l'agrobusiness. Il estime que dans ce domaine (où l'objectif affiché au Brésil est de produire et d'exporter du soja et de l'éthanol tout en important le riz, le maïs, le blé), il existe de nouvelles formes d'esclavage à dénoncer.

Conclusion

Suite à ces différents échanges, il ressort largement que les ONG doivent continuer à travailler sur les APE, mais également davantage s'investir sur la question du foncier, l'appui au renforcement de la société civile dans les pays du Sud et bien entendu le respect des droits sociaux au Sud.

Pour le moment, la mobilisation sur la PAC continue avec la campagne « *L'agriculture est malade : soignons la PAC ! Pour une agriculture durable au Nord comme au Sud !* ». Chacun est invité à faire signer la pétition autour de lui ainsi qu'à venir à Annecy les 20 et 21 septembre où un grand rassemblement est prévu en marge du Conseil informel des ministres européens de l'agriculture. L'enjeu de cette mobilisation : rendre visible tous ceux qui défendent au quotidien une agriculture paysanne durable auprès des responsables politiques, du grand public, et de l'ensemble des agriculteurs, et exprimer nos revendications pour une PAC durable et solidaire.

Module 6 - Prévenir les conflits et construire la paix pour la promotion des droits fondamentaux et pour le développement

Des campagnes de mobilisation sont en cours pour la prévention des conflits, sur la question du commerce des armes, sur la militarisation des relations internationales. Le module propose de développer de nouveaux partenariats pour promouvoir le débat sur le poids des budgets militaires et le coût des conflits sur le développement. Il part des expériences très diverses de campagnes d'action qui a priori s'opposent : contrôle ou élimination ? En réalité, ces campagnes se complètent et participent à l'élaboration d'une culture de paix axée sur les besoins humains.

Le module a été co-organisé par :

- AEC (Assemblée Européenne des Citoyens)
- CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
- Frères des Hommes
- Mouvement de la Paix
- Oxfam France-Agir ici

PREMIERE MATINEE CONTROLE DES ARMES, DEPENSES MILITAIRES ET DEVELOPPEMENT DURABLE : TEMOIGNAGES

La campagne 2008 « Le contrôle des armes à portée de la main »

Raphaël Kasongo (Conseil régional des organisations non gouvernementales de développement, CRONGD Maniema / Oxfam Novib, République Démocratique du Congo)

Au niveau du Maniema, nous croyons que la campagne d'Oxfam France sur le commerce des armes va être très utile car les armes continuent de circuler librement en RDC, notamment à l'Est du pays ; globalement, les circuits de circulation des armes demeurent opaques et peu maîtrisés. Pour nous, la remise des armes et le contrôle des flux d'armes sont cruciaux : c'est par cela que les populations se remettront à travailler, cultiver leurs champs, élever leurs bêtes.

Au niveau du Maniema, la population reconnaît avec satisfaction le travail de la MONUC (*Mission des Nations Unies au Congo*), notamment depuis que son QG opérationnel a été installé à Kindu [la capitale de la province du Maniema] ; celle-ci a fortement contribué à réinstaller un climat de confiance et sécurité au sein de la population, surtout via les activités de « Désarmement Démobilisation et Réintégration » (DDR) qu'elle a mises en œuvre. La MONUC a encore la confiance de la population. Nous avons été à plusieurs reprises en contact avec eux pour nos

projets et cette collaboration a permis de rassurer la population pour qu'elle remette les armes. Ce serait bien si la MONUC pouvait étendre son action jusqu'à la région de Kabambare, frontalière avec le Sud Kivu : il s'agit d'une zone où les armes continuent à circuler librement et où l'insécurité prévaut toujours.

Il faudrait une police capable de jouer son rôle ; celle-ci n'est pas encore à la hauteur de sa tâche. Elle se rend responsable de nombreux abus et exactions. En ce qui concerne les forces armées, même dans notre province où prévaut un calme relatif, on rapporte de nombreux cas d'exactions de leur fait dans la partie Est, vers Shabunda. La formation et l'encadrement de la police et de l'armée sont donc vitaux pour les populations.

En ce qui concerne la justice, malheureusement l'impunité est généralisée au Maniema : dans le cadre du projet que nous menons, une vingtaine de jugements ont été effectivement rendus, mais les peines n'ont pas été appliquées.

La France joue un rôle positif. Tout au long de la crise, la France a apporté un appui politique de haut niveau au sein du Conseil de Sécurité des Nations Unies en faveur de la RDC et de ses populations. Elle a une position privilégiée et peut influencer de nombreux autres pays. A ce titre, elle doit donc s'impliquer davantage dans le processus de formation et de renforcement.

Laetitia Cohendet (Oxfam France-Agir ici)

Le commerce mondial fournit des armes pour la légitime défense nationale et pour des opérations de maintien de la paix, conformément au droit international. Mais il livre également des armes utilisées contre les populations civiles, principales victimes des conflits armés. Sans un contrôle adéquat, armes et munitions provenant du commerce légal alimentent des conflits meurtriers, la répression étatique, la criminalité et la violence domestique. Il n'existe, à l'heure actuelle, aucun véritable contrôle sur le commerce des armes au niveau mondial. Pourtant, le contrôle des ventes d'armes constitue un des éléments indispensables pour créer un monde plus pacifique.

Depuis 1998, les dépenses militaires augmentent régulièrement. Au niveau mondial, le total des dépenses militaires en 2006 représentait 1 204 milliards de dollars, soit 3,5% de plus qu'en 2005. Les achats en armement de certains gouvernements dépassent les besoins légitimes de la défense nationale, détournant des montants importants des budgets de la santé et de l'éducation, violant ainsi l'article 26 de la Charte des Nations unies.

Les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations unies, États qui ont la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationale (France, Royaume-Uni, États-Unis, Chine et Russie), sont parmi les plus importants fournisseurs d'armes, dont certaines sont utilisées dans les conflits et les violations des droits de l'Homme. Ils représentent à eux seuls plus de 85% des transferts d'armes dans le monde.

Les armes en chiffres :

- Chaque jour, les dizaines de millions de personnes qui subissent les conséquences de la violence armée, dont les réfugiés et les déplacés, sont dans leur grande majorité des femmes et des enfants.
- Depuis dix ans, chaque jour, 547 enfants meurent des conséquences directes d'un conflit armé et plus de 1 600 enfants sont handicapés à vie ou gravement blessés.
- Il y a, à l'échelle de la planète, une arme à feu pour dix habitants.
- La quasi-totalité du trafic illicite d'armes provient initialement du commerce légal.
- En 2006, la France a vendu des armes à l'étranger pour un montant total de 4,03 milliards d'euros, ce qui la place au 4e rang mondial des exportateurs d'armes.

Ce que nous voulons obtenir :

- Au niveau mondial : un traité international sur le commerce des armes classiques. Un Traité international sur le commerce des armes efficace et qui serait basé sur la « règle d'or » (respect des droits humains, du droit international humanitaire et du développement durable). n'empêcherait pas la production et la vente « responsable » d'armes destinées à la défense, à la sécurité et au maintien de la paix. Il créerait des « règles du jeu claires » permettant à tous les exportateurs d'armes de participer à ce commerce, conformément aux responsabilités effectives des États et au droit international en vigueur. Si un tel traité était convenablement mis en oeuvre, les armes ne seraient plus vendues à ceux qui les utilisent pour commettre de graves violations des droits humains et du droit international humanitaire, aggravant ainsi les conflits et la pauvreté. Un groupe d'experts gouvernementaux devra négocier d'ici à octobre 2008 les contours d'un Traité international sur le commerce des armes. Le contenu de son rapport final et de ses recommandations est loin d'être acquis. La France a un rôle à jouer dans l'élaboration du Traité international sur le Commerce des Armes : en décembre 2006, la France a largement contribué au vote, à l'Assemblée générale des Nations unies, de la résolution en faveur d'un Traité qui respecte les droits humains, le droit international humanitaire et le développement durable. En 2008, elle est membre du groupe d'experts gouvernementaux et doit assurer la présidence de l'Union européenne au second semestre. La France doit intervenir pour que le traité intègre la « règle d'or ».
- Au niveau européen : rendre le « Code de conduite » juridiquement contraignant. L'Union européenne a adopté en 1998 un « Code de conduite en matière de contrôle des exportations d'armement ». Celui-ci n'est toujours pas juridiquement contraignant ; certains États souhaiteraient mettre en balance une nécessaire avancée sur ce dossier avec la levée préalable des embargos sur les armes, notamment celui qui continue de peser sur la Chine. La France a une responsabilité importante dans ce dossier. Elle doit agir pour que le code de conduite soit adopté en 2008 en « position commune » : il constituera alors l'un des instruments juridiquement contraignants les plus aboutis en matière de contrôle des transferts d'armes. La France et l'Union européenne pourront ainsi peser de façon crédible sur les négociations autour du Traité international sur le commerce des armes.
- Au niveau national : renforcer les mécanismes de contrôle. En 2006, la France a exporté des matériels d'armement vers des pays responsables de violations des droits humains – de façon directe ou indirecte, par le biais des réexportations – tels que la Colombie, la Chine, Israël, le Pakistan, la Russie et le Tchad. Aujourd'hui, elle poursuit une pratique de recherche active de marchés pour l'exportation. Il ne faudrait pas que cela se fasse au détriment de la « règle d'or ». La France doit montrer l'exemple en matière de contrôle des transferts d'armes par sa propre pratique : elle doit renforcer le cadre législatif existant sur les intermédiaires (commerçants d'armes) et les embargos. Le Parlement doit exercer pleinement sa fonction constitutionnelle de contrôle du gouvernement. La compatibilité du cadre législatif national et de la politique française d'exportations avec le respect de la « règle d'or » doit être garantie. Enfin, la France doit renforcer le système de contrôle des exportations dans le respect de la « règle d'or ».

Voir plus d'informations sur le site : <http://www.controlarms.org>.

Echanges avec les participants

Les armes sont une production d'exportation particulière car elles sont un instrument de puissance. Elles sous-entendent une contrepartie politique et un soutien politique du vendeur, surtout lorsque l'acheteur est l'Etat. En effet, le commerce d'armes nourrit des stratégies politiques

au plus haut niveau, d'une opacité concertée. En France, ces stratégies sont coordonnées par le président de la République.

Une réflexion sur les conflits est certes très importante mais c'est plutôt sur leur prévention qu'il faut concentrer les efforts sur le terrain. En effet, la même typologie de conflit est observable en RDC qu'au Nord Niger, où il y a une rébellion des Touaregs. Cependant, au Nord Niger, la population a réussi à négocier avec l'Etat une redistribution de 15% de ses ressources minières, dont les profits de l'extraction de l'uranium et du pétrole par Areva et les compagnies pétrolières chinoises. Depuis que cette loi a été négociée, les nigériens remarquent une nette régression des rebelles.

Une campagne pour un commerce responsable des armes, vise-t-elle à contrôler le vendeur ou l'acheteur ? Si elle se centre sur le vendeur, peut-elle contrôler les Etats ? Les groupes rebelles ? Que peut-elle envisager dans les situations où l'Etat vend au groupe rebelle ?

L'idée d'un traité de commerce des armes fait actuellement l'objet d'un débat. Les oppositions à sa mise en place sont donc normales. Malgré ces oppositions, il reste un espoir pour la création d'un tel traité. La Charte d'Ottawa sur les mines antipersonnelles n'a pas été signée par les Etats- Unis mais a tout de même induit un changement de comportement des Américains du fait de la pression internationale.

La campagne « Désarmer pour combattre la pauvreté », par Jean-Pierre Dardaud (Frères des Hommes)

La campagne vise à mettre en avant qu'il est possible de dégager les moyens financiers nécessaires pour combattre la pauvreté dans le monde en engageant une conversion partielle (10%) des dépenses publiques d'armements pour financer les investissements sociaux prioritaires et développer l'alimentation, la protection sociale, la santé, l'éducation partout dans le monde. C'est l'Option 10%.

La pertinence de cette perspective est attestée par les chiffres publiés par l'ONU dans le cadre des Objectifs du millénaire pour le développement. La réaffectation d'à peine 10% des 1200 à 1300 milliards de dollars dépensés annuellement en armements dans le monde suffit à financer les investissements nécessaires pour combattre et même abolir la pauvreté. La pertinence de l'Option 10% tient aussi à sa logique qui lie désarmement et développement social. Un meilleur équilibre entre défense nationale et protection sociale est le garant d'un progrès certain en matière de sécurité humaine.

La campagne met en avant deux versions de l'Option10% :

- Une version multilatérale, en demandant que les membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU mettent en œuvre la résolution datant de 1973 selon laquelle ils s'engagent à « réduire de 10% leurs dépenses militaires pour contribuer au développement des pays en voie de développement » ;
- Une version unilatérale, en invitant chaque pays à mettre en œuvre l'Option 10% et à se faire pionnier d'une nouvelle approche de la sécurité humaine globale.

Voir plus d'informations sur le site : <http://www.fdh.org>.

Echanges avec les participants

Que dire des velléités du président Sarkozy en ce qui concerne la réduction des dépenses militaires pour subvenir aux déficits de l'Etat ?

Réponse de Frères des Hommes : le nuage de fumée créé par le président de la République et sa politique continuera tant que le débat public ne sera pas à la hauteur des enjeux. Nos efforts doivent se concentrer sur la question suivante : comment progresser pour faire émerger une opinion publique forte ?

Réponse de Survie : l'opacité des processus de décision et des engagements militaires sont une particularité française. Ces processus sont unilatéraux et contraires aux principes démocratiques. C'est pourquoi une des revendications de l'association Survie est la demande de transparence dans ce processus de projection des forces armées françaises : les députés devraient avoir un rôle à jouer.

DEUXIEME MATINEE
BIENS PUBLICS MONDIAUX ET SECURITE,
CONFLITS GENERES PAR L'INEGALITE DES RESSOURCES

1. Le lien entre ressources naturelles et conflits

Initiative de paix et réconciliation au Tchad, par Delphine Djiraibé (avocate, Tchad)

Le Tchad est une entité hybride et fictive qui plonge le pays dans un cycle de conflits depuis des décennies. La découverte du pétrole n'amène pas la prospérité mais une nouvelle situation de guerre endémique. Le Tchad est un des pays les plus pauvres du monde (170^{ème} rang). Le pétrole a fait doubler le PIB entre 2004 et 2006 mais l'Etat consacre 12% du PIB à l'achat d'armes, le double des dépenses de santé. Le pétrole, 1^{ère} source de revenu devient une « ressource du conflit ». Le Mouvement social Tchadien veut rompre le lien entre pétrole et conflit en renforçant le contrôle de tous les transferts d'armes vers le Tchad. Ces contrôles doivent concerner aussi bien le gouvernement que la rébellion armée. L'exploitation du pétrole doit satisfaire aux exigences de transparence.

Le Caucase, une étude de cas par Bernard Dréano (Assemblée européenne des citoyens-IPAM)

Le Caucase apparaît comme un exemple type de zone où les conflits semblent surdéterminés par la recherche de ressources naturelles, et en l'occurrence les plus convoitées d'entre-elles, les hydrocarbures (gaz et pétrole). Pourtant si la prédation de ces matières premières expliquent bien des appétits impérialistes, elle ne permet à elle seule de comprendre comment s'organisent guerres et conflits et donc comment peut s'établir la paix et la sécurité dans la région.

La région et ses hydrocarbures

Entre Mer Noire et Caspienne, la région comprend :

- Le Nord-Caucase (intégrée dans la Fédération de Russie) constitué lui même du piémont des montagnes du Caucase (Tchéchénie, Ossétie du nord, Daghestan, etc.), et du flanc nord de la puissante barrière montagneuse du Caucase, avec des vallées difficiles d'accès et, dans sa partie centrale, très peu de cols facilement accessibles.
- Le Sud-Caucase, constitué du flanc sud de la montagne, des basses vallées et plaines de la Géorgie et de l'Azerbaïdjan, riches terres agricoles, et des massifs montagneux complexes au Sud appelés par les géographes **Petit Caucase**. Cette région est divisée en

trois Etats internationalement reconnus, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan, et est bordée au sud par la Turquie et l'Iran.

Après la chute de l'URSS et les guerres qui l'ont accompagnée, comme lors de la fin de l'empire tsariste, les compagnies occidentales se sont implantées en Azerbaïdjan (BP, Exxon, Texaco, le norvégien Statoil, un peu Total, etc.), les compagnies russes étant très minoritaires. De plus, les occidentaux ont mis en place un oléoduc (Bakou-Tbilissi-Ceyan) et un gazoduc (Bakou-Tbilissi-Erzéroum) qui permettent d'évacuer les hydrocarbures sans passer au nord du Caucase par la Russie. Ces tracés évitent l'Arménie et l'Iran.

La mosaïque des peuples

Les grandes puissances ont toujours lorgné sur les hydrocarbures. L'Allemagne nazie a ainsi envoyé certaines de ses meilleures troupes vers le sud pour tenter d'atteindre Bakou. Les grandes puissances ont essayé et essayent toujours de tirer partie des tensions préexistantes. Mais de quelles tensions s'agit-il ?

La région du Caucase, et principalement du Sud-Caucase, a été pendant des millénaires, et bien avant que l'on s'intéresse au pétrole, l'enjeu des rivalités entre empires. Si plusieurs groupes ethniques venus du nord ont constitué des états éphémères (Khazars, Avars, Mongols...), deux empires, sans cesse reconstitués se sont affrontés au fil des siècles, celui dont le centre était en Iran, et celui dont le centre était en Méditerranée. Au fil des siècles, rivalités, conquêtes, etc. de multiples ethnies ont été détruites, par assimilation et/ou génocide, des petits groupes, différents par la culture, la langue et la religion, trouvant refuge dans les vallées escarpées du Caucase, Tcherkesses, Abkhazes, Ossètes, Tchétchènes, Avars, Juifs d'origine Khazars, Lesghiens, Balkars, etc.

Guerres arméno-azerbaïdjanaises, guerres géorgiennes

Profitant du déclin des empires ottomans et perses, l'empire russe s'est installé dans la région entre le milieu du XVIII^{ème} siècle et la fin du XIX^{ème}, la première population conquise étant dans le Nord-Caucase celles des Ossètes (des chrétiens orthodoxes de langue persane), la dernière leurs voisins les Tchétchènes et les Ingouches (des musulmans de langue caucasienne), entre temps les tsars avaient pris le contrôle de tout le Sud-Caucase.

Les conflits ne sont pas provoqués par le pétrole mais par la peur de l'autre

Les États-Unis ont, depuis la chute de l'URSS, cherché à entraver la renaissance de la Russie comme puissance régionale. Ce faisant ils ont aussi renforcé la sympathie à l'égard des États qui s'inquiètent de toute nouvelle velléité d'impérialisme russe. Ils ont favorisé la création de l'axe de coopération dit GUAM (Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan, Moldavie) et prôné une adhésion à l'OTAN de la Géorgie et de l'Ukraine. Avantage supplémentaire, une alliance avec l'Azerbaïdjan et avec la Géorgie offre un « balcon stratégique » par rapport à l'Iran et à l'Irak. Les Arméniens par contre, sont restés fidèles alliés de Moscou et en bon terme avec les Iraniens.

Les conflits d'Ossétie, d'Abkhazie et du Nagorno Karabagh sont demeurés « gelés », avec des dizaines de milliers de réfugiés dans des camps, des écoles ou des hôtels réquisitionnés en Géorgie ou en Azerbaïdjan. Depuis l'éclatement de l'empire, les droits nationaux des minorités n'apparaissent plus garantis, surtout quand leur maintien dépend du groupe voisin, parfois historiquement antagoniste, et non d'un « centre » lointain. Les conflits ne sont pas provoqués par le pétrole mais par la peur de l'autre.

Echanges avec les participants

Les événements de 2000 dans la région du Caucase montrent qu'un état de non-paix, plutôt qu'un état de guerre, favoriserait l'exploitation des ressources. Pour mémoire, entre 1989 et 1993, le Caucase était le théâtre de nombreuses guerres, qui génèrent milices et groupes armés. En 1993, les Etats sont rétablis. En 2000, une initiative de la société civile pour la reconstruction de la paix entre la Géorgie et l'Azerbaïdjan, invite des représentants des deux pays à se réunir. Mais ces rencontres vont connaître un échec pour plusieurs raisons, l'une d'entre elles étant que les profiteurs des rentes pétrolières (les firmes étrangères) ont intérêt au statu quo, à l'échec des initiatives de paix. Les tensions évitent que la population ne demande à ses élus de lui rendre des comptes. Les bénéficiaires de la rente n'ont pas pour autant intérêt à la guerre car ils pourraient la perdre. Il s'agit pour eux de cultiver un Etat de non-paix, plutôt que de guerre, pour s'assurer une exploitation des ressources du Caucase en toute impunité.

La Guinée est un scandale géologique. De nombreuses firmes multinationales exploitent les ressources naturelles guinéennes (la bauxite, l'or, le pétrole, l'uranium) de manière abusive et les exportent dans le monde entier. Pourtant, la population guinéenne ne bénéficie pas de la redistribution des richesses engendrées. Une question s'impose : les richesses naturelles sont-elles une bénédiction ou une malédiction ?

Réponse de Delphine Djiraïbe : les ressources naturelles sont une malédiction pour les pays en développement, sans aucun doute. Mais est-il possible de prévenir les conflits qu'elles génèrent ? Les enjeux sont trop complexes, ils sont orchestrés au-dessus des sphères nationales. Par exemple, pour son projet au Tchad, la Banque Mondiale est motivée par la concurrence avec les prospecteurs chinois, dans une course internationale pour le contrôle des ressources pétrolières. Elle n'a pas pris en compte les potentialités de conflit avant de débiter l'extraction pétrolière dans ses zones. C'est pourquoi, nous plaçons en faveur d'un processus de paix nationale.

Dans certains cas, surtout en Afrique Sub-saharienne, les ressources naturelles sont la cause même de déclenchement des conflits. En Côte d'Ivoire, les paysans des plantations de cacao se mobilisent pour financer la protection de leur zone par le gouvernement. Il ne faut pas oublier que l'eau aussi est un enjeu dans de nombreux conflits, au Moyen Orient et au Sahel comme en Chine.

2. Les pistes d'action pour la prévention des conflits et la construction de la paix

Quelles sont les formes de mission de paix existantes ? Les opérations de maintien de la paix (OMP) et les Casques Bleus agissent pour la prévention et la réduction des conflits ainsi que pour l'efficacité des systèmes d'alerte précoce. Ces missions sont régies par la Charte de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ces forces devraient être neutres mais, dans la réalité, ce n'est pas toujours le cas. Par exemple, pour l'intervention Licorne de l'EUFOR en Côte d'Ivoire, la France était à la fois l'instigateur principal de l'opération et le pays ayant le plus d'intérêts économiques dans la région. Par contre, la MONUC, les forces de Casques Bleus envoyés par l'ONU, a tendance à être plus neutre sur le terrain que d'autres forces qui interviennent après aval des Nations Unies.

La solution à l'enjeu de la neutralité des interventions de l'ONU dans les conflits du monde est peut être une réforme de l'organisation, qui inclurait les pays émergents comme membres permanents du Conseil de Sécurité.

3. Conclusion, par Zobel Behalal (CCFD)

Trois éléments semblent importants à rappeler pour conclure cette séance :

- Tout d'abord, il faut se garder d'opposer société civile et autorités. Chacune a sa mission ; c'est dans le dialogue et la reconnaissance des capacités des parties concernées que les partenariats peuvent se construire, pour une culture de la paix durable.

- Ensuite, l'ONU n'est pas le gouvernement du monde ; elle n'a pas été élue démocratiquement. Au contraire, l'ONU, c'est nous. Nous avons une capacité d'agir sur ces décideurs et ces structures. Nous devons les faire nos porte-parole dans ces institutions.
- Enfin, la relation entre ressources naturelles et conflits a été clairement établie au cours de cette séance. Maintenant, la question suivante s'impose : que faire ? Que pouvons-nous, individus, associations, faire ? Nous pouvons agir via le plaidoyer car, au Nord, le bulletin de vote donne un pouvoir réel au citoyen, contrairement à certains pays du Sud. Construisons donc des actions ciblées, efficaces et pertinentes.

La piste d'action suivante peut être intéressante à considérer. La relation entre ressources naturelles et conflit a un sens. Elle n'est cependant pas reconnue par les ambassadeurs car ils la qualifient de juridiquement floue. C'est donc à nous, société civile de porter ce lien et faire pression pour qu'il soit porteur de revendications. Débouchons sur un agenda simple, concis et concret pour être efficace. Les généralisations mènent aux amalgames et aux confusions : ciblons nos actions !

TROISIEME MATINEE **ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE ET CULTURE DE PAIX**

Armes de destruction massive et sécurité des peuples : l'exemple du Traité de Non Prolifération Nucléaire (TNP), par Yves-Jean Gallas (Le Mouvement de la Paix)

L'expression « armes de dissuasion » est un non-sens : elles sont faites pour être utilisées.

Quelques rappels historiques :

- Fin des années 30, Hitler ambitionne de développer une nouvelle arme dite atomique.
- Des scientifiques allemands émigrés aux USA convainquent les Etats-Unis de lancer à leur tour des recherches.
- Lancement du Projet Manhattan : des sommes considérables sont englouties.
- 16 juillet 1945 : premier test d'une bombe nucléaire dans le désert du Nouveau Mexique au USA.
- 6 août 1945 : les USA larguent la première bombe atomique « Little Boy » sur Hiroshima.
- 9 août 1945 : les USA larguent la seconde bombe atomique « Big Fat » sur Nagasaki (Près de 250 000 morts à la fin de l'année 1945).
- 1949 : premier test de l'URSS.
- 1952 : premier test de la Grande Bretagne.
- 1954 : le Brésil démarre son programme de technologie nucléaire.
- 1955 : l'Argentine emboîte le pas au Brésil.
- 1960 : premier test de la France.
- 1964 : premier test de la Chine.
- 1967 : Israël est soupçonné de développer un programme d'armement nucléaire.

Dépenses militaires mondiales :

- 2002 : 850 milliards de dollars
- 2006 : 1204 milliards de dollars, soit une hausse de 41,6% en 4 ans

Petit éclairage conceptuel :

- La prolifération horizontale, c'est l'augmentation du nombre d'Etats nucléaires.
- La prolifération verticale, c'est l'augmentation de la capacité des Etats nucléaires.

Une Convention doit interdire :

- La production

- Le développement
- Les tests
- La constitution de stocks
- Le transfert
- La menace d'utilisation

Les étapes de désarmement :

- Levée de l'état d'alerte nucléaire
- Retrait des armes déployées (l'OTAN par exemple)
- Retrait des ogives nucléaires des vecteurs
- Désarmement des têtes nucléaires
- Destruction des silos et contrôle international sur les matériaux fissiles.

Echanges avec les participants

- Au sujet des armes nucléaires, des essais et des accidents nucléaires, les armes sont faites pour être utilisées. Pour une arme de dissuasion, ça fait quand même beaucoup de morts !
- L'argumentaire anti-nucléaire est basé sur des chiffres, sur la peur du nucléaire. D'un point de vue pédagogique, est-ce bien efficace ? N'est-ce pas plutôt entrer dans le discours sécuritaire ? Ne pourrait-on pas plutôt axer ce discours sur une réflexion philosophique sur les implications d'une société surarmée ? Veut-on vivre ainsi ? Désire-t-on une telle société ?
- Quels sont les besoins en sécurité de l'Iran ? Celle-ci est la question alternative qui doit être posée dans le débat de la nucléarisation de l'Iran. Le nucléaire comme besoin de garantie de sécurité n'est pas la seule ni la bonne option.

La culture de paix : théories et perspectives, par Yasmina Chouaki (Algérie)

« Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre... »

Préambule de la Charte des Nations Unies, 1945

« Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix... »

Acte constitutif de l'UNESCO, 1945

Une culture de la paix consiste en des valeurs, des attitudes et des comportements qui reflètent et favorisent la convivialité et le partage fondés sur les principes de liberté, de justice et de démocratie, tous les droits de l'Homme, la tolérance, et la solidarité, qui rejettent la violence et inclinent à prévenir les conflits en s'attaquant à leurs causes profondes et à résoudre les problèmes par la voie du dialogue et de la négociation et qui garantissent à tous la pleine jouissance de tous les droits et les moyens de participer pleinement au processus de développement de leur société.

Les 8 points de la Culture de Paix

1. **Renforcer une culture de la paix par l'éducation :** Par la révision des programmes d'enseignement afin de promouvoir des valeurs, des comportements et des modes de vie qui vont dans le sens d'une culture de la paix tels que la résolution pacifique des conflits, le

dialogue, la recherche de consensus et la non-violence. Une telle approche éducative devrait par ailleurs être dictée par les objectifs suivants...

2. **Promouvoir le développement économique et social durable :** Par la réduction des inégalités économiques et sociales, l'éradication de la pauvreté, la sécurité alimentaire durable, la justice sociale, des solutions durables aux problèmes de la dette, l'autonomisation des femmes, des mesures spéciales pour les groupes aux besoins particuliers, la durabilité environnementale.
3. **Promouvoir le respect de tous les droits de l'Homme :** Les droits de l'Homme et la culture de la paix sont complémentaires : lorsque la guerre et la violence prédominent, il est impossible d'assurer les droits de l'Homme; de la même façon, sans droits de l'Homme, sous toutes leurs formes, il ne peut exister de culture de la paix...
4. **Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes :** Par la pleine participation des femmes dans la prise de décision économique, sociale et politique, par l'élimination de toutes les formes de discrimination et de violence contre les femmes, par l'appui et l'aide aux femmes qui se retrouvent dans le besoin...
5. **Favoriser la participation démocratique :** Parmi les fondations indispensables à la réalisation et au maintien de la paix et de la sécurité figurent des principes, des pratiques et une participation démocratique dans tous les secteurs de la société, un gouvernement et une administration transparents, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, la corruption, les drogues illicites et le blanchiment d'argent...
6. **Développer la compréhension, la tolérance et la solidarité :** Pour abolir les guerres et les conflits violents, il faut transcender et dépasser les images de l'ennemi par la compréhension, la tolérance et la solidarité entre tous les peuples et toutes les cultures. Apprendre de toutes nos différences par le dialogue et l'échange d'informations est un processus qui ne peut être qu'enrichissant.
7. **Soutenir la communication participative et la libre circulation de l'information et des connaissances :** La liberté de l'information et de la communication et le partage de l'information et des connaissances sont indispensables pour une culture de la paix. En même temps, des mesures doivent être prises pour contrecarrer la promotion de la violence par les médias, y compris par les nouvelles technologies de l'information et de la communication...
8. **Promouvoir la paix et la sécurité internationales :** Les acquis de ces dernières années en matière de sécurité humaine et de désarmement - dont les traités concernant les armes nucléaires et le traité contre les mines anti-personnelles - devraient nous encourager dans nos efforts en ce qui concerne, par exemple, la négociation de règlements pacifiques des différends, l'élimination de la production et du trafic illicite d'armes, les solutions humanitaires dans les situations de conflit, les initiatives visant à remédier aux problèmes qui surgissent après les conflits...

Echanges avec les participants

Le lien entre ces 8 points est l'élément fondamental à considérer lorsque l'on parle de culture de la paix. Tous ces points sont déjà abordés séparément par d'autres associations. La plus grande valeur des associations de culture de la paix est dans la promotion du lien entre ces huit points indérogeables mais surtout indissociables.

Depuis le début du quinquennat Sarkozy, le budget de fonctionnement des forces armées françaises diminue mais le budget d'équipement augmente. La presse joue un rôle majeur dans le

maintien du discours sécuritaire et de la culture de la guerre en France. L'acte constitutif de l'UNESCO de 1945 rappelle que « les guerres prennent naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

Il est important de travailler sur les mentalités car l'esprit est la base de la culture de la paix. Avec ces armes, « on construit pour détruire l'Homme ». Il faut plutôt penser un système qui entraîne l'Homme à évoluer vers un développement multidimensionnel.

Conclusion, par Gérard Halié (Le Mouvement de la Paix)

Ce module a permis une présentation des différentes approches des actions menées pour la paix, la résolution des conflits, pour le contrôle des armements, la réduction des budgets militaires au bénéfice du développement, la nécessité de l'abolition des armes de destructions massives. Il a abordé les causes de conflits, engendrées par la grande disparité des développements économiques et sociaux. La lutte pour le contrôle des richesses est un facteur d'insécurité pour les peuples, conduisant souvent au conflit armé.

Le lien entre les différents ateliers, c'est la culture de la paix et sa mise en pratique, telle que nous l'ont présentée, par leur travail sur le terrain, nos partenaires d'Afrique. La culture de la paix englobe tout ce qui fait l'humanité. La paix n'est pas l'absence de guerre, ou une période entre deux guerres, situation que l'être humain a surtout vécu depuis des millénaires, la Paix, c'est la réalisation de l'être humain par la satisfaction de tous ses besoins, économiques, sociaux, culturels, politiques...

Pour avancer, nous devons nous imprégner de ce concept. La guerre ne résout aucun problème, elle les aggrave. La culture de la paix est ce fil conducteur qui nous guide pour la résolution pacifique des conflits.

Module 7 – Nord-Sud : ensemble face à la mondialisation financière, quel développement ?

Le module a été co-organisé par :

- AITEC (Association internationale de techniciens, experts et chercheurs)
- CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
- Oxfam France-Agir ici
- Plateforme Dette & Développement

PREMIERE MATINEE

L'ECHEC DU « TOUT MARCHÉ » COMME MOTEUR DU DEVELOPPEMENT : QUELLES NOUVELLES PERSPECTIVES D' ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE ?

Olivier BLAMANGIN (CGT – Confédération Générale du Travail)

Les Institutions financières internationales (IFI) connaissent une crise sans précédent. Il s'agit d'une triple crise : crise de légitimité, crise budgétaire et crise d'utilité. C'est le résultat d'un certain nombre d'échecs cumulés au cours des vingt dernières années sur leurs mandats fondamentaux :

- Financer le développement pour la Banque mondiale
- Assurer la stabilité financière internationale pour le Fonds monétaire international.

Le besoin de nouveaux modes de régulation collectifs est de plus en plus largement admis sans pour l'instant se cristalliser sur des propositions pratiques. Le FMI a échoué à maintenir la stabilité financière (Mexique en 1994, puis Asie, Russie...). Les allègements de dette n'ont qu'un impact limité. Le fossé se creuse entre les pays émergents qui peuvent « acheter leur liberté » et s'affranchir des conditionnalités d'une part et la plupart des pays très pauvres, toujours fortement endettés et dépendants du FMI d'autre part.

Amélie CANONNE (Réseau Seattle to Brussels / S2B)

Le libre échange et la construction d'un marché commercial mondial sont les piliers des modèles de développement proposés par l'Occident aux pays en développement depuis la fin de la Seconde guerre mondiale et les indépendances, alors que ni ces mêmes puissances occidentales, ni les pays émergents n'ont suivi cette voie de façon univoque. Depuis la période de l'ajustement structurel, dans les années 1980, des changements avec des conditionnalités économiques et financières très fortes imposées en échange des financements internationaux sont intervenues.

Plusieurs cycles (GATT puis OMC) se succèdent pour approfondir les négociations commerciales. Ces cycles de négociations sont organisés pour construire les réglementations commerciales les

plus favorables aux pays riches : à l'OMC, c'est celui qui est en position de force qui remporte les négociations.

Concernant la spécificité des relations commerciales entre Union européenne et pays ACP (Afrique, Caraïbes, Pacifique). Les accords de Lomé puis de Cotonou sont appelés à être transformés en APE (Accords de partenariat économique). La logique de ces accords était de préserver des préférences pour les pays en développement afin de leur permettre de bénéficier des effets de développement apportés par l'accès aux marchés européens. Cela n'a pas fonctionné pour plusieurs raisons : une absence d'appropriation par les pays ACP, une orientation largement agro-exportatrice, une érosion des préférences, une élévation du niveau des normes et multiplication des barrières non tarifaires.

La finance : investissement ou casino ? par Michel Vigier (CEDETIM, Centre d'études et d'initiatives de solidarité internationale)

La financiarisation de l'économie crée des phénomènes de bulles et entraîne des crises financières beaucoup plus lourdes. La crise des *subprimes* représente entre 1000 et 1200 milliards de dollars. On peut parler de crise de la dette du Nord. C'est une dette multiple, mais d'abord une dette immobilière. Aux Etats-Unis, le surendettement rattrape la classe moyenne.

Cette crise du Nord renvoie à un basculement Nord-Sud : alors que le Nord est surendetté (entreprises, particuliers) et que la crise risque de s'accélérer (et peut-être de toucher le Sud), il y a une accumulation du capital dans les pays émergents (Brésil, Inde, Chine, Russie). Les excédents commerciaux au « Sud » sont dus à la rente des matières premières et du pétrole. Le poids du pouvoir d'achat mondial des pays émergents est ainsi passé de 25% en 1988 à 47% en 2008.

La crise des marchés : quelle analyse et quelles perspectives ? par Ghazi Hidouci (AITEC)

Une remarque préliminaire : nous sommes dans la crise d'un marché (et pas DU marché), celui que nous avons construit à partir des années 1970. Le marché pétrolier semble extrêmement fiévreux, à environ 140 dollars le baril. Et, à la moindre mauvaise nouvelle, les experts s'attendent à ce qu'il atteigne 200 dollars. Les marchés des autres produits miniers connaissent une embellie de moindre ampleur mais tout aussi inflationniste. Les marchés des produits alimentaires s'emballent, pour d'autres raisons, ramenant le spectre de la faim des siècles précédents.

Tout le monde s'accorde à penser qu'il ne s'agit pas là d'une crise économique aiguë, explicable historiquement, comme on en a déjà connues, mais de la crise du marché en tant que lieu de la régulation. La responsabilité désignée de la situation se trouve :

- dans le fonctionnement prédateur des marchés, à l'initiative des puissants réseaux mondiaux de multinationales ;
- dans la circulation spéculative à court terme des capitaux ;
- dans la dérégulation institutionnelle sous la pression de ces deux précédents acteurs.

Ne voulant rien faire sur ce front, les autorités des pays consommateurs riches tentent deux parades qui ne manquent pas de cynisme : faire payer les peuples des pays producteurs, qui payent pourtant déjà beaucoup en demeurant subordonnés à l'usage du dollar pour leurs échanges, et placer leurs réserves en actifs frelatés états-uniens.

Dans cette situation les gens pensent à un autre marché, à trouver quelque chose d'alternatif au dollar. C'est le troisième étage de la fusée pour les pays du Sud. Le premier est de récupérer les rentes et le deuxième est de produire. C'est ce que les pays latino-américains ont commencé à faire depuis 3-4 ans. La situation actuelle crée des tensions. Ceux qui étaient dominants sont

arrivés à point et sont malades : stagflation, montée de la pression sociale et spirale baissière dans les pays occidentaux.

Synthèse par Sophie Bessis

A partir du début des années 1980 et de la crise de la dette, un des deux impératifs des plans d'ajustement structurel a été de restaurer la solvabilité des pays endettés.

Le commerce international a été transformé de manière importante. Dans les années 1980 les accords commerciaux acceptaient la non réciprocité des avantages, mais une rupture s'est opérée durant ces années, et nous sommes maintenant dans un système basé sur la réciprocité.

Quel avenir des IFI ? Les nouvelles puissances en réalité n'en ont pas besoin. Ce ne sera pas un outil de leur hégémonie, alors que ça l'a été pour les vieilles puissances.

Il y a un consensus sur les ruptures : un changement a eu lieu dans les années 1980. D'un capitalisme keynésien, on passe au libéralisme qui a renoué avec la première partie du XX^{ème} siècle avant la crise. Une question se pose aujourd'hui : est-on dans une nouvelle rupture ? Et, en poussant le bouchon : est-on en train de sortir du « tout-marché » ?

On est dans une période de risques, période d'inter-règne, rupture du fait des rivalités entre (1) des acteurs (les vieilles puissances industrielles), (2) le Nord et le Sud et (3) le Sud et le Sud car tous les intérêts ne sont pas les mêmes au Sud non plus.

Le partage du gâteau fait partie de l'impensable du monde contemporain. Car personne n'est prêt au partage des richesses. Peut-on augmenter le gâteau pour garder notre part ? C'est un facteur du scénario à risques. Depuis 50 ans, nous sommes dans la société de consommation. Aujourd'hui, comment faire dans le « mieux » plutôt que dans le « plus » ?

DEUXIEME MATINEE

MOBILISER ET VALORISER LES RESSOURCES INTERNES POUR FINANCER LE DEVELOPPEMENT

Quiz : mobiliser les ressources domestiques pour financer le développement, par Jean Merckaert (CCFD)

D'une façon générale les recettes publiques incluent : les recettes fiscales, l'aide internationale ou emprunt, les revenus des industries extractives. Il faut une mobilisation dans les pays du Sud sur les taux de prélèvement et l'utilisation qui est faite de l'argent public. En Inde, par exemple, les Dalits, qui représentent 17% de la population et qui contribuent à hauteur de 40% du budget de l'Etat, s'estiment floués dans l'utilisation qui est faite de l'argent public.

La question du partage de la rente minière ou pétrolière se pose de façon aiguë dans de très nombreux pays et sur tous les continents. Dans les pays du Sud, le contrôle des matières premières soulève plusieurs types de problèmes (multiplication de comportements prédateurs, dépendance forte de certains Etats de la rente...).

La zone franche existe également en Europe et peut être un instrument d'aménagement du territoire pour attirer les entreprises sur des territoires enclavés ou avec un fort taux de chômage. Dans les pays en développement, c'est de la Zone franche d'exportation (ZFE) dont on parle. Ces

ZFE peuvent avoir un effet bénéfique en terme d'activités économiques. Mais les impacts ne sont pas toujours positifs : dérogations au droit du travail, incitations financières coûteuses pour le budget...

La politique du FMI consiste d'abord à chercher à renforcer les administrations fiscales. Or la TVA pose plusieurs problèmes. Par exemple au Brésil, on estime que les pauvres consacrent 27% de leurs revenus à la TVA, tandis que les plus riches n'y consacrent que 7% des leurs. De même, la multiplication des exonérations sape l'assiette de l'impôt sans générer les effets escomptés (attirer l'investissement, défavoriser les produits d'importation...).

Au Sud, il y a une forte mobilisation contre les « biens mal acquis » de certains chefs d'Etat et le blanchiment d'argent (voir le rapport du CCFD, *Biens mal acquis... profitent trop souvent. La fortune des dictateurs et les complaisances occidentales*, mars 2007, disponible sur www.ccfid.asso.fr). En Afrique comme en Amérique latine et en Asie, des réseaux se structurent pour dénoncer la façon dont les riches échappent à l'impôt.

De 25 paradis fiscaux dans les années 1970, on est passé à plus de 60 aujourd'hui, qui concernent la moitié des flux financiers planétaires (pillage des matières premières, trafic humain, fuite illicite de capitaux, etc.).

La question de la mobilisation des ressources domestiques pour financer le développement est encore une question globale émergente. Les approches sont encore locales (nationales) alors qu'il s'agit d'un phénomène global. Il y a donc un réel enjeu à tisser des liens pour faire émerger une mobilisation internationale sur le sujet.

Exploitation des ressources naturelles en Afrique : le paradoxe de l'abondance et le travail pour la transparence de « Publiez ce que vous payez » au Congo, par Jean Merckaert (CCFD)

Le Congo est un pays riche en ressources naturelles (bois) et minières. Les compagnies étrangères qui y sont installées exploitent et exportent du bois et du pétrole. On note que ce pays est le 4^e producteur de pétrole dans le Golfe de Guinée, sa production avoisinant actuellement 275 000 barils par jour. Elle était de 15 millions de tonnes en 2001. Le Congo est caractérisé par son économie de rente avec, comme première ressource budgétaire, les revenus pétroliers à 80% (le pétrole représente 70% du PIB et 75% des recettes fiscales). Ces revenus financiers servent principalement à payer les frais de fonctionnement de l'Etat et la dette, mais ne permettent pas une transformation économique.

Malgré cette richesse naturelle, ce pays reste pauvre. En pratique, le pétrole n'a pas d'impact positif sur la vie des ménages, comme si cela relevait de la « malédiction ». Ce phénomène est connu sous le nom de « paradoxe hollandais » ou « paradoxe de l'abondance ». En effet, dans ce pays si riche, la misère et la pauvreté croissent depuis que l'on exploite le pétrole. 70% de la population vit en dessous du seuil de pauvreté, et le Congo est au 144^e rang sur 177 pays selon l'indice du développement humain (IDH) en 2004. Il souffre d'énormes difficultés en matière de santé, d'éducation et de mise en œuvre des infrastructures de base.

On assiste à une concentration des richesses entre les mains de quelques nantis au détriment de la majorité. Cette injustice est caractérisée par la consécration de la corruption et de l'impunité en mode de fonctionnement et de gestion, une systématisation pour ainsi dire puisque l'on assiste aux détournements et spoliations des biens publics.

En 1999, la Conférence épiscopale du Congo a rompu le silence sur les revenus pétroliers : « Comment expliquer qu'au cours de ces trente dernières années d'exploitation pétrolière toujours

croissante, aucun effet visible de transformation économique et aucune modification bénéfique de la situation sociale des populations ? ».

En 2002, le COEC (Conseil œcuménique des Eglises du Congo) et des organisations de la société civile ont réclamé la transparence et dénoncé le paradoxe de l'abondance. Des actions de plaidoyer ont alors été menées pour faire avancer la cause auprès du gouvernement congolais, des compagnies pétrolières (Total, Agip, Chevron), des gouvernements français et britannique, du FMI puis de la Banque mondiale. Deux membres du secrétariat de la coalition congolaise « *Publiez ce que vous payez !* » (PWYP) ont même été emprisonnés et accusés par le gouvernement d'être « *des ennemis de la République à traiter comme tels* » !

Dans cette lutte, la solidarité Nord-Sud a permis des avancées significatives, et notamment la mise en place du comité de suivi EITI (Extractive industries transparency initiative / Initiative pour la transparence des industries extractives), conçu pour associer les compagnies pétrolières à une démarche de qualité sociale et environnementale. Le gouvernement congolais a cédé, mais pour combien de temps encore ? La pression exercée depuis l'extérieur du pays a été déterminante, permettant à la société civile congolaise de choisir librement ses délégués au sein du comité de suivi EITI. Ces initiatives auront eu un impact au niveau international grâce notamment à la coopération Nord-Sud entre ONG. Par ailleurs, l'essentiel du financement qui a permis de faire aboutir toutes les actions de plaidoyer et du lobbying est venu des ONG du Nord.

Dans les jours et années qui viennent, cette solidarité agissante devra produire d'autres avancées, une transparence effective et une démocratie maîtrisée qui, ensemble, pourront catalyser et favoriser le développement humain. Le développement se fera au prix d'une longue construction des stratégies de la « diplomatie commerciale », d'un partenariat d'intérêt reconnu et d'une construction des consciences dans les pays du Sud non démocratiques. Tant qu'y subsistera l'absence de transparence dans les revenus issus des ressources stratégiques, les fuites des capitaux et des fonds ainsi que leurs transferts vers les paradis fiscaux persisteront.

La politique de complaisance qui caractérise les Etats démocratiques vis-à-vis des dictatures (légitimation ou reconnaissance des élections truquées) empêche tout changement de cette situation au niveau mondial. A ce jour, on sait que la participation aux élections locales de 2008 a été de 15%. Dans certains bureaux de vote de Brazzaville le taux d'abstention a culminé à 95%. Quelle va être l'attitude de l'opinion internationale et des pays amis devant cette situation et vis-à-vis du processus de l'élection présidentielle prévue en 2009 ?

Michel Roy (Secours Catholique)

La plate-forme « *Publish what you pay !* » (« *Publiez ce que vous payez* ») a été créée en 2002 par 7 ONG Britanniques dont Global Witness. Actuellement la plate-forme PWYP fédère 300 ONG. En France, on compte 13 membres. La plateforme PWYP mène une campagne, et une pétition est proposée en ligne (<http://www.publishwhatyoupay.org/francais/index.shtml>). Elle demande :

- un *reporting* pays par pays des activités réalisées dans le secteur extractif ;
- que les populations de ces pays sachent quelle somme d'argent rentre dans les caisses de l'Etat et ce que l'on en a fait.

En matière de financement du développement, en dehors de l'Etat, le travail et l'épargne (des migrants notamment) sont d'autres moyens de mobiliser des fonds localement. Les collectivités locales sont également importantes. Enfin, l'argent libéré par une annulation de dette peut être déposé dans un fonds bloqué jusqu'à ce que le gouvernement devienne transparent – ceci permettant d'éviter qu'une réduction de dette n'alimente la mauvaise gestion des ressources publiques.

TROISIEME MATINEE

QUELLES REGULATIONS FINANCIERES INTERNATIONALES ?

Les pays en développement face aux crises financières, par Gaspard Denis (CNCD, Centre national de coopération au développement, Belgique)

Aujourd'hui, les marchés financiers sont globalisés, c'est-à-dire qu'ils sont ouverts à tous les investisseurs internationaux et sont interconnectés les uns aux autres.

Cette interconnexion des marchés financiers n'est pas cependant un phénomène nouveau. La finance était en effet aussi globalisée à l'aube du XX^e siècle qu'elle l'est redevenue à sa fin³. Entre les deux, elle a fait l'objet d'une phase de repli qui s'est matérialisée par l'instauration en juillet 1944 du système de Bretton Woods. Ce système monétaire international a largement contribué au développement économique et social exceptionnel des *Trente glorieuses*. En une cinquantaine d'années, il va néanmoins complètement éclater. Les capitaux privés vont très rapidement trouver les moyens de contourner les règles internationales. Depuis 1973 et la « fin » du système de Bretton Woods, il y a deux fois plus de crises qu'avant 1973.

Ce n'est qu'au début des années 90 que le décloisonnement des marchés financiers engagé au Nord s'entend aux régions du Sud. Leur libéralisation financière est cependant beaucoup plus brutale : « *les pays émergents rattrapent pratiquement le degré de libéralisation des pays développés en trois ans*⁴ ». Pour les partisans de la libéralisation, l'ouverture des frontières financières devait nécessairement mener à une meilleure gestion des risques financiers. Pourtant, les crises n'ont cessé depuis les années 80 de se multiplier au Nord comme au Sud de l'hémisphère.

Les crises financières contemporaines trouvent leurs origines dans :

- l'explosion et la concentration du volume des capitaux privés internationaux (fonds de pension, épargne des pays riches, pétrodollars, capitaux des pays émergents d'Asie) ;
- la surabondance d'épargne qui conduit à une compétition entre différents acteurs financiers (banques et investisseurs) ;
- la recherche de la rentabilité maximale (difficilement compatible avec des projets industriels...) ;
- un « effet moutonnier » des investisseurs, tout le monde s'engouffre dans un secteur jugé profitable entraînant une rentabilité artificielle et des bulles financières.

La libéralisation financière a accéléré ces phénomènes d'euphorie, d'engouement collectif et de dépression ensuite. Le secteur de l'innovation est propice aux bulles financières : bulle de la nouvelle technologie aux USA, crise des *subprimes* aux Etats-Unis (innovation financière, titrisation, prêts hypothécaires à des ménages non solvables... le risque financier est transféré à d'autres acteurs en actifs financiers).

Les pays en développement (PED) sont les premières victimes de la finance dérégulée. Depuis une trentaine d'années, les pays en développement sont soumis à des vagues d'afflux et de reflux de capitaux particulièrement déstabilisantes. La première entrée massive de capitaux (essentiellement de prêts bancaires) qui a déferlé à partir des années 1970 dans de nombreux PED s'est soldée en 1982 par la crise de la dette. Celle-ci fut déclenchée sous l'effet conjugué de la hausse des taux d'intérêt imposée deux ans auparavant par les États-Unis et de la baisse des prix des matières premières, à commencer par le pétrole.

³ Sandra Moatti, « Comment la finance s'est mondialisée », *Alternatives Economiques*, n°219, novembre 2003.

⁴ R. Boyer, M. Dehove, D. Plihon, « Les crises financières », 2004, *Rapport du Conseil d'analyse économique*, La Documentation Française.

La reprise des flux de capitaux privés vers les PED dans la première moitié des années 1990 s'enraye à nouveau brutalement avec une série de crises spectaculaires : crise mexicaine de 1994-1995, crise asiatique de 1997-1998, crise russe de 1998, crise brésilienne de 1999, crise turque de 2000 et crise argentine de 2001-2002. Ces crises de deuxième génération sont toutes déclenchées par des mouvements brusques de capitaux et des attaques spéculatives contre les monnaies des PED concernés.

Plusieurs éléments laissent à penser que la page des crises financières des pays en développement est définitivement tournée. En effet, depuis l'Argentine en 2001, les PED n'ont plus connu de séismes financiers. Ils semblent en outre peu affectés par la crise des *subprimes* qui touche pour l'instant essentiellement les sociétés financières des pays les plus industrialisés (en particulier les Etats-Unis, l'Europe occidentale et centrale). Mais surtout, depuis 2003-2004, les pays en développement bénéficient d'une conjoncture internationale particulièrement exceptionnelle.

Parallèlement à la hausse de leurs réserves, les PED reçoivent également beaucoup de capitaux privés. Ces derniers ont en effet explosé depuis 2002, passant de 170 à près de 647 milliards de dollars fin 2006. Tout semble donc aller pour le mieux pour la plupart des PED. Néanmoins, « la nature des flux financiers reçus laisse planer le retour possible de crises financières de grande ampleur pour certains pays⁵ ».

Les flux financiers privés sont généralement divisés en deux grandes catégories : (1) les flux d'investissement, qui incluent les investissements directs étrangers (IDE) et les investissements de portefeuille, ainsi que (2) les crédits privés, qui englobent notamment les prêts obligataires (émissions d'obligations sur les marchés internationaux par les PED) et les crédits bancaires.

S'il est généralement admis que les investissements directs peuvent avoir des effets bénéfiques sur la croissance des pays d'accueil sous certaines conditions (transfert de technologie, rapatriement limité des profits), les autres types de mouvements de capitaux impliquent des risques d'effets pervers potentiellement beaucoup plus importants. C'est le cas en particulier des investissements de portefeuille et des capitaux bancaires « dont la logique est financière, et souvent spéculative, et qui sont beaucoup plus volatils, étant sujets à des phénomènes de flux et reflux massifs et imprévisibles »⁶.

En atteignant près de 325 milliards de dollars en 2006, les investissements directs étrangers arrivent en tête des flux de capitaux privés à destination des PED. Leur effet positif sur la croissance des PED est néanmoins limité pour trois raisons. Tout d'abord, ces investissements étrangers demeurent concentrés sur un nombre restreint de pays et de secteurs économiques. Les dix principaux pays émergents attirent en effet à eux seuls les deux tiers des IDE. En outre, les profits dégagés par ces flux d'investissement sont largement rapatriés vers les pays développés.

En ce qui concerne les flux d'investissements de portefeuille, ils sont de nature hautement spéculative dans la mesure où ils alimentent directement les Bourses émergentes dont les indices, basés sur un nombre limité de titres, vont bien au-delà des niveaux qui pourraient être justifiés par les fondamentaux⁷. Les conséquences de la crise des *subprimes* aux États-Unis n'a fait qu'accélérer cette tendance, dans la mesure où elle a provoqué une fuite de capitaux flottants à la recherche de rentabilité à court terme, notamment vers les bourses émergentes de l'Inde, de la Chine, et du Brésil.

⁵ C. Chavagneux, « Sud : vers un retour des crises financières ? », *Alternatives Economiques*, n°260, juillet 2007.

⁶ R. Boyer, M. Dehove, D. Plihon, op. cit.

⁷ Fondamentaux : grandes données structurelles qui déterminent la capacité de croissance d'un pays ou d'une entreprise.

Enfin, les crédits privés vers les PED ont également enregistré une forte augmentation depuis 2002. Les prêts obligataires sont ainsi passés de 10,4 à 49,3 milliards de dollars en 2006 et les crédits bancaires de 2,3 à 112 milliards de dollars.

Trois éléments importants doivent cependant être soulignés concernant cette nouvelle phase d'endettement extérieur des PED. Premièrement, il convient de noter que les nouvelles dettes sont surtout des dettes privées. Deuxièmement, les emprunteurs les moins fiables des PED réussissent à se procurer de façon croissante des financements aussi bien obligataires que bancaires. Enfin, l'introduction de « contrats d'échange sur le risque de défaillance », dits CDS (« credit default swaps »), constitue l'une des dernières innovations sur les marchés des produits dérivés⁸.

Le terreau propice au déclenchement de crise financière dans un certain nombre de pays émergents est donc largement constitué. Tout d'abord, les flux de capitaux privés que ces derniers accueillent sont de plus en plus composés de prêts et d'investissements de portefeuille.

En outre, les banques et les entreprises privées de ces pays s'endettent massivement en devises (en euros ou dollars). En cas de retournement de conjoncture et de mises en faillites de ces sociétés, le risque est grand que leurs dettes ne soient converties en dettes publiques.

De toute évidence, l'environnement extérieur favorable actuel risque de ne pas durer éternellement et, en l'absence d'une régulation solide des marchés financiers internationaux, il est fort à craindre que la nouvelle vague d'emballement qui déferle sur plusieurs pays émergents ne débouche sur un mouvement de panique.

Que faire ? Quelques propositions pour une nécessaire régulation des marchés financiers internationaux :

- Contrôle des capitaux par deux mesures simples :
 - o Imposer à l'entrée de tout capital un dépôt de 30 % de la somme investie (le Chili a appliqué cela dans les années 1990).
 - o Empêcher une sortie massive des capitaux en imposant une obligation de possession de un an avant de vendre des actions ou obligations.
- Contrôle des banques, augmenter leurs réserves en phase d'euphorie pour les diminuer en phase de détresse.
- Etablir des mesures d'arbitrage du règlement de la dette : cessation de paiement en cas de dette trop élevée, procédures judiciaires des créanciers pour récupérer leurs dettes.
- Faire la différence entre dettes illégitimes et odieuses.
- Procéder à des analyses de soutenabilité de la dette avec des critères liés aux Objectifs du millénaire pour le développement (OMD).

L'audit de la dette, par Julie Duchatel (CETIM, Centre Europe Tiers Monde)

On ne peut pas parler des finances internationales ni de développement sans évoquer le poids de la dette du Tiers Monde. La dette n'est pas une affaire privée, elle a une dimension politique insupportable. Aujourd'hui la dette représente 2800 milliards de dollars, soit une multiplication par 40 en 35 ans. Elle est à un tiers détenue par les Etats et les IFI, à deux tiers par des institutions privées.

Il faut parler de crise structurelle (et pas de crise de solvabilité) qui a des facteurs endogènes certes (corruption...) et surtout exogènes : augmentation des prix du pétrole, des taux d'intérêt, détérioration des termes de l'échange...

⁸ Produits dérivés : actif financier qui permet d'acheter ou de vendre un actif dit sous-jacent (actions, devises, pétrole ...) à une date ultérieure, mais à un prix fixé aujourd'hui.

Il y a différents types de dette : privée, bilatérale et multilatérale. La dette a rarement profité aux populations. Durant les années 1990, nous assistons à une course folle de la dette et à une augmentation des crises financières. La priorité est accordée au remboursement de la dette et le G8 crée les critères de soutenabilité et les plans d'ajustement structurels avec cet objectif.

La dette est une chape de plomb pour les pays du Sud et une énorme source de profit pour les pays du Nord, un instrument de chantage et de domination. Elle cristallise les relations Nord-Sud.

Un outil très important est l'audit de la dette. L'audit est un outil de justice économique et sociale, de solidarité Nord-Sud et de sensibilisation politique et démocratique puissant. L'audit de la dette répond à 3 questions. A qui doit-on ? Combien doit-on ? Pourquoi doit-on ? Les objectifs sont de clarifier le passé, d'établir une méthodologie pour séparer la dette illégitime (annulation) et la dette légitime (renégociation), et d'éviter que ces erreurs ne se répètent dans le futur.

Les arguments juridiques sur la légitimité d'un audit s'appuient sur le droit démocratique:

- Droit de demander des comptes (article 21 de la Déclaration universelle de 1948, Pacte droits civils et politiques de 1966), droit de prendre part aux affaires publiques,
- Droit à l'information (article 19 du Pacte droits civils et politiques) et transparence de l'administration publique.

L'audit est donc un instrument de sensibilisation politique et de contrôle démocratique.

Qui peut réaliser un audit ?

- Les organes législatifs. Quelques exemples :
 - o Le Congrès péruvien (2001-2002) avec une commission d'enquête pour étudier la dette sous Fujimori
 - o Le Parlement philippin (grâce au lobby de l'ONG Freedom from debt coalition)
 - o Le Sénat belge (résolution pour un audit sur la dette odieuse)
- Les organes exécutifs. Quelques exemples :
 - o Le Brésil en 1930 par le président Vargas
 - o Le Paraguay en 2005 après le refus unilatéral de payer la dette contractée par le consul du Paraguay à Genève auprès de banquiers suisses sous la présidence Stroessner. L'audit démontre la culpabilité des bailleurs de fonds. La justice suisse condamne le Paraguay qui continue à ne pas vouloir payer.

Mais le plus important et nécessaire réside dans la mobilisation des mouvements sociaux. Le travail avec les médias et la collaboration avec les mouvements du Nord sont aussi importants.

Il existe un manuel réalisé par le CETIM et le CADTM pour réaliser un audit. Certaines ONG soutiennent également les mouvements sociaux dans cette démarche. Il faut s'inspirer des méthodologies des Philippines et du Brésil.

Le but est de montrer les aspects de la formation du contrat de prêt qui peuvent être remis en cause, comme des éléments juridiques...

- La capacité des contractants (nature du régime). Le créancier est censé prendre connaissance de la nature du régime.
- Les irrégularités (viol des normes de procédures internes...). Existe-t-il des normes de délégation à l'administration publique ? Une autorisation d'endettement ?
- Le vice de consentement (menace, corruption...), s'inspirer de la Convention de Vienne sur le droit des traités.
- La prise de risque inconsidéré. Le risque moral relève de la responsabilité du créateur.
- La responsabilité du débiteur : fraude, corruption, falsification de documents... ?

... et des éléments techniques :

- Analyse de la dette privée, lorsque l'Etat reprend des dettes privées à son compte, sans

toujours savoir si elles sont justifiées.

- Identification des auteurs (mandat confiés, fonctionnaires responsables ?)
- Evolution de la dette interne (très liée avec la dette externe) car le poids de la dette influence la politique fiscale et inversement.
- Analyse des contrats (langue, termes abusifs et intérêts flottants).
- Intervention des agences de crédit à l'exportation qui accordent des garanties de risques à l'exportation des industries nationales – mais des institutions relativement opaques, discrètes, qui complexifient énormément le mécanisme d'endettement (dette privée puis publique puis encore privée quand revendue sur les marchés secondaires).
- Privatisation de la dette ou nationalisation, avec le risque de multiplication des foyers d'endettement.

Le succès le plus important est l'Equateur. La démarche est partie d'une analyse de Jubileo 2000 et Red Guayaquil 1999 (85% revenu national consacré au service de la dette), un groupe national de la dette a ensuite été créé. Le président Correa au pouvoir s'est retrouvé avec 2,8 milliards à payer (38% du budget). Il a créé une commission nationale d'audit intégral (publique, interne et extérieure) avec 6 membres (dont Eric Toussaint) pour identifier la dette odieuse et illégitime.

Un appel à témoins a été lancé. Ainsi J. Perkins, un investisseur américain, a déclaré que sa mission était « *d'encourager les dirigeants de différents pays à s'intégrer dans un réseau promouvant les intérêts commerciaux des Etats-Unis* », ce qui revenait à cribler de dettes un pays pour s'assurer de sa loyauté... En Belgique, une commission d'audit pour examiner la dette Belgique-Equateur a été créée : beaucoup de créances avaient des contreparties (ce qui est illégal).

Il faut inciter à la création de telles commissions par les mouvements sociaux en France pour l'Equateur et pour les autres pays, demander l'ouverture de toutes les archives, faire pression pour la transparence.

Echanges avec les participants

Combien de créanciers ont accepté, après audit, de reconnaître que cette dette était illégitime ? Seule la Norvège, dans les autres cas c'est l'Etat débiteur qui dit « *je ne paye pas* ».

Au niveau national (en France, aux Etats-Unis...) il y a des législations très précises en matière de dette et de prêts. Par exemple, une municipalité en faillite peut cesser un paiement pour subvenir aux besoins de ses habitants. Mais au niveau international, il n'y a pas de règles du jeu et c'est d'ailleurs une des demandes de la plate-forme Dette et Développement.

La Banque du Sud, par Nicolas Sersiron (CADTM, Comité pour l'annulation de la dette du Tiers-monde)

Qu'est-ce qui a amené à la création de cette Banque du Sud ? C'est la résultante de la lutte des peuples au Venezuela, puis en Bolivie en 2003 et en Equateur (Depuis R. Correa). Il y a également plusieurs raisons économiques :

- les problèmes financiers pour le développement des pays pauvres,
- le FMI et la Banque Mondiale sont dirigés de fait par les Etats-Unis et l'Union Européenne. Créer une Banque du Sud, c'est se dégager du pouvoir du FMI et de la BM.

Aujourd'hui le prix des matières premières augmente, il y a une amélioration des termes de l'échange. Les réserves des pays du Sud exportateurs de matières premières augmentent. Avec cet argent les PED et les pays émergents achètent des bons du trésor. Par exemple les Chinois

ont 800 milliards de dollars de bons du trésor américain. Mais dans le même temps les produits chinois sont achetés par les américains. Ce sont deux économies qui se tiennent la main complètement.

Il existe des alternatives:

- réguler les capitaux pour éviter les attaques spéculatives, contrôler les mouvements de change ;
- investir dans l'économie productive (ce n'est pas ce que fait la Banque mondiale, avec l'exploitation des matières premières) ;
- créer une banque du Sud et faire un front commun de pays du Sud pour ne pas rembourser la dette etc.

Cette Banque du Sud serait un outil financier international (genre FMI) et aurait également pour mission de financer des projets de développement (comme la Banque mondiale).

Actuellement, deux conceptions de cette Banque du Sud s'affrontent :

- Contre le FMI : Chavez au Venezuela
- Pour le développement : Lula au Brésil

Ce qui marquera la différence de la Banque du Sud, c'est qu'elle soit démocratique (pas censitaire comme le FMI), avec un pays = une voix. C'est la question sur laquelle les pays achoppent actuellement, avec l'arrivée de l'Equateur notamment (les autres étaient d'accord pour mettre en place un système approximativement identique à celui de la Banque mondiale). Il y a sept pays dans cette Banque du Sud : le Brésil n'est pas vraiment en faveur d' « un pays-une voix » car c'est un poids lourd, mais dans le même temps il ne peut rester à l'écart de la création de cette Banque. Il y a aussi l'idée que cette dernière finance uniquement des projets publics, et non des entreprises.

Echanges avec les participants

- L'Amérique latine est en avance sur les luttes. La Banque du Sud a été créée mais il y a encore des discussions sur les voix actuellement. Il y a également d'autres initiatives : le Mercosur, l'ALBA.
- La Banque mondiale affirme qu'il y a réduction de la pauvreté, or elle est due à l'Inde et à la Chine qui paradoxalement sont des pays hétérodoxes, n'ayant pas appliqué les politiques néolibérales de la Banque mondiale.
- Quand on parle de dette, il faut aussi parler de la gouvernance. Au Burkina Faso par exemple, le gouvernement surestime les revenus miniers pour se voir prêter plus d'argent, lequel ensuite ne sert pas le développement.

Module 8 - Contre la « Françafrique » : un partenariat pour une réforme de la politique de la France en Afrique

La plateforme citoyenne France-Afrique regroupe une dizaine d'ONG françaises qui travaillent en partenariat pour une réforme de la politique de la France en Afrique. Dans le contexte actuel où des signes politiques, diplomatiques ou encore économiques montrent que la Françafrique se porte bien, les démarches communes de plaidoyer mais également les revendications et propositions concrètes ont été présentées pour faire partager aux participants du module, la volonté de promotion d'une politique africaine rénovée, assainie et conforme aux aspirations démocratiques des populations africaines et des citoyens français. A travers les interventions de membres de la plateforme France-Afrique et les témoignages de partenaires africains, l'occasion a ainsi été donnée de débattre ensemble sur les conditions d'une politique de la France en Afrique responsable et transparente.

Le module a été co-organisé par la Plateforme citoyenne France-Afrique qui regroupe :

- ATTAC
- CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
- Cimade
- IPAM (Initiatives pour un autre monde)
- Mouvement de la Paix
- Oxfam France Agir Ici
- Peuples Solidaires
- Réseau Foi et Justice Europe-Afrique
- Secours Catholique
- Survie

PREMIERE MATINEE PLAIDOYER CONTRE LA « FRANCAFRIQUE » ET TEMOIGNAGE TCHADIEN

Fabrice Tarrit (administrateur de l'association Survie)

Plantons le décor des relations franco-africaines en examinant les principaux points qui caractérisent la Françafrique :

- Des relations politiques spécifiques : comme en témoignent les successions de chefs d'Etat appuyés par la France et garantissant ses intérêts. Cas emblématiques : le Gabon d'Omar Bongo, le général Eyadema au Togo...
- Le « domaine réservé » du président de la République sur les affaires africaines : la cellule Afrique de l'Elysée agit comme une diplomatie parallèle et même les parlementaires renoncent à croire qu'ils peuvent changer les choses.
- Les officines militaires et de renseignements permettent une direction occulte des affaires africaines.

- La présence militaire française sur le continent africain est un autre aspect d'importance, d'autant que la plupart des accords de défense n'ont été signés que quelques jours après les indépendances...
- Du point de vue monétaire : la France gère le franc CFA avec la Banque centrale européenne et la minorité de blocage des Français dans les conseils d'administration des Banques centrales africaines prouvent l'absence de souveraineté monétaire des pays africains.
- Enfin, les liens historiques, culturels, linguistiques, les échanges réciproques sont aussi partie intégrante des relations franco-africaines.

Quelles sont les raisons de la survivance de la Françafrique, de ce *statu quo*, vestige d'une époque qu'on croirait révolue ? Pourquoi ?

- Les luttes anticoloniales des années 60 s'émoussent. Il y a peu de voix fortes aujourd'hui qui réussissent à s'élever pour dénoncer les relations qui unissent la France et ses anciennes colonies.
- La continuité des pratiques politiques au-delà des alternances politiques qui, au lieu de permettre le changement, ont laissé l'omerta se prolonger.
- L'appui du politique par les médias.
- Le double discours des dirigeants depuis Mitterrand et le discours de la Baule, Chirac « ami de l'Afrique »...
- La faible mobilisation des ONG de développement sur les questions politiques.
- L'état de la société civile en Afrique, très fragilisée par les assassinats politiques (Sankara, Outel Bono...), découragée par peur des représailles ou exilée... Il manque une caisse de résonance commune au foisonnement des luttes pourtant existantes, d'où l'importance d'un raisonnement en terme de partenariat.

Faire vivre le partenariat, Survie y travaille notamment par l'organisation de contre sommets citoyens en parallèle des sommets franco-africains officiels. La naissance de la plateforme citoyenne France-Afrique en juillet 2007 concrétise un partenariat déjà bien amorcé lors de la campagne « Etat d'urgence planétaire » de 2007.

Grégoire Niaudet (chargé de projet Afrique centrale, Secours catholique Caritas France)

On ne peut travailler sur les conséquences de la pauvreté sans s'attaquer aux causes... et c'est bien ce que tente de faire la plate-forme France-Afrique par son travail d'interpellation des décideurs. Le message qui unit les partenaires de la plate-forme dans ce plaidoyer est celui d'une réforme de la politique de la France en Afrique : la rendre enfin responsable et transparente, ce qui induit une obligation de mandat et de contrôle parlementaire, de débats publics et surtout de cohérence dans la politique menée. Nos partenaires africains ont ajouté que cette politique devrait également être bien plus respectueuse des populations.

Les axes de travail de la plate-forme sont donc les suivants :

- Suivre les engagements des candidats à la présidentielle (et notamment les promesses de « rupture » avec la Françafrique du futur président) et aux législatives.
- Relayer les revendications des organisations de la société civile africaine, symbolisées en 2007 par l'appel « *Pour une autre relation de la France avec l'Afrique* », lancé au Forum social mondial de Nairobi en 2007.
- Inscire la coopération française dans un cadre davantage multilatéral (onusien ou européen) pour qu'elle soit plus collégiale et que le cadre multilatéral ne soit plus un espace de défenses d'intérêts nationaux (français et/ou de pays « proches »).
- Assurer une veille sur l'actualité des relations franco-africaines et travailler en parallèle avec les autres plates-formes et collectifs d'associations sur des sujets connexes.

Au cœur des revendications de la plate-forme France-Afrique, nous voulons :

- Accroître le rôle du Parlement pour un véritable contrôle parlementaire de la politique extérieure et notamment africaine.
- Une politique de la France au service des processus démocratiques et de l'Etat de droit.
- Mettre fin à l'argument de la stabilité (« maintenir un dictateur vaut mieux qu'une guerre ») ou de l'absence d'alternatives (« certes, c'est un dictateur mais il n'y a personne d'autre »).
- Accorder une attention toute particulière au rôle joué par les grandes entreprises françaises en Afrique, notamment celles liées à l'exploitation des matières premières, ou de fret...

Plus concrètement, les activités de la plate-forme tiennent à l'expertise et au plaidoyer :

- La publication d'un *Livre Blanc pour une politique de la France en Afrique responsable et transparente* : livre de propositions, ce livre blanc va au-delà du simple constat des rapports de domination et de défenses d'intérêts commerciaux et diplomatiques persistants dans les relations franco-africaines pour avancer des alternatives. Ce livre est un état des lieux des analyses et des revendications avancées par les organisations de la société civile (OSC) africaines et françaises.
- La rédaction d'un mémorandum, résumant les revendications portées sur lesquelles les OSC de la plateforme se retrouvent
- Le travail de plaidoyer envers les décideurs, les députés et les partis politiques : interpellation, rencontres et suivi des engagements
- Le suivi des travaux de la mission d'information sur la politique de la France en Afrique (créée en septembre 2007) : pour la première fois le Parlement s'est saisi du problème dans sa globalité.

Ce travail de plaidoyer ne va pas sans questionnement quant au risque d'instrumentalisation, par les politiques notamment. Mais la plate-forme a su poser ses règles du jeu dans les rencontres, en demandant par exemple la présence de parlementaires et de partenaires africains aux réunions de travail dans les ministères. Peut-on qualifier de partenariat ce dialogue qui se structure ?

Les diplomates et parlementaires désireux de faire évoluer cette politique ont besoin du soutien des OSC de la plateforme mais ont-ils le pouvoir nécessaire ?

La réalité des rapports de force est toujours plus complexe. On se rappelle de la déclaration de l'ancien secrétaire d'Etat à la Coopération qui s'est vu remercié quelques temps après avoir déclaré vouloir « signer l'acte de décès de la Françafrique ». De même, alors que nos revendications sont connues de ces conseillers, elles n'ont pas été reprises dans les 8 chantiers que s'est récemment fixé le Secrétaire d'Etat à la Coopération.

La non rupture dans la politique de la France en Afrique maintient son soutien à des régimes autoritaires et/ou corrompus et contestés. Or, le préalable indispensable à toutes les revendications de la plate-forme France-Afrique est l'établissement d'Etat de droit afin que ces régimes retrouvent souveraineté et légitimité. En effet notre volonté de transférer aux Etats africains la souveraineté légitime (sur des sujets comme la politique monétaire (franc CFA), la gestion des ressources issues des réductions de dettes, la renégociation des accords de coopération militaires et de défense...) se heurte trop souvent au fait que ces régimes ne sont plus légitimes et qu'ils ne font pas l'objet d'un contrôle parlementaire et citoyen.

Delphine Djiraibé (avocate et coordinatrice nationale du Comité de suivi de l'appel à la paix et à la réconciliation nationale au Tchad)

Tchad, un plaidoyer pour la paix

Le Comité de suivi de l'Appel à la paix et à la réconciliation, réseau d'associations de la société civile qui travaille étroitement avec les mouvements religieux et les partis politiques. Ce comité est

né en 2002 d'une journée sur la problématique de la paix au Tchad. Le blocage politique et l'absence de dialogue entre les acteurs de la vie politique amenait au constat d'une dictature qui ne disait pas son nom, au rythme des assassinats et des violations des droits de l'Homme souvent imputable aux forces de sécurité.

Cette journée de réflexion avait pour objet de trouver les voies de sortie de crise et c'est ainsi qu'un « appel à la paix » a été lancé au président Idriss Déby, l'homme qui garde tous les pouvoirs entre ses mains et couvre les crimes commis par les « intouchables », c'est-à-dire le cercle du pouvoir.

Par la mise en place du Forum national pour la paix et la réconciliation, le pas a été franchi par les associations de défense des droits de l'Homme, lassées que les dénonciations et contestations n'aient pas d'échos, et décidées à devenir une force de propositions et de mener un plaidoyer.

Ce travail a été rendu possible avec le développement d'un partenariat avec des ONG françaises et allemandes notamment. En menant de front l'interpellation des gouvernements au Nord et un partage des rôles internes, le Comité de suivi de l'appel à la paix et la réconciliation a pu se focaliser sur la recherche de la paix dans sa dimension politique, quand d'autres se penchaient sur le pétrole par exemple.

Quels échos sur les pouvoirs publics français ?

Le Tchad étant considéré comme le pré carré de la France et, au vu de l'influence française dans l'Union européenne concernant son pré carré, le plaidoyer devait être mené à tous les niveaux.

Le partenariat entre des associations françaises et le Comité m'a permis de venir en France : Elysée, Ministère des Affaires Etrangères, Matignon, Assemblée nationale... L'enjeu était d'apporter un autre son de cloche quant à la situation du Tchad, un travail très difficile car l'image de la société civile tchadienne a été très ternie par l'ancien ambassadeur de France au Tchad. Apporter l'image d'une société civile responsable qui mérite d'être écoutée, tel était l'objectif que le partenariat a permis de crédibiliser.

En 2006, la première mission de plaidoyer a été éprouvante : les conseillers de l'Elysée n'avaient comme seule question « qui avez-vous à nous proposer ? » ! Force est de leur expliquer que la société civile n'est pas venue ici pour trouver un remplaçant à Idriss Déby mais pour instaurer un processus démocratique et pour demander que la France joue un rôle pour convaincre Idriss Déby d'ouvrir un dialogue national.

Le message du Comité de suivi de l'appel à la paix et à la réconciliation est que sans processus d'ouverture envers les groupes en rébellion, la violence généralisée est à prévoir. Et quelques mois plus tard en 2006, les rebelles ont attaqué N'Djaména : une guerre, des centaines de morts et... le silence de la France, à part pour condamner les rebelles. Les élections de 2006 ont finalement été organisées mais boudées par les partis politiques crédibles, les autres ayant été achetés par Idriss Déby : le taux de participation n'a pas dépassé les 10%. Le Tchad a vu la victoire de Déby et entendu le premier message officiel de félicitations... de la part de la France.

La suite du plaidoyer ne pouvait que prendre acte des élections mais tout en dénonçant son déroulement et réitérant l'appel au dialogue inclusif, réunissant les partis politiques et les rebelles. Jusqu'à aujourd'hui, Déby soutenu par la France a toujours refusé ce dialogue tant demandé.

France et Union européenne : plaidoyer pour faire place au dialogue

Le processus de dialogue mis en place par l'Union européenne avec la Coordination des partis politiques pour la défense de la Constitution (CPDC) a abouti à « l'Accord du 13 août » (2007) dont l'objectif est de reprendre le recensement général de la population, réviser le code électoral pour

plus de démocratie (mention d'annulation d'élection si dysfonctionnement ou taux de participation minimum pour rendre crédible l'élection, découpage électoral pour tenir compte de la densité effective des populations). N'ont pas été abordés, l'aspect de la paix et de la réconciliation nationale et pas même la question du dialogue avec les rebelles.

Si l'Accord du 13 août apparaît comme un outil intéressant de bonne conduite il reste largement insuffisant et les événements de février 2008 n'ont pas surpris la société civile : la guerre de février 2008 dans N'Djaména a dévasté la ville où des arbres centenaires ont été coupés, des tranchées construites, des maisons détruites, menant à la fuite de la population. L'état d'urgence étant déclaré, aucun chiffre n'est disponible pour évaluer le nombre de morts.

Et le rôle de la France dans ces événements ? Le Tchad est toujours un sujet très sensible dans les rendez-vous avec les décideurs. Une commission d'enquête sur les événements et la disparition d'un opposant politique, Ibni Oumar Mahamat Saleh, a été mise en place. La société civile reste sceptique sur la commission et s'inquiète de la continuité de la collaboration entre la France, l'Union européenne et Idriss Déby, un président qui fait disparaître ses opposants.

Conclusion de Fabrice Tarrit

Le Tchad illustre bien l'enlisement de la position française et prouve aussi que l'accompagnement d'un processus démocratique n'est pas à l'ordre du jour.

Voici ce qui ressort d'un bilan « démocratie et dictature en Afrique » :

- Les taux de dictatures sont plus importants dans les zones francophones.
- La longévité des régimes est très importante en zone francophone (Biya, Bongo, Sassou... sont des dinosaures de la Françafrique).
- Les caractéristiques de ces régimes : la répression des militants des droits de l'Homme, la corruption et l'absence de transparence liées à des démocratie bafouées.

Mais l'élément déterminant reste le soutien de la France :

- politique ;
- économique (rallonge en aide publique au développement, allègement de dette pour des régimes corrompus) ;
- diplomatique (défilé de dictateurs reçus sur le perron de l'Elysée, soutien aux élections truquées, félicitations officielles, dialogue exclusif, c'est-à-dire toujours en tête à tête, entre les chefs d'Etats, qui exclut les partis politiques et les parlementaires) ;
- judiciaire (comme le montre le classement sans suite de la plainte sur les biens mal acquis des dictateurs africains en France).

La démocratie ne consiste pas à remplacer un homme par un homme mais accompagner un processus et cet appui à la démocratisation implique :

- la représentation de tous les acteurs politiques et de la société civile dans les pays africains ;
- l'implication en France des parlementaires ;
- que la priorité soit donnée à la promotion de la démocratie et au respect des droits de l'Homme.

DEUXIEME MATINEE
LA PRESENCE MILITAIRE DE LA FRANCE EN AFRIQUE...
VERS LA MULTILATERALISATION ?

Raphaël Kasongo (Conseil régional des organisations non gouvernementales de développement, CRONGD Maniema / Oxfam Novib, République Démocratique du Congo)

Depuis Mobutu, la France a toujours été aux côtés de la RDC. Aujourd'hui se fait entendre un questionnement de la rue sur un rachat de conscience de la France. A Kolwesi, comme à Moba quelques années plus tard, Mobutu s'est tourné vers la France pour une intervention et mater la rébellion. Dans les deux cas, il s'agit d'opérations éclairs et efficaces : la France a montré un soutien diplomatique et militaire à Mobutu... La coopération militaire ne s'est d'ailleurs pas limitée aux interventions militaires mais aussi aux équipements de l'armée et les industriels français ont en aussi profité (Thomson).

La France a donc noué des relations militaires et économiques basées sur des relations d'amitié entre les peuples et les chefs d'Etat. La dictature de Mobutu a été parmi les plus dures dictatures que l'Afrique ait connue : tortures, muselage de la société civile... Jusqu'en 1990, quelque soit les présidents, les liens entre le Congo et la France sont restés resserrés.

Après l'opération Turquoise et la prise du pouvoir par Laurent Désiré Kabila, la France a subi une perte de son hégémonie au profit de l'hégémonie anglophone. Cette influence perdue, la France aurait-elle mis en place une stratégie visant à s'habiller de multilatéralisme (mandat onusien notamment) ? La France pousse au multilatéralisme et les relations entre la France et le Congo reprennent sous la forme multilatérale :

- En 1999, les accords de Lusaka mettent en place la Monuc (mission de l'ONU en RDC). La France a insisté auprès du Conseil de sécurité pour la désignation d'un panel d'experts sur l'exploitation illégale des ressources du Congo pour la guerre et sur la circulation des armes.
- Au moment de l'opération Artémis en Ituri en 2003, la France a appuyé fortement l'idée que l'opération soit menée alors que la Monuc n'était pas encore prête mais qui a abouti à la stabilisation et à l'avancée de la recherche de la paix en Ituri.
- L'intervention de l'Eufor pour donner un cadre aux élections de 2006 a été très rassurante pour la population : soutien technique et financier au processus électoral grâce au plaidoyer de la France auprès de l'Union européenne
- L'Eupol-Kinshasa (mission de police de l'Union européenne à Kinshasa) a permis une collaboration substantielle dans le domaine de la formation de la police et un appui à la sécurité également.

Mon témoignage est celui de l'amitié entre les peuples mais sans oublier de se questionner sur les raisons véritables de l'habillage multilatéral de la France, notamment dans le cadre militaire car avoir le commandement peut poser des questions de partialité.

La RDC a encore grandement besoin de l'appui de la France et de l'Europe pour que puisse aboutir le processus démocratique. Sa coopération est jugée utile et efficace dès lors qu'elle est tournée vers la recherche de la paix, de la bonne gouvernance et des droits de l'Homme car dans ce cas, l'intérêt du « congolais moyen » est pris en compte.

Gilbert Maoundonodji (coordinateur du Groupe de recherche alternative et de monitoring du projet Pétrole Tchad-Cameroun, GRAMP/TC)

Vers la multilatéralisation... des interventions militaires de la France : l'exemple de l'Eufor Tchad/République Centrafricaine (RCA)

Trois décennies durant (1960-1990), les pays africains francophones dont le Tchad et la République centrafricaine ont formé le pré carré ou la « chasse gardée » de la France. Le Soudan, frontière géopolitique de l'influence française en Afrique subsaharienne (syndrome de Fachoda) est en proie depuis 2003 à une grave crise humanitaire (Darfour) dont l'impact touche les pays voisins (Tchad, RCA). Pour limiter les risques de contagion régionale et aller vers la stabilisation, l'Eufor Tchad/RCA, opération multinationale et multilatérale, s'est déployée. En quoi ce déploiement constitue-t-il un changement de doctrine dans la politique africaine de la France ? Pourquoi un tel changement doctrinaire ? Quelles sont la portée réelle et les limites de ce changement ? Autant de questions que l'on peut se poser...

La doctrine stratégique de la politique africaine de la France a toujours été celle de la « stabilité des régimes » : soutien aux régimes en place, quelque soit la nature de leur pouvoir, sur une base juridique (accords de coopération militaire et technique, accords de défense, accords secrets) avec pour conséquence, la perpétuation des dictatures, les violations des droits de l'Homme, l'exacerbation des conflits politiques, les guerres civiles, l'instabilité politique permanente... la Françafrique.

Le Contexte de la création et du déploiement de l'EUFOR Tchad/RCA

Concernant le contexte national des pays concernés, depuis le début des années 2000, on assiste à une recrudescence des activités insurrectionnelles en RCA, au Soudan et au Tchad et ces crises sont intimement liées (causes, facteurs d'exacerbation, stratégies des acteurs, etc.) :

- **République Centrafricaine** : mutineries armées, tentatives de coup d'État (2002) ; coup d'État (renversement du régime de Ange-Félix Patassé par François Bozizé en mars 2003) ; rébellions armées des partisans de Ange-Félix Patassé et autres groupes armés ; intensification de la lutte armée (30 octobre à mi-novembre 2006 : prise des villes de Birao, d'Ouadda Djallé et de Sam Ouandja après de violents combats rebelles de UFDR (Union des forces démocratiques pour le rassemblement) et forces armées centrafricaines puis villes reprises grâce à l'appui de la Fomuc et soldats français de l'opération Boali). Conséquence : 30 000 personnes déplacées dans le nord-est, 180 000 dans le nord-ouest et 2500 réfugiés soudanais.
- **Soudan** : en voie de règlement politique de la crise avec la rébellion du Sud du pays ; apparition de la rébellion du Darfour (février 2003), escalade de la violence et sanglante répression des populations civiles. Conséquence : autour de 2 millions de personnes déplacées et réfugiées; véritable désastre humanitaire.
- **Tchad** : en proie une instabilité interne depuis plusieurs années ; plusieurs tentatives de coup d'État ; puis crise de haute intensité à partir de 2004 à nos jours (putsch militaire orchestré par la garde prétorienne mais avorté ; désertions dans les rangs de la garde prétorienne ; tentatives de renversement du régime). Conséquence : plus de 232 000 réfugiés soudanais, 48 000 réfugiés centrafricains, 170 000 personnes déplacées internes.

Après différentes initiatives régionales et des réponses de la communauté internationale infructueuses, laissant place à la persistance de l'insécurité et des exactions. L'indignation et la mobilisation de la communauté internationale a ouvert la voie à la Minurcat et à l'Eufor Tchad/RCA. En novembre 2006, Philippe Douste-Blazy, alors ministre des Affaires étrangères, propose l'envoi d'une force de paix le long des trois frontières (Tchad, Soudan, RCA). Fin novembre 2006, Ibrahim Fall, envoyé spécial des Nations Unies, déclare qu'une tragédie est en cours de « préparation » et que les rebelles centrafricains sont liés à des groupes similaires au Tchad et au Soudan. Jan Egeland, secrétaire général adjoint de l'ONU aux affaires humanitaires accuse quant à lui les trois gouvernements d'être responsables de ce drame en aidant les

mouvements rebelles. Mi-février 2007 : le secrétaire général des Nations Unies, Ban Ki-Moon recommande l'envoi d'une force multidimensionnelle de 6000 à 11000 dans l'Est du Tchad et le Nord Ouest de la RCA, approuvé par la suite par l'Union européenne, comportant :

- un volet politique,
- une mission de police,
- un volet militaire à confier à l'Union européenne.

Selon les termes de la résolution 1778 (2007), l'opération Eufor Tchad/RCA aura pour mandat de :

- contribuer à la protection des civils en danger, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées ;
- faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire et la libre circulation du personnel humanitaire en contribuant à améliorer la sécurité dans la zone d'opérations ;
- contribuer à protéger le personnel, les locaux, les installations et le matériel des Nations unies et à assurer la sécurité et la liberté de circulation de son personnel, du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

Mais les défis sont loin d'être négligeables : la neutralité (% majoritaire de Français dans Eufor Tchad-RCA qui sera composée de 2500 à 3000 soldats, dont la moitié pourrait être fournie par la France) ; la nature des régimes en place ; la protection effective des populations civiles (respect du mandat) ; la contribution à la réalisation de la paix ; la restauration sécurité... Est-ce possible ?

Il faut tirer la sonnette d'alarme des organisations de la société face au drame humanitaire : situation du Darfour, crises au Tchad et RCA... Si les citoyens et les opinions publiques ne se mobilisent pas, les politiques ne bougent pas, d'où les nécessaires solidarités en 2008 !

Raphaël Granvaud (Survie)

L'armée française en Afrique : un partenariat ?

On se contentera d'étudier cette question pour les 10 à 15 dernières années, pendant lesquelles les autorités françaises prétendent avoir changé de doctrine en matière de présence militaire française en Afrique. Mais il faut tout de même rappeler que cette présence militaire trouve son origine dans notre histoire coloniale, ponctuée de nombreux massacres. Le rôle répressif et criminel de l'armée française se poursuit dans le système mis en place au moment des indépendances (« la Françafrique »), soit directement, soit par le biais d'armées africaines que l'on contrôle, ou encore par l'usage de vrais ou faux mercenaires. Les discours sur la « rupture » en ce domaine ne sont pas neufs et ponctuent chaque échéance électorale importante depuis 30 ans. Qu'en est-il dans les faits ?

En 1997-1998 a lieu une première réforme. Le ministère de la Coopération (des néocolonies, en fait) est remplacé par un secrétariat d'Etat. La Mission militaire de coopération (MMC) est remplacée par une Direction de la coopération militaire et de défense (DCMD), dont le ministère de la Défense partage désormais la responsabilité avec le ministère des Affaires étrangères. Mais ces changements institutionnels affectent peu le fonctionnement traditionnel opaque de la coopération militaire, dont le centre de décision reste basé à la cellule africaine de l'Elysée. La coopération militaire reste l'apanage des troupes de marines qui revendiquent leur héritage et leur savoir faire colonial. On assiste, pour des raisons budgétaires, à un allègement continu des bases militaires françaises en Afrique, mais compensé par un accroissement des moyens de projection. La réflexion qui se met en place à cette période sur la présence militaire française en Afrique (depuis le rapport de la mission d'information parlementaire de 1998 sur le rôle de la France au Rwanda) aboutit à la définition de 3 axes jugés désormais indispensables :

- 1) La nécessité d'une caution internationale en matière d'intervention militaire (ONU ou à défaut Union africaine ou institution sous-régionale africaine).

- 2) Le multilatéralisme, et en particulier l'implication des autres pays européens dans le cadre de la PESD (Politique européenne de sécurité et de défense).
- 3) Le dispositif RECAP (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix).

Ces axes sont réaffirmés dans le récent rapport du Sénat sur la gestion des crises africaines (juillet 2006) qui prend bien soin de préciser qu'il ne s'agit en aucun cas d'amorcer un retrait concernant notre présence militaire en Afrique, mais au contraire de réfléchir aux conditions de sa perpétuation au moment où celle-ci connaît une crise de légitimité (fin de la guerre froide, nouvelles rivalités, renaissance d'un mouvement anti-impérialiste africain, discrédit de la France après la complicité avec les génocidaires au Rwanda, etc.). Ce rapport est important puisque co-signé par des sénateurs représentant un spectre politique assez large : PC, PS, UDF et UMP. Selon eux, il s'agit surtout de modifier l'image de la France en Afrique pour permettre son maintien, mais il n'y a pas de remise en cause ou de dénonciation de la politique menée précédemment.

Les évolutions affectent donc surtout la forme et la propagande plus que le fond de la politique menée, ce qui est visible quand on étudie de près la déclinaison pratique des principes énoncés ci-dessus, et parallèlement la poursuite des procédés françafricains traditionnels. Ainsi la recherche systématique d'un mandat de l'ONU remonte à l'opération Turquoise en 1994 au Rwanda, visant à sauver la mise à l'armée génocidaire en déroute. Le mandat avait alors été obtenu de justesse (grâce à la voix du gouvernement génocidaire rwandais qui siégeait toujours au conseil de sécurité !) et la France ne l'avait de toute façon pas attendu pour déployer ses forces spéciales. Quelques années plus tard, l'opération Licorne en Côte d'Ivoire se veut un modèle en la matière. Pourtant le mandat de l'ONU n'est intervenu qu'*a posteriori*, pour légitimer une intervention décidée unilatéralement. Licorne prétend être au service de l'ONUCI (Opérations des Nations Unies en Côte d'Ivoire) mais les chaînes hiérarchiques sont distinctes et la politique française suit sa propre logique. Lorsque les militaires français ont, après le bombardement de Bouaké, détruit l'aviation ivoirienne en novembre 2004, puis tiré sur des manifestants désarmés, ils n'ont ni informé ni sollicité une autorisation des troupes de l'ONU. Le rapport à l'ONU est un rapport d'instrumentalisation, pour conférer une légitimité internationale aux interventions françaises. Il ne s'agit en aucun cas de « gaspiller du casque bleu » dans des opérations où la France n'a pas d'intérêts à défendre.

L'implication des pays européens procède de la même logique, avec l'avantage supplémentaire de partager les coûts. Trois opérations militaires sous pavillon européens (Eufor) ont pour l'instant été déployées en Afrique :

- L'opération Artémis en 2003 en RDC était une opération initialement française (financements, troupes) qui a été transformée en opération européenne. Son mandat limité à la ville de Bunia (autour de laquelle les massacres se poursuivaient), ainsi que le contexte de complicité avec les ex-génocidaires rwandais ont à l'époque soulevé des interrogations sur les buts de l'opération. Peu de pays européens y ont réellement contribué, à l'exception des forces spéciales suédoises, dont certains membres ont récemment rapporté avoir été choqués par la torture utilisée par leurs homologues français (documentaire diffusé à la télévision publique suédoise).
- La deuxième opération a également eu lieu en RDC en 2005. Il s'agissait de sécuriser le processus électoral. L'enjeu était moins le soutien à un processus démocratique que l'impératif d'établir un pouvoir stable garantissant des investissements miniers qui n'étaient pas possible sous une économie de guerre. Pour cette raison, l'implication des autres pays européens a été plus forte, notamment l'Allemagne, poussée par certains milieux patronaux influents.
- La troisième opération est celle en cours au Tchad et au Centrafrique. La France a à nouveau rencontré beaucoup de difficultés à entraîner ses partenaires européens, lesquels voyaient dans l'opération, à juste titre, des intérêts purement françafricains de soutien aux dictatures de Déby et de Bozizé. Il est trop tôt pour en faire un bilan, mais les objectifs officiels avancés sont loin d'être atteints. L'opération n'a en rien changé la situation au Darfour sur laquelle elle prétendait influencer et n'a que peu sécurisé les réfugiés

et déplacés dans les camps du Tchad.

- Le dispositif Recamp (Renforcement des capacités africaines de maintien de la paix) laisse également perplexe. Il est constitué de cycles de formations à destinations des armées africaines conclu par des exercices militaires grandeurs natures. Faute d'une autonomie en matière militaire pour les pays africains, il s'agit pour l'armée française de conserver (voir d'étendre) son influence. Les américains font la même chose. Le dispositif Recamp a également un volet opérationnel, lequel révèle de manière encore plus flagrante le décalage entre les discours et les actes. Le soutien à la Misab en Centrafrique à partir d'avril 1996 était un soutien à peine masqué au dictateur Patassé. L'opération recamp-Bissau en 1999 visait à tenter d'enrayer la chute du dictateur Nino Vieira, avec l'aide de l'armée sénégalaise. La Fomuc en Centrafrique n'a pas empêché Bozizé de prendre le pouvoir une fois Patassé lâché par la France et sert depuis de force supplétive à l'armée française face aux mouvements rebelles.

Enfin, parallèlement à ces axes censés traduire une nouvelle manière d'intervenir en Afrique, les interventions « à l'ancienne » n'ont pas cessé, comme on l'a vu encore au Tchad ou en Centrafrique ces deux dernières années, avec leurs cortèges de crimes ou de complicité de crimes de guerre, assumés de la manière la plus cynique. Dans ce contexte, il faut bien sûr surveiller mais prendre avec prudence les dernières promesses de Sarkozy en matière de contrôle parlementaire ou de transparence sur les accords de défense. Les accords de défense ne constituent qu'une petite partie de la coopération militaire et le rôle du parlement risque de n'être que très limité, et de toute façon sans prise sur les opérations secrètes ou clandestines du COS (Commandement des opérations spéciales) ou du service action de la DGSE (Direction générale de la sécurité extérieure), les légions prétoriennes de l'Elysée.

TROISIEME MATINEE

FRANCAFRIQUE ET RELATIONS ECONOMIQUES : UN PARTENARIAT POUR LA TRANSPARENCE

1982 : François Mitterrand « *Aider l'Afrique, c'est s'aider soi-même* ».

2007 : Nicolas Sarkozy pendant la campagne électorale : « *La France n'a pas besoin économiquement de l'Afrique* ».

2008 : Alain Joyandet (secrétaire d'Etat à la Coopération et à la Francophonie) : « *L'une de mes priorités, c'est l'implantation des entreprises françaises en Afrique* » ; « *On veut bien aider l'Afrique, mais il faut que ça nous rapporte* ».

Jean Merckaert (chargé de programme « Financement du développement » au CCFD)

Quelques points de constats :

- Les flux financiers Nord-Sud sont à l'avantage du Nord : en 2006, malgré les 80 milliards d'euros d'aide publique au développement, 500 milliards d'euros quittent le Sud pour enrichir une minorité au Nord.
- L'aide publique au développement (APD) est surtout un outil de développement de nos propres intérêts. Depuis la décolonisation, l'APD a été pour la France un moyen de défendre son statut international (à travers la francophonie notamment) et ses intérêts économiques.
- La dette est une injustice historique : il en va de la responsabilité du Nord de prêter à des régimes totalement en faillite. Selon la CNUCED (Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement), entre 1970 et 2002, environ 294 milliards de dollars ont été injectés en Afrique subsaharienne qui a remboursé 268 milliards de dollars en principal

et intérêts... malgré les allègements, il restait 210 milliards de dollars à rembourser en 2003.

- Les Etats africains les plus liés financièrement sont aussi ceux qui ont le moins de souveraineté. Cette dépendance envers les bailleurs entraîne aussi une grave crise de légitimité des Etats africains vis à vis de leur population.
- L'épargne fuit l'Afrique ce qui rend l'accès au crédit extrêmement coûteux. La fuite des capitaux est estimée entre 3 et 5 fois ce que reçoivent les pays en APD chaque année. Pour certains pays, c'est parfois même 50% de manque à gagner.
- Les richesses de l'Afrique sont accaparées par tous les moyens sur le dos des populations : tout est misé sur l'investissement étranger.
- L'épargne des migrants est un flux considérable de financement du développement (parfois le retour de capitaux de la part de la diaspora peut atteindre 20% du PIB). Ces flux privés financent d'abord les familles, en aucun cas ils ne sauraient être un substitut à l'aide au développement et ne compense pas non plus la fuite des cerveaux (par exemple, le personnel de santé béninois est plus important en France qu'au Bénin).
- La libéralisation du commerce a appauvri les Africains : les pays se sont spécialisés sur les mêmes produits pour l'exportation. Les prix ont baissé et beaucoup de paysans n'ont pas pu continuer à vivre de leur travail (un chiffre significatif : 80% des gens qui souffrent de la faim vivent en milieu rural).
- La question de la direction des flux financiers Nord-Sud subit un vrai déficit démocratique : la France décide avec la Banque mondiale et le FMI en dehors de tout contrôle citoyen.

Gilbert Maoundonodji (coordinateur du Groupe de recherche alternative et de monitoring du projet Pétrole Tchad-Cameroun, GRAMP/TC)

La coalition Publish what you pay (PWYP) : perspectives internationale, régionale et nationale

Où va l'argent des industries extractives ? Dans des comptes des dirigeants ouverts dans les paradis fiscaux, dans les dépenses de prestige, dans les dépenses militaires et alimentent les conflits violents, dans les réseaux de la Françafrique.

Est-ce le syndrome de la malédiction des ressources ? C'est surtout le paradoxe de l'abondance, ce potentiel énorme de développement face à la paupérisation, aux conflits, à la corruption, etc.

La campagne PWYP a été lancée en 2002 par Global Witness, Open Society Institute, Save the Children UK, Transparency International, CAFOD... avant de devenir une coalition internationale de 300 ONG venant de plus de 50 pays. L'objectif principal de PWYP est de rendre obligatoire pour les compagnies la publication des paiements faits aux gouvernements dans chaque pays où elles opèrent. Plus spécifiquement, la campagne « Publiez ce que vous payez ET Publiez ce que vous gagnez » veut :

- faire changer les législations concernant les compagnies, les règles qui permettent aux entreprises d'être cotées en bourse et les règles comptables ;
- que les institutions financières internationales exigent la transparence comme condition préalable à leur aide aux pays en développement dépendants des ressources naturelles ;
- que les agences de crédit à l'exportation et les autres organismes de crédit exigent aussi la transparence comme condition préalable au financement et à l'assurance des projets dans le secteur des industries extractives ;
- que les gouvernements rendent publics les revenus tirés du pétrole, du gaz et des mines.

En Afrique, on compte 12 coalitions de la société civile relais la Campagne internationale PWYP : Mauritanie, Guinée Conakry, Sierra Leone, Libéria, Nigeria, Ghana, Côte d'Ivoire, Niger, Tchad, Cameroun, Congo Brazzaville, RDC.

La société civile est mobilisée également en Guinée Équatoriale, São Tomé, Angola, Madagascar, Zambie, Mozambique, Guinée Bissau, Botswana et Afrique du Sud.

Quelques résultats de la Campagne internationale PWYP

- Certaines compagnies ont commencé à publier les paiements qu'elles font pays par pays.
- Suite à la Revue des Industries Extractives (RIE), la Banque mondiale s'est engagée à exiger la transparence des paiements comme condition à son aide au secteur extractif.
- Les pressions sur le FMI ont abouti à l'élaboration d'un Guide sur la transparence des revenus tirés des ressources naturelles.
- Une nouvelle directive de l'Union européenne sur la transparence demande de révéler les paiements effectués.
- Des engagements du G8.
- L'EITI (*The extractive industries transparency initiative* – Initiative de transparence des industries extractives) fut lancée en réponse à la mobilisation. Chaque pays qui y souscrit s'engage à mettre à la disposition du public, de la communauté internationale et de la société civile le récapitulatif des versements effectués. La connaissance des revenus donnera ainsi les moyens aux citoyens et aux institutions de demander des comptes au gouvernement.

Samuel Nsikabaka (membre de l'association Niosi et de la coalition congolaise « Publiez ce que vous payez »)

Je suis venu témoigner du paradoxe que subit mon pays, le Congo Brazzaville, paradoxe entre l'extrême misère de la population et la très grande richesse du pays. Le pétrole (80% du budget) mais aussi le bois, font du Congo Brazzaville un pays avec une économie de rente complètement dépendante des ressources naturelles.

L'origine de la campagne « Publiez ce que vous payez » (« Publish what you pay », PWYP) au Congo-B a été l'occasion de manipulations politiques : sept organisations seulement ont été à la naissance de PWYP, un cercle restreint pour être sûr des partenaires au milieu de la multitude d'associations de la société civile parmi lesquelles beaucoup sont sous le contrôle du pouvoir en place.

Après son échec aux premières élections démocratiques de 1992, Sassou revient au pouvoir par les armes en 1997, grâce à l'appui de Elf, et remet en place le système mono partisan déguisé et un système policier d'avant la conférence nationale (1991). D'où la difficulté de s'organiser surtout pour dénoncer les malversations autour des questions stratégiques d'exploitation et de commercialisation du pétrole.

Le plaidoyer organisé autour de la transparence des revenus pétrolier grâce à l'interrogation initiée au départ par la Conférence épiscopale du Congo puis relayer par le Conseil oecuménique des églises chrétiennes (COEC) et la société civile va conduire au dialogue avec les deux autres partenaires, le gouvernement et les compagnies pétrolières. Il va connaître des avancées avec le soutien des organisations du Nord et le concours de la campagne PWYP.

La première table ronde va être organisée en 2004 et va regrouper pour la première fois les trois partenaires, gouvernement, compagnies pétrolières et société civile. Une demande d'intégration à l'EITI va être engagée par la suite mais décider d'adhérer à l'EITI était très calculé de la part du pouvoir. L'idée derrière est d'avoir la Société civile en complicité. Pour cela, il s'imposait à lui de contrôler les organisations répondant de cette thématique sur :

- Pourquoi d'importantes sommes d'argent se volatilisent du circuit normal budgétaire ?
- Pourquoi le pétrole congolais ne produit depuis 30 ans d'exploitation qu'une pauvreté grandissante ?
- Pourquoi cette incapacité d'appliquer la transparence et la déontologie nécessaire dans la gestion des ressources naturelles, minières et extractives (pétrole et bois) ?

A cette curiosité des militants économiques et sociaux de la société civile, les autorités congolaises et le clan au pouvoir ont recouru aux intimidations, harcèlement et emprisonnement. L'alibi du pouvoir est la lettre adressée en 2005 par le secrétariat au nom de la coalition congolaise aux institutions financières internationales (IFI) demandant que l'accession du Congo au processus PPTe (Pays pauvres très endettés) se fasse sur la base des actes concrets, conséquents en matière de lutte contre la corruption et pour la transparence dans la gestion des revenus pétroliers. C'est vrai que le problème de la dette est complexe, mais il fallait éviter à notre peuple que cet allègement ne lui soit pas profitable, éviter que cet accord pour la réduction de la dette et l'endettement ne soit un simple satisfecit à la mauvaise et longue gestion des ressources publiques. La réaction du gouvernement est venue par son Ministre des finances : « Christian Mounzé et Brice Mackosso [militants de PWYP] sont devenus des ennemis de la République qu'il faut traiter comme tels ». L'accession du Congo au processus était devenu une affaire prioritaire en ce sens que les présidents du Congo et de la France se sont engagés et impliqués au point de faire tenir une séance extraordinaire aux IFI et relevé le défi.

Pour les membres du secrétariat de la coalition congolaise PWYP, les menaces, les intimidations puis l'emprisonnement se sont succédés : interpellations arbitraires, garde à vue, perquisitions, non respect des droits de l'Homme et des règles de procédures judiciaires encore moins, non respect aux droits élémentaires, pas de présomption d'innocence, non accès aux médias comme la partie adverse, privations de droits d'aller et de venir à l'intérieur comme à l'extérieur du pays sans que cela ne soit justifié par décision du tribunal etc. Toutefois, suite à la pression des IFI et autres institutions internationales, de l'Union européenne et des gouvernements occidentaux grâce à l'appui et le soutien des ONG du Nord, une résolution « à l'amiable » a été trouvée. Depuis nos deux collègues sont reconnus membres du comité de EITI nommé par la suite. Cependant le procès contre eux, comme l'épée de Damoclès au dessus de leur tête, n'est pas encore conclu.

Il y a des leçons à tirer dans ce parcours : la stratégie du gouvernement de provoquer une implosion à l'intérieur de la coalition pour tenter de s'en prendre le contrôle ainsi que celui du comité de suivi EITI ! On retrouve cela au Gabon aujourd'hui. A ce jour bientôt un an depuis sa mise en place, ce comité se cherche encore par manque de disponibilité budgétaire et du minimum de logistique nécessaire (bureau, etc). Il n'est pas exclu que des surprises apparaissent : à défaut de contrôler le comité EITI, on l'empêche de travailler convenablement. C'est l'autre leçon. D'autant que les problèmes et situations sur lesquelles doit s'atteler ce comité ne font que s'amplifier : écarts énormes entre les chiffres de la SNPC (Société nationale du pétrole du Congo) et ceux d'autres expertises, (il se pose ici le problème de la certification des chiffres), dérives budgétaires, dépenses de prestige... Il faudra se contenter des travaux de dernière minute avant les échéances du processus EITI qui sont peu pertinents et peu crédibles (adoption du plan d'action ou du rapport). Cette façon de faire répond à la stratégie de « faire valoir malgré tout », ce qu'il faudra éviter!

Au regard du **principe de la corruption** il y a lieu de s'interroger :

- Qui est le corrupteur et qui est le corrompu ?
- Quel est le rôle des compagnies pétrolières en l'occurrence la société Total (ex Elf) dans cette corruption devenue « système de gestion des revenus pétroliers » et dans la pauvreté croissante, dans la situation économique et sociale du Congo ?
- Et, quelle responsabilité a la classe politique congolaise dans cet état des choses ?
- Quel rôle joue les hommes politiques français lorsque l'on sait qu'en octobre 1997, à la fin d'un épisode de la guerre pour le pouvoir au Congo, le président Chirac en visite en Angola n'a pas manqué de remercier le président Dos Santos, d'avoir aidé ce pays ?

Pour conclure, la transparence est entendue à ce jour comme l'un des conducteurs de la bonne gouvernance qui conduit au développement. Cette demande se réalisera dans les pays du Sud grâce à un partenariat politique revu, reformulé et soutenu en France et dans les pays du Nord.

Elle aura à coup sûr des effets positifs contre l'enrichissement des seuls dirigeants et le financement des groupements et partis politiques au Nord.

Pour ce faire les organisations et les groupes de pression du Nord doivent se mobiliser et capitaliser leurs expériences pour adapter leurs stratégies devant les effets de la mondialisation et les stratégies géoéconomiques des pays industrialisés.

Par ailleurs, le développement (humain) relève des autochtones. Ainsi, les acteurs des pays du Sud doivent éviter de se mettre en marge de la mobilisation et la dynamique mentionnées ci-dessus : développer des stratégies pour contraindre au respect des droits de l'Homme et de la démocratie, exploiter les opportunités qu'offre la mondialisation.

Module 9 - Urgence écologique : le développement en danger

Ce module est lié à un nouveau programme du CRID articulé autour de la problématique suivante : « Comment intégrer la contrainte de l'urgence écologique pour l'exploitation des ressources naturelles ? ». Ce programme du CRID en cours de préparation veut intégrer la question du développement dans les méthodes d'exploitation des ressources naturelles dans un objectif d'éducation à l'environnement et de mobilisation citoyenne. Il donnera lieu à une grande campagne qui va se développer aussi bien en France qu'en Belgique, en Hongrie et en Slovaquie. Ce programme, animé en partenariat avec le monde universitaire de la recherche, est soutenu par l'Union Européenne.

Le module a été co-organisé par :

- CCFD (Comité catholique contre la faim et pour le développement)
- CRID (Centre de recherche et d'information pour le développement)
- Greenpeace
- Oxfam France-Agir ici
- Ritimo

PREMIERE MATINEE

1^{er} temps : le lien entre développement et environnement

La première partie de la matinée a été consacrée aux interventions de quatre types d'acteurs : ONG, associations de protection de l'environnement, chercheurs et syndicalistes. Chacun a livré sa représentation des rapports entre l'homme et la nature. Comment intègre-t-il l'urgence environnementale dans ses valeurs et ses pratiques ? Quelles contradictions cela pose ? Et quelles alliances sont possibles ?

Ghazi Hidouci (co-président de l'AITEC)

Au lendemain des indépendances, c'est-à-dire dans les années 60, ce sont les notions de *bien public* et d'*intérêt général* qui étaient en vigueur dans les stratégies de développement. La question environnementale n'entrait pas réellement dans le débat.

La décision politique était soumise à des stratégies matérielles et compétitives. L'environnement était perçu comme quelque chose d'extérieur à l'homme. Or, au même moment, les mouvements de la solidarité internationale prônèrent plutôt la planification c'est-à-dire la programmation du développement en tenant compte des ressources naturelles et des besoins des populations.

Dans les années 70, avec les changements de régimes dans plusieurs régions du monde (Russie, Hongrie...), le souci de planification disparaît au profit de la recherche d'intérêts des institutions financières internationales qui fixent désormais les politiques de développement.

Aujourd'hui le bilan de l'impact des stratégies de développement s'avère néfaste, les pays en développement sont très endettés.

Pour les associations de solidarité internationales (ASI), la notion de développement durable apparaît comme fondamentale. Elle s'analyse sur trois axes :

- 1) La morale capitaliste : recherche du profit maximum pour un bien être social
- 2) La durabilité du développement : recherche de changements et de méthodes viables
- 3) Le choix politique de développement : considérer les besoins des populations et construire une alternative avec une définition précise des objectifs par rapport à la Nature et les Hommes...

De même, une vision partagée des urgences concernant le développement émerge au sein des mouvements des ASI. Mais urgence pour qui ? Quelle stratégie ? Quelles normes ? Qui les impose ?

Cécile Zieglé (Greenpeace)

Greenpeace appartient à la famille des associations de protection de l'environnement. Ces associations ont deux mandats : un mandat de protection (espèces et espaces terrestres, maritimes...) par rapport aux interventions humaines ; un mandat de dénonciation et de changement politiques (lobbying).

Par exemple, WWF a réalisé 1200 actions depuis les années 70 sur la base de ces deux mandats. Historiquement, la solidarité internationale s'est construite dans le cadre du passage du 1^{er} mandat au second. Elle se base sur une prise de conscience que l'activité humaine dans un territoire a un impact sur les autres territoires, que les enjeux sont planétaires et globaux, et qu'il est nécessaire de prendre les problèmes à leur source. Par exemple, la pollution des grands fleuves en Asie provient de l'industrie d'autres pays, les déchets électroniques en Asie proviennent des productions occidentales...

La solidarité s'exprime aussi auprès des victimes des dégradations : Greenpeace travaille sur la protection des forêts primaires tropicales, sur la politique énergétique, sur les OGM... On passe de la prise en compte des espaces et espèces à celle des victimes : les hommes, leurs droits.

Cette prise de conscience d'enjeux globaux et de la prise en compte des victimes s'est concrétisée à Greenpeace par :

- La délocalisation des campagnes dans les pays du Sud (la Thaïlande sur la campagne électronique verte).
- Trois bureaux en Afrique (Congo sur les forêts, Mauritanie et Sénégal sur l'halieutique).
- Politique d'alliance avec les ONG et les syndicats (Alliance avec la FIDH et des syndicats du Sud sur le désamiantage du Cern).

Notre critère d'évaluation est un critère d'efficacité : a-t-on atteint nos objectifs ?

Claudia Neubauer (Fondation Sciences Citoyennes)

La Fondation Sciences Citoyennes a été créée il y a 5 ans autour des problématiques suivantes : quelle société pour quel développement ? Quel impact des développements scientifiques et techniques sur les sociétés ? Quelle place pour la science ?

Au lendemain de la 2^e guerre mondiale, les Etats prennent en charge le développement scientifique et technique. Ils développent une vraie politique de recherche. Le progrès scientifique était automatiquement perçu comme synonyme de progrès social et moral. Seuls les aspects positifs d'un tel progrès étaient mis en avant. Les chercheurs bénéficiaient d'une confiance totale car eux seuls comprenaient et maîtrisaient les choses ! On les laissait même décider.

Or depuis les années 50, dans les mouvements écologistes, les mouvements pour la paix, les mouvements des femmes... il y a aussi des chercheurs. On assiste aussi à une massification du monde scientifique, dont quelques membres sont aussi du côté des ONG. (WWF par exemple). Les liens entre chercheurs et ONG existent bel et bien mais ne sont pas toujours évidents. Comment créer des alliances ?

Maintenant la recherche est dominée par la compétitivité, le bien être des entreprises et la production de valeur ajoutée. Le chercheur devient un entrepreneur. Cela crée des conflits d'intérêt (par exemple, 5 experts qui ont produits un rapport sur le téléphone mobile étaient sous contrat avec Orange...).

La question qui se pose est de savoir qui est expert ? Des ONG ont été créées par des citoyens qui ont acquis un savoir important et une capacité d'expertise qui contrebalance l'expertise « dominante ». Ces ONG sont devenues productrices de savoirs scientifiques. Les chercheurs sont invités à rechercher de l'argent auprès des entreprises privées.

Ce qui soulève une autre série de questions. Quel est le rapport entre science et démocratie ? Où va l'argent ? Qui décide ? Quelles conséquences sur la planète ? Sur les 30 dernières années, l'augmentation de la faim et de la pauvreté dans le monde a entraîné des recherches scientifiques pour trouver des solutions à ces questions politiques grâce à la technologie. Mais la recherche technologique appartient toujours à un contexte qui n'est pas neutre. En France la moitié du budget de la recherche va sur l'aérospatiale, la recherche militaire et la biotechnologie. On compte très peu de recherches sur d'autres domaines tels que l'agriculture, la toxicité, les énergies renouvelables... même si le marché commence à en faire une niche.

Le problème, c'est qu'on nous propose des solutions techniques pour des problèmes qui sont d'abord politiques et sociaux. L'agriculture n'est pas seulement une activité de production mais aussi une question d'aménagement du territoire, de conditions des paysans, de protection des écosystèmes...

La recherche participative est un mouvement de la société civile et des ONG qui est autant valable que la recherche scientifique. La relation artificielle de la science pour la maîtrise de la nature doit être renversée pour que la science soit tournée vers l'intérêt général.

On nous dit que le renouvellement du savoir scientifique se fait tous les 7 ans, mais on ne nous dit jamais combien de savoirs (indigènes notamment) on a perdu ! D'où la nécessité de créer des partenariats. Il faut maîtriser et contrôler les sciences et les faire venir dans la démocratie. Le Forum Social sur *Sciences et Démocratie* qui se tiendra à Belém en 2009 s'inscrit dans cette perspective.

Karine Besses (CRID) en l'absence de Jean-Michel Joubier du Pôle international de la CGT

Les syndicats se sont développés en même temps que la société industrielle. La question sociale n'a pas traditionnellement inclus la question environnementale.

Mais aujourd'hui de plus en plus d'actions syndicales (colloques, etc.) développent une vision globale sur diverses questions : la sécurité au travail (amiante), l'environnement (impact), relation

intergénérationnelle (retraite), solidarité entre syndicats d'autres pays. Il y a un an s'est tenu un colloque « Environnement et développement » dans le cadre duquel tous les syndicats se sont exprimés.

Les questions suivantes poussent les syndicats à avoir une vision globale :

- Les questions de sécurité au travail.
- La question générationnelle (retraites...).
- Les enjeux Nord-Sud : les droits des travailleurs au Nord dépendent aussi des droits des travailleurs au Sud. (la CGT par exemple soutient les syndicats au Sud).

Echanges avec les participants

Greenpeace est présente dans 25 pays et chaque action est spécialisée sur un type de problématique, la protection d'une espèce animale plutôt que la protection des animaux en général par exemple. Comme elle ne peut pas tout faire, l'association travaille sur un nombre limité d'action avec un ordre de priorité (Le climat et l'énergie sur 3 ans). Greenpeace est indépendante financièrement et répartit la totalité de ses fonds sur chacune des actions.

Il est hors de question pour Greenpeace d'utiliser des fonds africains pour mener ses campagnes. Les organisateurs de ces campagnes sont recrutés au local dans le tissu associatif et la création d'un bureau en Afrique a des objectifs différents qu'un autre bureau dans une autre région ; le but est de travailler avec les compétences locales en apportant un savoir faire scientifique et méthodologique sur les campagnes à mener.

Greenpeace est connue pour ses actions médiatisées, qui sont effectivement les plus virulentes puisqu'elles ont pour objectif d'attirer les médias sur des préoccupations majeures. Mais la conception même des campagnes de Greenpeace prône la non violence, et beaucoup de ses missions se réalisent dans le secret (interpellation des politiques, dialogue avec les décideurs...), la confrontation via des actions « coups de poings » permet d'augmenter le lobby et la reconnaissance du mouvement. Malheureusement, beaucoup d'avancées ne sont pas médiatisées. On peut citer en exemple le blocage par Greenpeace, dans un port de Normandie, d'un bateau transportant du bois illégal en provenance du Brésil. Cette action aura permis aux autorités brésiliennes d'être alertées sur ce trafic et de mieux contrôler ses cargaisons.

2^e temps : exemple de la pêche et des aires maritimes protégées ou la difficulté de faire cohabiter le droit au développement et la préservation des écosystèmes
--

Projection du film *The right to survive, turtle conservation & fisheries livelihoods* d'ICSF (International collective in support of fishworkers). Ce film soulève le paradoxe entre la question de la sauvegarde des tortues de mer et la survie des pêcheurs indiens.

ICSF est un collectif d'appui aux pêcheurs et artisans qui existe depuis 1984 et qui est basé en Inde. La convention sur la biodiversité a eu pour résultat la création d'une ère maritime protégée qui interdit sur certaines zones la pêche. Dans le discours on a dit que les gens avaient été associés, mais pas dans la pratique. Or on a aggravé leurs conditions de vie. Il faut dès le départ intégrer une approche sociale et environnementale et impliquer les populations locales.

Mamadou Lamine Niasse (Pêche et Développement)

Peu de militants de la solidarité internationale travaillent sur ce secteur dominé par les environnementalistes. Et pourtant, la priorité est de sauver d'abord les individus ! Beaucoup n'ont

pas la capacité de s'adapter et se suicident. Au Sénégal des expériences en cours impliquent des acteurs au niveau local. Il faut en effet confier aux pêcheurs la tâche de conservation et mettre les habitants au centre des projets. Pour la protection des mangroves un travail de conscientisation a été fait auprès des femmes qui allient la cueillette des huîtres et le reboisement. Ce travail fait tâche d'huile auprès des autres localités voisines. Le problème c'est que l'on ne va pas confier aux personnes trop impliquées politiquement la gestion de la zone.

Stéphan Beaucher (Greenpeace)

WWF a mis au point des dispositifs pour cogérer des projets, Greenpeace n'est pas dans la cogestion. Instauration des aires maritimes contre les pêcheurs n'a pas de sens ! Les consignes imposées ne sont pas respectées. Mais on a des exemples où les pêcheurs, au bout d'un certain temps, sont devenus d'eux-mêmes les défenseurs des projets.

On constate que les stocks de ressources halieutiques sont en très mauvais état. Il n'y a pas de marges de manœuvre, on a un devoir de régénérer les espèces qui constituent des ressources ancestrales nécessaires à l'alimentation des hommes. Il faut dans ces projets intégrer la présence humaine. Seules les familles devraient avoir accès à la bande côtière (d'autant plus que la transmission des savoirs faire se fait par la famille).

Ce que nous préconisons, ce sont des réserves de très grande superficie en haute mer, des réserves en bande côtière plus petites avec sélection des méthodes de pêche plus sévères (permettre seulement la pêche traditionnelle). L'Europe a une très forte responsabilité (du fait de la politique Afrique Caraïbes Pacifique, la surcapacité de pêche européenne a été exportée en Afrique et Asie).

Alain Le Sann (Pêche et Développement)

C'est vrai que Greenpeace a fait du bon travail mais il faut faire attention car le discours simplificateur qui doit permettre de toucher le grand public peut produire des effets négatifs sur le terrain. La campagne de Greenpeace contre les filets dérivants a été une catastrophe !

Il y a un risque de privatisation de la mer par des organisations écologistes (les espaces maritimes sont au service de la protection des poissons et du touriste qui vient admirer les poissons). Les Etats de leurs côtés se désengagent. On fait des aires maritimes protégées sans concertation. Natura 2000 impose des grandes idées et après seulement on sollicite les gens. Il faut qu'il y ait un vrai travail d'écoute. La question socio-économique est toujours la dernière roue de la charrette.

Les pêcheurs indiens sont victimes d'un véritable terrorisme écologique. La convention sur la biodiversité écologique domine tout. Les seuls objectifs visés sont d'ordre environnementaux. Les partisans du développement durable peuvent faire des politiques environnementales socialement catastrophiques. Le risque de tomber dans la privatisation des mers par les ONG qui achètent des zones à protéger, et développent ainsi le tourisme aquatique est aussi présent.

Réaction de Greenpeace. N'exagérons pas le rôle des ONG dans la convention sur la biodiversité. Elles n'avaient qu'un rôle d'observateur. Le fait est que l'on est réellement dans une situation d'urgence écologique.

Conclusion. On est bien conscient du risque de l'effet de balancier entre l'aspect économique et social et l'aspect écologique. Du fait que l'on a réagi trop tardivement, l'aspect écologique risque d'être trop dominant. Le lien entre la question environnementale et la question des inégalités montre bien que l'on travaille sur les mêmes causes.

DEUXIEME MATINEE ETUDE DE CAS : LES AGROCARBURANTS

Ambroise Mazal (CCFD)

Le CCFD, Oxfam France-Agir ici et les Amis de la Terre travaillent ensemble sur la question des agrocarburants avec 42 partenaires du Sud qui ont fait remonté leurs propres préoccupations. L'utilisation des agrocarburants a des conséquences au niveau des droits de l'Homme et du droit à la paix, de l'agriculture familiale, de la souveraineté alimentaire, et de l'impact environnemental.

Les agrocarburants sont des carburants d'origine agricole. Il y a 2 filières : celle du bioéthanol (fermentation des sucres qui sont dans les plantes : blé, maïs, betterave, canne à sucre) ; celle du biodiesel (à partir des huiles contenues dans les plantes).

Faut-il parler de bio ou d'agro carburant ? Le CCFD préfère le terme d'agrocarburant car ils sont réalisés à partir de matière agricole tandis que le bio renvoie à une connotation plus positive.

Une deuxième génération d'agrocarburant s'appuie sur la transformation en carburant de l'énergie produite à partir de la biomasse des plantes (on utilise la partie non consommable de la plante). Cette technique est faisable en laboratoire mais elle demande plus d'énergie que celle qu'elle produit. Il faudrait attendre 2015 pour que ce procédé soit industrialisé.

Les agrocarburants existent depuis le début du XX^e siècle. En Europe pendant la 1^{ère} guerre mondiale, des agrocarburants étaient utilisés pour les moteurs et par les agriculteurs. Au Brésil, suite au choc pétrolier de 1973, on s'est lancé dans le développement massif des agrocarburants à partir des cultures de sucre de canne transformé en éthanol. Plus de la moitié des carburants au Brésil sont issus de l'éthanol.

C'est à partir des années 1990-2000 que s'est mise en place une filière commerciale :

- Dans les années 1990 aux Etats-Unis et en Europe avec un plan de soutien aux agrocarburants et l'idée de commercialiser au niveau international (maïs, betterave...). C'était aussi une façon de soutenir les agriculteurs et de leur trouver de nouveaux débouchés.
- En 2003 avec les premiers instruments législatifs aux Etats-Unis et en Europe.
- Le 23 janvier 2008 avec une directive de l'Union européenne : les agrocarburants doivent représenter 10% de l'énergie utilisée pour les transports européens d'ici 2020.

Selon cette directive européenne, 5% des agrocarburants vont devoir être importés des pays du Sud. C'est un marché garanti et rentable pour les multinationales (plus rentable que les produits des exploitations familiales !). Pour être compétitif sur le marché européen, il faut développer la monoculture intensive, peu créatrice d'emplois et qui engendre des bénéfices pour une poignée d'acteurs. De plus, cela entraîne une hausse mondiale des prix de l'agroalimentaire et incite les spéculateurs à pousser les prix à la hausse. L'OCDE et le FMI affirment que les agrocarburants sont responsables de 35% de la hausse des prix de l'agroalimentaire.

Ginting Longgena (Wahli - Les Amis de la Terre, Indonésie)

Wahli est la fédération d'associations écologistes la plus importante en Indonésie. Je partage totalement les constats établis précédemment. Prenons, par exemple, l'agro diesel produit à partir de l'huile de palme. Il y a 3 à 5 ans, l'huile de palme représentait une production intéressante.

Maintenant en intégrant la consommation d'énergie (engrais, pesticide...) et la déforestation liée à la production d'huile de palme, le bilan éco-énergétique est négatif : cette production consomme plus d'énergie qu'elle n'en produit.

Quels sont les impacts sociaux des agrocarburants ?

- La production d'huile de palme prend les terres qui ne sont plus disponibles pour la population locale.
- Elle pousse les populations locales à produire pour l'exportation aux dépens des cultures vivrières.
- Les conditions de travail dans les exploitations d'huile de palme sont très difficiles et ont des conséquences sur la santé en particulier des femmes et des enfants.

La question des agrocarburants devient une question globale.

Par ailleurs 26% des plantations sont faites sur des tourbières, lesquelles stockent du carbone dans le sol. Ceci génère des émissions massives de gaz à effet de serre. L'Indonésie est le 3^e producteur de gaz à effet de serre.

Si le gouvernement voit dans les agrocarburants une opportunité économique, les gens eux voient qu'on leur prend leur terre. Les pays du Nord prélèvent dans les pays du Sud la terre et l'eau. Le rôle de notre association est de s'opposer à la politique du gouvernement, de travailler avec les européens pour faire tomber les objectifs des 10% de la directive, de relier les luttes locales entre elles et de mettre en lien les communautés déjà affectées et enfin d'attaquer en justice pour récupérer les terres prises de manière illégale.

En guise de conclusion, quatre points clés sont à retenir : le développement des agrocarburants augmente la compétition pour les terres ; la terre est utilisée pour des voitures ; ceci crée des problèmes sociaux ; ça ne constitue pas une solution au changement climatique mais ça crée une nouvelle dépendance (par rapport à l'énergie fossile). Or 60% de la production d'énergie de l'Union européenne pourrait être atteinte par des énergies renouvelables.

Sébastien Godinot (Les Amis de la Terre)

L'Union européenne a deux objectifs : l'indépendance énergétique et la lutte contre le changement climatique. En Europe, le bilan énergétique de la production agricole est très négatif (pétrole...). Certaines filières consomment plus d'énergie qu'elles n'en produisent, elles consomment aussi beaucoup d'eau (arrosage du maïs en France par exemple). L'argument « changement climatique » est battu en brèche.

L'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie) est très prudente sur les changements d'usage des sols (largage de carbone...). Il faut des siècles pour équilibrer ! La déforestation augmente.

Ces carburants sont utilisés pour les transports (avion, voiture, camion). Les agrocarburants sont une fuite en avant pour continuer à assurer le modèle de transport pour les pays riches. Il faut développer les alternatives en transport, supprimer du transport, relocaliser l'économie partiellement...

Jean-Denis Crola (Oxfam France /Agir Ici)

Les agrocarburants peuvent participer à un mix énergétique à un niveau local mais ils ne peuvent être un moyen de diminuer la fracture énergétique.

Depuis 10 ans l'ONG *Mali Folk Center* travaille sur les énergies renouvelables et les agrocarburants. Les problèmes qui se posent sont :

- la concurrence des sols avec l'alimentation,
- la maîtrise de l'impact de la culture de rente dans le système de production alimentaire,
- l'utilisation des terres dites marginales ou dégradées qui représentent aussi des moyens de subsistance pour des milliers de personnes,
- les perspectives d'emploi (motorisation).

Echanges avec les participants

Avant le développement des agrocarburants, l'huile de palme était déjà produite en monoculture. Il y a une ambiguïté au Brésil de la position de Lula : il veut réduire la faim et appuyer les petits producteurs mais il joue aussi la carte des exportations de soja, canne à sucre et agrocarburants. L'année 2007 a été une année de regain des tensions entre les sans terres et les gros propriétaires qui veulent récupérer des terres pour augmenter leur production.

Que penser des agro carburants de la 2^e génération ?

Cela fait 15 ans qu'on en parle (algue, bois...) mais ils consomment beaucoup d'énergie. Les déchets agricoles sont nécessaires à la biomasse pour enrichir la terre. Par ailleurs il y a débat pour savoir ce qu'il faut laisser et ce qu'il faut prendre. Plein d'usages concurrents se développent. Or au niveau climatique on a 10 ans seulement pour réagir.

A part la décroissance, a-t-on d'autres alternatives ?

- A Nantes : récupération des huiles de fritures des cantines par une association.
- Il y a un problème de législation et de concurrence des gros lobbying.
- Projet de construction de voiture à moteur à air comprimé.

Sébastien GODINOT (Les Amis de la Terre)

La bonne question est de savoir comment on va consommer moins d'énergie, c'est-à-dire consommer autrement et non comment on va produire de l'énergie autrement (voir le site « negawatt.org », le watt qu'on ne consomme pas). Ce scénario repose sur 3 piliers :

- 1^{er} pilier : la sobriété énergétique (par exemple être domicilié près de son lieu de travail - mais cela demande aussi à concevoir les villes autrement... Los Angeles fait 100 km de long !).
- 2^e pilier : l'efficacité énergétique : consommer le moins possible. Pour cela intervenir sur : les transports, le résidentiel (chauffage, isolation...), le tertiaire, l'industrie (processus industriel), l'agriculture (retour à des filières moins intensives), changer la consommation (réduire la consommation de viande...).
- 3^e pilier : la production d'énergie renouvelable.

Si l'on suivait ce scénario : en 2050 les effets de serre seraient divisés par 4 !

Les organisations environnementales ont été les premières à se mobiliser, puis les associations de solidarité internationale et maintenant les 2 coopèrent. En France, on n'est pas très en avance sur la sensibilisation de la population et le plaidoyer auprès des pouvoirs publics. Les enjeux agricoles sont forts et le lobbying des pétroliers puissant. Une campagne est en cours de préparation sur les agrocarburants (Oxfam, les Amis de la Terre, le CCFD). Au niveau européen, les associations (le Réseau Action Climat, la Fondation Nicolas Hulot, le CCFD, Oxfam...) travaillent pour sensibiliser la population autour de la nécessité de faire tomber les objectifs du 10%. Tous les rapports (PNUD, Banque mondiale...) sont négatifs sur les agrocarburants. Le Parlement européen doit voter un amendement en octobre c'est donc maintenant qu'il faut agir.

1^{er} temps : travail autour des souvenirs de mobilisation des participants

Une mobilisation associative dans le cadre d'une campagne comprend une implication des citoyens pour obtenir des changements politiques en instaurant un rapport de force dans la durée (principe de démocratie participative).

Chaque participant est prié de noter sur un post-it le souvenir d'une mobilisation ou d'une séquence de mobilisation où il indique ce qui a marché, et/ou ce qui n'a pas marché. Préciser les critères qui ont fait que l'on parle de réussite ou d'échec.

Parmi les exemples évoqués par les participants :

- La campagne « L'Europe plume l'Afrique » (diversité des publics adultes et jeunes mobilisés, importance du support proposé pour la sensibilisation). En terme de résultat, le gouvernement camerounais a remis les droits de douane à la frontière et la filière poulet a été restaurée.
- La mobilisation à Cherbourg sur le nucléaire redonne de la force aux militants même si globalement depuis 20 ans, le nucléaire ne recule pas.
- Les manifestations contre le Contrat première embauche. L'objectif de mobilisation atteint, le texte du CPE a été retiré. La marche collective a été importante (croisement des générations, formation de militants).
- La mobilisation autour du tsunami. L'impact a été très fort pour les ressources donateurs des ONG. Pourquoi ? le spectacle (émotionnel, informationnel), le plan média a bien marché, le message simple à comprendre et passage à l'acte facile (dons par SMS)... Mais quelle est l'utilité et la durabilité de l'action ?

2^e temps : travail en groupe autour du projet de campagne porté par le CRID

Le CRID prépare une campagne sur la gestion responsable et équitable des ressources naturelles. Quelques éléments de contexte : le CRID s'est élargi à de nouveaux membres (Greenpeace, Amis de la terre, 4D...), le groupe de travail ASI / syndicats croise les types de mobilisations...

L'objectif est de travailler ensemble, acteurs de la solidarité internationale et associations d'environnement et de créer des mobilisations communes. Les solutions apportées sur les changements climatiques ne doivent pas être seulement techniques mais elles doivent porter un vrai questionnement sur nos modes de développement. Ce programme du CRID allie environnement et développement par la clé d'entrée des inégalités. Il se décline autour de 4 axes : forêt, agrocarburant, océan-pêche, ressources extractives. L'objectif est de remettre en cause le système inégalitaire de partage des ressources naturelles (les pays en développement en sont bien dotés mais elles sont exploitées par des acteurs extérieurs).

L'objectif du travail en groupe qui a suivi consistait à imaginer une mobilisation grand public autour des objectifs de cette campagne et proposer un slogan.

Les ateliers

Atelier 1 - Tourisme solidaire : pour des coopérations émancipatrices et responsables

L'atelier visait à engager une réflexion collective autour de la question suivante : comment accélérer l'évolution de l'opinion publique en faveur de pratiques de voyages et de séjours qui tiennent compte des populations locales, des problèmes de pollution et du changement climatique ?

L'atelier a été co-organisé par Accueil Paysan, Amis d'Accueil Paysan, CADR, CCFD, Citoyens de la terre et Peuple et Culture.

Alain Desjardin (Peuple et Culture)

Les deux précédentes Universités d'été de la solidarité internationale ont permis d'aborder l'approche des associations organisant une démarche pédagogique de tourisme solidaire.

Aujourd'hui, il est nécessaire de nous renforcer par des démarches partenariales pour tenter d'apporter des réponses aux privations de droits économiques sociaux et culturels en France et dans le monde, par nos initiatives de tourisme. En France, ce sont onze millions de personnes qui ne partent pas en vacances. L'abandon du soutien de l'Etat au tourisme social, ainsi que le tout normatif des structures populaires, contribuent à l'exclusion des revenus modestes et des pauvres.

A l'international, les colères de la faim, l'interdiction à la libre circulation imposée à la majorité des peuples, la précarité sociale et la domination du modèle libéral occidental, les dérèglements climatiques sont au coeur de nos préoccupations :

- Quelles coopérations devons-nous imaginer avec nos partenaires en France, à l'Est, au Sud ?
- Les échanges, les voyages et les séjours ne sont-ils pas à imaginer autrement ? Dans les objectifs, par les moyens financiers à rechercher, par des transports moins polluants, par des durées plus longues pour des coopérations durables, etc.
- Quels partenariats politiques initier pour émanciper le plus grand nombre et aller vers la réduction des injustices ?

Manuel Miroglio (Aventure au bout du monde, ABS)

Nous sommes engagés dans ces questionnements par les publics qui viennent vers nous. Individuellement et collectivement nous les préparons au respect des cultures et à vivre avec les populations de destination.

Julien Bultot (Association pour un tourisme équitable et solidaire, ATES)

L'ATES est née en 2006. Nous sommes sur des démarches concrètes. Le tourisme est un recours contre la pauvreté et l'exclusion rurale et l'exode rural. Le tourisme est un formidable outil d'éducation à la solidarité internationale.

ATES à vocation à être un centre de ressources et un pôle central en France. Nos partenariats actuels sont avec Accueil Paysan, les collectivités locales, Cités unies France.

Valérie Védrine (Caisse centrale d'activités sociales, CCAS)

La CCAS est une gestion entièrement ouvrière. Nos valeurs principales figurent dans une charte : le droit pour tous aux vacances des familles par l'émancipation, pour la justice sociale... Actuellement, 680 000 bénéficiaires ont profité de vacances émancipatrices et solidaires. Nous sommes pour le maintien de l'agriculture paysanne en France et à l'étranger. Nous sommes aujourd'hui pour des séjours plus longs et moins nombreux.

Conclusion

Après un échange avec les participants, voici les quelques pistes auxquelles nous nous sommes engagées :

- Répondre mieux aux attentes réciproques des accueillants / accueillis, par le « sens » du séjour.
- Partager mieux les défis auxquels nous devons faire face : agriculture paysanne et artisanat utile à l'autonomie, imaginer et faire connaître les voyages collectifs à citoyenneté solidaire, promouvoir les alternatives économiques, sociales, écologiques faites de dignité par et pour les acteurs.
- Préciser ce que nous entendons par éducation populaire par des outils modernes de la formation.
- L'ATES propose un agenda du tourisme solidaire.
- Organiser un forum informatique avec des questions précises.
- La revue *Altermondes* va réaliser un numéro sur le tourisme solidaire, nous devons y apporter nos expériences et nos questions.

Atelier 2 - Valoriser la parole du Sud : des partenariats pour informer sans déformer

L'atelier a été co-organisé par Altermondes, Ritimo et Syfia.

Introduction par Bernard Salamand (délégué général de Ritimo)

Le contexte dans lequel nous travaillons est celui d'une information mondialisée et marchandisée, avec des contraintes économiques fortes dans la production d'information qui a les caractéristiques du spectacle et qui privilégie :

- L'instantanéité et la retransmission d'un événement plutôt que la prise de distance
- Le fait divers et la personnification, plutôt que le global et le collectif
- L'affectif et l'émotionnel plutôt que l'analyse

Concernant le Sud de la planète, l'étude des contenus médiatiques montre facilement qu'il est très faiblement traité en quantité et très mal traité en qualité. De ce point de vue, il y a deux éléments majeurs du traitement du Sud dans les médias qui fabriquent des perceptions homogènes dans l'opinion :

- Le Sud qu'on craint, parce qu'on y trouve des terroristes en puissance, des concurrents économiques déloyaux ou des migrants envahisseurs.
- Et le Sud qu'on plaint, parce qu'il ne peut assumer seul sa survie dans un environnement hostile (famines, catastrophes écologiques, guerres) sur lequel on ne peut rien en amont.

Et ces perceptions ont elles-mêmes des traductions dans les comportements des citoyens vis-à-vis des Sud : le sécuritaire et l'humanitaire sont les deux réponses logiques à ces perceptions...

Dans ce contexte, des partenariats pour construire des circuits alternatifs d'information sont indispensables pour modifier les perceptions et les comportements. C'est sur cette base que nous avons invité les participants à la table ronde.

Présentation du RIPESS (Réseau intercontinental d'économie sociale et solidaire, Brésil)
par Rosemary Gomes

Le réseau regroupe des acteurs très différents de l'économie sociale et solidaire dans le monde pour l'échange d'expériences autour de thématiques aussi diverses que la finance solidaire, le commerce équitable, les coopératives, l'autogestion, les organisations paysannes, etc. C'est un réseau de réseaux qui doit fonctionner avec des langues différentes, en partant de pratiques très différentes (plus d'une centaine d'expériences recensées, formelles ou informelles). Pour pouvoir fonctionner, ce réseau a élaboré une charte de valeurs communes et il a pour philosophie de comprendre et d'accepter les différences entre les diverses alternatives au système libéral actuellement dominant. Le

réseau considère qu'il n'y a pas seulement un système capitaliste ou un système public mais une multitude de systèmes alternatifs.

La connexion entre tous ces réseaux s'est d'abord faite par la valorisation de ce que chacun sait faire (visibilité) puis par la mise à niveau et la circulation de l'information entre tous les maillons du réseau (il est difficile de parler de questions macroéconomiques avec un petit agriculteur). Ce qui veut dire un traitement qualitatif de l'information (des choix, une priorisation) qui contrebalance les déséquilibres existants.

Les difficultés sont liées au temps de maturation des décisions dans un réseau aussi important, à comparer avec la vitesse actuelle de circulation de l'information, aux outils techniques pas toujours abordables pour tous, aux contenus. Pour ces raisons, Internet ne peut donc pas suppléer totalement à la rencontre physique au sein du Ripess.

Voir : <http://www.ripess.net/fr>.

Raoul Biletshi Nkিয়ে (journaliste InterCongo Media-Kinshasa / Syfia Grands Lacs)

Les pays des Grands Lacs (Burundi, Rwanda et République Démocratique du Congo) composent l'une des régions troubles de l'Afrique. Depuis quelques décennies, des habitants de la région se regardent en chien de faïence, se diabolisant, se détestant, etc. L'une des raisons de ce ressentiment est le déficit d'information sur l'autre. Ou bien, le peu que l'on connaît de l'autre est une information volontairement édulcorée par ceux qui tirent profit de cette situation. Les médias servant de relais jouent un rôle d'amplificateur, etc.

Par ailleurs, la plupart des informations que les médias locaux « rediffusent » sur la région des Grands Lacs sont tirées de la presse internationale qui, après les avoir « traitées », les renvoie. Ce qui pose problème quant à la sélectivité de nouvelles livrées en rapport avec le conflit et la réconciliation dans la région. Cependant, à l'absence d'une presse locale bien outillée susceptible de combler le vide informationnel, les médias du Nord resteront encore pendant longtemps les seules voix du Sud.

Comment dans ce contexte informer sans déformer, et par ricochet, réconcilier les peuples ? C'est le rôle des médias qui ambitionnent de traiter l'information autrement en faisant participer les journalistes locaux à la diffusion d'informations de qualité sur leur environnement, et contribuer à l'avènement de la paix. C'est dans cette lignée que se situe le projet Syfia Grands Lacs, œuvre de trois agences membres de Syfia International (*IciLàbas media*, *InterCongo media*, *InfoSud Belgique* et *InfoSud Suisse*). 70 correspondants locaux sont sur place pour tenter d'apporter une réponse « Sud » aux problématiques des pays du Sud, en partenariat avec le Nord. Syfia dispense une formation continue pour les journalistes locaux.

Voir : <http://syfia-grands-lacs.info>.

Erika Campelo (Ritimo, responsable espace www.rinoceros.org)

Ritimo est un réseau en France qui regroupe 80 lieux d'information et documentation. Depuis l'arrivée d'Internet et le développement des TIC, nous sommes chaque jour confrontés à une masse plus importante d'information.

Notre réponse (Ritimo) est la sélection et la structuration de l'information, de manière à faire connaître et valoriser des initiatives citoyennes du Sud. Donner des clés pour comprendre la complexité du monde actuel et aider ainsi à l'action et aux échanges.

Nous traitons cette information sous plusieurs formes, à commencer par l'action des centres de documentation du réseau. Je suis chargée de vous parler plus particulièrement de l'espace rinoceros du site Ritimo (www.rinoceros.org) qui est un portail d'information en quatre langues (français, anglais, espagnol, portugais). Ce site relaie des documents issus d'organisations et de réseaux de la société civile : campagnes, dossiers, articles, etc. Les particularités de ce site sont de fournir l'accès aux documents en ligne et de donner une priorité aux informations du Sud en sélectionnant, en valorisant et en effectuant un traitement documentaire (indexation) sur ces textes issus de sites d'informations et des sites des ONG repérés. Une lettre électronique mensuelle est envoyée à 3600 adresses.

Ce site est complété par le projet DPH (Dialogues, Propositions, Histoires pour une citoyenneté mondiale), que nous menons avec la Fondation Charles Léopold Mayer pour le progrès de l'homme, qui favorise la publication de fiches d'expériences utiles au changement social. On peut consulter ces fiches par l'intermédiaire d'une base de données sur le site <http://www.d-p-h.org>. Actuellement, plus de 7 500 articles sont disponibles en ligne.

Récemment, nous avons également créé la *Coredem*, une communauté de 12 sites ressources qui ont un projet de partage d'outils à commencer par un moteur commun proposé aux internautes (possibilité à partir d'un des sites de compléter la recherche dans les 11 autres) et par un site collaboratif de type wiki.

Voir : <http://fr.core-dem.info>.

Nous sommes confrontés aux questions suivantes : quelle information pour quel changement social ? Et quels réseaux d'information pour peser au niveau international dans un projet partagé ?

David Eloy (rédacteur en chef d'*Altermondes*)

Altermondes est une revue trimestrielle de solidarité internationale née de la volonté de ses coéditeurs (CRID, Peuples Solidaires, Oxfam France Agir Ici et Ritimo) de mettre en commun expertise et moyens pour produire une autre information sur le Nord et le Sud à destination d'un public large. Comment fonctionnons-nous ? Par un appel à contribution et un choix de sommaire en fonction des sujets, des traitements, des contributeurs (avec une prime au Sud).

Quelques points clefs :

- *Altermondes* naît du constat de la nécessité de produire une information différente, qui rende mieux compte des réalités internationales en s'appuyant sur l'expertise des acteurs de la société civile, au Nord mais surtout au Sud, qui est souvent négligée par les médias (problème de la reconnaissance de l'expertise citoyenne)
- Tout en reconnaissant la plus-value incontestable du traitement journalistique, *Altermondes* croit aussi en la nécessité de proposer des espaces d'expression aux acteurs du Sud (que ce soit sur le plan du témoignage mais aussi de l'analyse ou du débat) qui en bénéficient difficilement au Nord.
- *Altermondes* est certes « cantonnée » à son support et à son public (encore limité) [ce qui la distingue de Syfia qui cherche à pénétrer les médias traditionnels] mais c'est en affirmant son identité particulière (exemple du dossier sur l'Europe, complètement décentré et confié au Sud) et en s'appuyant sur son professionnalisme qu'elle réussit à engager le dialogue et des partenariats avec des médias et acteurs pour contribuer à faire passer des messages de solidarité. *Altermondes* crée des passerelles :

- Les collaborations éditoriales avec Politis sur le Forum des Peuples 2005 et le FSM Bamako 2006.
- Les médias qui ont suivi le projet sur le 93 (même si le sujet était particulièrement attrayant pour eux), l'invitation aux Assises du Journalisme (Lille, 2008).
- La chronique mensuelle sur RFI.
- Des échanges réguliers et porteurs de projets futurs avec des médias (*Afrik.com*, *Africultures*, *Respect Magazine*, *La Vie*, *Journal Europa*, *ESJ Lille*, etc.).

Cette situation est rendue possible par la crise des médias, l'émergence de « l'information citoyenne » qui rend les médias traditionnels plus « intéressés » par les médias alternatifs et l'information différente. Ce n'est que le début, beaucoup reste évidemment à faire.

Echanges avec les participants

Quelle est la situation des journalistes en RDC ?

Raoul Biletshi : Les journalistes sont régulièrement inquiétés, intimidés. La situation s'améliore néanmoins grâce à l'action des ONG, un espace de liberté commence à s'ouvrir.

Erika a parlé des sites d'informations comme <http://www.rinoceros.org> ou des sites de medias alternatifs, existe-il d'autres types de sites d'informations ?

Erika Campelo : Oui, des sites comme choike.org qui est un site d'information sur les ONG du Sud. Il est basé en Uruguay. Il fonctionne à partir du critère suivant : chaque association peut mettre des textes, des annonces en ligne. Ce site aurait pu devenir un espace de publicité pour chaque ONG, mais comme tout le monde respecte les règles, Choike est devenu un des sites référence dans notre milieu. Oneworld est un autre bon exemple, c'est un site d'information mais qui a comme point de départ un moteur de recherche commun qui cherche dans tous les sites de la « communauté » Oneworld.

Comment faire pour que l'information alternative puisse peser dans le débat ?

Rosemary Gomes : le principal problème qui se pose par exemple en Amérique latine est que les structures de production d'information alternative ne travaillent pas assez ensemble. Pourtant, les médias alternatifs se multiplient, à l'image des radios communautaires que l'on retrouve même dans les villages indigènes les plus reculés. Je pense que l'information alternative doit travailler avec les médias traditionnels pour avoir plus de poids. Par exemple, pendant plusieurs années, les ONG et la société civile brésilienne ont dénoncé la concentration des médias et notamment le groupe de presse Globo. Mais aujourd'hui, les mouvements sociaux parviennent à introduire de l'information sociale dans ces grands réseaux médiatiques et ne sont donc plus dans un perpétuel rapport de force avec eux. Je pense aussi qu'il faut renforcer les expériences de médias alternatifs déjà existantes au lieu de créer de nouvelles structures d'information : il faut qu'il y ait plus de parallèles entre les différents acteurs et bâtir une confiance entre ces acteurs pluriels et diversifiés.

Suzanne Humberst, Ritimo : aujourd'hui, on se rend compte que l'information est un sujet à part entière car c'est elle qui fait la démocratie. Si on veut que l'information alternative gagne du terrain, toutes les associations doivent s'engager dans une réflexion sur les systèmes d'infos. Or dans les associations, on n'est encore pas assez mobilisé sur ce point, considérant que l'information n'est qu'un « truc en plus ».

Qu'en est-il de la télévision ?

Douglas Estevam (Mouvement des sans terre, Brésil) : Au Brésil, les *novelas* (feuilleton) ont un objectif idéologique, elles sont le « média » des populations qui se reconnaissent à travers elles. De la même façon, la société civile devrait avoir ses moyens de

communication, y compris à la télévision. La télévision représente un véritable enjeu car elle est le principal média des populations, en dehors des cercles militants.

Comment assurez-vous la véracité de l'information diffusée sur le site <http://www.rinoceros.org> ?

Erika Campelo : J'effectue une veille sur approximativement une cinquantaine de sites. Chaque jour, je découvre des nouveaux sites d'information. Mais avant de mettre un site dans ma liste de sites ressource, j'analyse ce site pendant une période, je surveille les informations qu'il met en ligne et je vérifie sa légitimité dans la communauté du Web. Internet peut paraître un monde immense, mais dans notre domaine de l'information alternative, nous ne sommes pas si nombreux que cela. Et les sites partenaires de nos sites partenaires ont déjà une certaine légitimité.

Atelier 3 - Quelles relations stratégiques des associations de solidarité internationale avec les entreprises ?

L'atelier s'est articulé autour de deux axes. D'une part sur la question de la légitimité des Organisations de Solidarité Internationale (OSI) par rapport aux Organisations Syndicales (OS) dans le rapport avec les entreprises et d'autre part sur la question de la diversité des rapports entre ces acteurs.

L'atelier a été co-organisé par la CFDT, la CGT, la FSU et le groupe de travail ASI-Syndicats du CRID.

Intervenants : **Pierre-Marie Cellier** (Peuples Solidaires), **Olivier Blamangin** (Espace Europe / international de la CGT, Confédération générale du travail), **Olivier Maurel** (Commission entreprises d'Amnesty International), **Pascal Canfin** (*Alternatives Economiques*). Animation : **Stéphanie Tutin** (CCFD, Comité catholique contre la faim et pour le développement)

Eléments de contexte

Face au contexte actuel de **diminution des financements publics**, les OSI sont à la recherche de nouvelles sources de financements privés. Or, du côté du don, d'une part le « marché » est proche de la saturation et d'autre part les coûts des campagnes d'appel aux dons sont trop élevés pour les budgets de nombreuses associations.

Du côté des entreprises, les financements dédiés aux associations restent très limités et donc, à priori, n'engendrent pas de dépendance financière.

Avec l'**apparition de nouveaux sujets au sein des entreprises** (VIH, changement climatique...), celles qui ne possèdent pas suffisamment d'éléments d'informations ni d'expérience sur ces nouveaux sujets, recherchent au sein des ONG une logique d'expertise. Mais cette logique recherchée se révèle assez proche d'une mission de cabinets d'étude...

Constats

Le sujet des relations entre OSI / OS et entreprises est vaste et couvre différentes réalités tant du côté des entreprises que des OSI ou des OS.

Au-delà de la diversité économique d'une entreprise (PME, multinationale, etc.), celle-ci peut représenter également une grande diversité humaine : salariés, dirigeants, comité d'entreprise, syndicalistes...

De même, les OSI ont des structures, des modes d'action et des visions politiques différentes. Elles développent également des stratégies d'intervention diverses ; sur la question de l'aide (aide directe ou partenariat) ou encore de l'échelle géographique (locales, nationales ou internationales).

Quant aux OS, la diversité se retrouve tant dans les acteurs (travailleurs ouvriers / employés / cadres représentés par l'OS, le Comité d'entreprise...) que dans les pratiques et les relations qui se tissent entre catégories d'acteurs.

Quel point de vue des organisations de solidarité internationale ?

Pierre-Marie Cellier (Peuples Solidaires). Pour les OSI, il est nécessaire de veiller à ne pas se fragiliser en tant que milieu associatif en augmentant les contradictions ou le poids que l'on peut avoir dans le rapport avec l'entreprise. En effet, conclure un partenariat avec une OSI peut être un moyen pour une entreprise de redorer le blason de son image suite à une campagne d'opinion menée par une autre OSI.

Les ONG membres du CRID ne sont pas seulement intéressées par l'aspect financier des partenariats, mais par l'approche économique : comment envisager les campagnes qui mettent en cause les pratiques de Responsabilité sociale des entreprises (RSE) ?

Olivier Blamangin (CGT) : Les OS ne sont pas des OSI mais portent des valeurs communes de solidarité internationale. Du point de vue des organisations syndicales présentes à l'atelier (mais ce point de vue n'est pas nécessairement partagé par toutes les OS), il n'y a pas de problème de légitimité à ce que les OSI interviennent dans le champ de l'entreprise. Cette légitimité est différente de celle des OS et repose notamment sur :

- La capacité à porter la parole d'autres acteurs concernés par l'activité de l'entreprise
- La capacité de mobilisation d'autres acteurs que les salariés
- La capacité d'initiatives sur des thématiques (par exemple, le travail des enfants)
- La capacité d'expertise sur certain sujet

L'enjeu des alliances au sein de la société civile

Le danger réside dans la confusion des rôles. Des alliances sont donc à construire pour que la défense des intérêts des uns ne nuise pas à celle des autres. Chaque ONG ayant son champ d'intervention spécifique (urgence, droits de l'homme, environnement, éducation...), elle ne peut travailler avec l'entreprise que sur l'angle qu'elle maîtrise. Seules les stratégies d'alliances entre OSI et OS ainsi qu'uniquement entre OSI sembleraient alors permettre d'atteindre une approche stratégique intégrée.

Parfois, certaines contradictions sont trop fortes pour créer des alliances. Ainsi, lors de la campagne "*L'Europe plume l'Afrique*" (portée par le CCFD, le CFSI, le GRET et Agir Ici), les OS étaient au même moment confrontées à de sérieuses menaces sur l'emploi dans la branche avicole et ont dû gérer des échelles de temps radicalement différentes : l'emploi immédiat au Nord face à la durabilité au Sud (où est l'urgence ? comment gère-t-on ces contradictions ?). Ici se dessine donc la nécessité de mieux travailler localement, vers une plus grande implication des syndicats au Sud.

Finalement, les contradictions qui peuvent parfois exister entre OS et OSI pourraient représenter un point fort, à partir du moment où une collaboration entre organisations s'amorce.

Le rôle de l'entreprise au sein de la société civile

Dans une démocratie, la défense de l'intérêt général est la responsabilité des pouvoirs publics. C'est par la défaillance des politiques publiques en la matière que les ONG se sont engagées sur des questions comme la RSE. Cependant, les ONG ne doivent pas asseoir leur légitimité sur le vide des politiques publiques mais doivent renvoyer leurs responsabilités aux pouvoirs publics.

Finalement c'est le vide laissé par les politiques publiques qui a octroyé aux ONG un rôle si important. Ce sont les pressions faites sur les pouvoirs publics, et ce, indépendamment de tout partenariat, qui ont permis de conduire à des politiques publiques fortes.

Les différentes approches des relations entre OSI et entreprises

Les ONG développent principalement deux types d'approche dans leur rapport à l'entreprise :

- 1) un rapport de pression** (appelé aussi plaidoyer) qui peut prendre plusieurs formes : pression institutionnelle (lobbying), pression formelle (campagne sectorielle, par exemple : « les Diamants de la guerre »), *campaigning* (campagne d'opinion, boycott, activisme).
- 2) un rapport de partenariat** qui est plus particulièrement tourné : soit vers l'entreprise (mise en place de démarches volontaires : code de conduite, charte éthique, labellisation, certification), soit vers l'OSI (apport financier : mécénat, produit partage, sponsoring...)

Principaux biais et problèmes identifiés

Quelles finalités du partenariat ?

Le mot « partenariat » dans le cadre des rapports entre ONG et entreprises soulève de nombreuses questions. En effet, ce mot partenariat est souvent assorti de « stratégique » or le travail mené conjointement entre l'ONG et l'entreprise ne concerne souvent que des micro enjeux ou projets qui ne nécessitent pas d'enjeux stratégiques particuliers. Il serait plus juste de parler de relations ONG-entreprises plutôt que de partenariat.

Alors se pose la question de la finalité du partenariat. Le partenariat doit-il se cantonner à un niveau micro ? Souhaite-t-on et peut-on atteindre un niveau macro ?

Parallèlement, sortir de l'expertise pour aller vers la mise en œuvre d'un projet peut être un piège pour l'ONG :

- Le WWF se retrouve être le seul acteur à labelliser FSC (Forest Stewardship Council) au Cameroun et en République du Congo.
- Le WWF, dans le cadre de son partenariat avec Lafarge, a su utiliser son expertise en terme de biodiversité mais a dû faire face à de lourdes difficultés sur l'accès à l'eau des populations locales (type de construction et droits des autochtones).

Quel risque d'instrumentalisation ?

Il s'avère nécessaire de définir les contours de la relation entre ONG et entreprises afin de peser le rapport entre l'instrumentalisation (réciproque) et l'efficacité (ou la pertinence) de

l'effet de levier. Cela inclut de définir les contraintes et les conditionnalités de cette relation. Le partenariat conclu doit être basé sur une analyse des enjeux et des risques, sur le choix de textes référentiels, sur un accord quant à la mise en œuvre et à l'allocation des moyens, sur l'évaluation des résultats ainsi que sur les modalités de recours.

Quelle évaluation de l'efficacité des partenariats ?

- Quels critères ? Où la limite doit-elle être mise ?
- Lafarge, dans le cadre de son partenariat avec le WWF, travaille sur la réhabilitation de carrières mais quel est l'impact sur le problème fondamental de la production de ciment c'est-à-dire les changements climatiques ?

Nouveaux critères d'éligibilité de financement des ONG

Le gouvernement a décidé de modifier les critères d'éligibilité de financement des ONG, privilégiant les grandes structures. Ainsi se pose la question des fusions : les ONG ne devraient-elles pas fusionner et créer des synergies plutôt que de se cantonner à leur spécificité et leur indépendance au risque de se voir mourir ?

Quelle légitimité des OSI et des OS vis-à-vis de leurs mandants ?

Au nom de qui et de quoi chacun parle ? Les OS défendent des intérêts particuliers même s'ils concernent un grand nombre de travailleurs. Les ONG tirent leur légitimité de leur capacité à traduire et porter des besoins et amener des solutions qui répondent aux besoins identifiés.

Eléments bibliographiques

- Typologie de Antoine Mach réalisée pour Covalence en 2001, « *Le pouvoir des ONG sur les entreprises : pression, partenariat, évaluation* ». Voir : <http://www.covalence.ch/docs/annCHTMfr.pdf>.
- Farid Baddache, « *Entreprise et ONG face au développement durable, L'innovation par la coopération* », L'Harmattan, 2004.
- Edith Chourao, travaux en vue des journées d'études organisées par le Groupe Initiatives. Voir : www.groupe-initiatives.org.
- Olivier Maurel, « *Etude et avis de la CNCDH (commission nationale consultative des droits de l'Homme sur la responsabilité des entreprises en matière de droits de l'Homme)* ». Voir : http://www.cncdh.fr/article.php3?id_article=553.
- *Who's who des partenariats ONG / entreprises*. Voir : www.wwo.fr.

Atelier 4 - Un partenariat renforcé entre organisations de la société civile et syndicats au Sud

L'atelier porte sur les partenariats au Sud entre syndicats et organisations de la société civile et non entre syndicats et associations de solidarité internationale ou ONG au Nord. Les organisations de la société civile ont-elles un rôle à jouer dans le renforcement du syndicalisme au Sud ? Inversement, les syndicats (Nord et Sud) ont – ils un rôle à jouer pour renforcer les réseaux internationaux des organisations de la société civile ?

L'atelier a été co-organisé par la CFDT, la CGT, Frères des Hommes, la FSU, le groupe de travail ASI-Syndicats du CRID, IPAM, Peuples solidaires, Secours Populaire, Terre des Hommes.

Intervenants : **Zingan Alihonou** (Confédération syndicale internationale, région Afrique), **Duarte Barreto** (Fedina, Inde), **Mariama Penda Diallo** (Intercentrale syndicale, Guinée), **Madani Koumaré** (Guamina et plateforme droits économiques, sociaux et culturels, Mali), **Norbert Ouangré** (Confédération Générale du Travail du Burkina Faso), **Innocent Raphael** (Confédération démocratique des travailleurs du Niger), **Cecilia Tuico** (Workers assistance center, Philippines).

- La conviction qu'une des clés d'un développement équitable et durable est la capacité de la société civile à se rassembler pour peser réellement sur les politiques de développement.
- Le sentiment que les différents acteurs de la société civile agissent encore trop souvent en ordre dispersé et qu'en particulier la relation entre les syndicats et les autres composantes de la société civile est souvent inexistante ou problématique.
- A travers quelques témoignages, essayer de dégager une vision plus juste de ce que sont aujourd'hui les relations entre syndicats et organisations de la société civile au Sud.
- En tirer des enseignements et essayer de dégager quelques règles, quelques principes pour des partenariats réussis. En d'autres termes, commencer à répondre à la question : **comment faire pour que des acteurs de nature différentes, qui ont des champs d'intervention différents et des formes d'action différentes travaillent ensemble et obtiennent des résultats ?**

A partir des témoignages et du débat il est possible de ressortir quelques éléments de caractérisation des relations entre syndicats et organisations de la société civile au Sud :

- Pourquoi agir ensemble ?
 - Création d'un rapport de force
 - Renforcement des capacités de défense des travailleurs (syndicalisation, formation)
- Sur quoi ?

- Les questions liées au monde du travail, dont la syndicalisation
- Des sujets plus larges comme les droits de l'Homme, l'eau, l'énergie...
- Deux types de relations :
 - Alliances de circonstance, dues à un contexte ou à un évènement déclencheur
 - Partenariats dans la durée

S'agissant des conditions de réussite des partenariats, il est apparu clairement que la première d'entre elle est de se connaître mieux, de sortir des représentations et des non-dits. Pour cela il faut :

- identifier les atouts et les limites de chacun des acteurs en rendant explicites les valeurs, les pratiques et les stratégies ;
- admettre que l'on peut poursuivre ensemble un objectif d'intérêt général tout en ayant des intérêts particuliers ; le partenariat étant le lieu de dépassement de ces contradictions ;
- à partir de ce travail d'explicitation, passer, pour chacun des acteurs, d'une légitimité autoproclamée à une légitimité reconnue mutuellement.

Enfin, dans les échanges sur les partenariats entre syndicats et organisations de la société civile un troisième acteur est apparu, en creux. Il s'agit de l'Etat.

En effet ces partenariats naissent généralement d'une nécessité de répondre aux défaillances de l'Etat : déficit de gouvernance démocratique, incapacité à délivrer les services sociaux. Cela implique pour les syndicats et les autres organisations de la société civile de se mettre d'accord sur le rôle de l'Etat, et plus globalement sur le modèle de développement qu'ils veulent promouvoir.

Atelier 5 - D'une relation commerciale équitable à un partenariat global : comment impliquer réellement nos partenaires du Sud ?

L'atelier a été co-organisé par FACES (Brésil), Fairtrade labelling organisation (FLO), Fédération Artisans du monde, Plate-forme française pour le commerce équitable.

Introduction

L'atelier reprend la problématique de l'Université d'été : *Quels partenariats pour quelles solidarités ?*, mais en inversant la question pour l'appliquer au commerce équitable (CE) : quelles solidarités pour quels partenariats ?

Le CE donne une définition du partenariat internationalement reconnue (celle de FINE, réseau informel regroupant les représentants des réseaux de CE). Les caractéristiques du partenariat dans la définition du CE sont :

- Respect
- Dialogue
- Transparence

Face aux défis actuels, les alliances, les partenariats, les projets communs sont incontournables. Cette exigence interroge la notion de partenariat dans le CE. Quelles sont les visions en présence ? Quelles sont les formes de partenariat pour concrétiser cette multitude d'aspects ? Etc.

Benjamin Cousin (salarié de FLO)

FLO est en cours de révision stratégique pour « remettre les choses sur la table » après le développement exponentiel du CE ces dernières années. La première question est : comment passer des prototypes à une réalité qui tienne compte du développement du CE ?

Deux principes de travail ont été retenus à l'issue l'AG 2008 de FLO :

- Permettre un environnement de développement.
- Permettre l'auto développement des producteurs.

Les objectifs à venir :

- S'assurer que les standards et que le système de certification soient des outils de soutien au développement et non de gestion des risques.
- S'assurer que chaque producteur ait l'opportunité de participer au marché équitable.
- Décentraliser les services de proximité pour les soutiens aux producteurs.

D'autres questions en suspens méritent d'être posées et traitées :

1. Comment les organisations de producteurs (OP) sont-elles actrices de leur développement au sein de ce système ? Comment FLO s'inscrit dans ce cadre et le respecte-t-elle ?

Objectif principal : pouvoir donner le choix. FLO se place à la perpendiculaire des organisations de producteurs pour jouer un rôle d'interface et donner les outils d'aide à la décision des organisations de producteurs, ce qui implique une certaine transparence.

2. Quelle est la marge de manœuvre réelle des OP dans ce cadre ?

FLO souhaite s'impliquer dans la multiplication des acteurs du CE au Nord, afin que les OP disposent d'un éventail de clients très large.

Echanges avec les participants

1. A quels types d'OP ces outils seront-ils proposés ? Des petites ou des grandes ?

On reste sur une démarche commerciale sur des denrées d'export.

Un minimum de volumes est donc nécessaire avec des consommateurs qui ont des exigences et des acheteurs qui ont des attentes très précises.

2. Les producteurs ont-ils participé à l'adoption des orientations 2008 de FLO ?

Non, ils ont été impliqués sur les cycles d'ateliers préparatoires, l'ont été au moment de l'AG et le sont aujourd'hui puisque FLO soumet à nouveau ces orientations aux parties prenantes.

3. Le prix de la certification est-il un obstacle à la venue des producteurs les plus défavorisés ?

Les moins favorisés (petits groupements villageois) qui ne sont pas intégrés à de plus grosses organisations sont difficilement intégrables à la démarche de certification.

4. Comment impliquer réellement les partenaires du Sud dans la relation de CE ?

Au niveau de la gouvernance du système FLO :

- *Les producteurs sont des membres du système, pas comme partenaires ni comme bénéficiaires.*
- *Au niveau de la prise de décision, on a besoin de trouver des systèmes de représentations de chaque type de membre, y compris des producteurs.*
- *La décentralisation va venir renforcer la participation de tous.*

FLO restera sur son métier et son expertise de base, c'est-à-dire les denrées agricoles d'exportation. Donc, pas de CE Nord-Nord.

Eugénie Malandain (salariée de la Plate-forme française pour le CE)

Quand une organisation veut entrer dans le CE, on évalue ses pratiques. Il y a de plus en plus de demandes de la part des entreprises qui travaillent directement avec les OP mais aussi des importateurs, qui sont de petites entreprises.

Dans notre charte se trouvent des éléments qui touchent à la relation commerciale, et des critères plus liés au CE, des clauses sociales, des clauses environnementales. Nous

essayons d'évaluer tout cela, avec une limite : on ne se rend pas sur place, on ne fait pas d'audit pour les demandes qui viennent du Sud.

En 2007, une approche critique a été lancée dans le cadre d'une synthèse des évaluations. Il en ressort que beaucoup de progrès restent à faire, notamment dans les dimensions éducatives et politiques. Nous avons aussi tendance à mettre de plus en plus en avant la relation commerciale. Lorsque les acteurs se réunissent, ils parlent essentiellement de la vente. Le lien entre le local et le global apparaît rarement dans ces rencontres.

L'étude des contrats permet aussi d'obtenir de précieux éléments d'appréciation. Un quart seulement des membres de la PFCE, par exemple, avait signé un contrat avec des acteurs du Sud. C'est la confiance qui fait la relation et parfois la signature d'un contrat n'est pas dans les pratiques.

Comment la transparence est-elle assurée lorsqu'il n'existe pas de contrats écrits ?

Les systèmes de garantie qui existent sont en soi une forme de contractualisation, basée sur des cahiers des charges, dont le contenu ne porte pas forcément sur le même objet mais qui est comparativement cohérent d'un texte à l'autre.

Quid lorsque les grandes surfaces se passeront de Max Havelaar pour vendre des produits dits du CE ?

L'enjeu de cette question est précisément la qualité du partenariat.

David Erhart (salarié d'Artisans du Monde, responsable des Relations avec les partenaires du Sud)

La réflexion d'Artisans du monde (AdM) sur le développement de projets Sud-Sud.

Du point de vue de la relation partenariale, nous avons évolué à AdM d'une démarche caritative à une démarche de développement. Forte du mouvement et des évolutions politiques mondiales, AdM a décidé de s'engager plus fermement d'un point de vue politique.

En 2001, le mouvement a lancé une étude d'impact auprès des producteurs. Cette étude nous met face à une réalité : le CE ne touche pas grand monde. Est-ce que le développement, c'est rendre heureux quelques-uns, ou est-ce pour tout le monde (cf. Rajagopal) ?

Le couplage entre les initiatives locales et des pressions internationales est nécessaire pour changer d'échelle. Le CE doit être un outil de transformation sociale partout, au Sud et au Nord.

Dans le montage des projets avec les partenaires d'Artisans du Monde, perdure un certain déséquilibre dans la relation : le fait de dire qu'AdM va accompagner et aider les partenaires est une illustration de ce déséquilibre.

Le nouveau mode d'agrément des partenaires d'Artisans du Monde devrait aller plus loin que les critères du CE, pour intégrer aussi la question de la vision politique de l'action par les partenaires.

Atelier 6 - Quels partenariats entre les organisations étudiantes et les organisations "seniors" de commerce équitable ?

L'atelier a été co-organisé par Etudiants et Développement, Equiterre, Fédération Artisans du monde, Max Havelaar France, Plate-forme française pour le commerce équitable, Starting Block.

Intervenants : **Nadège Betty** (Equiterre), **Pascal Jeanne** (Etudiants et Développement), **Jean Huet**, **Camille Didry**, **Lise Trégloze** (Fédération Artisans du Monde), **Romain Vigne** (Max Havelaar France), **Emilie Sarrazin-Biteye** (Plate-forme française pour le commerce équitable), **Marjolaine Gèze** (Starting Block).

Introduction

Après une première année de collaboration dans le cadre de l'organisation de la Semaine Etudiante du Commerce Equitable en 2007, les organisations membres du comité de pilotage de cet événement ont souhaité poursuivre leur réflexion commune et échanger avec le public sur les enjeux d'une meilleure collaboration entre organisations étudiantes et organisations du commerce équitable. L'Université d'été offrait donc le cadre idéal pour échanger avec le public sur les divers points de vue des organisations selon leurs spécificités ; mais aussi pour présenter des exemples de collaborations et partenariats concrets et penser à des projets et activités communs.

En effet, les organisations ont fait le constat qu'un cadre de rencontre entre organisations étudiantes et organisations du commerce équitable était nécessaire, particulièrement dans le domaine de l'éducation au commerce équitable où organisations étudiantes et organisations « seniors » mettent en place des activités innovantes.

Qu'est-ce qui caractérise les étudiants ? Peut-on parler d'un milieu étudiant ?

Qu'appelle-t-on public étudiant, public jeune ? Comment travailler en partenariat avec ce public » ?

A partir des éléments de réponse qui ressortent de cet échange avec la salle, voici quelques caractéristiques d'un étudiant : il étudie / il est créateur de projet / il a une gestion du temps spéciale / il a un petit budget... La différence entre des organisations de jeunes et des organisations « seniors » peut tenir principalement au type de public visé par l'association. Une organisation « senior » est souvent ouverte à tous, alors qu'une organisation étudiante accueille plutôt un public étudiant ou jeune (anciens étudiants jeunes professionnels par exemple) et s'adresse principalement aux autres étudiants.

Est-ce facile de trouver des jeunes pour monter des projets, des actions ?

Pour certaines personnes, c'est un public difficile à trouver car la gestion du temps n'est pas la même, l'organisation est parfois plus difficile. Pour mener des actions de sensibilisation en revanche, on peut se rendre dans les facultés, les lycées, pour toucher un public jeune. C'est plus difficile si c'est un « large public » qui est visé.

Projection du film d'Artisans du Monde, *Le commerce équitable : un outil d'éducation au développement* ?

Pour alimenter le débat, une séquence du film est passée : il s'agit d'un extrait d'une rencontre internationale sur l'éducation au commerce équitable organisée en février 2006 par la Fédération Artisans du Monde. La séquence concerne les échanges des participants sur la question : « *Quel public cible pour les actions d'éducation au commerce équitable ?* ».

Quelques actions de commerce équitable menées par des organisations étudiantes ou en partenariat entre organisations étudiantes et organisations « seniors »

La mise en place de filières de commerce équitable et l'activité commerciale (EquiTerre)

EquiTerre promeut le commerce équitable par diverses actions de sensibilisation auprès de tout public (entreprises, étudiants, collèges, collectivités...) et développe une activité commerciale. Ces actions se font en partenariat avec des organisations seniors comme Artisans du Monde, Max Havelaar, mais aussi avec d'autres organisations « jeunes » : Starting block, Etudiants et développement, Animafac...

Au départ, EquiTerre achetait des produits issus du commerce équitable en provenance d'organisations seniors, pour les revendre à travers internet, sur les sites étudiants, etc. Mais depuis 2003, EquiTerre s'est refusée à n'être qu'un site de vente en ligne et traite directement avec les producteurs du sud (des artisans du Népal notamment).

Comment EquiTerre garantit ses filières de commerce équitable ?

En étant membre de la PFCE, en ayant des contrats avec les producteurs.

Le « repas insolent », une animation pédagogique innovante sur le commerce équitable (Starting Block)

Le repas insolent (<http://www.repas-insolent.org>) est une action de sensibilisation « innovante » créée par des étudiants du réseau Starting-Block, sur le thème du commerce alimentaire international. Il s'agit d'une animation inspirée du « jeu des chaises » d'ITECO. A partir de cet exemple (et plus largement des actions de sensibilisation menées par le réseau Starting-Block), on peut considérer que ce que les associations étudiantes peuvent apporter aux organisations « seniors » est leur créativité et leur note « insolente », notamment en terme de création d'outils de sensibilisation ; et leur « vivier bénévole » pour sensibiliser le plus grand nombre au commerce équitable. Ce que les associations « seniors » peuvent apporter aux organisations étudiantes est le « contenu » sur le commerce équitable (fiches techniques, exemples concrets, cadrage théorique...).

L'organisation d'un évènement commun : la SECE : Semaine étudiante du Commerce Equitable (PFCE)

La PFCE a coordonné la semaine étudiante du commerce équitable 2008. L'objectif de l'évènement est de sensibiliser les étudiants au commerce équitable et de leur permettre de mener à leur tour des actions d'éducation à destination d'autres étudiants et du grand public.

Les premières éditions étaient coordonnées par Max Havelaar France qui est à l'origine de ce projet. Mais en 2008, une nouvelle collaboration est née entre organisations « seniors » et étudiantes, sous forme d'un Comité de Pilotage et de groupes de travail spécifiques. Ce fonctionnement a permis la création d'un nouveau site internet et un communiqué de presse commun. Le bilan de cette nouvelle configuration est positif pour toutes les organisations, notamment le fait d'avoir créé un cadre d'échange national entre les deux types d'organisations.

Comment contacter les organisations étudiantes et de commerce équitable au niveau local ?

Voir le site internet de la SECE (<http://www.lasece.org>), qui met à disposition ce type d'information.

De l'intervention ponctuelle au lycée à la construction du projet dans la durée (Artisans du Monde)

Artisans du Monde agit dans l'éducation au commerce équitable depuis plus de 30 ans, en proposant notamment des interventions ponctuelles (2 heures) en milieu scolaire. Consciente des limites de cette pédagogie d'éducation au commerce équitable, Artisans du Monde a choisi désormais de s'engager dans la création de clubs « Jeunes Artisans du Monde », autonomes mais rattachés au réseau Artisans du Monde, où les jeunes seront les moteurs de leur propre sensibilisation et de celle de leur entourage autour de projets motivants.

L'exemple du Club « JAM » au lycée de Sisteron raconté par Camille Didry est très illustratif. Après des années d'interventions ponctuelles répétées, il y a aujourd'hui une quinzaine de jeunes engagés en tant que « JAM » et qui se sont réunissent tout au long de l'année. Ils ont déjà organisé par exemple, la *Semaine de la solidarité internationale* au sein de l'établissement.

Projet « Actions Commerciales Etudiantes » (Max Havelaar France)

Ce projet vise à mobiliser les étudiants de filière commerciale pour des animations en magasin afin de promouvoir les produits équitables labellisés Max Havelaar. Ces actions rentrent dans le cadre du cursus scolaire et constituent une expérience professionnelle enrichissante. Objectif : acquérir une expérience commerciale tout en comprenant les mécanismes et enjeux du commerce équitable. Etapes :

- inscription auprès du groupe local membre du réseau MHF ;
- formation (supports écrits, intervention scolaire...) ;
- recensement des points de vente du secteur ;

- démarchage des points de vente et RDV / négociation avec les responsables de magasins ;
- en magasin : tenue d'un stand, pose de publicités sur les lieux de vente (PLV), dégustation de produits, enquête de notoriété, etc. ;
- communication sur les actions auprès des médias locaux ;
- bilan du projet (retour des documents au groupe local...).

Actions de sensibilisation et réseaux étudiants à l'étranger (Max Havelaar France et Etudiants et développement)

A l'étranger, quelques exemples d'évènements originaux :

L'action internationale « Fairtrade Breakfast Table », est une idée d'animation de rue originale, proposée par des étudiants polonais, lors d'un séminaire international de volontaires du commerce équitable, organisé en octobre 2007 par le réseau « Fairtrade Action Network ». Elle consiste à dresser des tablées dans des lieux publics partout dans le monde, et à convier les passants à partager un petit déjeuner. En 2008, elle s'est déroulée le 10 mai (journée internationale du commerce équitable) en Finlande, en Suède, en Pologne et en France. Max Havelaar France a été le relais en France de cette campagne et a accompagné l'organisation de ces petits-déjeuners à Paris, Nantes, Bordeaux, Dijon et Chambéry.

Plus d'informations : <http://www.fairtradeaction.net/node/38>.

United student for fair Trade est un réseau qui regroupe 150 associations étudiantes aux Etats-Unis. Un évènement d'une semaine est organisé : « *Fair Trade Full Monty* » est une campagne avec toutes les sortes de produits équitables disponibles en permanence au sein de la faculté. Evénement jazz également, avec des grands noms du jazz venant soutenir l'évènement.

Il y a une volonté des organisations étudiantes, par exemple d'un réseau comme Etudiants et développement, de s'ouvrir à l'international, en direction notamment des partenaires européens du commerce équitable ou de la solidarité internationale. L'idée est d'accompagner les associations membres dans cette ouverture.

Atelier 7 - Pas de micro-crédit sans accompagnement : expérience d'un réseau de formation en développement humain et d'une coopérative financière

L'atelier a été co-organisé par ASFODEVH et COFIDES Nord-Sud.

Présentation de l'association ASFODEVH, par Elisabeth Bourel

ASFODEVH est avant tout un réseau qui travaille dans dix pays, actuellement concentrés en Afrique au Sud du Sahara. Elle comporte une cellule (une association déclarée) dans chacun de ces dix pays. En France, ASFODEVH compte une cellule, avec deux sections à Vence et à Caen.

Le socle de l'action d'ASFODEVH est sa charte, qui énonce au point n°1 son ambition de promouvoir d'un développement à visage humain qui mette l'économie au service des personnes et des communautés. De même ASFODEVH prône un type de développement ascendant, partant d'initiatives à la base et faisant naître de réelles compétences. Sa méthode pédagogique part de la demande des porteurs de projets : il s'agit de susciter des initiatives et ensuite de les accompagner pour leur permettre de se réaliser avec le maximum de chances de succès.

Présentation de la COFIDES Nord-Sud, par Hélène Leray

La COFIDES Nord-Sud est née du constat qu'au Sud, on trouvait d'un côté des porteurs de projets motivés et dynamiques, et de l'autre des banques qui ne prêtent pas sans garantie ! Au Nord, on trouvait des épargnants qui souhaitaient connaître la finalité de leur argent et qui cherchaient une action alternative pour soutenir le développement économique dans les pays du Sud.

Peuples solidaires et Terre des Hommes ont donc créé une coopérative financière qui propose aux épargnants du Nord que leur épargne serve à garantir les prêts accordés par les institutions financières locales aux porteurs de projets générateurs de revenus au Sud.

Aujourd'hui, la COFIDES travaille à peu près avec les mêmes pays qu'ASFODEVH, en Afrique de l'Ouest et Centrale, auxquels il faut ajouter Madagascar. Pour cette raison, elle souhaite monter un partenariat avec ASFODEVH.

Echanges avec les participants

Quelle compétence est exigée pour être accompagnateur ?

Il est souhaitable de maîtriser parfaitement la technique d'accompagnement des porteurs de projets, qu'ils sachent bien appliquer ce qui, dans l'accompagnement, revient à l'accompagné et à l'accompagnateur.

Quels sont les domaines techniques dans cette formation ?

Catherine Colin (ASFODEVH) : il s'agit de former des personnes à devenir capables de porter un projet dans toutes ses dimensions. C'est le porteur de projet qui devra s'investir dans l'action, pas celui qui l'accompagne : celui-ci s'investit avec lui en le soutenant et en le guidant dans les décisions à prendre et dans leur application.

Avec quel type de banques la COFIDES travaille-t-elle ?

Avec tous les organismes financiers (banques, mutuelles...) qui acceptent de soutenir les projets bénéficiant de sa garantie, et qui accordent des taux raisonnables aux porteurs de projet.

Présentation du déroulement de l'accompagnement d'un porteur de projet, par Luc Daga (ASFODEVH)

Luc DAGA axe son exposé sur le déroulement de l'accompagnement d'un porteur de projet à partir « Guide d'accompagnement », outil d'ASFODEVH. Les techniques d'animation ont été mises au point à partir des expériences menées dans six pays d'Afrique. Il précise tout d'abord qu'un accompagnement porte sur trois dimensions :

- Une dimension humaine.
- Une dimension économique.
- Une dimension d'évaluation.

Le processus de déroulement d'un accompagnement en 8 points clés :

1. Aider la personne à bien se connaître et à se prendre en charge.
2. Avec l'aide de son accompagnateur regarder ensemble les réalités de son environnement.
3. Faire émerger un projet d'entreprise, en maîtriser les données et les exigences.
4. Etudier la faisabilité du projet. C'est à l'accompagné de faire cette étude avec l'aide de l'accompagnateur.
5. Etablir un plan de progression personnelle, qui constituera le baromètre d'évolution du projet et aboutira entre l'accompagnateur et l'accompagné à un contrat d'accompagnement.
6. A ce stade, chacun recense les personnes de sa connaissance susceptibles de concourir à la réussite du projet, de façon à pouvoir s'appuyer si besoin sur un double réseau d'accompagnateurs.
7. Planifier les activités et maîtriser la gestion, prévoir les périodes des dépenses et des recettes, donner de la visibilité aux opérations, se familiariser avec les techniques de gestion.
8. Il faut encore évaluer régulièrement la progression des opérations, leur coût par rapport à la prévision, le respect des chronogrammes, et analyser les écarts.

La fin d'un accompagnement dépend des circonstances et de la réussite de l'opération. Dès que celle-ci est bien lancée sur ses rails, il faut envisager ou bien de mettre fin à l'accompagnement, ou bien de le prolonger en élaborant si besoin une méthodologie renouvelée en fonction des perspectives d'avenir.

Outre ces huit points, le Guide aborde le cas de l'accompagnement dans le cadre d'un micro-crédit. D'abord, y a-t-il besoin de ce micro-crédit ? Il faut étudier avec l'accompagnateur la justification de ce micro-crédit et les formes qu'il peut revêtir, les perspectives de remboursement, dont il faudra ensuite assurer le suivi. Un grand nombre de formules et de taux existent sur le marché : lesquels sont les plus intéressants et les plus adaptés aux besoins ? On respecte ensuite les étapes décrites.

Présentation d'un partenariat type au Bénin entre la COFIDES Nord-SUD et ID PECHE, par Anne Ceugnart (COFIDES)

ID PECHE est une ONG béninoise travaillant avec les communautés de pêcheurs sur toute la zone littorale du Bénin depuis 1994. Elle avait sollicité l'aide de la COFIDES pour l'obtention d'un prêt servant au financement de projets de maraîchage pour des femmes de pêcheurs regroupées en mutuelles.

Après de nombreuses rencontres, séances de travail et visites sur le terrain, nous sommes parvenus à obtenir un prêt de 160.000 euros auprès d'une filiale de la BOA, l'une des banques principales du Bénin. Ce prêt, qui peut paraître déborder du cadre de la micro finance de prime abord, fut en fait redistribué en micro crédits de 457 euros auprès de 350 femmes de pêcheurs.

Ce projet présente de multiples intérêts :

- projet collectif aboutissant à des micro-crédits individuels ;
- mutualisation des risques ;
- meilleur taux de crédit ;
- réduction des frais de dossiers ;
- développement d'une zone, d'un secteur d'activité, d'une communauté toute entière ;
- réduction du temps d'étude et de négociation bancaire.

Ce travail de connaissance mutuelle, nous a amené à un réel partenariat effectif et ID PECHE est logiquement devenu le représentant de la COFIDES Nord Sud et du SIAD sur le Bénin.

Echanges avec les participants

Plusieurs réactions témoignages et questionnements sur la pratique des micro-crédits et ses conséquences, sur les problèmes liés à l'accompagnement...

- Anne Ceugnart évoque l'exemple du micro-crédit proposé par le gouvernement Béninois aux groupements de femmes, qui a connu un taux de remboursement de l'ordre de 95%.
- Élisabeth Bourel fait part du souhait d'ASFODEVH de mettre en place des formations d'accompagnateurs pouvant se financer par elles-mêmes.
- Un participant partage son expérience au Sénégal avec la Caritas américaine, qui applique le principe de M. Yunus. On débute avec des sommes très modestes, de l'ordre de 50 euros, et le montant peut monter jusqu'à 1.000 euros.
- Un membre d'une petite ONG du Burkina évoque le problème du paiement des accompagnateurs.

- Un membre de l'association « Entrepreneurs du Monde » insiste sur la vulnérabilité des personnes très pauvres ; et précise que les crédits que son association consent sont en moyenne de 150 euros par personne.
- Luc Daga fait remarquer que le travail d'accompagnement par un cabinet spécialisé, souvent exigé par les banques, est d'un coût très élevé. Et qu'en plus les cabinets ne manifestent pas un grand intérêt pour ces dossiers de faibles montants.
- Catherine Colin, trésorière d'ASFODEVH, renchérit en parlant de l'accueil et des conditions de ces banques. Elle conclut : pour les plus pauvres il est difficile, voire impossible, de trouver des solutions.

Atelier 8 - Le Forum social mondial : nouvelles alliances, nouvelles solidarités. Forum mondial « sciences et démocratie » : ce que les scientifiques et les mouvements sociaux peuvent faire ensemble

L'atelier a été co-organisé par le CCFD et le groupe de travail Forum social mondial du CRID.

L'Université d'été a été l'occasion pour le Forum social mondial Sciences et démocratie (FSM S&D) de « sortir de l'ombre » et de présenter publiquement son projet auprès de militants de tous bords. Une conjonction « heureuse » dans le programme nous a permis d'être associés à un atelier sur le FSM et de bénéficier de la présence de Mamadou Goita (socio-économiste de l'IRPAD et coordinateur du Comité d'organisation du FSM polycentrique de Bamako au Mali) et de Chico Whitaker (un des fondateurs du FSM).

Le dynamisme de Chico Whitaker et sa manière « latine » d'aborder et de développer les fondamentaux qui sous-tendent le processus FSM, tout autant que l'expérience vécue par Mamadou Goita, ont été un sérieux atout pour introduire le FSM S&D. Gus Massiah, Claudia Neubauer et Hervé Le Crosnier ont exposé les ambitions du FSM S&D à partir d'un état des lieux sur les questions de sciences dans nos sociétés actuelles. Ils ont rappelé que le FSM S&D a été initié dans l'esprit de Porto Alegre, avec un travail en réseau, une absence de hiérarchie, des tentatives d'ouverture, un élargissement du champ des thématiques couvertes par le FSM.

Les intervenants ont ainsi fait part de leur volonté de créer un espace de coopérations ouvertes, de débats publics, larges et démocratiques, entre scientifiques et organisations du mouvement social à l'échelle de la planète, qui ouvrirait des perspectives nouvelles pour :

- promouvoir et développer le statut de biens communs des connaissances de l'humanité ;
- débattre sur les enjeux et les moyens pour la science et les scientifiques d'exercer leurs responsabilités sociales ;
- renforcer l'autonomie de la recherche, défendre les missions de service public de la recherche et améliorer les conditions dans lesquelles les activités scientifiques sont menées par les étudiants, les chercheurs et les ingénieurs ;
- renforcer la capacité des mouvements citoyens à produire de la connaissance et à être partenaires des institutions scientifiques ;
- renforcer la capacité de nos sociétés, au Nord comme au Sud, à prendre des décisions démocratiques dans le champ des sciences et des technologies. Les membres de la communauté scientifique et les acteurs des mouvements sociaux ont besoin de partager leurs expertises et leurs conceptions pour construire une société

plus respectueuse des droits humains, des cultures et des besoins sociaux et écologiques.

Cet atelier a obtenu non seulement une affluence certaine (plus de 60 personnes) mais aussi un record dans la durée (près de 3h30, sans pause sans qu'aucun membre de l'assistance n'y trouve à redire). Les intervenants ont su montrer à quel point la science, la recherche et la technologie sont à la fois des pivots de notre société, et des instruments de domination dans les mains des pouvoirs politique et financier. D'où une nécessaire appropriation de la science et des choix scientifiques par les citoyens.

Au-delà de la prise de conscience ou de la confirmation de l'importance des thématiques que nous souhaitons porter pour les militants, Chico Whitaker a salué l'initiative avec un enthousiasme non dissimulé et a assuré une nouvelle fois son soutien au FSM S&D.

La délégation du FSM S&D invite les militants et les organisations présentes à l'Université d'été de la solidarité à prendre part à cette initiative et à diffuser l'information dans leurs réseaux pour que la journée du 26 janvier 2009 (date de lancement « officiel » du processus à Belém, Brésil) amorce une reprise en main démocratique de la science.

Voir : <http://fsm-sciences.org>.

Atelier 9 - Les Forums sociaux locaux : témoignages et débats

L'atelier a été co-organisé par les Forums sociaux locaux de Saint-Etienne, Ivry sur Seine, Monts du Lyonnais et le Secours Catholique.

L'atelier « Forums sociaux locaux » avait pour objectifs de permettre des présentations croisées d'expériences de Forums sociaux locaux (FSL) en France, ainsi que des échanges directs stimulés par des questions d'une dizaine de personnes. Un atelier Internet est proposé aux lecteurs de ces actes (voir point 5). 40 FSL en FRANCE constituent un espace d'action pour les acteurs de la solidarité internationale.

Le déroulement détaillé et les interventions, les thèmes identifiés par les organisateurs et les documents distribués aux participants sont accessibles sur www.openfsm.net (espace «atelier fsl au crid »).

Déroulement de l'atelier

Recueil des attentes des participants et introduction sur le processus des forums sociaux.

Ivry : le Forum social européen (FSE) 2003 est passé à Ivry sans que la population s'y investisse. On a eu envie de faire vivre le forum, on a la chance d'avoir un lieu avec Internet et les moyens d'une maison des associations (40 organisations, liste de 400 personnes)... Mais quand l'effort de facilitation cesse, on retombe dans les divisions.

Limousin : le forum social limousin a été créé après le Forum social mondial (FSM) de 2002 qui avait lancé un appel pour décliner les forums sociaux – les trois groupes Attac 87 23 19 avaient lancé l'initiative. En 2007, on a quitté le plateau de Millevaches pour Neuvic, dans la Creuse. Il y a eu 700 personnes.

Monts du lyonnais : zone de 37000 habitants. Créé en 2003 à l'initiative de quelques personnes issues de la mouvance militante locale, le Forum Social des Villages (FSV) a lieu chaque année à la même période que le FSM afin de bien marquer le lien. Le projet : marquer notre adhésion à la dynamique FSM et au projet d' « un autre monde possible » et « porter la réflexion sur notre territoire »....Nous avons commencé par un week-end en 2003 et très vite nous sommes passés à trois semaines (janvier – février). En 2007, nous avons décidé de créer une association loi 1901 « Forum Social des Villages » ...

Nantes : à Nantes, on a fait des rencontres citoyennes préfigurant les FSL. Nous avons des partis politiques dans ce collectif « *Le monde est pas une marchandise* » né avant la charte FSM. On a subi des déconvenues dans les quartiers populaires, et les jeunes générations ne sont pas branchées sur ce mode de fonctionnement qui est ancien. Notre composition de programme orientée sur des idées est en perte de vitesse, les gens veulent du concret. Emergence du Collectif Humus autour d'alternatives concrètes, avec des positions simples du type « *le monde dans lequel on est nous écrase, vivons autrement* », avec une vague idée de rejet, qui organise une grande fête de l'écologie sur un week-end.

St Etienne : 5^e dition, d'abord centralisée puis décentralisée dans les quartiers. Ce sont des ateliers autonomes où chacun dit ce qu'il a envie de faire, puis on retient la proposition si au moins deux structures veulent faire l'atelier. Nous sommes allés dans les centres sociaux, qui ont apprécié car cela a relevé leur image, et nous avons changé de quartier chaque année. On organise deux fois les choses dans le même centre pour que les gens aient le temps de découvrir une première fois, puis qu'ils participent plus la fois suivante.

Présentation « *surfer alter* » : des sites pour rester dans la dynamique du processus du FSM

Sites qui permettent de relier les initiatives locales au processus du forum social mondial ou européen :

- <http://www.forumsocialmundial.org.br> : informations générales
- <http://www.fsm2009amazonia.org.br> : pour inscrire des activités au FSM2009
- <http://www.openfsm.net> : pour créer des espaces d'initiatives ou de préparation d'activités
- <http://www.wsf2008.net> : pour voir les actions à l'occasion de la journée d'action 2008
- <http://www.esf2008.org> : pour la logistique et la mémoire du FSE 2008 à Malmö
- <http://www.openesf.net> : pour créer des espaces d'initiatives ou d'activités

Les Forums sociaux locaux et l'Université d'été du CRID

Cette première participation à l'Université d'été du CRID a permis aux organisateurs de l'atelier de mieux situer leur action de promotion des FSL dans le contexte du CRID.

Le FSM est perçu d'emblée comme une manifestation de solidarité internationale. Il est la manifestation principale d'un processus permanent. Les FSL sont une déclinaison de ce processus FSM. Il existe des dizaines de FSL en France. Le prochain évènement FSM a lieu en janvier 2009 à Belém au Brésil (<http://www.fsm2009amazonia.org.br>).

Un bon nombre de participants connaissent les Forums sociaux, savent qu'il existe des forums sociaux locaux, voire y participent. La modalité « Belém étendue » offre la possibilité d'organiser des activités décentralisées du FSM 2009 partout dans le monde. C'est une occasion de participer à une dynamique FSL près de chez soi, et d'établir ou nourrir des contacts internationaux.

Partant de ce constat, les organisateurs de l'atelier ont décidé de créer sur le site <http://www.openfsm.net> un atelier Internet d'échange d'expérience et de points de vue sur « les FSL et la solidarité internationale », et d'en assurer la modération. Lors des manifestations du CRID à venir, le mode d'intervention des promoteurs de FSL comportera une activité « table d'information permanente ».

Suggestion : prévoir dans une prochaine édition de l'université d'été une deuxième fenêtre chaque soir, assez courte ou seraient proposés des sujets plus transversaux (tels que le lien FSL et solidarité internationale).

Atelier Internet : « Les Forums sociaux locaux et la solidarité internationale »

L'atelier est ouvert aux participants à l'université d'été qui recevront les actes de celle-ci, et plus largement aux personnes en relation avec le CRID.

Comment participer à l'atelier Internet ?

- aller sur le site <http://www.openfsm.net>, et s'y s'enregistrer : cliquer sur « *create account* » ;
- attendre dans sa boîte aux lettres un courriel de confirmation, cliquer sur le lien qu'il contient ;
- rechercher dans le site l'espace « atelier FSL au CRID- FSLs et solidarité internationale » ;
- demander à y entrer : appuyer sur « *join space* » (bouton vert en haut) ;
- accéder aux textes dans la rubrique « pages » (barre de menu) et aux échanges sur la liste courriel de l'atelier dans la rubrique « *mailing list* » (barre de menu).

Structuration et modération de l'atelier Internet

Régulièrement les modérateurs font un point sur les thèmes abordés par les participants dans les discussions menées sur la liste, puis suggèrent aux participants de mettre leur contribution sur le site dans l'espace d'édition.

Le CRID et les FSL

Le CRID propose un groupe de travail FSM qui se réunit régulièrement. Le périmètre de ce groupe est la participation des organisations du CRID aux processus du FSM et du FSE. C'est là qu'un l'atelier FSL a été proposé par le Secours catholique pour l'université d'été du CRID. Ce groupe peut aussi évaluer la dynamique et l'intérêt de « l'atelier en ligne FSL au CRID / FSL et solidarités internationales » sur <http://www.openfsm.net>.

Ceci permettra de faire un lien concret avec la problématique des FSL. En effet, les FSL existants seront probablement des espaces où s'organiseront des initiatives pour le FSM 2009, comme cela a été le cas en janvier 2008 (voir la page « France » sur le site <http://wsf2008.net>). C'est une occasion de participer à une dynamique FSL près de chez soi, et d'établir ou nourrir des contacts internationaux.

Une initiative de mise en réseau des participants aux FSL est accessible sur <http://www.openfsm.net> : voir l'espace interactif « Facilitation de Forums sociaux locaux ». Une rubrique « FSL et activité décentralisées du FSM 2009 » y sera ouverte.

Atelier 10 - Comment, à partir d'un partenariat de terrain Nord-Sud, évoluer dans nos pratiques de lutte contre les exclusions ?

L'atelier a été co-organisé par IPAM et le Secours Catholique

L'objectif de cet atelier était de comprendre, à partir d'expériences d'échanges entre des groupes de personnes cherchant à s'en sortir ici et là bas, comment des organisations ont fait évoluer leurs pratiques de lutte contre les inégalités et les exclusions. Les animateurs (Secours Catholique et IPAM/No VOX) souhaitaient échanger avec les participants – une trentaine- sur les méthodologies et pratiques d'échanges.

Dans un premier temps, les associations organisiatrices ont présenté leurs expériences et leurs projets : Inde, Haïti, luttes contre les exclusions urbaines en Europe, programme européen de mobilité, regards croisés Paris-Lisbonne sur les bidonvilles, actions de solidarité portées par le réseau No Vox.

Dans un second temps, il y a eu des échanges avec les participants. Deux éléments saillants sont ressortis de ces échanges :

- *Les partenariats sont progressivement passés d'une logique d'aide ou d'accompagnement individuel à une approche collective* : renforcement de structures (méthodes de travail, d'animation...) et développement de réseaux aux niveaux national, européen, international. Ce passage a naturellement fait évoluer les pratiques de lutte contre les inégalités. Effectivement, en sortant de la relation individuelle et matérielle, les pratiques d'échanges sont sorties des rapports Nord-Sud classiques d'aide.
- *La formulation d'une méthodologie d'action est coproduite avec les partenaires engagés.* Michel Fraisse, délégué du Secours catholique pour les Alpes maritimes, a montré en quoi les échanges avec Caritas Inde dans les années 90, notamment sur leurs pratiques d'animation, avaient modifié les pratiques du Secours catholique, ici, en France. Pierre Bouin, délégué du Secours catholique pour la Charente maritime, a également valorisé sur la base d'une mission en Haïti la démarche partenariale ancrée sur le triptyque « voir, comprendre, agir ». Le réseau Ipam / No vox a illustré sa démarche en s'appuyant sur une méthodologie de projet coproduite par un réseau européen de partenaires, et axée sur les échanges de volontaires comme moteurs des partenariats et des questionnements des pratiques de chacun.

Pour aller plus loin, voir : <http://www.reseau-ipam.org> / <http://emi-cfd.com/echanges-partenariats/>
<http://www.novox.ras.eu.org>.

Atelier 11 - Le plaidoyer : un outil stratégique de partenariat

L'atelier a été co-organisé par le CCFD, Peuples solidaires et le Secours catholique.

Qu'est-ce que le plaidoyer ?

Campagnes « *Stop the wall !* », « *L'Europe plume l'Afrique !* »... Ainsi nous interpellent (nous, associations du Nord) les associations du Sud pour agir politiquement sur un problème... Agir ici pour influencer là-bas.

Il faut modifier le rapport Nord-Sud en trouvant des marges de manœuvre, des logiques d'influence. On ne prend pas le pouvoir dans les institutions !

C'est la logique de l'avocat qui argumente avec des arguments percutants au bon moment et au bon endroit. Il faut utiliser l'éducation au développement pour mobiliser l'opinion publique. De même, il faut recourir à l'expertise pour avoir les arguments qui obligent les centres de décision (gouvernements, autorités, grandes surfaces, etc.) à s'emparer d'une question et à y répondre.

Pour cela, il faut non seulement une simplification de l'argumentation pour la rendre plus accessible à l'opinion publique, mais aussi et surtout une mutualisation entre les ONG.

Dans une démarche de plaidoyer, pour synthétiser :

- D'où vient l'initiative ? Elle ne vient pas toujours de l'interpellation du Sud.
- Quels sont les moyens du plaidoyer ? Il y a entre autres : l'expertise, la pédagogie, la pression collective (via les campagnes par exemple). Le plaidoyer doit aussi être dynamique et s'inscrire dans la durée.
- Sur qui doit porter la campagne ? Elle doit porter sur les décideurs politiques (parlementaires, élus locaux, etc.), économiques (entreprises) et sur le public.

Une dynamique se met en place :

- Identification d'un problème (via organisations du Sud ou initiative du Nord).
- Expertise.
- Campagne avec interpellation et sensibilisation.
- Nouvelle expertise.
- Nouvelle campagne avec nouvelle situation.

Quelques expériences

Paul Samangassou (Caritas Cameroun)

Quelles relations entre les actions de plaidoyer au Sud et les actions au Nord ? Comment agir ici pour que ça change là-bas ? Pourquoi le plaidoyer est un outil stratégique pour le partenariat ?

Les organisations de la société civile (OSC) africaines s'aperçoivent qu'il leur est impossible de mettre fin aux difficultés, aux misères. L'Etat détient les clés de ce qui permet d'accéder au bien-être. Les OSC doivent investir le domaine du plaidoyer et les stratégies d'influence pour espérer faire changer les comportements des acteurs politiques.

Toutefois, à elles seules, les OSC du Sud ne peuvent rien faire, d'où le besoin d'alliances avec les organisations et individus du Nord. Avec ces dernières, il faudra au préalable définir les objectifs à atteindre ; la stratégie ; les échéances. Ce qui peut poser quelques difficultés.

On rencontre quatre difficultés principales :

- S'entendre sur ce qu'est le plaidoyer.
- S'entendre sur les outils à utiliser.
- S'entendre sur les thématiques de plaidoyer.
- Arriver à faire le bilan d'une action de plaidoyer.

Les relations de partenariat renforcent les OSC du Sud qui commencent alors à agir sur les gouvernements du Sud. Une fois renforcées, les OSC du Sud commencent à agir sur les institutions. L'influence est plus importante une fois que les OSC du Nord et du Sud font converger leur plaidoyer.

J'ai travaillé sur la dette du Cameroun, un gouvernement corrompu. Pour s'assurer que cet argent ne prenne pas le même chemin que les prêts précédents, le Secours catholique, le CCFD et d'autres ont obtenu du gouvernement français et des bailleurs faisant pression sur le gouvernement camerounais que soit créé un Comité consultatif pour suivre l'affectation des fonds PPTTE (Pays pauvres très endettés).

Ousmane Diarra (Association des Maliens expulsés)

Le besoin de partenariat Nord-Sud a pour finalité de nous aider à interpellier le gouvernement de notre pays et à sensibiliser les populations. Il y existe de fortes relations entre Etats du Nord et Etats du Sud (c'est le cas entre la France et le Mali).

Le ministre français de l'immigration Brice Hortefeux est venu négocier des accords de réadmission au Mali. Et c'est par nos partenaires du Nord que nous en avons été informés. On a pu mobiliser nos troupes. Puis le ministre malien des Affaires étrangères est allé en France. Nous avons interpellé les parlementaires maliens : une lettre d'interpellation au président de l'Assemblée nationale contre ce projet d'accord a été rédigée. 200 policiers se sont présentés devant nous avant le sit-in.

Face aux expulsions quotidiennes de ressortissants maliens qui atterrissent à l'aéroport de Bamako, nous nous sommes rapprochés du Sénégal et de la Mauritanie pour mener des campagnes de sensibilisation collectives sur le phénomène d'expulsion.

Echanges avec les participants

Un participant de Tunisie : comment arriver à une relation horizontale entre OSC du Sud et OSC du Nord ?

Un participant de la Cimade : sur le dialogue politique, l'Association des Maliens expulsés a sensibilisé les parlementaires maliens avant la rencontre de Rabat entre parlementaires africains. Résultat : les Maliens se sont avérés les plus sensibilisés et les plus offensifs à cette rencontre.

Un bénévole du Secours catholique : les choses bougent en Afrique, mais peu d'Africains sont engagés ici en France. La campagne sur la dette n'a pas marché pour le Congo. En effet, après avoir bénéficié de l'initiative PPTE, le Congo est allé s'endetter à nouveau auprès de la Chine.

Autres interventions

Catherine Gaudard (CCFD)

Prenons l'exemple de la campagne soja et du plaidoyer sur les politiques agricoles. La campagne « *Le soja contre la vie* », lancée en janvier 2006, était une réponse à une interpellation de plusieurs organisations d'Amérique latine face aux ravages du soja depuis les années 1970 et l'accélération des dernières années. Au Brésil, 50% des surfaces sont déjà cultivées, la déforestation s'accroît, il y a un effet boule de neige. C'est maintenant au tour du Paraguay, avec des investisseurs brésiliens. Ce soja sert à alimenter du bétail en Chine.

Dans le cadre de la campagne « *L'Europe plume l'Afrique* » par exemple, on avait identifié le problème commercial, alors qu'eux, au Sud, avaient ciblé d'abord le problème sanitaire. On a travaillé les arguments ensemble.

Sur la campagne soja, on a travaillé avec le RAD, Greenpeace (qui s'était focalisée sur l'Amazonie mais pas sur les populations là-bas, nous avons insisté sur ce point avec nos partenaires). Il y a eu une complémentarité entre différents acteurs.

Un séminaire de préparation de la campagne a eu lieu. On a identifié les cibles, notamment des entreprises comme Cargill. Au même moment avait lieu une table ronde sur un soja durable (avec WWF, des entreprises, etc.), pour aboutir à la régulation de la culture du soja en Amérique Latine, avec des objectifs de normes. Nos partenaires ne voulaient pas négocier avec les entreprises sans pression populaire. Il fallait trouver les modalités de plaidoyer qui leur conviennent. La cible était les entreprises : reconnaissez-vous votre impact ? Comment vous y répondez ?

Nous avons obtenu 100 000 pétitions, qui n'ont pas été suivies de résultats immédiats. Mais nous avons repris les revendications dans la campagne « *Soignons la Pac* ».

L'accumulation de nombreuses actions de plaidoyer permet de faire passer quelque chose dans un momentum. Cf. crise alimentaire : on se tourne vers nous pour avoir notre analyse. Les gouvernements du Sud se tournent vers les mouvements paysans. C'est le cas du Brésil qui commence à prendre en compte l'agriculture familiale.

Benjamin Peyrot des Gâchons (Peuples solidaires)

Le partenariat entre Ekta Parishad et Peuples Solidaires est né du plaidoyer, à travers les appels urgents d'organisations du Sud, sur des cibles politiques ou économiques.

Le premier appel urgent a été lancé en 2000 pour soutenir une marche non violente pour la terre. Depuis, presque chaque année, une marche est lancée pour interpeller l'Etat concerné sur la question de la réforme agraire.

Octobre 2007 : 25.000 paysans parcourent 300 kms pour faire connaître la situation des paysans pauvres en Inde et revendiquer la création d'un comité national des réformes agraires, d'une cour de justice pour les conflits fonciers, etc. Ces revendications sont le fruit

du travail du collectif Ekta Parishad, dont la démarche associe plaidoyer, mobilisation de masse et éducation au développement.

Impact d'une telle mobilisation :

- 1^e revendication atteinte : le lendemain de l'arrivée de la marche, à Delhi, les délégués d'Ekta Parishad ont obtenu la création d'un Comité national de réforme agraire (dont les travaux devaient démarrer le 1^{er} janvier 2008). Ekta Parishad prévoit de réunir 100.000 marcheurs en 2012 si les travaux du comité n'ont pas été suivis d'effets.
- En Europe, les eurodéputés verts ont demandé à la Commission des droits de l'Homme de soutenir les marcheurs et d'interpeller le Premier ministre indien sur les questions d'accès à la terre.

Conclusion

Points forts :

- Renforcement du partenariat Sud-Sud, Nord-Nord, Sud-Nord et partenariat plus équilibré.
- Cohérence des campagnes pour mobiliser décideurs et opinion publique, cibler certains publics.
- Importance de lier le plaidoyer à l'EAD (éducation au développement).
- Respect des valeurs et positions de chacun.
- Défense des droits.
- Apprentissage à travers des campagnes internationales pour renforcer d'autres partenariats.
- Capitalisation des expériences et expertises dans le processus de maturation du plaidoyer.
- Ouverture : « on regarde plus loin ».
- Renforcer les collectifs au Nord, campagnes conjointes.
- Renforcement de l'expertise des partenaires du Sud.
- Renforcement des organisations, hors de l'institutionnel.
- Partenariats de long terme.

Difficultés :

- Grand nombre de campagnes.
- Financement et relations aux partenaires.
- Diffusion au grand public, au-delà des militants.
- Contradiction entre campagne de collecte de fonds et plaidoyer.
- Manque d'échanges et de formations entre associations de plaidoyer et les autres, pour s'unir et peser plus lourd.
- Parvenir à une réelle égalité entre partenaires du Nord et du Sud.
- Complémentarité entre court et long termes.
- Campagnes qui viennent d'en haut.
- Appropriation de l'expertise.
- Différences culturelles et différence des contextes politiques.
- Campagnes conjointes : acteurs se réunissant sur le plus petit dénominateur commun.
- Quelle évaluation pour agir dans la durée ? Indicateurs de résultat.
- Mieux se connaître entre associations qui font du plaidoyer, en particulier au sein du CRID.

Michel Roy prend l'exemple des plates-formes thématiques avec large spectre d'organisations, comme la Plate-forme Paradis fiscaux et judiciaire, avec un plaidoyer dans la durée :

- Recherche, analyse, construction de propositions (travail initial et permanent). Objectifs à long terme basés sur les droits humains.
- Puis plusieurs formes de plaidoyer : 1^e campagne, 2^e campagne, etc.
- Lobbying auprès des cibles politiques et économiques, contacts réguliers et temps forts (conférences internationales, etc.).
- Travail avec les médias en fonction de l'actualité, construction de positions, communiqués de presse. Travail également permanent pour communiquer sur notre analyse.

Catherine Gaudard souligne l'importance d'impliquer davantage les militants dans des actions de plaidoyer, hors campagnes de mobilisation. Exemple de la campagne *Urgence planétaire, votons pour une France solidaire*.

Atelier 12 - Comment défendre les droits des militants menacés au Sud ?

L'atelier a été co-organisé par le Secours catholique, Peuples solidaires, Cyberacteurs, la Plate-forme française « Publiez ce que vous payez » et l'ACAT.

L'atelier a porté sur le cas du Congo Brazzaville, un pays où la lutte contre la pauvreté reste une priorité pour plusieurs raisons :

- 70% de la population y vit en dessous du seuil de pauvreté,
- la dette du pays est l'une des plus élevées au monde par tête d'habitant,
- les 30 ans de l'exploitation croissante du pétrole n'ont eu aucun impact social positif auprès des ménages (elle a avoisiné 275 000 barils par jour en 2006, et était de 15 millions de tonne par an en 2001),
- les rares infrastructures de base existantes sont encore celles héritées des années 60,
- l'accès à l'eau potable, à la santé et à l'éducation risque d'être compromis pour longtemps.

Dynamique de la société civile congolaise

Même si la conscience nationale et la culture démocratique sont encore à bâtir et à enraciner, la société civile congolaise se bat depuis des années contre la corruption, l'arbitraire, la mauvaise gestion des finances publiques, etc. Ce combat courageux lui a permis d'acquérir progressivement une plus grande visibilité et l'adhésion grandissante de la population.

En 1999, soit deux ans après l'arrêt du processus démocratique engagé en 1991, la Conférence des évêques du Congo lève le tabou sur le pétrole et s'interroge sur « le pourquoi et le comment se fait-il que le pétrole n'a pas d'impact social au niveau des ménages ? » Une interrogation à laquelle va s'associer le COEC (Conseil oecuménique des églises chrétiennes au Congo).

C'est à partir de cette dynamique que vont s'engager le plaidoyer sur le droit de savoir et sur la transparence (en 2003), et se tenir la table-ronde organisée en 2005 (celle-ci avait réuni le gouvernement, les compagnies pétrolières et la société civile). De là, va être initiée formellement la plate forme de la coalition congolaise « Publish what you pay » (PWYP) constituée de 7 organisations assez autonomes. Dans le même temps, au niveau international, la campagne PWYP prend de l'envol et la démarche EITI (Initiative sur la transparence des industries extractives) initiée par Tony Blair, alors Premier ministre britannique, voit le jour en 2002.

Les causes de l'insécurité des militants

Les raisons qui expliquent la situation d'insécurité pour des militants des droits de l'Homme au Congo sont multiples :

- Le poids de l'histoire politique et les rapports spécifiques au pouvoir :
 - Plus de quarante années de gouvernance « mono partisan », c'est-à-dire avec un seul parti qui dirige l'Etat (la brève parenthèse démocratique entre 1991 et 1997 a été arrêtée par un coup de force et un bain de sang).
 - L'alternance politique se fait dans la violence des armes, la guerre pour le pouvoir en 1997-1999 a fait des milliers de morts (chiffre inconnu par volonté du pouvoir), la possibilité d'un génocide ou d'une épuration ethnique n'est jamais exclue.
- L'affaiblissement de l'État :
 - La situation de « non-État » que vit le pays en cette période d'après guerre pour le pouvoir (1997-1999) multiplie les violences et l'impunité devant le non respect des droits humains fondamentaux : exécutions sommaires, justice partielle, etc.
 - Un recul démocratique renforce le déficit dans le domaine (non respect de la loi des finances et de la constitution). Des institutions démocratiques n'existent que pour la forme.
 - L'insécurité au quotidien tétanise les populations et entretient le traumatisme en leur sein.
 - Le traumatisme collectif de la guerre a créé une passivité au sein des populations (tétanisation), qui profite au pouvoir. 27 mois de salaires n'ont pas été payés et il n'y a eu aucune réaction de la part des syndicats et des travailleurs.
 - Il n'y a pas de réelle opposition parlementaire issue d'élections libres et transparentes, capable d'interpeller le gouvernement sur sa mauvaise gouvernance.
 - Dans ce contexte, un éveil des ONG des droits de l'Homme est très mal perçu par le pouvoir en place.
- La peur des ONG : le militantisme croissant des ONG, qui n'hésitent pas à dénoncer le paradoxe d'un pays riche en ressources naturelles mais d'une population demeurant très pauvre (la mauvaise gouvernance, l'opacité dans la gestion des biens publics et des revenus pétroliers s'amplifient), a généré du côté du pouvoir une peur encore plus grande de voir :
 - Un mécontentement populaire.
 - Une explosion populaire eu égard à la situation sociale et économique des ménages.
 - Une rupture vis-à-vis de la classe politique et du pouvoir, en même temps qu'une plus grande sympathie pour les ONG, etc.

Le souci de contrôle des ONG

L'obstination du gouvernement à vouloir choisir les membres de la société civile qui feront partie, comme troisième partenaire, du comité de suivi EITI (Initiative sur la transparence des industries extractives), témoigne de ce souci de contrôle par les autorités politiques. Ce qui, d'ailleurs, est contraire à l'accord de Cotonou et aux principes de l'EITI.

Le 7 septembre 2007, la nomination des membres du comité de suivi sera obtenue. Sept membres sont de la société civile, dont trois de la coalition congolaise PWYP, mais ceci ne se fera pas sans heurts. Ainsi, deux militants, Brice et Christian, vont être inquiétés et subir

des intimidations de tout genre : harcèlement, privation des libertés, emprisonnement, etc. Il seront qualifiés d'« *ennemis de la République à traiter comme tels* ». L'argument utilisé est la lettre adressée par PWYP Congo aux Institutions financières internationales, demandant que l'accession du Congo au processus PPTTE (Pays pauvres très endettés) soit soumise à des actes concrets de transparence, de bonne gouvernance...

Comment se mobiliser dans ce contexte ?

Il faut :

- Renforcer les liens Nord-Sud et Sud-Sud.
- Faire un plaidoyer pour une vraie rupture de la politique de complaisance envers les dictatures.
- Renforcer les capacités permettant d'atteindre les leviers et d'influer sur les positions de l'extérieur (Union européenne, ONU, etc.).
- Mettre en place un système d'alerte facilitant le déclenchement rapide d'une pression adéquate et ciblée. Il implique les ONG, les médias et les organismes judiciaires, et requiert une bonne information sur les militants et la situation concernés, ainsi que sur les organisations et réseaux impliqués au départ.
- Prévoir des actions spécifiques.
- Défendre auprès des pays démocratiques et des institutions au Nord la nécessité du combat sur les droits de l'Homme mené par les organisations de la société civile et les militants.

Conclusion

- La mission ultime de la société civile est d'une part d'amener les populations à une conscience nationale et démocratique, et d'autre part de prendre une part active à l'amélioration du bien être des ménages, avec le soutien et l'appui des ONG du Nord.
- Pour réaliser cette mission, les militants des ONG du Sud courent des gros risques pour leur vie d'autant qu'ils dénoncent et touchent par là les intérêts égoïstes du pouvoir en place.
- Cette nécessaire protection des militants passe par la mise en place d'un mécanisme de déclenchement d'actions de pression ciblées et concrètes, véritable ballet diplomatique des droits de l'Homme.
- Toutefois, cette protection implique que la société civile soit une entité capable de se mobiliser et d'exprimer l'opinion nationale sur les défis et les préoccupations essentielles des populations et du pays, pour que les militants des droits de l'Homme soient mieux protégés partout.
- Par ailleurs, un vrai partenariat entre le Sud et le Nord requiert des partenaires forts, et passe donc par une conscience nationale acquise dans les pays du Sud.

Atelier 13 - Quand la défense de la diversité des expressions culturelles contribue au développement durable

L'atelier a été co-organisé par Traditions pour Demain et la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle.

L'atelier a rassemblé une soixantaine de personnes et a démarré par un extrait du film *Joseph Ki-Zerbo - Identités, identité pour l'Afrique*, de Dani Kouyate (Burkina Faso).

Présentation de Traditions pour Demain, par Diego Gradis (président exécutif de Traditions pour Demain)

Les projets de sauvegarde d'expressions culturelles traditionnelles des peuples amérindiens d'Amérique latine qui sont accompagnés par Traditions pour Demain poursuivent un objectif « d'empowerment » des communautés, à travers l'épanouissement de l'estime de soi, de la confiance, de la dignité et du respect. Une démarche de développement exogène au groupe bénéficiaire ne saurait être accueillie sans ces éléments préalables. Il s'agit donc d'une consolidation du socle culturel pour mener ensuite des actions de développement.

La diversité culturelle alliée au développement durable constitue un processus historique dans le monde de la coopération. Ce processus a notamment donné lieu, en 2005, à la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles. La CNUCED s'intéresse également à la créativité humaine, et a publié en avril 2008 un important rapport sur la contribution du secteur de l'économie créatrice dans l'économie des pays en développement. Les industries créatrices conjuguent les arts, la culture, le monde des affaires et la technologie.

Au niveau mondial, Nord et Sud confondus, le taux de croissance du secteur de l'économie créative a été de 8% en 2007. Le commerce international en 2005 pour les biens et services créatifs a atteint le chiffre de 424,4 milliards de dollars. Le continent africain ne représentait qu'1% de ce commerce.

La demande pour les produits de divertissement dans le monde est en hausse. Aux Etats-Unis, le secteur de la production de biens et de services culturels constitue le premier ou le second poste de la balance commerciale, selon les années.

C'est en 1982 que l'UNESCO, lors de la conférence Mondiacult à Mexico, donne de la culture une définition nouvelle qui associe l'identité à la culture. Jusqu'alors considérée comme un élément relevant des domaines de l'anthropologie et de l'ethnologie, cette culture au quotidien devient désormais populaire et objet des politiques culturelles.

La décennie mondiale du développement culturel

La Décennie mondiale du développement culturel a été animée par l'UNESCO de 1986 à 1996. En 1998, la culture est reconnue en tant qu'espace de développement à la Conférence de Stockholm. La Déclaration universelle de l'UNESCO sur la diversité culturelle est adoptée en 2001, et est assortie d'un plan d'action. Celui-ci prévoit l'élaboration d'un traité international pour éviter l'imposition d'une monoculture euro-américaine à l'ensemble du monde, principalement véhiculée par les médias.

Les Etats-Unis rejoignent alors l'UNESCO, notamment pour tenter de contrer ce projet de Convention, afin qu'elle n'entrave pas le libre échange des biens et services culturels. Ils sont parvenus à affaiblir le poids juridique de cette Convention par rapport à d'autres traités. Soutenue dans les négociations par la société civile, la Convention de l'UNESCO sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles est adoptée en 2005, avec seulement 2 voix contre : les Etats-Unis et Israël.

Cette Convention comprend les principaux points suivants :

- Reconnaissance de la spécificité des biens et services culturels, par rapport aux autres produits du marché, car ils sont porteurs d'identité, de valeurs et de sens.
- Souveraineté des Etats à mener une politique culturelle qui promeuve la diversité de création, production et diffusion de ces biens et services culturels (favoriser les actions culturelles d'un pays en le protégeant de la mainmise d'un autre pays).
- Reconnaissance du rôle actif de la société civile dans la mise en œuvre de la Convention.
- Nouvelle architecture pour une coopération culturelle internationale : un fonds international pour la diversité culturelle a été créé, alimenté par les pays du Nord pour la promotion d'actions culturelles au Sud, projets de recherche, éducation et diffusion, statuts de l'artiste, coopération technique culturelle, soutien aux industries culturelles, etc.

Rasmané Ouedraogo (président de la Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle, président de la Coalition burkinabé pour la diversité culturelle)

La Fédération internationale des coalitions pour la diversité culturelle rassemble 42 coalitions nationales regroupant les organisations professionnelles de la culture de ces pays. Les pays du Sud se sont mobilisés autour de la Convention de 2005, en réaction à plusieurs constats : déni de leur propre culture, trafic illicite d'objets culturels, envahissement de produits culturels venus d'ailleurs (Europe et Etats-Unis via l'Europe).

Les films africains sont considérés comme des films « à risques ». Leur visionnage en Europe nécessite l'obtention de subventions. L'encouragement de la diversité culturelle n'a pas jusqu'à présent favorisé la production cinématographique africaine. Le domaine de la culture est composé de professions « à risques ».

Au Burkina Faso, il existe une cinquantaine de salles de cinéma. Les films locaux ne passent pas dans le circuit commercial. Ils ne sont diffusés que dans les festivals. Pour la production de films, les banques ne veulent pas accorder de financements, ce qui réduit considérablement les capacités de ce secteur créatif. La libre circulation des artistes est quasiment impossible aujourd'hui, que ce soit Sud-Sud ou, encore moins, Sud-Nord.

La Convention devrait favoriser la vente de produits nationaux à l'étranger. Toutefois, la mondialisation demeure l'outil d'une élite. La vente de produits du Sud sur Internet est limitée voire inexistante. Par conséquent, la compétitivité des produits culturels est très faible, et reste confinée dans leur région de création et de production. La richesse qui ressort de la confrontation à d'autres produits est donc inaccessible pour le Sud.

Le secteur culturel manque encore d'un environnement juridique approprié. La Convention a permis la légitimation des politiques culturelles et le développement de partenariats inter-pays (partage des outils, appartenance des produits,...). Au Burkina Faso, le domaine artistique compte environ 120 000 acteurs de la vie culturelle avec, derrière chacune d'entre elles, une dizaine de personnes bénéficiaires (cercle familial, etc.). Ainsi, c'est environ 20% de la population burkinabé qui vit des retombées de la production culturelle.

Claude Michel (secrétaire général du syndicat CGT Spectacle, trésorier de la Coalition française pour la diversité culturelle)

En matière de diversité culturelle, il est difficile de s'éloigner des milieux professionnels. La société civile, le public sont insuffisamment impliqués. Le mouvement des Coalitions pour la diversité culturelle a débuté en France et au Canada. Au départ, cinq coalitions se sont formées. La Coalition française, initialement sous le nom de Comité de vigilance, est née au moment du GATT (1993) dans le but d'empêcher la libéralisation des productions audiovisuelles. L'exception culturelle est alors accordée : les biens culturels ne sont pas des marchandises comme les autres. L'« exception culturelle » devient ensuite « diversité culturelle ».

La diversité culturelle est un combat et non un acquis ou une donnée. Très peu de pays disposent d'un budget pour favoriser la diversité des expressions culturelles. La Convention constitue un instrument juridique pour empêcher le monopole culturel. Le rôle de la société civile est difficile à faire valoir. En Afrique anglophone, dans les pays arabes et en Asie, les Coalitions sont faibles. Le nombre global de Coalitions est passé de 5 en 2001 à 42 en 2008. Elles rassemblent des associations culturelles et existent indépendamment de la ratification ou non de la Convention par le pays. On constate toutefois que la plupart des pays qui ont une Coalition, ont ratifié la Convention de 2005. Les Coalitions s'intéressent aux bonnes pratiques en matière de politiques culturelles, par le biais d'études comparatives entre pays. Les échanges culturels équilibrés sont recherchés : par l'affaiblissement de l'hégémonie, les expressions culturelles propres sont valorisées.

Le fait que la diversité culturelle ait été reconnue comme étant le quatrième pilier du développement durable au Sommet mondial de Johannesburg (2002) n'est pas suffisamment mis en avant. Il s'agit de se battre pour que les enjeux culturels soient appréhendés en tant que tels.

Echanges avec les participants

CCFD : La diversité culturelle ne constitue-t-elle pas un discours réservé aux initiés ? Comment rendre ce discours accessible aux autres ? Combien de personnes connaissent la Convention ?

- Claude Michel : L'avènement de la Convention de l'UNESCO traduit un progrès. Très peu la connaissent, mais de nombreuses revues juridiques, notamment, ont publié de nombreux articles et analyses. La presse grand public s'en est aussi fait l'écho, mais dans une moindre mesure. L'information circule. Une audition s'est tenue au Parlement européen en vue d'évaluer l'impact de la Convention de l'UNESCO sur le droit communautaire.
- Troupe de théâtre du Sénégal : Les subventions des « alliances culturelles » diminuent. La société africaine n'a pas la possibilité de voir ses propres produits, réalisés par des cinéastes professionnels : à Dakar par exemple, il n'existe que très peu de salles de cinéma. Elles ne diffusent que des films américains, asiatiques, français... Les alliances culturelles sont censées aider la production culturelle, mais

en réalité elles imposent leurs conditions aux artistes. Les productions doivent obligatoirement être en langue française, alors que 80% de la population sénégalaise ne parle pas français. Les tournées des artistes du Sud dans les pays Nord afin d'y faire connaître leur culture ne sont pas possibles.

- Diego Gradis : Une disposition est à mettre en place dans la Convention : le traitement préférentiel ou « passeport artistique », afin de faciliter les venues d'artistes. Cette disposition est en discussion. Il faudra veiller à son application.
- Rasmané Ouedraogo : Les responsables politiques ne savent pas ce qu'est la culture africaine. Il y a une sensibilisation à faire et un travail à mener auprès des structures intermédiaires et des acteurs culturels. Le manque de démocratie en Afrique est un problème majeur : les films sont diffusés davantage à l'extérieur que dans leurs propres pays de production. Ils évoquent souvent des problèmes et conflits internes et sont donc refusés.

Conclusion

La création d'un groupe de travail sur ces questions devrait être proposée aux instances du CRID, afin de promouvoir la dimension culturelle du développement et le soutien aux activités créatrices dans le Sud. A la lumière de ces débats et de cette nouvelle dimension de l'aide au développement, il est essentiel que les ONG françaises de coopération s'en saisissent et s'y engagent.

Atelier 14 - Le droit, un outil d'autonomie pour les partenariats de solidarité internationale

L'atelier a été co-organisé par Juristes solidarités, la Maison des Citoyens du Monde et Nantes Guinée.

Nantes-Guinée, acteur de terrain dans le domaine de l'accès aux soins en Guinée, et Bolivia Inti-Sud Soleil, qui intervient dans la promotion de l'énergie solaire, sont membres de la Maison des Citoyens du Monde de Nantes.

Intervenants : **Béatrice Diallo** (chargée de mission à Nantes-Guinée), **Vincent Dulong** (directeur de Bolivia Inti-Sud Soleil), **Perrine Renoux** (chargée de la consultation sur le droit des pauvres, à Cusco, Pérou, pour ATD Quart Monde). Discutant : **Michel Doucin** (ancien ambassadeur des droits de l'Homme).

Rappel de la problématique

Le droit, à condition qu'il soit réellement approprié par les populations, peut constituer un outil de développement respectueux de l'autonomie des personnes et des groupes. L'approche par le(s) droit(s) s'est généralisée dans les modes d'action des ONG, depuis les années 90, posant un certain nombre de questions auxquelles les acteurs de l'atelier ont tenté de répondre, à partir de leurs expériences de terrain.

Quelles stratégies, au sein d'un partenariat de solidarité internationale, les ONG des Nords et des Suds mettent-elles en oeuvre pour impulser la création d'un droit plus à même de satisfaire les besoins des populations (droit à la santé, mise en place de dispositifs tels que les mutuelles, services de bases, droits économiques, sociaux et culturels, etc. ? Comment appuyer les partenaires qui revendiquent leurs droits, qui se battent contre des normes qui vont à l'encontre de leurs nécessités ?

Quel lien entre l'appui technique et le droit ?

Le droit, c'est aussi un élément de l'action déterminant dans la définition des cadres des relations entre partenaires. En appuyant une structure d'économie sociale au Sud (mutuelle, association, coopérative), les ONG du Nord sont parfois amenées à appuyer la définition des règles de fonctionnement interne, facteur fondamental de légitimité d'une action. Comment le droit intervient-il dans la relation partenariale et comment est-il un facteur essentiel pour favoriser l'autonomie et la pérennité des projets de solidarité (conventions, relations de travail...) et l'égalité et la réciprocité des relations entre les partenaires ?

Echanges avec les participants

Le débat s'est porté essentiellement sur la question de l'autonomie des partenaires des Suds dans le cadre de la mise en place de projets d'appui initialement techniques, faisant en cela apparaître les différences d'approche entre les ONG d'appui technique menant des projets de développement sur le terrain et celles dont les projets reposent essentiellement sur une logique d'accès au droit.

Dans le premier cas, le droit est un outil d'autonomisation pour des partenariats dans lesquels la relation initiale est assez emprunte de dépendance. Dans l'autre cas, la vision est celle d'un appui à des revendications, plutôt dans une perspective d'autonomie.

Toutefois, on ne peut pas réellement parler de dualité, en ce sens que les ONG qui apportent un soutien technique se fondent également sur une appropriation des connaissances transmises aux populations dans la perspective de l'accès aux droits : droit à l'énergie, droit à la santé.

L'appui technique et financier des ONG des Nords pose la question de l'autonomisation de projets soutenus par les associations du Nord et de leur appropriation par les partenaires des Suds. Une des questions posées par la salle était particulièrement intéressante à ce sujet, à savoir si le but des ONG des Nords est de disparaître.

Le chemin de l'autonomisation est long dans le cadre des projets où il y a un transfert de compétence technique (méthode de construction de fours solaires et appui à la constitution de mutuelles). Le droit, notamment à travers le conventionnement entre les partenaires et à travers les actions en partenariat avec les pouvoirs publics des zones d'intervention est un élément essentiel pour cette autonomisation des projets.

« Comment lâcher la bride ? » demande Michel Doucin. Aujourd'hui, un grand nombre de bailleurs exigent des structures locales à qui verser directement les fonds. Mais quand ces structures locales ne préexistent pas au projet, la question est de savoir comment s'assurer que les structures des Suds, créées pour porter ces projets auront bien des objectifs qui convergent avec les ONG du Nord qui sont au départ les instigatrices du projet. Quels garde-fous pour s'assurer que l'appropriation des projets par les acteurs des Suds ne donnera pas lieu, par exemple à la création d'entités lucratives.

Les conventions cadre ou les chartes de principes sont à cet effet de bons outils pour garder des objectifs communs. Le conventionnement peut permettre de rétablir une égalité de droit entre des partenaires aux moyens très inégaux.

Pour Nantes-Guinée, dans son expérience, la question qui se pose aujourd'hui est celle de l'autonomie des mutuelles car le projet est encore assez dépendant des apports techniques et financiers de Nantes-Guinée. Les mutuelles, créées à la demande de groupements de paysans ou de travailleurs guinéens ont été dès le départ des structures juridiques indépendantes et économiquement indépendantes mais elles ont encore besoin du projet qui apporte un appui technique qui passe surtout par la formation.

Passer des besoins aux droits

Quand les besoins deviennent des droits (droits économiques, sociaux et culturels, DESC), le rôle de l'information au droit est très important. Comment rendre accessible les textes à des personnes analphabètes ? L'expérience de la consultation d'ATD Quart Monde est très éloquent à ce sujet. Par la consultation des familles les plus déshéritées de Cusco au sujet du projet de résolution « droit des pauvres » de la Commission des droits de l'Homme de l'Assemblée générale des Nations Unies, les populations ont pu s'exprimer et faire le lien entre leur quotidien et le droit. Cela participe d'une reconnaissance importante des

populations. Mais il faut veiller à ne pas créer un droit des pauvres, car « droit des pauvres = pauvre droit ». La force du droit réside justement dans son caractère universel. Il faut permettre son appropriation par les populations concernées, qui doit s'accompagner de garanties mises en place par les Etats.

Grâce à la pression d'un certain nombre d'ONG, le comité DESC de l'ONU a élaboré une proposition de protocole additionnel au pacte relatif aux droits économiques, sociaux et culturels pour permettre aux populations de présenter des requêtes à l'encontre des Etats qui ne respectent pas leur obligation vis-à-vis du pacte. Le chemin est encore long car il faut désormais que le protocole soit ratifié par dix Etats pour entrer en vigueur. Les ONG ont un rôle fondamental d'information aux populations sur les recours possibles pour faire respecter les droits.

Conclusion

Finalement, qu'il s'agisse des droits universels ou du droit dans son acception plus contractuelle, celui-ci n'est jamais neutre. Le droit en tant qu'outil dans les relations entre partenaires est un élément important pour garantir l'égalité entre deux structures, qui peuvent dès lors coopérer de façon autonome.

L'approche par le(s) droit(s) pousse les intervenants du monde du développement à prendre en compte une analyse plus structurelle des systèmes et sociétés et à oeuvrer pour une transformation sociale en profondeur, plus que cela aurait été possible en se centrant sur les seuls besoins des bénéficiaires.

Elle bénéficie aux liens entre l'Etat et les citoyens, qui sont renforcés dans leur capacité à être acteurs de droit et donc acteurs de développement.

Les normes créées pour tous du fait du caractère universel du droit deviennent des objets légaux de lutte.

L'approche par les droits permet de poser le cadre d'intervention où la politique, les relations de pouvoir, la redevabilité de l'Etat, les relations entre l'Etat et les citoyens et leur participation aux décisions de façon générale sont au centre de l'analyse et des interventions. Cela permet d'aborder la lutte contre la pauvreté d'un point de vue multidimensionnel.

Cette approche par les droits est donc plus à même de garantir l'autonomie dans le cadre des partenariats de solidarité internationale. Elle permet de reconsidérer l'action des ONG qui ne sont plus des distributeurs de services pour des bénéficiaires mais des facilitateurs en vue d'obtenir des droits pour des citoyens. L'essentiel de l'action est orientée vers le soutien et le renforcement d'organisations sociales et d'actions collectives en vue de la réalisation de droits et le plaidoyer. Le positionnement est celui d'acteurs de la transformation sociale et politique. Ce rôle nécessite de nouvelles pratiques. Cela amène à reconsidérer les partenariats entre ONG des Suds et des Nords et avec les bailleurs.

Atelier 15 - Face au pillage économique de l'Amérique latine : exemples d'actions des mouvements sociaux latino-américains et européens

L'atelier a été co-organisé par France Amérique latine et Terre des Hommes.

Introduction

Nous ne considérons pas que les accords passés entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine soient un « partenariat ». Notre définition du partenariat, ce sont les alliances entre les réseaux constitués Nord-Sud et le renforcement de ces alliances pour la défense des droits économiques, sociaux, culturels, le droit à l'autodétermination, à la paix, le droit à un environnement sain dans le monde.

Les accords : un pillage

Dans un premier temps, l'atelier est revenu sur les accords UE-Mexique déjà signés, qui ont entraîné le viol des droits de l'Homme et le pillage du pays au bénéfice de l'UE.

Dans un deuxième temps, l'atelier s'est penché sur les accords en cours entre l'Union européenne et les pays de la Caraïbe ainsi que les autres pays d'Amérique latine, sur les conséquences désastreuses qu'entraînera leur signature et sur la nécessité de se mobiliser au Nord comme au Sud.

Quelles sont ces mobilisations au Nord et au Sud ?

Des réseaux alternatifs existent, comme par exemple Enlazando Alternativas et Grupo Sur.

Enlazando Alternativas. Né en mai 2004 à Guadalajara, ce réseau intègre des organisations de la société civile d'Amérique latine, des Caraïbes et d'Europe.

En 2008 à Lima, au Sommet des peuples, dans la déclaration commune, ces organisations rejettent le projet d'accords d'association proposé par l'Union européenne et approuvé par plusieurs gouvernements latino-américains qui ne visent qu'à intensifier et perpétuer l'actuel système de domination – l'essence du projet étant d'ouvrir les marchés des capitaux, des biens et des services, de protéger l'investissement étranger et de réduire la capacité de l'Etat à promouvoir le développement économique et social.

Les ressources naturelles sont exploitées sans discernement, des communautés entières sont déplacées, la biodiversité dévastée, les ressources hydrauliques puisées. Les multinationales européennes ont une lourde part de responsabilité. Les accords d'association déjà signés avec le Mexique et le Chili ont aggravé les inégalités.

Enlazando Alternativas demande de s'unir. Cette résistance est celle des femmes, des peuples originaires, des paysans et de toutes les forces sociales, pour l'élaboration d'alternatives et la recherche de progrès fondées sur l'harmonie avec la nature, les droits humains et l'élimination de toute forme de discrimination.

Ils invitent toutes les organisations sociales et populaires des deux continents à préparer dès maintenant le prochain Sommet social des peuples (Enlazando Alternativas IV) qui aura lieu en Espagne en 2010.

Par le Tribunal permanent des peuples créé en 1979, ils demandent justice et réparation des torts, dommages et préjudices provoqués par les entreprises européennes et la remise en question des relations avec ces entreprises de façon à ce qu'elles assument les passifs sociaux et environnementaux qui leur incombent.

Grupo Sur : les stratégies européennes vis-à-vis des accords d'association, par Erik Van Mele (Oxfam Solidarité – Belgique, membre du Grupo Sur). Le Grupo Sur a créé un bureau à Bruxelles pour faire un travail de plaidoyer auprès des instances de l'Union européenne. Les thèmes prioritaires sont l'intégration régionale, la coopération et la participation de la société civile. Ensemble avec les autres réseaux européens, le Grupo Sur a opté pour établir des relations de partenariat et d'alliances avec un panorama divers de réseaux en Amérique latine.

Actions auprès de l'Union européenne. La stratégie principale du Grupo Sur est le plaidoyer : il rencontre régulièrement les responsables politiques de la Commission, du Conseil et du Parlement européens, prend contact avec les négociateurs européens de l'Accord d'association, cherche de l'information utile pour affiner sa stratégie d'incidence, et renforce les alliances avec certains fonctionnaires ouverts à ses arguments. Le Grupo Sur fait des propositions très concrètes et donne son point de vue.

Les menaces des Accords d'association sont évidemment plus importantes pour les groupes vulnérables en Amérique latine. La compétition entre travailleurs européens et latino-américains (ou d'autres continents) mène à une réduction des droits acquis au profit des actionnaires des entreprises transnationales. L'obligation de faire jouer le libre marché comme principe empêche de plus en plus les gouvernements, aussi en Europe, de prendre des initiatives en faveur du développement.

Le Grupo Sur expose ces arguments à l'intérieur des bureaux où se prennent les décisions et dénonce ces décisions avec la même ferveur à l'extérieur dans des communiqués de presse, des études et des publications.

L'expérience avec les négociations des accords nommés « de partenariat économique » (APE) avec les pays ACP, a aidé à éclaircir les points de vue. L'arrogance et l'agressivité des négociateurs européens qui ne veulent que promouvoir les intérêts des entreprises transnationales européennes, ayant en même temps un discours de développement durable, de cohésion sociale et d'intégration régionale, est choquante.

Actions auprès du public. La transparence et la consultation sont des exigences importantes. Le Grupo Sur a organisé des forums de dialogue en invitant les négociateurs des deux continents et les parlementaires européens, comme en février 2008, lors du deuxième tour des négociations entre l'Union européenne et l'Amérique centrale, afin d'écouter et de réagir sur les propositions des organisations et mouvements sociaux européens et centre-américains. A ce jour les négociations se sont arrêtées, de fait.

La dénonciation dans la presse est également une stratégie importante. Pendant le troisième tour de négociations, en accord avec les réseaux centre-américains, la Commission a été obligée de réagir sur les dénonciations : la société civile a réussi à les mettre sur la défensive.

Résultats obtenus. Il y a deux ans, la Commission pensait pouvoir négocier un accord rapidement et discrètement. Réussir à publier le sujet des accords dans les médias et de plus en plus auprès de l'opinion publique leur fait craindre des difficultés pour arriver à un accord, comme il y a eu avec les négociations des APE.

Cependant, nous restons convaincus qu'un accord sur un dialogue politique, sur une coopération et sur des relations commerciales entre l'Europe et l'Amérique latine est tout à fait nécessaire.

Atelier 17 - L'accès réel aux droits humains pour tous et pour TOUTES : le droit du travail

L'atelier a été co-organisé par la Commission Genre de Coordination Sud, Peuples solidaires et le réseau Genre en action.

Présentation

Les femmes effectuent les deux tiers des heures de travail et produisent la moitié des aliments, mais gagnent seulement 10% du revenu total mondial et constituent 70% des 1,2 milliard de personnes vivant sous le seuil de pauvreté. Si la mondialisation permet aux femmes d'accéder à l'emploi et donc d'être plus indépendantes économiquement, leurs conditions de travail se détériorent de façon alarmante.

Les femmes travailleuses dans le nouvel ordre mondial, par Massan d'Almeida (RORAF)

Introduction

Toutes les femmes travaillent, que ce soit dans les usines, aux champs, au sein des organisations, aux marchés, dans les sociétés, les banques, dans les écoles... et/ou dans leurs communautés et dans leurs foyers. Malgré l'importance de ce travail, non seulement il est en grande partie non rémunéré, mais il est absent de l'agenda de la majorité de la communauté du développement et des droits des femmes. Est-ce parce que l'on pense que le travail des femmes va de soi et qu'elle est née pour travailler ?

1. Réalités du travail des femmes dans les pays du Sud

Les attitudes culturelles et sociales concernant le genre continuent à causer une ségrégation professionnelle telle qu'elle est également causée par l'inégalité entre les sexes en termes d'accès à l'éducation et à la formation. Bien que les femmes continuent de progresser dans des domaines non traditionnels tels que le droit, le génie technique, l'informatique et la gestion des entreprises, la ségrégation professionnelle continue de régner.

Un rapport des Nations Unies a révélé que si l'on comptabilise le travail agricole et les travaux ménagers non rémunérés ainsi que le travail salarié, les heures de travail des femmes sont estimées être 30% plus élevées que celles des hommes dans les pays en développement. En outre, les femmes partout dans le monde perçoivent des salaires inférieurs à ceux des hommes, en partie parce qu'elles occupent le plus souvent des emplois à bas niveaux de qualification et à bas salaires dans des professions dominées par les femmes.

2. Principaux facteurs influant sur le travail des femmes

De nombreux facteurs influencent aujourd'hui le monde du travail, si certains engendrent un effet quelque peu positif pour les femmes, d'autres et la plupart ont un effet dévastateur sur les femmes travailleuses :

- La pandémie du VIH/SIDA : selon l'Organisation internationale du travail (OIT), environ 36.5 millions de personnes en âge de travailler ont le VIH et depuis le début de la pandémie, la main d'œuvre mondiale a perdu environ 28 millions de travailleurs suite au SIDA.
- La migration : que ce soit légalement ou illégalement, les femmes émigrent de plus en plus pour des raisons de travail et les migrantes sont parmi les travailleurs les plus vulnérables à l'exploitation et aux abus. Le manque de statut de citoyenneté sûr, l'exploitation par les employés, le fait d'être isolées de leurs familles et leurs communautés et l'absence générale de protection juridique contribuent à accroître leur vulnérabilité.
- La dégradation de l'environnement : comme collecteurs et consommatrices d'énergie et de ressources naturelles, gérantes de ressources et travailleuses exposées à des risques pour la santé, les femmes sont affectées de manière importante par la pollution, l'érosion et la contamination. Lorsque les tâches quotidiennes des femmes consistent à recueillir le bois de chauffage, la fumure, l'eau, la nourriture et les plantes médicinales, la détérioration de l'environnement local ou la perte d'accès aux ressources rendent le travail des femmes plus difficile – elles doivent parcourir de plus longues distances, porter des fardeaux plus lourds et travailler de plus longues heures pour répondre à leurs besoins quotidiens.
- La montée des fondamentalismes et la multiplication des foyers de conflits : la montée des groupes fondamentalistes religieux, culturels et ethniques à travers le monde ces dernières années qui, à cause de leur ardeur à maintenir leur contrôle patriarcal dans la société, imposent des restrictions à l'autonomie des femmes, à leur apparition dans les lieux public et des codes relatifs à leur tenue vestimentaire, constituent un frein à l'exercice par les femmes d'activités rémunérées et l'occupation de postes dans les lieux de travail formels.
- La mondialisation et le changement économique : la mondialisation est sans doute la tendance qui a des impacts les plus pervers sur les femmes et le travail. Elle a favorisé le renforcement des droits des entreprises, tandis que ceux des travailleurs et des pauvres sont de plus en plus bafoués. Les femmes sont plus susceptibles d'avoir des emplois saisonniers, occasionnels, informels ou à domicile, avec très peu de protections sociales.
- Les nouvelles technologies : les développements technologiques de ces dernières années – Internet, satellites, robotique, manipulations génétiques des produits agricoles, etc. – ont considérablement transformé le travail des femmes, notamment la façon dont elles exécutent leurs tâches quotidiennes et les types de travail qu'elles font. De même, les services tels que la simple comptabilité peuvent être transférés des sièges sociaux aux régions à faible prix de revient.
- L'émergence du « télétravail » (c'est-à-dire, le travail fait à domicile ou loin du bureau à l'aide de la technologie des télécommunications) est un des changements les plus importants pour le travail des femmes suite aux développements technologiques. Il

est promu comme étant pratique pour les femmes ayant la responsabilité d'assumer l'entretien des enfants et celui du foyer, mais il met les femmes dans une situation où elles sont obligées d'exécuter les deux tâches simultanément. Le télétravail dans les centres d'appel deviendra sans doute la source de travail de la prochaine décennie. Malheureusement, la plupart de ces emplois ne sont pas syndiqués et présentent des délais de productivité très rigoureux.

3. Outils et agents de changement

Qui promeut les droits des femmes salariées ? Quels sont les outils et les approches disponibles pour aborder ces questions complexes et interreliées ?

Les syndicats et les organisations des femmes salariées

En général, les travailleurs syndiqués ont des salaires plus élevés, une plus grande sécurité d'emploi et de meilleurs avantages sociaux que les travailleurs non-syndiqués qui ont des emplois similaires et ils sont également mieux protégés contre les décisions arbitraires de leur direction et la discrimination. Bien que les syndicats n'aient pas toujours été accueillants ou d'un grand soutien aux femmes, des millions de femmes sont membres aujourd'hui des syndicats.

Des initiatives associatives comme celles de la Self employed women's association (SEWA) en Inde sont très encourageantes et devraient servir d'exemple et de modèle d'inspiration pour nous en Afrique. Plus de 600 000 femmes sont membres de SEWA, un syndicat ouvrier accrédité composé de femmes qui gagnent leur vie à travers leur propre travail ou leurs petites entreprises, y compris les travailleuses à domicile, les vendeuses ambulantes, les ramasseuses de papier et d'ordures, etc.

Les normes internationales du travail et les droits humains des femmes travailleuses

L'Organisation internationale du travail, créée en 1919, est la plus vieille institution internationale. En tant que seule organisation tripartite, elle est composée des représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs.

En 1998, l'OIT a adopté la Déclaration sur les principes fondamentaux et les droits au travail, que tous les membres de l'OIT ont l'obligation de respecter, de promouvoir et de réaliser. La Déclaration définit les normes principales du travail comme suit : la liberté d'association et la reconnaissance effective du droit de négociation collective ; l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ; l'abolition effective de l'emploi d'une main d'œuvre enfantine ; l'élimination de la discrimination relative à l'emploi et à la profession. Bien qu'aucune de ces normes n'ait entièrement réussi à protéger les droits humains dans le cadre du travail, elles offrent néanmoins un ensemble de mécanismes et de droits sur lequel peuvent s'appuyer les actions de plaidoyer pour la protection des droits des travailleurs.

La création d'emploi pour le renforcement du pouvoir d'action des femmes

À travers l'emploi salarié, les femmes gagnent un revenu avec lequel subvenir à leurs propres besoins et à ceux de leurs familles, elles accèdent à leur indépendance en contrôlant leurs propres revenus et elles acquièrent des compétences et de la confiance en soi à travers l'expérience et la formation. L'emploi permet également aux femmes d'avoir accès aux avantages tels que la sécurité sociale, les congés payés et les prestations de maladie dans certaines régions et on lui attribue la baisse soutenue des taux de fertilité.

Il existe de plus en plus de preuves que les capacités des femmes à jouir de leurs droits humains et à sortir de la pauvreté sont intégralement liées au renforcement de leur pouvoir économique. Créer des opportunités d'emploi est donc une stratégie de développement populaire. Il est toutefois important que le point focal soit centré sur la création d'emplois décents qui sont habilitants, sans danger et favorisent la jouissance par les travailleurs de tous leurs droits.

Les codes de conduite des entreprises

Les codes de conduite des entreprises soulignent les droits fondamentaux et les normes minimales qu'une entreprise s'engage à respecter vis-à-vis de ses employés, des communautés et de l'environnement. Les codes de conduite sont souvent critiqués et pris pour de simples outils de relations publiques qui font très peu pour changer les conditions de travail.

Conclusion

Pour les défenseur-e-s du développement et des droits humains, les enjeux et les mécanismes associés aux femmes comme travailleuses ont une pertinence particulière. Si les travailleuses ne peuvent pas subvenir à leurs besoins ou à ceux de leurs familles, quelles sont les perspectives à long terme de l'élimination de la pauvreté pour ce pays ? Et si nous poursuivons aveuglement comme objectif la création d'emplois pour les femmes sans s'interroger sur la qualité de ces emplois ou les expériences des femmes comme travailleuses, nos efforts contribuent-ils réellement au bien-être des femmes ?

Le travail féminin doit être pris en considération dans toutes nos activités pour l'égalité entre les sexes et la justice économique. Lorsque nous réfléchissons sur la sécurité de l'emploi par exemple, les questions relatives à la violence à l'égard des femmes doivent être prises en considération au même titre que la sécurité de l'emploi et les salaires minimums vitaux qui sont cruciaux pour aider les femmes à vivre sans violence et à sortir de la pauvreté. Lorsque nous réfléchissons sur le renforcement du pouvoir d'action des jeunes femmes, nous devons prendre en considération le marché du travail auquel elles font face et leurs besoins en emplois décents et stables afin qu'elles puissent être des participantes actives dans leurs sociétés.

Atelier 18 - L'accès réel aux droits humains pour tous et pour TOUTES : l'approche par les droits dans les projets

L'atelier a été co-organisé par Peuples Solidaires et le réseau Genre en action.

Intervenants : **Massan d'Almeida** (partenaire Togolaise, ROFAF, Réseau des organisations féminines d'Afrique francophone), **Douglas Estevam** (Mouvement des sans terre, Brésil), **Elisabeth Hofmann** (Genre en action)

Elisabeth Hofmann (Genre en action)

L'approche du développement par les droits se distingue d'une vision du développement « à l'ancienne » où la démarche est basée sur les besoins, car elle s'attaque au problème du partage inéquitable des ressources existantes. L'approche par les droits appuie les populations marginalisées dans l'assertion de leurs droits aux ressources, ce qui fait que le processus devient explicitement politique.

Elle consiste à :

- prendre en compte les rapports femmes-hommes dans le développement ;
- agir sur cette première inégalité structurelle qui se trouve dans toute société, tout sous-groupe d'une société ;
- transformer les relations non égalitaires, et notamment celles entre femmes et hommes ;
- faire participer tous et TOUTES pour assurer un développement équitable et viable.

Comment définir le concept genre ? Le concept du genre fait référence aux aspects culturels et sociaux, au caractère acquis, et non inné, des rôles et des tâches que les femmes et les hommes remplissent dans leurs activités économiques, sociales et politiques. Le concept se démarque de tout déterminisme biologique.

L'« empowerment » est au cœur de l'approche genre : Le « renforcement du pouvoir », l'acquisition d'un droit à la parole et à la reconnaissance sociale. Cette notion rend compte de la nécessité d'une approche des statuts féminin et masculin en termes de « pouvoir ». Elle invite à considérer les modalités d'une prise de participation des femmes reposant sur une plus grande confiance en elles-mêmes, une meilleure perception de leur statut et de leurs capacités.

Toute population marginalisée (minorités ethniques, paysans sans terres, personnes handicapées, personnes sans ressources, etc.) est composée d'hommes et de femmes, et quasi-systématiquement, les femmes de ces populations sont encore plus défavorisées que les hommes de cette même population.

Les femmes ne jouissent pas des mêmes droits au niveau des droits formels, des droits réels, des égalités des chances effectives.

Afin de permettre un accès aux droits pour tous et pour TOUTES, il est indispensable d'intégrer toujours une perspective différenciée selon le sexe : quelles différences dans la vie des femmes et des hommes ? Quelles contraintes ont les femmes et les hommes dans l'accès aux droits ? Quelles intérêts et priorités ont les femmes et les hommes ?

La notion d'*empowerment* se trouve au cœur des deux approches :

1. Permettre à tous et surtout à TOUTES d'accéder au pouvoir...
 - ... pouvoir de faire des choses (compétences, ressources)
 - ... pouvoir avec (dimension collective)
 - ... pouvoir individuel (oser exercer du pouvoir)
2. Permettre à tous et à TOUTES d'accéder au pouvoir...
 - ... pouvoir sur (dimension de domination)
 - Participer au pouvoir pour le changer
 - Exercer le pouvoir autrement

C'est une approche également éminemment politique

L'approche genre et développement est une approche par les droits. L'approche par les droits doit intégrer l'approche par le genre pour être pertinent, cohérent, efficace et viable. La question se pose de savoir comment appliquer une approche par les droits qui intègre pleinement l'approche genre dans les projets de solidarité internationale ?

Massan d'Almaida (RORAF)

Définition de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes

L'approche intégrée est une stratégie pour aborder les questions relatives à l'inégalité entre les sexes au niveau structurel et provoquer une transformation fondamentale en éliminant les préjugés sexospécifiques et les déséquilibres de pouvoir entre les hommes et les femmes. Elle a pour objectif de provoquer l'égalité entre les sexes et de faire avancer les droits des femmes en intégrant des analyses sexospécifiques, des recherches selon la perspective de genre, les perspectives des femmes et des objectifs de l'égalité entre les sexes dans les politiques, les projets et les institutions.

L'approche intégrée de l'égalité entre les sexes a été soutenue et promue par les Nations Unies, la Banque mondiale, plusieurs agences d'aide bilatérale, etc. Mais dans la réalité, a-t-elle favorisé la promotion des droits des femmes ? Quelles sont les expériences à ce sujet dans les pays en développement ? Quels sont ses potentiels et ses limites ?

L'approche intégrée de l'égalité entre les sexes est-elle une approche par les droits ?

L'approche intégrée n'est pas juste une finalité mais un ensemble de processus pour parvenir à l'équité, à l'égalité et à la justice entre les sexes dans les domaines critiques de la vie des femmes et des hommes, des garçons et des filles. Ainsi, elle est un impératif moral, éthique et fondamental.

L'approche genre est une approche de développement basée sur les droits humains car elle est issue de l'essence même qui fonde les principes fondamentaux des droits humains et tout comme eux, elle accorde la priorité aux personnes vulnérables, marginalisées et exclues que l'on prive de leurs droits.

Quels sont les problèmes que rencontre l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes aujourd'hui ?

Elle a été établie par la Plateforme d'action (PFA) de Beijing adoptée au cours de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes en 1995 comme une stratégie pour aborder les inégalités et l'accès inégal aux ressources dans les douze domaines prioritaires identifiés par la Plateforme.

Malheureusement depuis Beijing, nous ne pouvons pas affirmer aujourd'hui que l'approche intégrée telle qu'elle est appliquée a permis d'atteindre les objectifs de la PFA, de mettre fin à la subordination des femmes et favorisé la pleine jouissance par les femmes de tous leurs droits, bien que des avancées ont été enregistrées ça et là. Les difficultés que rencontre aujourd'hui la mise en œuvre de l'approche intégrée sont liées à un problème profond et complexe de conflits de valeurs, de politiques de pouvoir, de tensions analytiques faites de contradictions et de dilemmes relatifs aux diverses interprétations et attentes au niveau institutionnel, d'élaboration des politiques et opérationnel.

Les raisons qui ont favorisé cette situation à mon avis sont : le peu d'investissement dans les activités d'information sur les initiatives analytiques et d'orientation politiques en cours visant à développer et à renforcer les catégories essentielles à l'intégration du genre et le fossé persistant et croissant entre la macroéconomie et l'approche intégrée. Il y a en effet très peu d'interaction entre la planification au niveau macro (par exemple, les politiques fiscales, les politiques commerciales, la libération financière et la privatisation) et l'approche intégrée au niveau de l'analyse et de la mise en œuvre des politiques dans les organisations gouvernementales, internationales et intergouvernementales.

De plus, dans l'esprit de certains persiste une confusion conceptuelle à propos de la signification concrète de l'approche intégrée et comment elle devrait être appliquée. Un exemple schématique de la façon dont l'approche intégrée est appliquée dans les institutions est le suivant :

- **Première étape** : un plan est formulé : il peut s'agir d'une stratégie de réduction de la pauvreté, du budget de reconstruction d'un pays après une guerre ou simplement d'une stratégie de la société civile pour influencer une conférence internationale.
- **Deuxième étape** : cinq *task forces* (thématiques) sont constituées pour réfléchir à fond sur la stratégie à utiliser dans chacun des domaines (exemple : eau, santé, etc.). Puis, on prépare un papier sur le travail de chaque *task force*, avec des chapitres sur chaque question, mais aucun chapitre ne porte sur l'égalité entre les sexes parce qu'elle est transversale. Après, on convoque une réunion de haut niveau avec les responsables de cinq *task forces* et ils sont tous présents, mais aucun d'eux ne fait une présentation sur l'égalité des sexes parce qu'elle est sous-entendue. Que faire alors ?

Approches de solutions et de perspectives

Nous devons prêter une attention particulière aux politiques structurelles et aux changements de paradigmes y compris aux facteurs institutionnels par exemple la manière dont les soi-disant « domaines difficiles » et « domaines faciles » sont interreliés au niveau méta, micro et macro de l'économie.

Pour une approche transformative de l'approche intégrée de l'égalité entre les sexes qui promeut les droits des femmes, nous devons nous attaquer aux questions difficiles de la redistribution du pouvoir tant au niveau institutionnel qu'au niveau national.

Les défenseurs des droits des femmes sont en avant de la lutte et du plaidoyer pour l'approche intégrée et du suivi de sa mise en œuvre, car ils sont convaincus et (nous sommes convaincues) qu'elle favorisera la jouissance par les femmes de leurs droits humains fondamentaux que sont entre autres :

- Le droit à la vie.
- Le droit à la liberté et la sécurité de la personne.
- Le droit de circuler librement.
- Le droit à la vie privée.
- L'égalité devant la loi.
- La liberté d'expression.
- Le droit de voter et d'être élu(e).
- Le droit de travailler, de former des syndicats et d'avoir des conditions de travail sécurisées et sûres.
- Le droit au plus haut niveau de santé physique et mentale accessible.
- Le droit à un niveau de vie adéquat, à savoir une alimentation, un logement, des vêtements adéquats.
- Le droit de participer à la vie culturelle.

Atelier 19 - Collectivités territoriales et associations de solidarité internationale : quel partenariat pour l'éducation au développement ?

Cet atelier a été co-organisé par Aide et Action, la plateforme Educasol, Cités Unies France, le CEFODE, le Forum de Delphes et ORCADES.

Objectifs de l'atelier

L'atelier visait à partager la diversité des pratiques et des questionnements soulevés par les intervenants et les participants autour des deux thématiques : « Les partenariats associations de solidarité internationale (ASI) et collectivités territoriales en direction du milieu scolaire : bien-fondé, enjeux et difficultés » et « En quoi les démarches conjointes d'éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD SI) peuvent-elles questionner ou accompagner des actions de coopération décentralisée ? ». Il voulait pointer les enjeux, contraintes et perspectives de ce type de partenariat dans le champ spécifique de l'EAD SI et cerner les atouts de chacun des acteurs : associations et collectivités.

Les partenariats ASI / collectivités territoriales en direction du milieu scolaire : bien fondé, enjeux et difficultés

Expérience en Région Poitou-Charentes, par Jérôme Martin (ORCADES).

En théorie, les collectivités territoriales ont des compétences différentes de celles de l'enseignant : elles ont la gestion des murs, tandis que l'Education Nationale a la gestion des programmes. Cependant, certaines collectivités territoriales souhaitent s'investir dans les contenus éducatifs des programmes.

En région Poitou-Charentes, certaines collectivités territoriales s'investissent dans le domaine pédagogique, tandis que le rectorat perd un peu de terrain. Cela provoque quelques tensions. Le rectorat a peu de financements à octroyer aux ASI. Les associations comptent sur les collectivités territoriales pour financer les projets. En contrepartie celles-ci veulent s'engager à part entière dans les projets.

Actuellement, en Poitou-Charentes, dans chaque lycée, est nommé un animateur culturel dont le poste est financé par la région et qui se trouve sous la responsabilité de chef d'établissement. Cet animateur culturel aura un temps de formation sur l'EAD SI.

Une enveloppe budgétaire supplémentaire est également mise à disposition pour la mise en œuvre de projets différents. Il peut également y avoir un budget ponctuel pour un projet

éducatif particulier. Comme dans chaque région, il existe des services différents : vie lycéenne, Europe et international, environnement, vivre ensemble. Des ponts sont possibles entre eux.

Pour la région Poitou-Charentes, un « dossier unique » a été mis en place entre le rectorat et les collectivités territoriales de façon à ce que le projet soit étudié conjointement par différents services et qu'il puisse bénéficier de cofinancements. Les montants octroyés vont de 400 à 1500 €.

Un « comité de sélection » composé d'associations, d'élus, de représentants régionaux ... a été mis en place pour donner un avis sur les dossiers et projets présentés.

ORCADES bénéficie d'une convention triennale avec la région (notamment pour ce qui concerne la création d'outils pédagogiques) en lien avec le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Expérience avec la ville d'Albi, par Romain Jannel (Aide et Action).

Il s'agit du projet et parcours pédagogique « Wendoli » (Chemin de la connaissance) monté par la Ville d'Albi et le Bénin. Le principe est d'amener les enfants d'Albi à réfléchir aux conditions éducatives du Bénin et d'envisager des solutions aux difficultés rencontrées.

Ce parcours s'insère dans un programme de coopération décentralisée dans lequel les citoyens et la société civile sont très impliqués. On note une vraie volonté de la part de la municipalité d'Albi d'inscrire cette expérience de coopération décentralisée dans le domaine scolaire.

Aide et Action a été sollicitée pour aider la municipalité à donner une dimension pédagogique à ce projet.

Tous les services de la collectivité territoriale étaient concernés et impliqués dans ce projet. La municipalité a mis à disposition des locaux, elle a donné le mandat à une animatrice municipale d'accompagner le projet pédagogique, les écoles ont été contactées pour qu'elles puissent également bénéficier de ce travail.

Cependant, l'animatrice étant tombée malade, le projet n'a pas continué.

En quoi les démarches conjointes d'EAD SI peuvent questionner ou accompagner des actions de coopération décentralisée ?

Expérience Nantes-Rufisque (Sénégal), par Michel Marjolet (ancien élu chargé de la coopération décentralisée de la ville de Nantes).

Cette opération a débuté en 1992 par un jumelage entre la ville de Nantes et celle de Rufisque au Sénégal. Commencé dans le cadre de la Ville de Nantes, ce partenariat s'est élargi à l'ensemble de la métropole de Nantes.

Trois élus à l'international ont décidé de travailler ensemble sur la construction de ce projet sur plusieurs thématiques : éducation de base, santé, politique des quartiers, technique.

De nombreuses associations se sont impliquées sur le projet. Des comités techniques se sont créés pour écouter les gens sur ce qu'ils voulaient faire dans le cadre de ce partenariat. Cela a été la base de la réussite de ce projet qui évolue vers la mise en place d'un projet éducatif entre ici et là-bas.

Expérience du Forum de Delphes avec le Conseil Régional d'Ile de France, par Adélaïde Amelot (Forum de Delphes)

Le Forum de Delphes mène depuis 2007 un travail de recherche sur la question de la gouvernance au Nord et au Sud. Comment les actions de coopération décentralisée changent les mentalités et les pratiques dans les collectivités territoriales du Nord.

Conclusion

On note une modification du paysage sur la question de la pédagogie : les collectivités territoriales ne veulent plus seulement financer des projets, elles veulent désormais intervenir dans les contenus pédagogiques.

Un projet de coopération décentralisée qui souhaite mettre toutes les chances de son côté doit impliquer l'ensemble des services de la collectivité territoriale. Le projet ne doit pas reposer uniquement sur une personne au risque d'échouer totalement si à un moment la personne en question se retire du projet.

L'engagement d'une collectivité territoriale à l'international n'a pas d'intérêt s'il n'est pas partagé par l'ensemble du territoire.

Atelier 20 - Le partenariat avec les acteurs du Sud en éducation au développement et à la solidarité internationale

L'atelier a été co-organisé par Aide et Action, le CCFD, le CEFODE, l'Ecole de la Paix, Educasol, le GRAD, Orcades et Peuples Solidaires.

Intervenants : **Amélie Tessereinc** (CCFD), **Isabel Molano** (partenaire colombienne de l'Ecole de la paix), **Abdoulaye Seck** (partenaire sénégalais de Peuples solidaires), **Romain Jannel** (Aide et Action), **Yaël Clec'h** (Artisans du Monde), **Mamadou Bah** (Partenariat de Guinée Conakry).

Introduction

Amélie Tessereinc (CCFD). Le partenariat est ancré dans le CCFD tant dans son axe soutien au projet de développement, que dans son axe éducation au développement (EAD). Le travail éducatif se fait toujours en lien avec les partenaires et toutes les actions d'EAD s'appuient sur les partenaires. Les démarches d'EAD se déroulent en plusieurs étapes :

- 1^{er} temps : découvrir la réalité du Sud.
- 2^e temps : prendre en compte la réalité des jeunes en France (par exemple, le dossier pour les éducateurs prend comme point de départ est l'hyperconsommation).
- 3^e temps : appuyer les acteurs du Sud.
- 4^e temps : travailler sur les mécanismes de changement au Nord et au Sud ou comment être acteur dans sa propre société.

Nous travaillons ensemble avec les acteurs du Sud sur les moyens de mobilisation. Par rapport aux jeunes, ceci leur permet de valoriser ce qu'ils font, nous avons repris certains éléments en termes de pédagogie et nous avons contribué à mettre les jeunes en réseau. Notre rôle est principalement un rôle d'appui afin de mettre en lien les jeunes adultes en France et en Amérique Latine.

Isabel Molano (partenaire colombienne de l'Ecole de la paix). Notre démarche a consisté à adapter un outil déjà existant au contexte colombien. Elle fait partie d'un projet plus institutionnel, plus global. Différents acteurs pédagogiques sont intervenus.

Les participants ont ensuite été répartis en trois groupes de travail axés chacun sur un thème spécifique :

- Groupe 1 : la réalisation d'un outil pédagogique.
- Groupe 2 : construire en partenariat des démarches pédagogiques.
- Groupe 3 : le partenariat en éducation au développement.

Groupe 1 : la réalisation d'un outil pédagogique

Le GRAD met en place des partenariats avec des pays du Sud depuis 1982. Les outils sont réalisés par le GRAD pour des organisations paysannes. **Mame Thiam**, présente à l'atelier, a relaté cette expérience au Sénégal. Elle a constaté au départ l'absence d'outils, un vrai manque de réflexion des paysans sur leurs pratiques, un manque d'échanges entre eux. D'où la nécessité de mettre en place une méthode d'animation dans le milieu paysan. Il était urgent de faire partager les expériences autour d'une idéologie, autour d'outils adaptés au milieu paysan.

Il a été décidé de réaliser un CD pour favoriser le développement des échanges entre les paysans. Ce support est adapté à la culture orale du pays où il règne encore un fort analphabétisme. D'où l'importance de la parole dite et de la langue choisie.

Les avantages de cet outil :

- Une valorisation de la parole paysanne.
- Un outil qui suscite la réflexion des paysans sur leurs pratiques.
- Une sorte de guide basé sur les expériences vécues, prétexte à réfléchir entre eux.

Comment a-t-il été réalisé ?

- Par des interviews auprès de paysans et de responsables de groupements. Le thème qui a vite émergé concernait « les femmes et la famille ».
- Ces outils ont été testés auprès des partenaires du Sud et auprès du GRAD. Cela a donné naissance à un livret d'accompagnement.

Questions des participants :

- Dans quelle langue a été réalisé l'outil ? En langue locale avec traduction en français.
- D'où vient le choix de la population féminine ? Les femmes ont peu accès à la parole, peu de documents existent sur leurs conditions décrites par elles-mêmes.
- Comment les femmes là-bas peuvent-elles les utiliser ? Toutes les femmes qui ont participé à ce travail ont reçu le document. Elles ont souvent des responsabilités et peuvent donc diffuser ce travail effectué.
- L'idée de ces interviews a-t-elle été reprise sur place ? Oui, désormais dès qu'il y a un événement important tout est enregistré. Du matériel a été laissé par le GRAD sur place pour qu'il y ait la possibilité de reproduire l'expérience.

Perspectives et ouverture à l'issue de l'échange :

- L'utilisation de l'oralité est importante pour les africains par rapport au livre par exemple.
- Les questions de la langue et du véritable partenariat de A jusqu'à Z posent débat.
- Peut-on réaliser le même type d'outils ici en France, en recueillant la parole des agriculteurs français ?

Remarque : le partenariat n'est pas présent de la même manière et avec la même intensité sur toutes les phases du projet.

Groupe 2 : construire en partenariat des démarches pédagogiques

Les échanges ont été lancés à partir de deux présentations d'expérience de partenariat en éducation au développement et à la solidarité internationale (EAD SI) :

- Abdoulaye Seck, partenaire sénégalais de Peuples solidaires, intervient dans le cadre de l'IUFM de l'Allier.

- Romain Jannel (Aide et Action) présente des classes solidaires avec le Bénin, le Togo et le Sénégal. Ce travail est basé sur une correspondance de classe à classe. L'objectif est de mieux se connaître et mieux se comprendre.

Les échanges font ressortir :

- L'importance du « donner-recevoir » dans la relation de coopération.
- La nécessité pour les intervenants français de prendre aussi en compte les procédés pédagogiques existant en Afrique et les contraintes découlant du contexte.
- La nécessité de travailler sur les préjugés : beaucoup de personnes viennent en Afrique avec des clichés et sont déçus que la réalité ne corresponde pas à ce à quoi ils s'attendaient. Il faut aussi travailler sur les représentations qu'ont les enfants africains sur les européens.
- L'expérience des classes solidaires a permis d'impliquer en France des élèves même en situation d'échec scolaire.
- Le principal problème rencontré : les classes solidaires ont été en France un outil d'ouverture culturelle mais au Sud cette dimension « outil pédagogique » n'a pas du tout été prise en compte.

Les éléments facilitateurs du partenariat en EAD SI sont :

1. Tenir compte du contexte dans lequel on intervient : se connaître avant d'intervenir et adapter les interventions pédagogiques aux réalités du terrain.
2. Les contextes peuvent être différents mais les pratiques et les supports pédagogiques peuvent aussi être les mêmes.
3. La nécessité de faire émerger nos propres représentations mentales et travailler dessus.
4. La nécessité d'inscrire le projet dans une démarche globale plus large.
5. Les projets doivent être conçus en concertation.
6. Il faut se poser la question des intérêts pour chacun des acteurs, du Nord et du Sud.
7. Il est important de FAIRE ensemble.

Les difficultés rencontrées sont :

1. Le manque d'écoute mutuelle.
2. La difficulté à faire comprendre les limites du don.
3. La difficulté à être dans une relation « donner-recevoir ».
4. La nécessité d'intégrer le projet dans une démarche plus globale (prendre en compte la communauté dans sa globalité).

Groupe 3 : le partenariat en éducation au développement

Développer des relations avec les partenaires permet de mieux les connaître et facilite le travail en commun d'éducation au développement. Les partenaires du Sud ne connaissent pas forcément les travaux d'EAD réalisés au Nord et vice versa. Comment ici intégrer le réseau associatif à ce type de partenariat ? Par exemple, le CCFD fait le choix d'une thématique ou d'une région du monde comme thème de travail.

Yaël Clec'h (Artisans du Monde). Comment travailler avec des partenaires qui sont producteurs au Sud et qui viennent au Nord pour témoigner et « cautionner » les actions faites au Nord ? Pendant 3 ans, avec l'appui de Coordination Sud, un partenariat a été mis en place avec des partenaires brésiliens sur un projet éducatif. Deux ans d'échanges et de partages dans la langue espagnole pour réaliser un outil pédagogique sur la consommation responsable, dossier qui a été édité dans les deux langues. Le fait de travailler « ensemble » enrichit le travail et le résultat obtenu.

Ce travail a permis à Artisans du Monde de ne pas seulement proposer « au public » une alternative à la consommation, mais aussi d'avoir un outil qui dénonce la société de consommation et l'impact sur l'environnement. L'association Caïros du Brésil s'est engagée dans le commerce équitable. Les limites du partenariat se révèlent dans la durée dans le temps (quand les financements sont terminés, il n'y a plus de possibilité de continuer), la difficulté des langues différentes

Mamadou Bah (partenaire de Guinée Conakry). Un partenariat a eu lieu entre une association de Guinée et une maison de jeunes à Tourcoing. Les Guinéens avaient besoin de matériel informatique et les français souhaitaient des activités autour de la percussion et de la danse africaine. Les jeunes de Tourcoing sont partis en Guinée pour participer à des stages mis en place par les ballets de Guinée. Ils sont venus avec trois ordinateurs et ont proposé une formation informatique aux jeunes guinéens.

Le partenariat a évolué à travers un projet commun autour du hip hop. Il y aussi eu la réalisation d'un CD sur les percussions africaines. L'objectif étant de capitaliser les pratiques autour de la percussion africaine et de les mettre sur un support, les maîtres de percussions disparaissant. Le titre du CD est « Le baobab et le réseau ».

Grâce au partenariat, les jeunes des quartiers dits « difficiles » de Tourcoing ont complètement changé de comportement à leur retour en France. Ils ont constitué un « Conseil de sages » et réalisé un écrit sur leurs expériences. Le partenariat continue, des réflexions sont faites pour proposer d'autres projets.

Propositions de pistes de travail ou comment réussir une « bonne » éducation au développement avec le partenaire ?

- La langue doit-elle être niée ? Doit-elle être une barrière ? Si la langue française est un critère de sélection, les projets ne se feraient qu'avec les pays francophones.
- L'aspect culturel est à prendre en compte : les différences culturelles sont une richesse quand on les comprend et qu'on s'y adapte.
- Les valeurs et la vision politique du monde doivent être en accord.
- La réciprocité et l'égalité sont importantes dans le partenariat. Comment surmonter le problème des pays du Nord « très généreux » qui font des dons pour passer à un travail équitable et de réciprocité. L'argent peut faire la différence entre les partenaires, mais l'égalité peut se faire sur d'autres axes (par exemple, le temps de travail donné).

Atelier 21 - Critères et outils pour un partenariat de qualité : quel point de vue des partenaires du Sud ?

L'atelier a été co-organisé par Coordination SUD, le CRISLA et le GRAD.

Le partenariat : concept au cœur de Caritas Internationalis France

Source : manuel de Caritas Internationalis pour la réflexion et l'action 2003

Comment le Secours Catholique perçoit-il le partenariat ? Qu'est ce que le partenariat tout court ? Quels avantages présente-t-il ?

1. Vision du partenariat par Caritas France

Le partenariat est au cœur de la confédération Caritas, constituée de 162 organismes catholiques de secours, de développement et de services sociaux dans plus de 200 pays. Le partenariat dans la vision de cette confédération va au-delà des aspects financiers et plonge le Secours Catholique dans ses valeurs en tant que réseau humanitaire. Il peut se comprendre comme suit :

- Une relation optimale en ce sens qu'elle permet au Secours Catholique d'avoir un impact profond et durable sur son engagement.
- Une caractéristique intrinsèque à la mission sociale du Secours Catholique. Son but ultime est d'obtenir un impact durable et une transformation sociale pour les marginalisés. Le réseau Caritas inclut les populations locales et travaille à différents niveaux (national, régional, local). La relation entre les membres du réseau dépend d'un partenariat authentique qui permet d'opérer les changements possibles et nécessaires.
- Pas seulement un transfert de fond, il s'exprime à travers l'implication dans la formation au développement, le travail de plaidoyer et d'autres activités de solidarité.

2. Tentative de définition du partenariat

Pour le Secours Catholique « Le véritable partenariat est un engagement à long terme qui vise à atteindre des objectifs convenus, en s'appuyant sur des valeurs, stratégies et informations partagées. (...) Son objectif est d'avoir un impact positif sur la vie des gens que nous servons ».

Quelques caractéristiques du partenariat selon le Secours Catholique :

- Planification en commun (vision et système de valeurs en commun).
- Coopération visant à accomplir des objectifs convenus, responsabilité commune des Prises de décision et partage des risques.
- Coopération favorisant la solidarité parmi les membres de Caritas, envers d'autres organisations partageant la même vision.

- Engagement à long terme de la part de chaque partenaire.
- Accompagnement, soutien mutuel, compétence et renforcement des capacités, partage des compétences et professionnalisme.
- Transparence, confiance et respect, égalité.
- Renforcement de l'autonomie et de l'identité, développement des ressources locales et responsabilité des organes locaux.

Les partenaires se complètent concernant leurs expériences, leurs savoirs, leurs réseaux et leurs compétences. C'est un échange, chaque partenaire se renforce, est plus compétent et à même de remplir sa mission. Les partenaires sont dans un rapport égal à égal.

3. Avantages des partenaires et défis du partenariat

Plusieurs avantages pour les partenaires ont été recensés :

- Un dialogue réciproque et critique créant un climat constructif d'analyse contextuelle, d'idées et de formation.
- Inclusion d'une formation au développement et du plaidoyer dans le cadre d'un programme général de solidarité.
- Engagement à long terme créant ainsi un impact durable par des programmes inspirés de plans nationaux.
- Moyens efficaces d'appropriation communautaire et de renforcement de la société civile.
- Création flexibilité et marge de manœuvre pour des solutions et des fonctionnements selon les besoins et évolutions.

4. Les défis et enjeux du partenariat

Certaines relations de partenariat sont vécues comme nuisibles et humiliantes. Pour que les relations évoluent positivement, il faut se baser sur des relations honnêtes et analyser ensemble les pratiques positives et négatives du partenariat.

L'impression générale qui ressort du partenariat est souvent que les relations sont basées sur une relation de financeur (donateur) et réalisateur (bénéficiaire). Les organisations sont rendues vulnérables, cette pratique affaiblit leur autonomie, réduit leur droit de regard sur le programme et la réciprocité et crée des problèmes identitaires.

A la suite de certains ateliers régionaux auxquels Caritas Internationalis a participé, quelques perceptions du Sud et du Nord relatives au partenariat ont été recensées :

- Perception du Sud :
 - L'aide financière externe diminue souvent l'autonomie des Caritas du Sud
 - Les Caritas du Nord imposent leurs règles et agenda (ingérence)
 - L'allocation des ressources et le manque de flexibilité sont problématiques
 - Manque de sensibilité culturelle
 - Partenariat vécu comme une relation « donateur-bénéficiaire »
- Perception du Nord :
 - Problème de gérance et de management des structures du Sud
 - Les mandats et rôles des Caritas du Sud ne sont pas toujours clairs
 - Les structures fragiles, manque de compétences et de capacités
 - Non respect (ou fréquent) du principe de subsidiarité
 - Partenariat vécu comme une relation « donateur-bénéficiaire »

Programme Accompagnement de proximité personnalisé / Développement institutionnel et renforcement organisationnel (A2P/DIRO) : partenariat sur le renforcement des capacités

1. Le contexte

Le Secours Catholique-Caritas France travaille, de façon privilégiée, avec le réseau Caritas de seize pays d'Afrique francophone depuis de nombreuses années. Avec le processus d'annulation partielle de la dette bi et multilatérale et face à la structuration et à la professionnalisation des organisations de la société civile, les Caritas africaines francophones se sont questionnées quant à leur légitimité et au renforcement nécessaire de leurs capacités.

Le besoin de mieux s'organiser et se professionnaliser les ont amenés à solliciter le Secours Catholique-Caritas France comme accompagnateur d'un processus d'appui institutionnel et organisationnel. En réponse à cette demande, le Secours Catholique-Caritas France participe au renforcement des sociétés civiles du Sud en appuyant l'émergence et le développement d'institutions locales et nationales au service des populations défavorisées et insérées dans leur environnement.

L'idée du programme A2P/DIRO est d'augmenter les effets de l'aide du Secours Catholique-Caritas France sur la réduction de la pauvreté, et sur le renforcement des capacités.

2. Méthodologie et concept

Jusqu'en 2002, l'appui institutionnel du Secours Catholique-Caritas France aux coordinations nationales Caritas existait sous des formes variables mais sans approche globale. A partir de l'an 2002, le département Afrique du Secours Catholique a souhaité passer à une approche programme.

C'est ainsi qu'un premier programme a été conçu en 2003 avec comme éléments clés, le choix d'une méthode de diagnostic organisationnel et de modèle d'organisation (modèle Développement institutionnel et renforcement organisationnel (DIRO)). Aussi, le Secours Catholique a souhaité mettre en place une démarche adaptée à chaque situation, où chaque acteur puisse évoluer à son rythme. Cette nouvelle approche s'appelle Accompagnement de proximité personnalisé (A2P).

3. Démarche/ outils

Le processus A2P/DIRO est une démarche participative entre le Secours Catholique-Caritas France et les Caritas Africaines où chaque partenaire s'engage dans la définition de son parcours personnel.

Pour cela, un autodiagnostic accompagné par un consultant indépendant du Secours Catholique-Caritas France, est dressé par chaque Caritas. Il identifie les besoins et établit un plan d'action spécifique au programme A2P/DIRO.

L'A2P permet de mener un accompagnement différencié et un suivi personnalisé grâce à l'autodiagnostic, permettant de cerner les besoins et les difficultés à surmonter de chaque Caritas.

4. Structuration du programme et évaluation

Le programme A2P/DIRO repose sur un partenariat de qualité dans le sens où :

- L'initiative vient des partenaires du Sud.
- L'autodiagnostic a permis d'identifier les besoins, lacunes et contraintes du contexte (faire preuve de flexibilité et s'adapter aux réalités de terrain) et faire un bilan de la situation avant le programme. L'autodiagnostic permet aussi une meilleure appropriation du programme et une contractualisation avec les partenaires.
- La mission des consultants externes se fait selon les besoins, l'appui est différencié selon les attentes et faiblesses des partenaires.
- Les chargés géographiques du Secours Catholique-Caritas France font des visites ponctuelles, les relations sont entretenues avec les partenaires et le coordinateur pour suivre de près l'appui institutionnel. Cela permet de faire le point sur le partenariat et ouvre au dialogue...

D'autre part, en 2008, il y a eu une création d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs en fonction des appuis reçus : création d'une fiche synoptique qui a permis de faire un bilan « homogène ».

Atelier 22 - Enjeux du commerce équitable et « garantie »

Une garantie de plus en plus exigeante (souhaitée par les pouvoirs publics et les consommateurs) peut avoir des effets contradictoires sur l'objectif du commerce équitable de soutenir les producteurs les plus défavorisés. La Fédération Artisans du Monde, Artisanat SEL et la Plateforme du commerce équitable, ont proposé de venir en débattre à partir d'exemples concrets et de leurs pratiques.

L'atelier a été co-organisé par Artisanat Sel, Fédération Artisans du monde et la Plateforme du commerce équitable.

Intervenants : **Marie Paule Jammet** (Fédération Artisans du Monde), **Yannick Franck-Natier** (Artisanat Sel), **Eugénie Malandain** (Plateforme du commerce équitable).

Définitions

La garantie c'est quoi ? Une assurance, délivrée au terme d'un processus de vérification, d'adéquation entre des pratiques et des principes. En France, en l'absence d'une norme légale et d'un mode de certification uniformisé du commerce équitable, divers systèmes de garantie privés ont vu le jour : « labellisations privées », mécanismes de reconnaissance ou marques.

Chaque acteur de la profession garantit ou fait garantir ses produits sur la base de référentiels privés et distincts. Et par extension, le terme de label est utilisé pour désigner un logo attestant d'un travail de certification et donc un respect de cahier des charges. Des regroupements d'organisations de commerce équitable comme la PFCE ont vu le jour et travaillent aussi au rapprochement des différentes pratiques de leurs membres.

Il existe plusieurs logiques de garantie différentes qui se recoupent avec d'autres distinctions internes au secteur du commerce équitable : la « labellisation » de produits, la reconnaissance de structures ou la « labellisation » de filières.

Ces différentes logiques qui ont été présentées schématiquement sont très clairement détaillées sur le site de la PFCE au lien suivant : <http://www.commerceequitable.org/garantie/>

Les pratiques de la garantie et leur évolution

Les deux acteurs, Artisanat SEL et la Fédération Artisans du monde, ont dû, aux vues de l'évolution du commerce équitable et l'entrée de nouveaux acteurs, reconsidérer leur pratique de la garantie. En tant qu'importateur : « nous devons apporter des garanties suffisantes dans trois domaines : la traçabilité des filières, le respect des critères du commerce équitable, les impacts et résultats de nos actions si nous voulons vendre à d'autres mais aussi agir d'une part et le communiquer d'autre part pour un coût qui ne grève

pas notre fonctionnement, Apporter les preuves qu'on fait bien du commerce équitable coûte très cher quelle que soit la manière de le faire », d'après Yannick Franck-Natier.

Pour la Fédération Artisans du Monde, il est apparu nécessaire aujourd'hui de formaliser son système pour faire face d'une part à des enjeux externes : demandes de « preuves » du respect des critères du commerce équitable par les consommateurs, par l'Etat français, par les autres acteurs du commerce équitable, renforcement des systèmes d'évaluation, de contrôle, de conformité aux principes du commerce équitable (Fair trade organization, FTO, Ecocert, Max Havelaar)... et d'autre part, à des enjeux internes au réseau : mieux connaître les acteurs de la filière intégrée, du producteur au distributeur final, et suivre plus précisément les producteurs monitorés directement par Solidar'Monde en développant des partenariats originaux.

Pour ces deux acteurs, il a été nécessaire d'articuler les différents systèmes existants entre eux, (garantie produits Fairtrade labelling organizations, FLO, et garantie structure International federation for alternative trade, IFAT) en y ajoutant pour chacun un système qui lui est propre.

Artisanat SEL a ainsi complété ces choix mixtes par la mise en place d'un système d'accompagnement ciblé, qui se décline de deux façons complémentaires, au nord et au sud :

- OAD® au Nord, Outil d'aide à la décision : ouverture de filières, suivi et évaluation des partenariats, actualisation annuelle des données*.
- OAD® au Sud, Outil d'accompagnement et de développement : audits ateliers et audit des organisations faîtières avec des recoupements, accompagnements ciblés selon les faiblesses détectées, formations avec des fiches techniques et fiches métiers.

Ce système de garantie interne a nécessité de créer un poste dédié, donc coûteux à l'usage, d'élaborer une méthodologie d'évaluation des partenariats qui tienne la route, d'aller à la rencontre des partenaires, et d'organiser des ateliers sur le terrain.. Il permet un véritable partenariat grâce à un éclairage interne.

Lors de son Assemblée générale en 2008, la Fédération Artisans du Monde a voté le principe de formaliser son système de garantie et de mettre en place « La garantie Filière intégrée de commerce équitable (FICE) ». Dans le système FICE, toutes les parties prenantes fonctionnent selon les principes du commerce équitable : organisations de producteurs, importateurs et centrales d'achat, et enfin les boutiques du réseau, les ODEP (Organisme de distribution, d'éducation et de plaidoyer).

Ce vote a fait suite à un travail participatif de deux ans, au sein des associations locales et de la commission garantie.

Un cahier des charges a été élaboré. Les critères de l'IFAT ont été la base de la création du référentiel, qui repose sur des critères spécifiques (impératifs et de progrès) :

- Critères pour les fournisseurs et partenaires producteurs du Sud.
- Critères pour les structures d'importation (Solidar'Monde, autres centrales d'achat du commerce équitable).
- Critères pour les Organisations de distribution, éducation et de plaidoyer.

La spécificité d'Artisans du Monde est que toute la filière est équitable. Les bénéfices sont réinvestis dans la filière du commerce équitable.

Des mécanismes d'évaluation ont été proposés. Le système de garantie se veut participatif, ainsi les acteurs sont parties prenantes dans les mécanismes d'évaluation et de progrès. Il

ne s'agit pas que d'une « simple certification » avec un expert qui vient contrôler les acteurs de terrain. L'évaluation de l'application des critères impératifs du commerce équitable est réalisée au regard du contexte géopolitique, économique, social de l'organisation. L'évaluation a également pour objectif d'améliorer les pratiques de chacun (démarche de progrès). Ce processus d'évaluation se présente sur trois niveaux : autoévaluation, évaluation interne et évaluation externe. Parallèlement des partenariats plus soutenus sont mis en places avec des groupes de producteurs, permettant des échanges sur les trois dimensions du commerce équitable selon Artisans du Monde : économique, éducative et politique.

Débats et échanges

La diversité des garanties qui existe aujourd'hui peut poser problème et induire des confusions. La labellisation produit peut être considérée comme plus rigoureuse, mais elle coûte cher pour des petites structures et surtout, elle est difficilement applicable à des produits artisanaux dont les standards de référence sont multiples et impossibles à définir génériquement. Pour ces raisons, la labellisation de structures reste un outil essentiel à perfectionner sans cesse.

Ces recherches pour apporter des preuves, ont conduit les acteurs du Nord à renforcer leurs partenariats avec ceux du Sud et à proposer des échanges cohérents sur les trois piliers du commerce équitable.

Des travaux en cours au niveau international et national tentent de clarifier les approches diverses en France un accord AFNOR a donné une définition nationale du commerce équitable. La création d'une commission nationale du commerce équitable est toujours en attente.

Les questions des participants ont porté principalement sur l'impact financier sur les producteurs des différents systèmes de garantie, sur la nécessité ou non de mettre en place ces systèmes, de les adapter selon le mode de distribution des produits, commerce spécialisé ou non, selon les zones géographiques, selon les cultures.

Mais il a bien été précisé qu'il est indispensable de pouvoir apporter des preuves au consommateur que le produit « équitable » qu'il se propose d'acheter provient bien d'une démarche réelle de commerce équitable.

Atelier 23 - Un travail décent pour une vie décente : de la définition d'un concept à la construction d'une campagne

La moitié de la population mondiale active gagne moins de 2 dollars par jour, 12,3 millions de femmes et d'hommes travaillent dans des conditions d'esclavage, 200 millions d'enfants de moins de 15 ans travaillent au lieu d'aller à l'école, etc. Face à cette situation, il faut renforcer la solidarité internationale d'une part et inscrire le travail décent au coeur des politiques de développement d'autre part. L'atelier a accueilli entre 25 et 30 personnes.

L'atelier a été organisé par le CNCD-11.11.11.

Introduction, par Alexandre Seron (CNCD-11.11.11)

Dans la foulée de la campagne internationale lancée en 2007 par la Confédération syndicale internationale et plusieurs ONG internationales, une campagne sur le travail décent est lancée en Belgique dans le cadre de la campagne 11.11.11 et de la coalition belge pour le travail décent qui rassemble les ONG et syndicats belges. Quels sont les enjeux de cette campagne ?

On assiste au doublement des effectifs de la main d'œuvre (voir les usines de Renault-Nissan, Nike, Barbie, etc.) et de l'autre côté à des délocalisations et l'informatisation des firmes. Les quatre piliers du travail décent sont :

- Garantir un revenu suffisant.
- Respecter la liberté de s'organiser.
- Bénéficier du droit à la protection sociale.
- Construire le dialogue social.

De la campagne internationale, par Mariano Fonda (CFDT)

La campagne « Travail décent pour une vie décente » est une initiative conjointe menée par :

- La Confédération syndicale internationale.
- Le Forum progressiste mondial.
- Social alert.
- La Confédération européenne des syndicats.
- Solidar.

Elle a été lancée en janvier 2007 dans le cadre du FSM de Nairobi. Grâce à cette campagne, une journée, le 7 octobre, a été retenue pour célébrer le travail décent.

L'objectif de la campagne est de montrer que le travail décent est la seule solution durable pour lutter contre la pauvreté et constitue un élément fondamental pour garantir la démocratie et la cohésion sociale.

En dépit de l'essor économique mondial, la majeure partie de la population dans le monde entier ne voit pas d'amélioration de son niveau de vie. La population dans les pays développés et en développement travaille plus pour un salaire inférieur, et de plus en plus de personnes – principalement des femmes – sont contraintes de gagner leur vie dans la dénommée économie informelle, sans aucune protection sociale ni droits et en acceptant des emplois précaires.

Entre-temps, les entreprises recourent à la menace de sous-traitance en vue de réduire les salaires et de bafouer les droits âprement acquis, tels que le droit à la négociation collective et le droit de grève. Les syndicalistes qui luttent contre ces tendances sont licenciés, menacés, emprisonnés, voire assassinés. Seul un système international fondé sur la solidarité et le respect des droits des peuples, tels que garantis dans les conventions des Nations Unies et de l'Organisation internationale du travail (OIT) peut mettre fin à ces tendances.

Nous exhortons nos gouvernements à signer ces conventions, à les mettre en oeuvre de toute urgence et à placer le travail décent au coeur de leurs politiques.

Normes fondamentales du travail, par Rémi Bazillier (Université d'Orléans)

Le travail décent est un concept fondé par l'Organisation internationale du travail (OIT) qui a également promulgué en 1998 des normes fondamentales (liberté d'association, élimination du travail forcé, abolition du travail des enfants et élimination des discriminations) dont la mise en oeuvre fait encore largement défaut. Les discriminations à l'emploi, en particulier à l'encontre des femmes et des migrants, restent des réalités largement répandues, tandis que les libertés syndicales continuent de faire défaut dans plusieurs parties du monde. Quels sont les principaux obstacles à la mise en oeuvre de ces normes ? Quels sont les défis à relever pour les faire appliquer ?

Les normes fondamentales du travail :

- Liberté d'association et reconnaissance effective du droit de négociation collective (Conventions OIT 87 et 98).
- Elimination de toute forme de travail forcé ou obligatoire (Conventions OIT 29 et 105).
- Abolition effective du travail des enfants (Conventions OIT 138 et 182).
- Elimination de la discrimination en matière d'emploi (Conventions OIT 100 et 111).

Dans un contexte de mondialisation, de nombreux économistes mettent en avant la nécessité de ne pas remettre en cause l'avantage comparatif de certains pays en développement basé sur un faible coût du travail et de faibles normes.

Pourtant, rien n'indique que de faibles normes du travail favorisent le développement de ces pays même s'il peut favoriser un avantage comparatif dans des biens intensifs en travail qualifié.

Cela peut expliquer la persistance de violations des droits fondamentaux des travailleurs dans un contexte d'augmentation des échanges et de la production au niveau international.

Pourtant, nous montrons que les déséquilibres sur le marché du travail, et les insuffisantes incitations en terme de productivité ou d'éducation peuvent nuire au potentiel de long terme de développement.

Nous proposons une nouvelle approche en terme de biens publics mondiaux appelant à de nouvelles réponses en terme de financement. La promotion des normes doit ainsi être directement intégrée aux politiques d'aide au développement et cette question du travail

décent doit également être traitée au sein de la Banque Mondiale et autres banques de financement du développement.

Politiques de réformes du marché du travail des Institutions financières internationales, par Gaspard Denis (CNCD-11.11.11)

Le travail décent est un des « grands oubliés » des Objectifs du millénaire pour le développement adoptés en septembre 2000 par l'Assemblée générale des Nations Unies. Les institutions financières internationales, qui impulsent des stratégies de réduction de la pauvreté dans des dizaines de pays en développement, continuent de se fonder sur le rapport « Doing business » de la Banque Mondiale pour évaluer les politiques économiques et les niveaux d'employabilité des pays en développement. Quel est l'impact sur le travail décent des stratégies de réduction de la pauvreté et des cadres macroéconomiques promus par le FMI et la Banque mondiale dans le Sud ? Comment s'assurer que les politiques de développement fassent du travail décent un objectif prioritaire ?

De l'appropriation du concept à la construction de la campagne, par Alexandre Seron (CNCD-11.11.11)

Quelques fausses idées à déconstruire :

- La croissance économique bénéficierait à tous par un « effet de ruissellement ».
- Il serait nécessaire de réduire les coûts du travail pour rester compétitifs dans le marché mondialisé.
- Les travailleurs du Sud feraient concurrence aux travailleurs du Nord car ils produisent moins cher.
- Les migrants du Sud mettraient en danger le travail des autochtones et constituent un poids supplémentaire pour les économies du Nord.

Dans la foulée de la campagne internationale, la coalition belge pour le travail décent défendra des revendications qui vont de la mondialisation du revenu décent pour une vie décente à la régulation des acteurs privés, en passant par la priorité à mettre sur le travail décent dans les politiques de développement et une effective mondialisation des droits sociaux. Ce cahier de revendications structurées autour de quatre axes forme un tout qui s'adresse au gouvernement belge sur le plan national, mais aussi sur les plans européen et international, ainsi qu'aux représentants de la Belgique dans les différentes institutions européennes et internationales. Que revendiquer ?

AXE 1 : mondialiser un revenu décent pour une vie décente.

Nous revendiquons de :

- promouvoir le respect universel d'un revenu décent couvrant au minimum les besoins fondamentaux des travailleurs et de leur famille ;
- créer, protéger et maintenir des emplois décents ;
- garantir l'accès à la protection sociale.

AXE 2 : prioriser le travail décent dans les politiques de développement.

Le travail est à peine pris en considération dans les Objectifs du millénaire pour le développement. Il faut donc intégrer le travail décent dans l' OMD 1, dans toute politique de la Belgique et des organisations internationales et assurer la cohérence de ces politiques autour de l'objectif de travail décent et connecter le respect de l'engagement international d'augmenter le niveau d'Aide publique au développement des pays riches à 0,7% du PNB à l'objectif de travail décent.

AXE 3 : garantir une mondialisation des droits sociaux.

Le travail décent est un concept fondé par l'Organisation internationale du travail (OIT). Il faut donc garantir les libertés syndicales pour mondialiser les cadres de concertation sociale et éradiquer toutes les discriminations à l'emploi.

AXE 4 : réguler les acteurs privés.

Il faut subordonner les politiques commerciales et d'investissement au respect de normes internationales du travail de l'OIT et rendre contraignant le respect de ces normes par les entreprises transnationales et leurs filiales.

Atelier 24 - Du partenariat projet par projet aux alliances société à société

L'atelier a été co-organisé par le GRAD et le CRISLA.

Présentation

Dans les 50 dernières années les étapes de l'évolution des types de relations entre associations du Nord et associations du Sud peuvent être ainsi résumées :

- Années 1950 : « *Chers amis, aidez-moi à aider mes paroissiens* ».
- Années 1960 : « *Donnons deux ans de notre vie pour aller là-bas les aider* ».
- Années 1970 : « *Allons réaliser notre projet de développement* ».
- Années 1980 : « *Cherchons à faire co-financer les projets de nos partenaires* ».
- Années 1990 : « *Nous aussi au Sud, nous avons nos ONG et nos mutuelles d'épargne crédit* ».
- Années 2000 : « *Parmi toutes ces associations avec lesquelles constituer une alliance ?* ».
- Année 2008 : Des programmes dits de renforcement institutionnel viennent épauler (encadrer disent certains) la gamme disparate des « acteurs non étatiques » tandis que le CRID propose à Nantes un atelier consacré aux « relations entre les associations de solidarité internationale et les entreprises ». Alors, sociétés (civiles) du Nord et du Sud, même combat ?

Comment s'élargit un partenariat ?

La première partie de l'atelier s'est déroulée autour de deux témoignages sur le partenariat.

Yves Bourgueil (ABADAS -Association bretonne d'aide directe à l'Afrique subsaharienne). A partir du travail humanitaire d'une association locale, opérant par dons de lait en poudre comment arriver à épauler la création de laiteries locales et de fromageries utilisant le lait des vaches burkinabé en toute saison ? C'est l'expérience de l'association ABADAS.

Jusqu'en 2005, ABADAS apportait à des populations du Mali et du Burkina Faso, dans le cadre de ce qu'elle définissait comme une aide directe, des équipements pour les enfants des collèges, des compléments alimentaires (dont notamment du lait en poudre – 60.000 litres / an – qu'elle envoyait depuis la France). Il faudra attendre le retour d'un déplacement en Afrique, sur les lieux, en novembre 2006, pour que l'association comprenne qu'il valait mieux appuyer le développement de la filière lait local qui y existe déjà.

L'intervention a soulevé quelques inquiétudes dans la salle : certains ont dit leur étonnement de voir encore des associations centrées sur le don d'aliments ou de matériel. D'autres ont exprimé leurs craintes : « Produire du lait et du fromage au Burkina, à partir de leurs propres troupeaux, ne va-t-il pas faire le jeu des entreprises du Nord et des hommes d'affaires locaux ? ». Ces deux questions ont provoqué un débat fécond sur les atouts et les risques d'un élargissement des partenariats.

Mamadou Goita (Mali). Dans mon cheminement de militant malien, j'ai été l'acteur (plus ou moins autonome) de plusieurs types de relations entre associations Nord et Sud :

- Dans les années 1980 : volontaire des Nations Unies au sein des premières fédérations d'organisations paysannes (OP) au Togo et au Burkina Faso.
- Dans les années 1990 : délégué au Burkina Faso d'une ONG belge agissant en partenariat avec des OP et des ONG locales.
- Dans les années 1990-2000 : délégué en Afrique de l'Ouest (à Bamako) d'un consortium d'ONG européennes aux partenariats multiples avec des ONG et des OP d'Afrique de l'Ouest et des projets spécifiques financés par l'Union européenne en particulier.
- En 2008 : fondateur et salarié d'une association malienne travaillant sur l'économie solidaire et les approches altermondialistes (en lien avec le Forum social mondial).

Il faut être à l'écoute puis au service des organisations de citoyens maliens confrontés aux défis :

- de la décentralisation qui provoque une modification des jeux d'acteurs entre OP, ONG et élus des collectivités locales et entraîne des besoins de formations spécifiques ;
- de la mondialisation qui pousse des firmes étrangères à venir exploiter les ressources naturelles sans considération des exploitations familiales ;
- du système d'aide et des effets stérilisants de la normalisation des procédures (appel d'offres, cadre logique devenu un carcan, etc.) ;
- d'autonomie des associations maliennes face à l'intérêt des institutions internationales pour la société civile et au risque de la récupération d'une partie de celle-ci par l'Etat.

Etude du cas du CRISLA et du collectif « Pêche et Développement »

Alain Le Sann (président des deux associations). Quelques étapes :

- 1970 : L'arsenal de Lorient fabrique des armes (pour payer du pétrole). Le port s'ouvre aux aliments pour bétail importés du Brésil (pour produire moins cher) alors qu'il était d'abord un port de pêche. Alain le Sann co-fonde l'association Solagral.
- 1984 : À Rome, au moment d'une conférence FAO, se tient une contre conférence des pêcheurs du Sud à l'initiative du Collectif international d'appui aux travailleurs de la pêche (ICSF). La pêche a ceci de particulier : la part vendue sur le marché mondial est très élevée (40% de la production).
- 1991 : Les pêcheurs russes travaillent partout, y compris dans l'illégalité.
- 1992 : La morue a quasiment disparu.
- 1993 : Crise et baisse d'activité à Lorient.
- 1995 : L'association Pêche et Développement est fondée, à Lorient, avec comme objectifs de favoriser les relations entre pêcheurs du Nord et pêcheurs du Sud, les relations entre professionnels européens, la place des femmes dans le secteur halieutique.

Danièle Le Sauce (collectif Pêche et Développement). Chaque pays a sa façon de s'organiser. Le collectif est un lieu de débat et un groupe de pression. Sous l'impulsion des Canadiens et des Indiens, une rencontre mondiale des pêcheurs est organisée en 2000 à Loctudy. Les délégués venus de 30 pays sont à parité : 50% sont des femmes, 50% sont des hommes. Cette assemblée débouche sur la création de 2 forums, séparés (hélas) par une compréhension différente du concept d'« artisan pêcheur ». Les deux réseaux font des plaidoyers en commun et ont chacun un « poste » à la FAO.

Parmi les problèmes à résoudre et les combats à mener :

- les zones réservées à la pêche artisanale ;

- les relations entre la pêche et l'aquaculture ;
- le tourisme destructeur des ressources du bord de mer (les mangroves par exemple) ;
- les quotas de production et la politique de libéralisation qui permet que ces quotas soient transférables d'un attributaire à un autre, ce qui provoque la disparition des petits artisans ;
- l'absence d'intérêt des écologistes pour le présent et l'avenir des pêcheurs.

Mamadou Lamine Niasse (pêcheur sénégalais et membre du collectif Pêche et Développement). En 1986, les coopératives des pêcheurs (pirogues à moteur) étaient presque mortes. Une ONG sénégalaise les a incités à créer des associations et une fédération pour améliorer leurs conditions de vie et de travail. C'était le Collectif national des pêcheurs sénégalais (CNPS).

De son côté, à la même époque le gouvernement a poussé les pêcheurs à constituer entre eux des GIE (Groupements d'intérêts économiques) et à accéder ainsi au crédit. Après des années, la Fédération nationale des GIE de pêcheurs et le CNPS se rapprochent au cours d'une rencontre, de nuit, à Joal, pour échapper aux pressions des hommes politiques. Depuis lors l'entente dure face à l'Etat et à l'Union européenne, avec laquelle sont négociés les accords de pêche successifs.

J'étais à Loctudy en 2000, mais « le moment n'était pas prêt » pour arriver à fonder un seul forum ! Pour cela il faut une longue période de connaissance entre tous. On le voit quand on essaie de mettre ensemble les organisations paysannes, celles des pêcheurs, celles des femmes, celles des éleveurs, au sein de la Coordination nationale des ruraux du Sénégal (CNCR), une plateforme qui est capable de négocier avec l'Etat. Le CNPS en fait désormais partie.

Une des difficultés des associations professionnelles est le faible renouvellement des dirigeants. Certains « élus » sont depuis 20 ans au même poste ! Et on ne fait pas de place aux jeunes. C'est l'une des raisons pour laquelle la grande masse des pêcheurs n'est pas membres des associations.

Echanges avec les participants

Comment avez-vous fait pour obtenir la parité hommes-femmes à Loctudy ?

Danièle Le Sauce : ce n'est pas seulement à Loctudy, c'est désormais ainsi pour toutes les rencontres. Personnellement, je ne suis pas une féministe. Notre statut est celui de « conjointe collaboratrice ». Nous avons d'abord discuté entre femmes de pêcheurs françaises, puis avec les Indiennes, et avec les Africaines. Partout les portes leur étaient fermées. Alors, on a travaillé notre stratégie et, avec l'aide de certains hommes, on a pu proposer cela.

Quels rapports avez-vous avec la pêche industrielle ?

Alain Le Sann : La pêche industrielle nous semble plus ou moins condamnée. Par contre, elle est soutenue par le WWF qui la trouve moins dangereuse pour le développement durable que les artisans ! Peut-être parce que la négociation avec les industriels est plus facile qu'avec les artisans !

Y-a-t-il des liens entre les divers acteurs de la pêche au Sénégal ?

Mamadou Lamine Niasse : Oui, en 2003 a été fondé le Conseil national de la pêche artisanale du Sénégal (CONUPAS) et cela à l'insu de l'Etat. C'est une association interprofessionnelle qui comprend les pêcheurs, les mareyeurs et les femmes transformatrices.

Atelier 25 - Demandeurs d'asile : apprendre le français entre obligations et obstacles, quelle solidarité ici ?

L'atelier a été co-organisé par la Cimade et le GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières).

Intervenants : **Cécile Delannoy** (initiatrice du projet initié par le GREF), **Mady Bourget** responsable actuelle de l'organisation). Synthèse : **Marie-Jo Deslandes** (groupe GREF d'Angers).

Une moitié des participants à l'atelier est composée des organisateurs et de leurs partenaires, et l'autre moitié de militants venus de Angers, Lille, Marseille, Saint-Brieuc, La Rochelle, Colmar et de la banlieue parisienne, notamment la Seine-Saint-Denis.

L'expérience des cours de français pour demandeurs d'asile menée par le GREF

Tout d'abord une brève présentation du GREF (Groupement des retraités éducateurs sans frontières), qui constitue le cadre juridique de l'action. Il s'agit d'une association nationale de solidarité internationale, qui exerce une activité de soutien à l'éducation et la scolarisation dans les pays francophones d'Afrique et les pays d'Europe de l'Est et Liban, et dans une moindre mesure en Asie et Amérique Latine. Le GREF compte environ 700 adhérents en France, regroupés dans un cadre régional.

En 2000, l'idée germe que la solidarité pourrait s'exercer aussi dans l'Hexagone, et en particulier pour aider les étrangers à acquérir la maîtrise de la langue française en vue de faciliter la communication quotidienne et l'intégration par le travail. Mais le projet se heurte pendant un an à l'objection que ce travail d'enseignement de la langue est exercé par des salariés regroupés dans des organismes de formation agréés par l'Etat et qu'un travail de bénévoles sur le même terrain ferait concurrence à des salariés qui ont besoin de ce travail pour vivre.

Puis la demande émane en juin 2001 d'un de ces organismes qui constate qu'il a été débordé par la demande : trop d'étrangers candidats pour 15 places seulement, ils ont dû sélectionner ceux qui maîtrisaient bien l'écriture en caractères romains dans leur propre langue, et refuser les autres. Ils nous demandent donc de les accueillir et de les préparer à intégrer leurs stages. A partir de là, l'expérience prend corps et son développement est jalonné de nombreux partenariats durables ou occasionnels, qui conditionnent ce développement.

Le premier, celui de la Maison des Citoyens du Monde qui accepte d'accueillir le groupe dans sa salle de réunion, pendant l'été 2001 (6 élèves dont 2 ados, et 5 ou 6 formateurs qui se relaient pendant l'été) et qui à la rentrée l'accepte officiellement (accord du Conseil

d'administration) pour une durée indéterminée, à condition que les cours aient lieu le matin. Soutien indéfectible et essentiel !

Le second est celui d'AIDA, Accueil et information des demandeurs d'asile, structure qui ouvre en juillet 2002 et que nous rencontrons en septembre 2002. Long échange d'informations à la suite duquel AIDA nous adressera régulièrement des nouveaux venus demandeurs d'apprentissage de la langue. Il n'est plus question de concurrence, nous accueillerons uniquement les demandeurs d'asile qui n'ont droit à aucun cours officiel. Nous sommes désormais autonomes. Par la suite, nous aurons des contacts directs avec les CAHDA (centres d'accueil et d'hébergement des demandeurs d'asile) et y donnerons parfois des cours pendant l'été.

Le troisième partenaire, occasionnel, est *Ouest France* qui publie en janvier 2003 à notre demande un bel article appelant à renforcer l'équipe de formateurs car la demande entre septembre et décembre 2002 a explosé, les arrivées de demandeurs d'asile sont fréquentes et massives. Le nombre d'élèves passe de 10 environ la première année à 30, il faut trouver de nouveaux formateurs. Nous renouvelerons l'opération une ou deux fois par la suite selon les besoins.

Le quatrième partenaire est l'Education Nationale, qui nous sollicite pour du soutien aux élèves primo arrivants en collège. Les enfants sont intégrés dans leur classe d'âge en cours d'année, suivent en maths, anglais, gym, musique... mais sont perdus en français, en histoire. Des formateurs se spécialisent dans le soutien à ces collégiens. Ce partenariat durera trois ans, le temps pour l'Education Nationale de mettre en place un dispositif d'accueil suffisant.

Le cinquième, occasionnel, est la Cimade : nous découvrons que la Cimade accueille également des demandeurs d'asile et met en place des cours individuels un étudiant / un demandeur d'asile. Nous avons avec eux quelques rencontres et nous échangeons surtout sur les méthodes pédagogiques et les outils disponibles. Nous mettons en place une courte formation pour nos formateurs à la rentrée de septembre 2003.

Notre sixième partenaire, très stable, est la mairie de Nantes, auprès de qui nous déposons un dossier de demandes de subvention (car au départ, nous fonctionnons avec nos propres deniers et un petit don du GREF régional). Un premier dossier déposé au FASILD (Fonds d'aide et de soutien pour l'intégration et la lutte contre les discriminations) a été rejeté, mais la mairie accepte notre dossier et nous recevons une subvention qui sera renouvelée (2000 euros au début, 1500 actuellement, les investissements les plus lourds – dictionnaires, atlas, armoire de rangement... – n'étant pas renouvelés chaque année)

Notre septième partenaire est l'université de Nantes, avec qui nous entrons en contact en 2003-2004 : nous sollicitons les étudiants de langues – les langues parlées par nos élèves – les étudiants de sciences de l'éducation, et ceux de FLE (Français langues étrangères). Les premiers ne répondront pas ou très peu, mais ceux de FLE découvrent chez nous un lieu possible de stage pratique exigé d'ailleurs par leur cursus. Chaque année au second semestre les retraités qui souhaitent souffler un peu sont relayés par les étudiants en stage, pour le plus grand bien de tous.

Notre huitième partenaire est l'association France Bénévolat. Moyennant notre adhésion chaque année à cette association, elle aiguille vers nous avec beaucoup de pertinence des bénévoles désireux de s'investir à nos côtés. Ceci nous permet d'ouvrir un troisième volet d'activité : après les adultes accueillis en salle collective et les collégiens, les mamans à domicile avec un bébé. Nous montons un réseau, qui perdure, de cours à domicile. Plusieurs infirmières retraitées, entre autres, s'investissent sur ce créneau.

En 2004-2005, les effectifs grossissent encore, et nous devons chercher de nouvelles salles, occasion de nouvelles rencontres : la mairie nous accorde une salle associative de quartier, la structure Cosmopolis (ouverte à l'interculturel) toute proche nous ouvre elle aussi gratuitement ses portes de manière très conviviale, la paroisse la plus proche nous loue une salle de catéchisme à laquelle nous renoncerons en raison de son caractère vraiment trop austère, peu accueillant...

Nos élèves viennent d'Afrique, de Turquie et de plus en plus souvent d'Europe de l'Est. Si la mixité était parfaite il y a quelques années (moitié-moitié), cette année les hommes sont les plus nombreux, environ 80 %. Nous avons actuellement 150 élèves au moins inscrits au cours d'une année, et chaque jour une soixantaine d'élèves présents dans nos salles, dont certains sont extrêmement assidus et d'autres plus irréguliers ou réguliers mais pendant un temps très court. Une trentaine de formateurs est nécessaire pour assurer les rotations, mais de nombreux formateurs sont stables sur toute l'année.

En 2006-2007, nous avons ouvert un groupe lecture-écriture, pour répondre à la demande d'africains francophones non alphabétisés. Nous avons aussi peu à peu introduit des activités culturelles et de loisirs : sorties à la mer, fêtes de fin d'année, auditions gratuites de l'orchestre Pays de Loire, places à coût réduit au festival des 3 continents (festival de cinéma)... Cela reste difficile en raison de notre petit budget.

Synthèse des débats

Les échanges qui ont suivi ont porté sur les points suivants :

1. Les partenariats : partenariats institutionnels, partenariats militants et associatifs. Tout le monde a souligné l'intérêt de croiser les partenaires : ouverture, mais aussi nécessité de clarifier les limites et connaître les spécificités de chacun. Il s'agit de proposer un apprentissage de la langue pour les personnes les plus fragilisées, parfois sans hébergement fixe ; le lieu de cours devient un ancrage humain. Il faut orienter dès que possible, vers les autres structures. Les situations des autres groupes présents étaient assez diverses. Tous intervenaient dans le cadre associatif : Secours catholique en Seine-Saint-Denis, association indépendante à Colmar, demande de la municipalité pour la création d'une structure à Saint-Brieuc.
2. L'utilité de créer des structures centrées sur l'apprentissage de la langue : la maîtrise de la langue semble être un plus pour obtenir les papiers. Un ancien migrant a créé une structure à La Rochelle, convaincu de la nécessité de maîtriser la langue du pays d'accueil. La question n'a pas fait débat.
3. Les richesses et limites du bénévolat. Une animatrice en CAHDA, fait remarquer que, face à une population fragilisée et souvent en souffrance (exil, perte de repères), le bénévole peut être « pris » dans un investissement affectif important qui peut rendre difficile la tâche des professionnels. En ce qui concerne le domaine d'intervention, le bénévole n'a pas à se substituer à des professionnels et doit donc être très vigilant. Dès qu'un cours assuré par des professionnels peut être accessible au demandeur d'asile, il faut que le bénévole s'efface.
4. L'apprentissage du français : l'organisation des séances, les difficultés rencontrées. Tous soulignent l'extrême vulnérabilité du public et la difficulté du suivi. Il s'agit, le plus souvent, d'interventions en petits groupes de niveaux, devant un public inégalement assidu. A Colmar, des règles ont été établies pour essayer de limiter les absences. Il y a trois niveaux : les primo-arrivants, ceux qui ont acquis une petite maîtrise de la langue orale, et un troisième groupe qui maîtrise un peu mieux la langue orale. C'est un peu le

même principe à Nantes : une progression des premières acquisitions a été élaborée. Tout le monde connaît la difficulté à fixer un groupe de primo-arrivants. A Colmar, un système de fiches de suivi a été mis en place. Le groupe se bat pour la régularité et a mis en place des fiches d'absence et une feuille d'engagement. Il y a des tests à la fin de chaque trimestre. L'intervenant a noté que le fait d'être en frontière rend les choses extrêmement fragiles et les interpellations sont fréquentes.

5. Méthodes et stratégies pédagogiques ou comment être efficace et évaluer l'efficacité. Il existe des méthodes d'apprentissage adultes (celles de l'Alliance française par exemple). Mais tout le monde souligne leur inadaptation à ce public, à sa très grande fragilité. Chacun élabore donc sa méthode en centrant sur l'oral, la vie quotidienne, l'actualité à partir des actes de communication. Il est difficile d'évaluer ; des vérifications sont mises en place en prenant pour base la progression. Pour des débutants, il est intéressant de travailler à deux formateurs (l'un servant d'élève modèle à défaut de pouvoir expliquer les situations de langage). Il faut réfléchir également à la question : quelle langue apprendre ? (Quel est ton nom ou c'est quoi ton nom ? comment t'appelles-tu, comment vous appelez-vous, ou comment tu t'appelles ? etc.).

En conclusion : devant l'extrême difficulté de vie des demandeurs d'asile qui arrivent, il n'y a pas de méthodes miracles. Mais au bout d'un an, les demandeurs d'asile assidus au cours sont capables de communiquer.

Atelier 26 - Echanges d'expériences sur des partenariats locaux entre acteurs organisateurs de la Semaine de la solidarité internationale et entreprises

L'atelier a été organisé par la Coordination nationale de la Semaine de la solidarité internationale.

Introduction

Aujourd'hui, dans l'imaginaire collectif des acteurs de la solidarité, les entreprises ont une image particulière qui est le plus souvent négative. Est-ce à juste titre ? Lorsque l'on pense aux entreprises, c'est souvent la vision des multinationales qui surgit, d'où cet impact négatif dans l'imaginaire des acteurs de la solidarité.

Cependant, il y a un intérêt particulier à rentrer en contact avec les acteurs de l'entreprise, à la fois pour véhiculer nos messages auprès d'eux et pour le développement de partenariats. Alors, pourquoi pas les entreprises ?

Il nous faut donc franchir un cap, et dépasser les débats idéologiques afin de voir ce qui est fait, ce qu'il est possible de faire, pourquoi, avec qui et comment.

L'objectif de *la Semaine* est de dire la solidarité internationale au plus grand nombre de nos concitoyens. En 10 ans d'existence, *la Semaine de la solidarité internationale* a connu plusieurs étapes :

- au départ, elle touchait le propre cercle des acteurs de la solidarité internationale ;
- ensuite, elle a touché un public un peu plus large mais déjà sensibilisé par cette cause ;
- aujourd'hui l'objectif est d'aller au-devant de publics encore plus larges sur leurs lieux de vie ou – pourquoi pas ? – leurs lieux de travail.

S'il n'existe aucune « recette » toute faite, les expériences déjà vécues par les uns et les autres sont autant d'éléments pour s'interroger ensemble sur ce que pourrait être des partenariats avec les entreprises et comment aller au-devant de ces publics.

Plusieurs points d'attention sont à avoir lors de la mise en place d'un partenariat avec une entreprise. Il en ressort que :

- L'entreprise ne doit pas « prendre en otage » le projet avec pour seule préoccupation la valorisation de son image. Une vraie démarche de fond doit être associée au projet.
- Il faut arriver à trouver de nouvelles formes partenariales, d'égal à égal, permettant à des acteurs de nature très différentes d'œuvrer ensemble et de manière complémentaire sur un sujet ou un terrain commun.
- La sensibilisation des personnes à l'intérieur de l'entreprise doit les inciter et leur donner envie de s'investir à leur niveau.

Les différents partenariats mis en place par les acteurs

Après un tour d'horizon des pratiques et expériences de chacun, il en résulte que la nature des entreprises ou la variété des acteurs de l'entreprise sont fort différents. On retrouve ainsi : les transports urbains, des restaurants, des librairies, la grande distribution (FNAC, IKEA...), des exploitants agricoles, des banques et services (La Poste...), des cinémas, des entreprises très pointues (Thalès...), des entreprises de l'économie sociale et solidaire, des médias, des imprimeurs...

A travers les entreprises, plusieurs types de publics peuvent être visés :

- Le « grand public » à travers les usagers de services (les salons / La Poste / les transports / la restauration /...) ou les clients des commerces (petits commerçants / grande distribution) par exemple.
- Des publics cibles internes à l'entreprise : les salariés (via leur Comité d'entreprise par exemple) ou les acteurs économiques eux-mêmes (direction...).

La variété des acteurs (multinationales, acteurs de l'économie sociale, comités d'entreprise...) ne permet donc pas d'avoir une vision et une approche unique.

Enjeux pour développer les liens avec les entreprises et leurs acteurs

Plusieurs points ressortent des débats :

- Qu'est ce qu'un partenariat entre associations et entreprises ? Il est nécessaire de clarifier les termes et de trouver un consensus sur la définition du « partenariat ». Le partenariat étant une relation d'égal à égal, il faut donc arriver à définir la manière de le construire et de le mettre en œuvre.
- Qu'entend-on par entreprise ? S'agit il de la direction, des salariés, des comités d'entreprise... ?
- N'a-t-on pas une approche « ultra sécuritaire » ? Le milieu de l'entreprise étant souvent mal connu et maîtrisé par les acteurs associatifs, la peur des risques, de la récupération... semble avoir pris le dessus sur nos objectifs. Il nous faut donc apprendre à aborder ces acteurs de manière volontariste et constructive sans pour autant se renier.
- Des objectifs à comprendre et partager ? Il nous faut arriver à comprendre et à accepter les objectifs de l'entreprise, mais aussi à lui faire comprendre nos propres objectifs et surtout nos valeurs. L'écriture et la construction du projet doivent se faire dans l'échange et de dialogue.
- Une stigmatisation des uns et des autres ? Beaucoup de représentations et d'idées préconçues, à tort ou à raison, sont faites par les uns et les autres. Comment les interroger et les dépasser ?
- Comment ne pas « vendre son âme au diable » ? Les valeurs de *la Semaine* (formalisées dans sa Charte et le texte « *Qu'est-ce que la solidarité internationale pour la Semaine ?* ») doivent rester l'élément non négociable du partenariat, mais surtout le point d'appui des acteurs dans leur négociation avec les entreprises.

Conclusion

La Semaine est un espace de capitalisation et de mutualisation des expériences des acteurs qui la composent. A chacun ensuite de se servir de ces ressources pour « oser la solidarité internationale » au-devant de nouveaux publics.

Ce travail auprès du grand public passe par des stratégies d'alliance avec de nouveaux acteurs comme le milieu de l'entreprise. Bien conscient que le sujet et la démarche sont complexes, des pistes existent, déjà expérimentées çà et là, comme les comités d'entreprise, les militants des organisations de solidarité internationale au sein de leurs propres entreprises ou les acteurs syndicaux.

En nous appuyant sur ces trois premiers « acteurs-pivots », à nous de créer et de saisir les opportunités !

Atelier 27 - Quels partenariats constituer pour que les séjours des jeunes dans les pays en développement génèrent de la solidarité ?

L'atelier a été co-organisé par l'ARDES Basse Normandie, le CITIM et Eau Vive.

Intervenants : **Annie Berger** (ARDES Basse Normandie, Association régionale pour le développement de la solidarité), **Danielle Toure-Roberget** (Eau Vive), **Hervé Bernard** (CITIM, Centre Ritimo de Basse Normandie).

Introduction

Cet atelier ne cherche pas à traiter de l'ensemble des questions des rapports des jeunes avec les pays en développement ou le milieu de la solidarité internationale mais voudrait poser la question de savoir comment les actions menées par les jeunes contribuent à « générer de la solidarité », c'est à dire à faire quelque chose pour que le monde change, de manière à ce que les sociétés deviennent plus justes, plus solidaires.

Le choix du partenariat avec des associations comme l'ARDES ou des ONG, telle Eau Vive s'explique par le fait que le principe qui les anime, ici comme au Sud, est de ne pas « parachuter » les « projets » mais de faire participer les gens à la mise en oeuvre des actions qui « font leur vie ». Ce principe doit pouvoir inspirer aussi les actions de jeunes.

La solidarité est liée à la capacité des gens à co-construire leurs conditions de vie, à participer à la vie de son territoire. Cela nécessite la capacité de prendre la parole pour son compte. Nous voudrions montrer, dans les cas que nous allons présenter que les événements de rencontre que sont ces séjours de jeunes, séjours qui les transforment, peuvent, à certaines conditions y contribuer.

L'expérience du CITIM dans l'accompagnement des séjours des jeunes

Le CITIM a accompagné des jeunes qui sollicitaient l'aide à la mobilité internationale administrée par la Mission Coopération décentralisée-Droits de l'Homme du Conseil régional de Basse Normandie afin de leur permettre d'élaborer un « projet ». Le nombre de jeunes qui a été directement ou indirectement concerné par ce travail est d'environ 130.

Le CITIM en tant centre Ritimo de Basse-Normandie dispose d'une expertise spécifique sur les publics « jeunes » et en particulier sur les moyens de les faire réfléchir avant d'engager une démarche en direction des pays du Sud. Les jeunes veulent « bouger » et « être utiles » là-bas et ces voyages sont une occasion exceptionnelle de vivre une expérience qui, selon la

manière de la penser, peut transformer leur vision du monde et donc contribuer à former leurs convictions.

La reconnaissance de l'action du CITIM par le Conseil régional de Basse Normandie s'est faite non seulement par le travail d'aide à la construction de ce que le jeune va « faire » là-bas, mais aussi pour l'aide à la mise en évidence de ce que peut apporter l'action du jeune à la Basse Normandie. Le fait que les séjours de ces jeunes soient financés par des impôts amène en effet à se poser la question de la valeur de leur action au regard de l'intérêt général, au Nord et pas seulement au Sud.

Cet objectif vise donc en tout premier lieu les jeunes en cours de formation personnelle et professionnelle, dans le long parcours qu'est actuellement l'itinéraire incertain à l'issue duquel ils deviennent « adultes ». De manière générale les séjours de jeunes à l'étranger sont chaque année plus nombreux, et certains veulent aller « dans les pays en développement ».

Des aides de nombreuses institutions privées et publiques les encouragent à monter leurs « projets », soit pour des stages, soit pour des études, soit pour avoir une expérience professionnelle, soit pour mener une action de solidarité, soit pour la pure « aventure ». Ces voyages, marquant une étape dans leur « processus de maturité », nécessitent un accompagnement spécifique utile pour tout séjour dans un pays étranger, mais d'autant plus indispensable si la différence culturelle est grande.

Un certain nombre de ces jeunes expriment le souhait de donner à leur action une dimension appelée « humanitaire », montrant avec ce qualificatif qu'ils veulent que leur démarche ne soit pas uniquement professionnelle, ni qu'on les considère, ici et là-bas, comme intéressés ou comme des touristes. Ils veulent que l'utilité sociale, la valeur humaine de leur action, soient reconnues. Ils veulent être « vraiment » intégrés à la population. Ils sont en attente de rencontres et d'échanges au sein d'un univers culturel exotique et aspirent à y vivre des moments d'émotions. Ils ambitionnent d'apporter, de faire quelque chose, de donner de leur richesse affective et/ou matérielle.

Comme nous ne souhaitons pas que dans l'esprit des jeunes, le projet ne se décline qu'autour du « commerce des objets [qui] tient lieu de communication », nous organisons depuis deux ans des ateliers d'écriture (sur la base du volontariat, le refus de participer aux ateliers n'entraînant aucune sanction de quelque ordre que ce soit). Cette action éducative a été possible grâce à un partenariat entre le CITIM et les CEMEA (Centre d'entraînement aux méthodes d'éducation active de Basse-Normandie) qui a permis d'organiser des ateliers d'écriture. Nous avons cherché à préparer les jeunes, par le langage, à l'expérience du « voir autrement » puisqu'ils allaient être confrontés à du différent, ou en revenaient... Nous avons utilisé le langage, l'écrit, individuellement et en groupe, pour mener des actions personnelles dont l'objectif était parfois incertain et l'acquis pas toujours discernable des « formations de citoyens ». Ils ont pu accéder à l'idée que leurs démarches personnelles au Sud, peuvent être, à certaines conditions, des actes de micro politique, par leur capacité conquise de prise de parole sur leur vie et sur le monde, là-bas, et surtout, ici.

Nous avons donné une importance dans le « projet », non pas à ce que le jeune « raconte » « sur » le pays, à son retour, mais sur l'effet de ce que la rencontre avec le pays avait produit en lui.

Ils ont généralement beaucoup de mal à répondre à la question de l'expérience de la rencontre. La mise en évidence de cette expérience de vie nécessite, impose, la mise en mot. Écrire, c'est ainsi conquérir l'expression. Il faut accéder à l'écriture de création, c'est à dire parler pour son compte... Alors l'appropriation de l'expérience de vie par les mots

permet des échanges ici, et la possibilité de dialoguer est une des conditions de la vie citoyenne.

C'est pourquoi nous considérons que les ateliers d'écriture, organisés dans cet esprit sont des moyens de développer des capacités de lien pour les jeunes, non seulement là-bas, mais « ici », et nous affirmons que c'est par la production de pensée et de mots que nous rendons possible les bases d'un dialogue citoyen. Grâce à l'écriture, ils ont fait de leur histoire, un acte vital, approprié par eux dans la durée. Ils sont devenus adultes. Ils sont changés d'autant plus et mieux qu'ils ont les mots et la confiance des autres pour dire le changement provoqué par l'expérience de la rencontre, l'incommunicable, l'inénarrable qui se couche néanmoins sur la feuille, et en cela ils sont « eux-mêmes ».

Donc nous avons voulu mettre en évidence dans ces projets, une « part » qui n'apparaît pas dans le « chantier » de maçonnerie ou le dispensaire, une « part » qui se cache dans le non dit du discours « du porteur de projet », qui reste généralement invisible, non photographiable. On peut appeler cette « part », la production du « respect » de l'Autre, la production de « neurones », l'approche du génie du peuple hôte, et la part événementielle de la rencontre, celle qui donne du sens à la vie si et quand elle est « passée » au langage.

C'est à la mise en lumière de cette « part événementielle » que nous avons travaillé, et nous en avons fait un pièce de théâtre en s'appuyant sur les écrits des jeunes et les ressources d'une compagnie professionnelle partenaire, le Papillon Noir Théâtre. Cette pièce soutenue par le Conseil régional et l'ACSE intitulée « *Mais pourquoi donc aller chez les autres* » est jouée par 5 comédiens. Elle est suivie d'un débat.

Nous avons voulu, ainsi, faire *réfléchir* sur le regard, traverser les évidences, sortir des idées reçues et des images toutes faites, refuser les clichés et les illustrations de voyages, et nous pensons que pour cela, il faut créer. Comme demain est à créer. Et écrire permet cela. Écrire, c'est être l'artiste de son propre événement de rencontre.

A Nantes, la prise en compte du « retour » a également été faite au moyen d'ateliers d'écriture et qui a notamment permis aux jeunes non seulement de s'approprier les acquis de l'expérience, ce qui est toujours très difficile, mais de définir comment ils l'intégraient ici, ensuite, dans une forme d'engagement...

Il est apparu que la réflexion menée avec des jeunes devait porter principalement sur ce qu'ils allaient « apprendre » et non pas tellement sur ce qu'ils allaient « faire » au Sud. Cela a permis de réfléchir à la nécessité de construire des partenariats Nord-Sud permettant d'accueillir des jeunes dans des conditions où ils ne projettent pas leurs propres besoins culturels sur les autres, ni ne « naturaliseront » universellement les valeurs occidentales.

Echanges avec les participants

Une participante à l'atelier fait remarquer que le choix du Conseil régional de Basse Normandie de subventionner des jeunes qui partent « pour simplement » « produire des neurones » est assez exceptionnel. Les politiques sont très diverses en France selon les lieux et les institutions, et même à l'intérieur d'une même institution parfois il y a des contradictions. Des exemples d'accompagnements et de demande de refonte de projets de jeunes sont cités en particulier parce que la dimension « aide » (chantier) est toujours essentielle pour le jeune et aussi souvent pour le financeur.

Dans la construction de ces dossiers de projets de « construction de quelque chose », il manque souvent une véritable présence du partenaire Sud dans la définition du « besoin ». De plus, afin de construire un projet « équitable », il conviendrait d'introduire la notion de

réciprocité, c'est à dire de définir ce que le jeune Français retire de sa présence là-bas, ce en quoi les autres vont l'aider.

Une participante qui a une longue expérience de ces échanges souligne que, dans sa région, la dimension affective prévaut pour l'appréciation des projets (pour les institutions qui ont des jurys). Un projet qui met en évidence une activité de « soulagement de la pauvreté » à coup de matériel collecté et transporté en voiture, ou une action délirante comme d'apprendre l'hygiène aux femmes Africaines sera préféré à un dossier bien monté, rationnel, préparé avec soin mais qui n'est pas spectaculaire.

Un Togolais donne l'exemple d'un projet « délirant » consistant en la construction d'une « unité mobile de santé » par un groupe de jeunes Français. Les Français n'ayant aucune des compétences pour faire les travaux sur le véhicule, le projet a totalement échoué, engloutissant les espérances des soi-disant « partenaires-bénéficiaires » de l'action. Au-delà de cet exemple, l'intervenant attire l'attention sur la *multiplication* des « projets » dits humanitaires des jeunes Français en Afrique. Il faut selon lui prendre au sérieux le risque que ces désillusions se multiplient et qu'un sentiment de ressentiment à l'égard des jeunes Français ne s'installe en particulier chez les jeunes Africains.

Il y a plusieurs sortes d'aide. Il y a des aides qui sont utiles, il y en a qui ne servent à rien, ou seulement à faire plaisir à celui qui donne. Il y a enfin des « cadeaux » carrément nuisibles parce qu'ils maintiennent des liens de dépendance.

Le rôle de l'accompagnement est essentiel. Le séjour, s'il est réussi comme un moment « initiatique », aura des conséquences sur le long terme, et il pourra contribuer à faire prendre conscience du monde aux jeunes, parfois longtemps après son retour. Mais il est indispensable, pour cela de dire la vérité aux jeunes lors de la mise au point de leur projet, les aider avant le départ à construire leur « place » là-bas, et au retour à intégrer leur expérience dans leur vie chez eux. C'est long. C'est un travail d'éducation...

Atelier 28 - Comment faire des rapports sociaux et environnementaux des entreprises un outil véritable au service de nos partenaires du Sud ?

L'atelier a présenté ce qu'est un rapport social et environnemental d'une entreprise, la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) qui fait obligation aux sociétés cotées en France de présenter un rapport annuel, comment ces rapports peuvent en pratique être utilisés au service des partenaires du Sud, quelles sont leurs insuffisances, ce qu'il faudrait faire pour les améliorer.

L'atelier a été co-organisé par le CCFD, le Forum citoyen pour la responsabilité sociale des entreprises et Peuples solidaires.

Intervenants : **Michel Capron** (Université Paris VIII), **Martial Cozette** (CFIE, Centre français d'information sur les entreprises), **Gwenaël Wasse** (Amis de la Terre).

Michel Capron et Martial Cozette ont présenté la loi obligeant les sociétés cotées en France à publier des informations sur les impacts sociaux et environnementaux de leurs activités, les insuffisances de cette loi, son degré d'application et l'évolution de la qualité des rapports depuis cinq ans. Gwenaël Wasse a présenté comment il avait utilisé le rapport de Total pour préparer la campagne de son organisation « *Total aggrave son cas* », et a commenté le dernier rapport de Total sur l'année 2007 en montrant les avancées et les insuffisances.

Les participants ont ensuite été répartis en quatre groupes avec pour mission d'examiner la documentation publique mises à leur disposition par les organisateurs de l'atelier concernant quatre groupes français : Carrefour, Danone, Veolia et Sanofi-Aventis (rapports annuels, rapports développement durable, documents de référence remis à l'Autorité des marchés financiers).

Dans le peu de temps dont ils disposaient, les groupes ont fait ressortir les lacunes de ces rapports par rapport aux informations Nord-Sud : par exemple, aucune référence aux pratiques d'achats chez Carrefour, peu ou pas d'informations en général sur les sous-traitants, quelques informations sur les audits réalisés chez les sous-traitants, mais pas d'informations sur leurs résultats, des chiffres qui ne sont pas situés dans un contexte, pas de détail sur les procédures judiciaires et les litiges fiscaux ; en revanche, beaucoup de « littérature » sur les bienfaits que ces entreprises apportent à la société.

L'atelier a voulu montrer aux participants qu'ils étaient aptes à décrypter ces rapports et à élaborer à partir des informations qu'ils contiennent (et de leurs lacunes) des interpellations et des questions pertinentes aux directions d'entreprises.

Atelier 31 - La présidence française de l'Union européenne : quelles attentes et quelles mobilisations des acteurs de la solidarité internationale ?

Après une introduction rapide au contexte de la présidence française de l'Union européenne, l'atelier a permis d'analyser successivement les enjeux thématiques principaux et de mettre en lumière les mobilisations et les actions citoyennes possibles au cours du prochain semestre.

L'atelier a été co-organisé par le CRID, IPAM, Oxfam France-Agir ici, le Mouvement de la Paix

Intervenants : **Amélie Canonne** (AITEC et S2B Network), **Yves-Jean Gallas** (le Mouvement de la Paix), **Sébastien Godinot** (Les Amis de la Terre France), **Maylis Labusquière** (Oxfam France-Agir Ici), **Gilles Lemaire** (IPAM et ATTAC), **Ambroise Mazal** (CCFD), **Nathalie Péré-Marzano** (CRID)

Ce qu'est une présidence de l'Union européenne ? Dans quel contexte s'inscrit la présidence française ?

Lorsque l'on parle de présidence de l'Union européenne, on parle en fait de la Présidence du Conseil de l'Union européenne qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des pays membres, et sectoriellement, les ministres de chaque pays en charge des dossiers (économie et finances, affaires générales et étrangères, agriculture et pêche).

Ce conseil de l'Union européenne joue un rôle crucial de choix d'agenda et d'impulsion des dynamiques politiques au niveau communautaire. Cela implique que nombre de réunions importantes pour l'Union européenne vont se dérouler en France dans les 6 mois à venir, à la fois des réunions strictement européennes mais également des sommets bilatéraux et régionaux.

La présidence est semestrielle et change donc tous les 6 mois : la France succède ainsi à la Slovénie et précède la République Tchèque (janvier 2009) et la Suède (juillet 2009). La présidence française de l'Union européenne intervient dans un contexte très particulier, notamment en raison du « non » irlandais au référendum sur le traité de Lisbonne.

Le président Sarkozy a été le principal artisan de ce mini-traité supposé relancer le processus institutionnel communautaire après l'échec du traité constitutionnel européen en 2005, et la France entend, à travers une action motrice dans ce débat institutionnel, à la fois conserver un rôle prépondérant au sein de l'UE mais aussi influencer son évolution de façon

déterminante⁹. La France, dans le cadre de sa présidence, a fait le choix de porter 4 thèmes principaux à l'ordre du jour : environnement et énergie, paix et sécurité, migrations, politique agricole commune. Un cinquième sujet a été personnellement porté par le Président Sarkozy : l'Union méditerranéenne.

Mais ces thèmes portés à l'agenda prioritaire de la présidence française de l'Union Européenne interpellent directement les acteurs de solidarité internationale et appellent de leur part analyses et mobilisations.

Environnement et énergie

Le paquet énergie-climat en discussion au niveau européen est crucial, car il va déterminer l'essentiel de la stratégie européenne de lutte contre les changements climatiques. La proposition de « 3 x 20 » est en débat (20% de réduction des émissions de gaz à effet de serre, 20% d'amélioration de l'efficacité énergétique et 20% de production d'énergies renouvelables).

Pour les Amis de la Terre, ces éléments sont insuffisants : l'objectif en terme d'efficacité énergétique n'est pas contraignant et l'objectif de réduction des gaz à effet de serre devrait être de 30% au minimum si l'Union européenne veut arriver avec une position forte et crédible aux prochaines négociations internationales (Copenhague en décembre 2008 et de Kyoto-Bali en décembre 2009).

D'autres sujets feront également l'objet d'une vigilance particulière de la part des associations de protection de l'environnement : l'abandon des objectifs de 10% d'agrocarburants dans les transports européens à l'horizon 2020, la RSE des entreprises par exemple.

Voir : <http://www.amisdelaterre.org/Les-Amis-de-la-Terre-annoncent.html>.

Politique agricole commune

En Septembre prochain se déroulera, à Annecy, une réunion informelle du Conseil des ministres de l'agriculture, qui lancera le processus de révision de la Politique agricole commune (PAC), supposée être réformée en 2013. Un groupe d'organisations de solidarité internationale françaises s'est constitué sous la bannière de la campagne « Soignons la PAC » qui porte une critique forte de la PAC existante, à la fois dans ses effets en Europe (promotion de l'agrobusiness, concentration des exploitations...) et au Sud (effets dévastateurs des mécanismes de restitution, dumping, coûts sociaux et environnementaux très élevés des monocultures...).

La campagne défend à la fois la conservation d'une politique agricole commune européenne, qui est un outil précieux pour la souveraineté alimentaire et la préservation des agricultures familiales européennes, et sa réforme en profondeur autour d'objectifs de soutenabilité et de durabilité environnementales et de non concurrence déloyale avec les agricultures vivrières des pays en développement.

⁹ La question institutionnelle renvoie à l'équilibre des pouvoirs entre les trois institutions clés de l'Union européenne : le Conseil européen qui assume une partie des fonctions législatives et budgétaires, la Commission (pouvoir exécutif et initiative législative) et le Parlement (partage du pouvoir législatif et budgétaire). Noter également que toutes les compétences européennes ne sont pas exclusives, certaines sont partagées avec les Etats membres.

La position de la France sur ce dossier est très problématique : la France est un des artisans et principaux défenseurs historiques de la PAC. Le président Sarkozy semble prêt à assumer cet héritage et à défendre une politique agricole commune construite sur des principes identiques face à ses partenaires européens dont une part réclame sa suppression pure et simple.

A Annecy, les 20 et 21 septembre 2008 aura lieu un rassemblement citoyen en parallèle de la réunion informelle des Ministres européens de l'agriculture, pour porter ces revendications dans l'opinion publique et interpeller les leaders européens réunis sur place.

Voir : <http://www.soignonslapac.org> et <http://www.changeonslapac.org>.

Paix et sécurité

Le Mouvement de la Paix a présenté son analyse des enjeux de la présidence française de l'Union européenne sur ce dossier. L'Union européenne doit établir un espace de paix et de démilitarisation entre les nations qui la composent ou la voisinent et promouvoir cette politique dans le monde entier.

Le président Sarkozy a clairement affiché son souhait de réintégrer l'Union européenne et la France dans la dynamique de l'OTAN et se prononce pour un renforcement significatif des moyens de défense communautaires. Le Mouvement de la Paix souhaite que l'Union européenne développe les coopérations et les solidarités entre les peuples qui la composent et à l'échelle du monde.

Dans ses relations avec l'espace méditerranéen comme avec l'Afrique et les pays du Sud, l'Union européenne doit rompre avec le passé colonial et les comportements néocoloniaux de « grande puissance », devenir un acteur majeur des coopérations, du co-développement, et initier des concertations pour que les politiques de migrations respectent la dignité des personnes et soient bénéfiques pour elles comme pour leur pays d'origine.

Voir : <http://www.mvtpaix.org>.

Migrations

Au niveau français le président Sarkozy s'est particulièrement illustré sur le sujet, à travers par exemple la création d'un Ministère de l'immigration et de l'identité nationale ou encore par des discours et des prises de position qui témoignent d'une volonté farouche de limiter drastiquement les flux migratoires vers la France, d'accélérer le rythme des retours des personnes non régulières au regard du régime français de séjour des étrangers et de durcir les conditions d'accès aux visas et droits économiques et sociaux pour les migrants, ou encore de privilégier une immigration choisie en fonction des besoins de main-d'oeuvre de l'économie nationale.

La France entend maintenant proposer à ses homologues européens l'adoption d'accords de « gestion concertée des flux migratoires et de co-développement » comme modèle de négociation par lesquels d'une part, elle fait la promotion d'une immigration choisie, d'autre part, elle demande aux pays du Sud de réadmettre leurs ressortissants et ceux des pays tiers ayant transité sur leur territoire.

Préoccupés par le caractère essentiellement sécuritaire du traitement des flux migratoires, entraînant des milliers de morts, et par les choix économiques mis en œuvre qui

maintiennent le continent africain en marge du développement, les organisations françaises de solidarité internationale appellent à se mobiliser.

Voir : <http://www.despontspasdesmurs.org> et <http://www.cimade.org/minisites/europe>.

D'autres mobilisations

Oxfam France a également développé une campagne proposant aux citoyens d'interpeller le président Sarkozy autour de quelques problématiques phares de solidarité internationale, pour que, pendant sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la France :

- montre l'exemple en matière d'aide publique au développement ;
- inscrive la « responsabilité de protéger » au cœur de la Stratégie européenne de sécurité ;
- pousse à la révision des accords intérimaires de partenariat économique.

Oxfam France propose la signature d'un appel urgent à Nicolas Sarkozy.

Voir : http://www.oxfamfrance.org/php/actions_camp_voir.php?IdCampagne=76.

Enfin un site internet proposé par l'AITEC est en cours de finalisation, qui proposera à la fois analyses, calendriers et perspectives de mobilisations au cours de cette présidence française. Les citoyens y trouveront des informations sur l'agenda officiel, les positions des acteurs français de solidarité internationale mais aussi de leurs partenaires d'Europe et du Sud qui attendent également que la France assume des responsabilités fortes dans les six mois à venir, des liens et propositions d'actions et de campagnes portées par les mouvements sociaux et citoyens sur les principaux thèmes de cette présidence française de l'Union européenne.

Voir : <http://www.presidentefrancaise.eu>.

Nous remercions chaleureusement l'équipe du Lycée St Jean-Baptiste de la Salle, qui a tout mis en œuvre pour permettre à l'Université d'été de se dérouler dans les meilleures conditions.

L'Université d'été de la solidarité internationale 2008 a été organisée avec le soutien financier du Ministère des Affaires étrangères et européennes, du Conseil régional des Pays de la Loire, du Conseil général de Loire-Atlantique, de Nantes Métropole et de la Ville de Nantes.

